ORDRE DU JOUR DE LA

195e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

24 mai 2019

8 h 30 – 16 h 30

Séminaire de Québec, Québec (QC)
Salle des Promotions

Se reporter au Manuel des politiques du conseil et au Règlement administratif

1	OUVERTURE (8 h 30)
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour *QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.*
	1.2 Déclaration de conflits d'intérêts
2	RAPPORTS DE LA DIRECTION
	2.1 Rapport de la présidente au conseil – A. Bergeron (annexe) p.6
	2.2 Rapport de rendement intermédiaire au conseil – G. McDonald, L. Benedicenti, R. Leblanc (annexe) p.11
	2.3 Rapport du Groupe des chefs de direction au conseil – J. Landrigan
	2.4 Rapport du Groupe des présidents au conseil – S. Dupuis
3	ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT *Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré.*
QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.3) soient approuvées au moyen d'une seule motion.	
	3.1 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX (annexes) p.33 *a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 1er mars 2019 soit approuvé tel que présenté.* *b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 16 avril 2019 soit approuvé tel que présenté.*
	3.2 NOMINATIONS AU BUREAU D'AGRÉMENT (annexes) p.48 *QUE les nominations suivantes au Bureau d'agrément soient approuvées pour les dates mentionnées :*

	• *Pierre Lafleur, membre hors cadre – du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (prolongation de mandat)* • *Paula Klink, membre hors cadre – du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (prolongation de mandat)* • *Waguih H. ElMaraghy, membre hors cadre – du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (nouveau membre)* • *John Allen Stewart, membre hors cadre – du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (nouveau membre)*
	3.3 NOMINATIONS AU BUREAU DES CONDITIONS D'ADMISSION (annexes) p.53 *QUE les nominations suivantes au Bureau des conditions d'admission soient approuvées :* • *Ian Sloman, P.Eng., pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (représentant de la région de la Saskatchewan/du Manitoba)* • *À dét., pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (représentant de la région du Québec)*
Pause – 15 minutes	
4	AFFAIRES/DÉCISIONS DU CONSEIL
	4.1 Examen des mesures de suivi de la réunion précédente – A. Bergeron (annexe) p.55
	4.2 Utilisation des revenus d'affinité non affectés et transfert de fonds des réserves affectées vers les réserves non affectées – R. Shreewastav (annexe) p.56 *QUE le conseil d'Ingénieurs Canada :* *a) Approuve que la somme de 2,14 millions $ actuellement inscrite aux comptes créditeurs soit reconnue comme un revenu d'Ingénieurs Canada pour l'exercice financier 2019.* *b) Approuve la fermeture du « Fonds pour l'achat d'immobilisations » et le transfert du solde actuel de 250 000 $ aux réserves non affectées.* *c) Approuve la fermeture de la réserve «Autre fonds affecté à l'interne » et le transfert de son solde actuel de 211 400 $ aux réserves non affectées.* *d) Charge le nouveau Comité des finances, d'audit et de gestion des risques d'élaborer, pour approbation par le conseil, une politique officielle sur les actifs nets afin de déterminer le niveau d'actifs nets requis pour atténuer les risques identifiés et financer les grands projets prévus.*
	4.3 Recommandations du Groupe de travail sur le financement – D. Gelowitz (annexes) p.63 *QUE le conseil d'Ingénieurs Canada :* *a) Donne instruction au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques d'élaborer une politique qui limitera la croissance du budget opérationnel (à l'exception des grands projets) d'Ingénieurs Canada à un montant ne dépassant pas le taux d'inflation, pour considération par le conseil à sa réunion du 4 octobre 2019.* *b) Donne instruction au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques d'élaborer une politique qui prévoira le plafonnement des réserves non affectées à 2 millions $ (montant soumis à des examens périodiques) et la redistribution des sommes*

	excédentaires aux organismes de réglementation participant au programme d'assurance habitation et automobile dans une proportion équivalant à la valeur totale des primes souscrites attribuable à chaque organisme de réglementation, pour considération par le conseil à sa réunion du 4 octobre 2019. *c) Recommande aux membres, à leur réunion du 23 mai 2020, que le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soit modifié pour hausser la cotisation par personne de 2 % en 2022 et de 2 % supplémentaires chaque année par la suite.* *d) Procède à la dissolution du Groupe de travail sur le financement, avec remerciements*
	4.4 Clôture du Projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation - R. Kinghorn (annexes) p.92 • Améliorations finales de la Gouvernance 2.0, telles qu'appuyées par les organismes de réglementation • Processus de planification stratégique • Programme de consultation
	4.5 Manuel des politiques du conseil - R. Kinghorn (annexes) p.147 *QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les politiques suivantes :* *a) Politique 1.4 Plan stratégique triennal (annexe)* *b) Politique 4.10 Processus annuel du programme (annexe)* *c) Politique 6.1 Comités et groupes de travail du conseil (annexe)* *d) Politique 6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (annexe)* *e) Politique 6.8 Mandat du Comité de gouvernance (annexe)* *f) Politique 6.12 Mandat du Comité des ressources humaines (annexe)* *g) Politique 6.13 Processus d'élection du président élu (annexe)* *h) Politique 7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles (annexe)* *i) Politique 7.4 Relations du conseil avec d'autres organismes (annexe)* *j) Politique 9.1 Documents et produits approuvés par le conseil - Normes et procédures d'agrément (annexe)* *QUE les politiques suivantes soient abrogées :* *k) Politique 6.5 Mandat du Comité de rémunération (annexe)* *l) Politique 6.7 Mandat du Comité des finances (annexe)* *m) Politique 6.11 Mandat du Groupe de travail sur le financement (annexe)*
	4.6 Sous-stratégie pour l'Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada. (annexe) p.195 *QUE le conseil recommande aux membres de modifier le Plan stratégique de manière à reporter la réalisation de la sous-stratégie pour l'Impératif opérationnel 6 au mois de mai 2020.*
	4.7 Modification de la norme 3.1.5 du Bureau d'agrément (annexe) p.198

	QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la modification suivante de la norme 3.1.5 : *3.1.5 Résultats de l'évaluation : Au moins un ensemble de résultats d'évaluation doit être obtenu pour les 12 qualités sur une **période** d'au plus six ans. Les résultats doivent démontrer clairement que les diplômés d'un programme possèdent les qualités énumérées ci-dessus.*
	4.8 Discussion générative (30 minutes) p.201 Leçons tirées de l'expérience des organismes de réglementation
Déjeuner – 1 heure	
5	RAPPORTS AU CONSEIL
	5.1 Compte rendu du Bureau d'agrément – L. Benedicenti (annexe) p.202
	5.2 Compte rendu du Bureau des conditions d'admission – R. LeBlanc (annexe) p.206
	5.3 Gains rapides par rapport à la Priorité stratégique 3 – J. Southwood (annexe) p.210
	5.4 Compte rendu du Comité des finances – R. Shreewastav (annexe) p.231
	5.5 Registre des risques – R. Shreewastav (annexe) p.234
	5.6 Compte rendu du Comité d'audit – D. Chui (annexe) p.247
	5.7 Compte rendu du Comité de rémunération – R. Kinghorn (annexe) p.249
	5.8 Compte rendu du comité exécutif – A. Bergeron (annexe) p251
	5.9 Compte rendu du Comité sur la gouvernance – R. Kinghorn (annexe)
6	COMPTES RENDUS ANNUELS DES PARTIES PRENANTES
	6.1 Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées – J. Nicell (annexe) p.254
	6.2 Fédération canadienne étudiante de génie – D. Lake (annexe) p.256
	6.3 ABET – Mary Leigh Wolf
	6.4 Géoscientifiques Canada – Andrea Waldie, directrice générale
	6.5 National Council of Examiners for Engineering and Surveying – Brian Robertson, president de la zone de l'Ouest
	6.6 National Society of Professional Engineers – Michael Aitken, président
Pause – 15 minutes	

7	ÉLECTION DU PRÉSIDENT ÉLU – R. Kinghorn (annexe) p.258
8	NOMINATIONS AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES– R. Kinghorn (annexe) p.260
	QUE les administrateurs suivants soient nommés au Comité des ressources humaines pour 2019-2020 : *a) Le président David Lynch* *b) La présidente sortante Annette Bergeron* *c) Le président élu conformément au point 7.0 de l'ordre du jour* *d) Dwayne Gelowitz, administrateur représentant l'APEGS* *e) Jean Boudreau, administratrice représentant l'AIGNB* *f) Dawn Nedohin-Macek, administratrice représentant Engineers Geoscientists Manitoba (à titre de substitut, dans l'éventualité où l'un ou l'autre des membres précédents serait élu en qualité de président élu)*
9	QUESTIONS DIVERSES
10	PROCHAINES RÉUNIONS
	• 27 et 28 juin 2019 – atelier du conseil (Whitehorse, YK) • 2 au 4 octobre 2019 (Ottawa, ON) • 9 décembre 2019 (Ottawa, ON) • 20 au 23 mai 2020 (Winnipeg, MB)
11	SÉANCE À HUIS CLOS
	QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, les personnes relevant directement du conseil (chef de la direction et présidents du BA et du BCA), le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil et la secrétaire générale.
	QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et le chef de la direction.
	QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil.
11	CLÔTURE (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)

BILAN DE L'ANNÉE DE LA PRÉSIDENTE
De mai 2018 à mai 2019

INGÉNIEURS CANADA

Au cours des 12 derniers mois, la présidente a tenu des téléconférences hebdomadaires avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada. En plus d'assister aux réunions du conseil et de comités, elle a participé aux réunions du Bureau des conditions d'admission et du Bureau d'agrément, qui se sont tenues à Ottawa et à Québec respectivement.

ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

La présidente a assisté à huit assemblées générales annuelles et cérémonies de remise de prix, et à quatre réunions du conseil (hors de l'Ontario) d'Ingénieurs Canada et des conseils de nos organismes de réglementation. Lors de conflits d'horaires, des mandataires ont été désignés : le président élu a assisté à une réunion de l'APEY, et la présidente a rencontré la plupart des membres du comité exécutif de l'APEGS à Saskatoon. À une réunion de la NAPEG, la présidente a également prononcé une allocution au sujet de l'initiative 30 en 30.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES

En mai, la présidente Annette Bergeron a livré, au nom d'Ingénieurs Canada, un témoignage verbal devant le **Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes** concernant son étude consacrée à l'apprentissage par l'expérience et à la préparation au marché du travail pour les jeunes Canadiens, et à la manière dont l'apprentissage par l'expérience peut les guider au fil des transitions entre l'école secondaire, l'enseignement postsecondaire et le marché du travail.

En août, la présidente et Joey Taylor ont participé à la **Table ronde de Condition féminine Canada sur l'égalité des sexes au sein de la main-d'œuvre**, dans le cadre de laquelle ils ont fourni des conseils sur la stratégie fédérale qui vise à mobiliser les hommes et les garçons afin de promouvoir l'égalité des sexes.

En octobre, la présidente a présenté Ingénieurs Canada à la **Société des Canadiennes dans la science et la technologie (SCWIST)**. La SCWIST vient d'obtenir, avec l'appui d'Ingénieurs Canada, une subvention fédérale d'environ 1 million $ du Fonds de renforcement des capacités, qui donne suite à l'engagement annoncé dans le Budget 2018 de soutenir la viabilité et la durabilité du mouvement des femmes au Canada. À l'appui de son mandat pancanadien, la SCWIST compte améliorer son efficacité organisationnelle en créant un plan stratégique quinquennal qui mettra en place des processus administratifs pour soutenir sa croissance, permettra d'élaborer des structures de gouvernance et de gestion des RH pour intégrer des groupes diversifiés, et améliorera sa durabilité financière. La SCWIST établira également des

partenariats et des alliances stratégiques pour promouvoir collectivement l'égalité des genres et opérer des changements concrets aux niveaux communautaire, organisationnel et des politiques publiques.

En novembre, la présidente Bergeron et David Lapp ont été invités à témoigner devant le **Comité permanent des affaires autochtones et du Nord** dans le cadre de l'étude des projets et stratégies d'infrastructures dans le Nord. Leur témoignage a souligné la nécessité de soumettre les projets d'infrastructures dans le Nord, dans les régions éloignées et les communautés autochtones à des évaluations de la vulnérabilité au climat afin de cerner et de prioriser les mesures d'adaptation visant à contrer les risques potentiels associés aux changements climatiques, ainsi que la nécessité de faire appel à des ingénieurs titulaires de permis pour la conception, l'entretien, la remise en état et la mise hors service de ce type d'infrastructures.

Également en novembre, la présidente Bergeron, David Lapp et Emily Rowan ont rencontré **Marco Mendicino, secrétaire parlementaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités**, au sujet des changements climatiques. La discussion a porté sur la participation d'Ingénieurs Canada à l'Optique des changements climatiques d'Infrastructure Canada, ainsi que sur notre travail lié à la diversité et l'inclusion au sein de la profession d'ingénieur.

En février 2019, la présidente Bergeron et Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, ont rencontré **Omar Alghabra, secrétaire parlementaire du ministre de la Diversification du commerce international.** La rencontre a porté sur la mobilité des ingénieurs titulaires de permis et sur les aspects où Affaires mondiales Canada profiterait des conseils d'Ingénieurs Canada dans ses négociations actuelles d'accords de libre-échange.

PARTIES PRENANTES ET GROUPES D'INTÉRÊTS PARTICULIERS

Juin 2018

- **L'initiative 30 en 30 et la Journée internationale des femmes en génie –** Le fil Twitter d'Ingénieurs Canada a été très actif, avec près de 175 000 impressions, à l'occasion de la Journée internationale des femmes en génie (#INWED18 #30by30/#30en30). Nos vidéos d'Annette Bergeron, P. Eng., et de Midia Shikh Hassan, récente diplômée en génie, ont fait l'objet de près de 7 000 visionnements à partir de nos gazouillis Twitter. Nous avons aussi été très heureux de voir le grand nombre de vidéos et de messages provenant de femmes de partout au pays.
- **Réunions de l'International Engineering Alliance (IEA)** : La présidente Annette Bergeron, le chef de la direction Gerard McDonald, le président du Bureau d'agrément Wayne MacQuarrie et Lynn Villeneuve ont assisté aux réunions de l'International Engineering Alliance (IEA) à Londres. Constituée de membres représentant 36 zones de compétence dans 27 pays, l'IEA est l'organisme-cadre qui supervise les sept accords internationaux régissant la reconnaissance mutuelle des titres universitaires et des compétences professionnelles en génie. Le Canada est signataire de l'Accord de Washington (relatif à l'éducation) et des ententes Coopération économique Asie-

Pacifique (APEC) et International Professional Engineers Agreement (IPEA) (relatives aux compétences). Les réunions de l'IEA, qui s'étendaient sur une semaine, comprenaient des ateliers qui ont permis de discuter de la gouvernance de l'IEA, d'échanger de l'information, de préciser les termes utilisés dans les accords, de même que d'améliorer les processus et d'adopter de nouvelles règles afin d'optimiser l'échange d'information.

Juillet 2018

- **Congrès 2018 de la National Society of Professional Engineers (NSPE) :** La présidente Bergeron a assisté au congrès tenu à Las Vegas et donné une présentation sur la mobilité nationale et internationale des ingénieurs, ainsi que sur l'importance d'adopter une optique globale du génie en tenant compte de la situation dans son ensemble, sans égard à nos contextes politiques particuliers.

Août 2018

- **Congrès 2018 du National Council of Examiners for Engineers and Surveyors :** Le NCEES est responsable de la préparation et de l'administration des examens utilisés par les conseils d'États américains pour l'attribution de permis aux ingénieurs et aux arpenteurs. La présidente Annette Bergeron et la vice-présidente directrice Stephanie Price ont assisté au congrès de cette année en Arizona à titre de représentantes d'Ingénieurs Canada.

Octobre 2018

- **L'initiative 30 en 30 et le forum d'automne Claudette MacKay-Lassonde du Groupe de travail Women in Engineering Advocacy Champions Task Force (WE ACT) de l'OSPE :** Annette Bergeron, Gerard McDonald, Jeanette Southwood, Cassandra Polyzou et Meriem Bougrassa ont participé à ce forum, qui s'est tenu à Ottawa, en compagnie de plusieurs de nos champions de 30 en 30. Quelque 800 délégués du monde entier représentant les secteurs public et privé du génie ont pu entendre des conférencières telles que Lisa MacLeod, ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et ministre responsable de la Condition féminine et de l'Immigration de l'Ontario, et Nicole Girard, sous-ministre adjointe associée par intérim du Groupe Sécurité et sûreté de Transports Canada. La présidente Bergeron a parlé de l'initiative 30 en 30, et le kiosque d'Ingénieurs Canada, qui a attiré des visiteurs tout au long de la journée, a mobilisé les délégués.
- **Congrès annuel de l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils – Canada (AFIC)** : Au programme de ce congrès d'une durée de deux jours figurait un certain nombre d'exposés sur des sujets très divers, notamment les implications des forces des marchés internationaux et ce que les firmes du secteur des services doivent connaître pour demeurer concurrentielles; les stratégies organisationnelles pour réagir aux grandes perturbations; la compétition pour attirer les meilleurs talents et assurer la diversité dans le secteur du génie-conseil; les réussites en matière d'encadrement de grands projets d'édification de la nation; et la politisation des infrastructures – quelle est

la solution? Le congrès s'est conclu avec le Gala des Prix canadiens du génie-conseil, où vingt Prix d'excellence ont été remis pour des projets dans plusieurs catégories.
- **Hong Kong Institution of Engineers (HKIE) :** Ingénieurs Canada a reçu des délégués de la HKIE à Ottawa pour actualiser l'entente de reconnaissance mutuelle et discuter de l'évolution des dossiers d'intérêt commun pour les deux parties.

Novembre 2018

- **Réunions d'automne de la gouvernance et du conseil de l'ABET :** La présidente Bergeron et le chef de la direction Gerard McDonald ont assisté à ces réunions tenues au Maryland.

Janvier 2019

- **Congrès de la Fédération canadienne étudiante de génie, Université McGill** : La présidente a dirigé une séance sur Ingénieurs Canada et l'importance du permis d'exercice, et participé à un panel de discussion sur la multidisciplinarité en génie.

Février 2019

- **Réunion des champions de 30 en 30 :** La présidente Bergeron a prononcé l'allocution d'ouverture lors de cette réunion tenue à Ottawa. Les présentations ont porté sur les statistiques actuelles concernant les femmes en génie, les prévisions pour 2030, et l'Accord de leadership sur la diversité des genres de Ressources humaines, industrie électrique du Canada (RHIÉC). Les participants ont discuté des obstacles qui freinent les femmes en génie et recommandé des tactiques pour améliorer leur recrutement, leur maintien en poste et leur développement professionnel.
- **Atelier « Fundamentals of Risk in Geotechnical Engineering » :** La présidente a prononcé la conférence principale lors de cet atelier tenu à Toronto, parlant du rôle des ingénieurs et des risques liés à la réglementation. Son allocution était basée sur une présentation existante d'Ingénieurs Canada sur le déversement de résidus miniers à Mount Polley, l'effondrement du centre commercial Algo, et la Commission Charbonneau sur le système de collusion et de corruption dans l'industrie de la construction.

Mars 2019

- **Réunion du conseil d'IEEE Canada** : La présidente a prononcé une allocution lors de cet événement tenu à Toronto.
- **Symposium du Council on Licensure, Enforcement, and Regulation (CLEAR) :** La présidente Bergeron a présenté un exposé sur l'initiative 30 en 30 lors de cet événement tenu à Toronto. Le thème du symposium de cette année était *Responding to Social Change: Bringing Regulatory Bodies Beyond 'Should' and Towards 'Do'.*
- **Signature de l'accord de RHIÉC :** Ingénieurs Canada et la présidente Bergeron ont reçu des représentants de Ressources humaines, industrie électrique du Canada pour la signature de l'Accord de leadership sur la diversité des genres de RHIÉC.

- **Séance de formation dans le cadre du programme Advancement of New Canadian Women in Technology** (**ANCWT) :** La présidente Bergeron a parlé de l'initiative 30 en 30 et de l'importance de la diversité et du permis d'exercice lors de cet événement tenu à l'Université d'Ottawa.

Avril 2019

- **Symposium 2019 de l'ABET :** Lors de cet événement tenu à Dallas, au Texas, Annette Bergeron a donné une présentation sur la diversité et l'agrément, en compagnie de Luigi Benedicenti, président du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie.

Mai 2019

- **AGA de l'OSPE :** La présidente Bergeron a été invitée à présenter les salutations d'Ingénieurs Canada à l'assemblée générale annuelle de l'Ontario Society of Professional Engineers (OSPE) qui aura lieu à Kingston.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport de rendement intermédiaire sur l'exécution du Plan stratégique	2.2
Objet :	Fournir au conseil un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction Ron Leblanc, président, Bureau des conditions d'admission Luigi Benedicenti, président, Bureau d'agrément
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction

Contexte

En juin 2018, le conseil a commencé à travailler à un modèle de rapport de rendement devant servir à faire le point sur les progrès réalisés par Ingénieurs Canada dans l'exécution du Plan stratégique. Ce travail s'est conclu lors de l'atelier de septembre 2018, où les décisions suivantes ont été prises :

- Des rapports de rendement intermédiaires seront présentés au conseil par le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission lors des réunions de mai, d'octobre et de décembre.
- Un rapport de rendement annuel sera soumis au conseil en février et aux membres en mai.
- Le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission fourniront leur ***évaluation de la probabilité de produire les résultats attendus*** pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel, tels que définis dans le Plan stratégique, avant la fin de la période du plan (2021).
- Des commentaires explicatifs devront être fournis pour tout élément dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent.
- Une « carte de pointage » d'une page, avec pages de détails à l'appui, devra être fournie pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel.
- Le conseil demandera au chef de la direction et aux présidents des explications sur les aspects faisant exception (dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent).
- Le modèle et le processus de production de rapport seront adaptés et améliorés en fonction de l'expérience acquise à l'usage.

Lors de l'élaboration de ce premier rapport intermédiaire, quelques modifications importantes ont été apportées, dont le conseil devrait prendre note :

1. Pour plus de transparence, la carte de pointage et les fiches de détails à l'appui comprennent à la fois la probabilité de réaliser les résultats et l'état des objectifs annuels établis pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel.

Évaluation de rendement intermédiaire

Rapport sommaire – Premier trimestre 2019

	TR1		TR2		TR3	
	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément						
PS2 Responsabilité en matière d'agrément						
PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie						
PS 4 Projet d'évaluation sur la base des compétences						
IO1 Agrément						
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation						
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)						
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)						
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral						
IO6 Surveillance, recherches et conseils						
IO7 Mobilité internationale						
IO8 Promotion et rayonnement						
IO9 Diversité						
IO10 Protection des marques officielles						

Cote	
Évaluation de la progression des **objectifs** annuels :	Évaluation de la probabilité de réaliser les **objectifs** visés avant la fin de la période du plan stratégique :
En bonne voie	100 % (les résultats ont été produits)
Quelques perturbations; surveillance étroite requise	Entre 90 % et 99 %
Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises	Entre 70 % et 89 %
	Moins de 70 %

PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément

Objectifs : ■

Résultats : □

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats attendus :

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces deux processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

Objectifs pour 2019 :

- Mise en œuvre du nouveau système de gestion des données pour la collecte des données sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Formation des parties prenantes concernées.

Réalisations au TR1 :

- Tandem, la partie du système de gestion des données à l'appui de l'enquête et du rapport sur les *Inscriptions et les diplômes décernés*, a été révisé et configuré. La formation à l'intention du personnel des EES a été élaborée et les séances de formation ont été programmées pour le TR2.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

PS2 Responsabilité en matière d'agrément

Objectifs :

Résultats :

Responsabilité : BCAPG
Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats attendus

- Les normes établies par le Bureau d'agrément s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le système d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur :
  - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
  - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
  - Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du Bureau d'agrément en ce qui concerne le changement.

Objectifs pour 2019 :

- Un processus d'évaluation de la transparence et de l'efficacité du système d'agrément est conçu en collaboration avec les parties prenantes.
- Un nouveau comité permanent est responsable de ce processus d'évaluation et de l'amélioration continue du système d'agrément.
- La question du nombre exigé d'unités d'agrément (UA) est résolue de manière satisfaisante pour toutes les parties prenantes, sur la base de données probantes et en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Réalisations au TR1 :

- Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a été créé et a tenu une réunion. Le Groupe de travail sur les UA a conclu son travail en élaborant un livre blanc portant sur le nombre exigé d'UA et la méthode de mesure des principales composantes d'un programme.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

Le travail portant sur la responsabilité en matière d'agrément subit quelques perturbations en raison d'un retard dans l'embauche d'un consultant chargé d'élaborer le processus d'évaluation. Des mesures ont été prises pour corriger ce retard (réaffectation interne du travail, de sorte que la consultation sera engagée au TR2), mais la réalisation de l'objectif annuel d'élaborer un processus d'évaluation pourrait être compromise.

En raison de retards dans le travail du Groupe de travail sur les UA et de la grande variété de commentaires reçus au sujet du premier rapport, la mise en œuvre d'un nouveau système de mesure en 2019 est compromise, tout comme l'est la résolution de la question du nombre exigé d'UA. Un deuxième rapport a été élaboré, et la consultation sur ce rapport commencera au TR2, après l'approbation par le Bureau d'agrément en juin. Compte tenu de l'ampleur de cette consultation et de la grande variété des commentaires attendus, on s'attend à ce que cet exercice prenne un certain temps et ne soit pas terminé avant la fin de l'année. Des recommandations seraient alors soumises au conseil d'Ingénieurs Canada au début de 2020.

PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie

Objectifs : ☑

Résultats : ☐

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats attendus :

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

Objectifs pour 2019 :

- Publier des données de référence – jusqu'en 2030 – qui modélisent avec précision notre compréhension actuelle du pourcentage de femmes dans la filière du génie.
- Définir de nouveaux objectifs pour chaque aspect du mandat élargi.
- Élaborer de nouveaux plans d'action pour chaque aspect du mandat élargi.
- Mener des consultations en personne au TR1 – notamment sur les plans d'action – auprès des organismes de réglementation, des champions de 30 en 30, et des membres du Comité sur la participation équitable en génie (CPEG).
- Obtenir l'adhésion des organismes de réglementation au nouveau programme.
- Obtenir de premiers résultats d'ici mai 2019. Fournir par la suite des rapports d'avancement semestriels aux réunions du conseil de septembre et de mai.

Réalisations au TR1 :

- Des consultations en personne, portant notamment sur les plans d'action, ont été menées auprès des champions de 30 en 30, dont les champions des organismes de réglementation, et des membres du CPEG.
- Une note de breffage sur les premiers résultats a été communiquée aux champions de 30 en 30 des organismes de réglementation.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 2

Objectifs : ■
Résultats : □

Résultats attendus :

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Objectifs pour 2019 :

- Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences est disponible en anglais.
    - Les ententes opérationnelles sont finalisées et signées par les utilisateurs.
    - Un psychométricien entreprend les essais inter-organismes de réglementation.
    - Les modèles de plans de changement, de communications et à l'intention des ingénieurs stagiaires sont finalisés.
    - Les interfaces de programmation d'applications (API) sont développées.
    - Le système de gestion de l'apprentissage (SGA) est développé.
    - Le transfert d'information à l'intention des EES est effectué.
    - Le système est disponible en français

Réalisations au TR1 :

- L'APEGS a commencé à utiliser le système le 1er janvier 2019. Les ententes opérationnelles ont été finalisées et signées, le cas échéant, et les organismes de réglementation ont été formés au moyen d'un webinaire sur les nouvelles fonctions leur permettant d'administrer leurs propres utilisateurs.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

IO1 Agrément

Responsabilité : BCAPG
Pondération : 3

Objectifs :
Résultats :

Résultats attendus :

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants en génie afin d'agréer de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

Objectifs pour 2019 :

- Mener les activités d'agrément :
  - Effectuer des visites à deux EES du cycle de 2018-2019 et à 11 EES du cycle de 2019-2020 (le cycle des visites d'agrément s'étend de septembre à février).
  - Rendre des décisions concernant 78 programmes de premier cycle (67 visites, plus deux avis de changement majeur, plus huit rapports).
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément.
  - Préciser et améliorer l'échelle de notation A/M/I.
  - Élaborer un prototype de fiche d'information sur les cours (FIC) pour relier les qualités requises des diplômés aux unités d'agrément (UA)
  - Redéfinir le mandat des visiteurs généraux.
  - Élaborer une politique en matière de plaintes.
  - Modifier l'énoncé d'interprétation sur les qualités requises des diplômés (annexe 9 des *Normes et procédures d'agrément*).
  - Proposer des modifications à la norme 3.1.5 quant aux outils d'évaluation documentés utilisés pour obtenir des données sur l'apprentissage par les étudiants des douze qualités requises.
  - Finaliser les changements apportés à l'énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice (annexe 3 des *Normes et procédures d'agrément*).
  - Élaborer un guide sur les événements imprévus et les UA.
  - Répondre à la demande du CCDISA concernant les échanges internationaux et les exigences d'agrément du Bureau d'agrément.
  - Proposer des questions d'entrevue à l'intention des registraires (ou l'équivalent) des EES.
  - Revoir et actualiser le questionnaire et les rubriques utilisés lors des visites pour mettre davantage l'accent sur les qualités requises des diplômés et le processus d'amélioration continue.
  - Achever les travaux du Groupe de travail sur les UA.

Réalisations au TR1 :

- Les visites de deux programmes ont été effectuées, et la préparation et la révision des rapports de visite sont en bonne voie. Le Comité des politiques et des procédures s'est réuni en janvier, et le Bureau d'agrément a tenu une réunion en février. Des progrès ont été réalisés pour ce qui a trait à la préparation d'un modèle de rapport (A/M/I) pour les équipes de visiteurs, la description du rôle des visiteurs généraux, la modification de la norme 3.1.5, la politique en matière de plaintes, l'énoncé d'interprétation sur les qualités requises des diplômes, et l'énoncé d'interprétation sur les exigences en matière de permis d'exercice.
- Le Bureau d'agrément continue à recevoir des demandes de visites d'agrément pour des programmes existants et nouveaux, ainsi que des avis de changement important, ce qui indique que le processus demeure crédible aux yeux des EES.
- Le Bureau d'agrément s'occupe des questions soulevées par le CCDISA, et le dialogue et la collaboration entre les deux groupes se poursuivent.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

IOP Relations avec/entre les organismes de réglementation

Objectifs :

Résultats :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 3

Résultats attendus :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir proactivement dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.

Objectifs pour 2019 :

- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
    - Assurer l'orientation des nouveaux présidents dans le cadre d'un déjeuner tenu lors des réunions du conseil de février et de mai.
    - Organiser des rencontres lors des réunions du conseil de février, mai et septembre.
- Élaborer un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Soutenir le Groupe des chefs de direction et ses initiatives.
    - Quatre réunions par année.
- Soutenir les groupes nationaux de responsables et leurs initiatives.
    - Responsables de l'admission : deux réunions en personne; responsables de la discipline et de l'application de la loi : une réunion en personne; responsables de l'exercice : une réunion en personne.
    - Groupes susmentionnés : exécuter les plans de travail existants, élaborer de nouveaux plans et participer aux consultations.
    - Responsables des TI et des communications : organiser des téléconférences et partager l'information demandée.

Réalisations au TR1 :

- Un déjeuner d'orientation pour les nouveaux présidents a été organisé en février. Le Groupe des chefs de direction, le Groupe des responsables de l'admission et le Groupe des présidents se sont tous réunis au cours du TR1.
- Le Groupe national des responsables des TI s'est réuni par téléconférence pour participer à une présentation intitulée *Build an Information Security Strategy* qui expliquait comment élaborer une stratégie de sécurité de l'information adaptée aux besoins d'un organisme et comment mesurer les améliorations qui en découlent.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

IO3 Services et outils pour la réglementation, l'exercice professionnel et la mobilité

Objectifs :

Résultats :

Responsabilité : Chef de la direction et BCCAG
Pondération : 3

Résultats attendus :

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
  - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
  - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
  - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
  - Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes de fellowship et de bourses d'études.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
  - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
  - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation

Objectifs pour 2019 :

- Bureau des conditions d'admission : Tenir à jour les programmes d'examens
  - Élaborer de nouveaux programmes d'examens en génie aérospatial/aéronautique (à soumettre à l'approbation du Bureau des conditions d'admission en janvier 2020).
  - Réviser les programmes d'examens sur les matières de base, le génie biomédial, le génie logiciel et le génie des structures (devant tous être approuvés avant janvier 2020).
- Bureau des conditions d'admission : Élaborer des guides, guides modèles et livres blancs et en assurer la mise à jour
  - Nouveau guide sur l'utilisation des programmes d'examens (à faire approuver par le conseil à l'automne 2019).
  - Nouveau guide sur la manière de favoriser l'entrepreneuriat (à faire approuver par le conseil en 2020).
  - Nouveau livre blanc sur le génie de l'environnement (à faire approuver par le conseil à l'automne 2019).
  - Révision des guides sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie et sur la gestion du risque (à faire approuver par le conseil au printemps 2020).
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser.
  - Explorer la faisabilité d'autres moyens de partage de l'information.
  - Prendre des décisions et planifier en fonction de tout changement apporté à la façon dont l'information est partagée.

Réalisations au TR1 :

- Le Bureau des conditions d'admission s'est réuni par téléconférence en janvier et a diffusé par la suite deux documents pour consultation : le « Guide sur l'utilisation des programmes d'examens » et le « Document de consultation sur l'entrepreneuriat ». La révision finale du programme d'examens de génie logiciel a été approuvée et publiée dans le site Web d'IC. Deux guides ont été approuvés et publiés dans le site d'IC, soit un guide sur le

permis restreint et l'autre sur le développement professionnel continu. Le travail visant à explorer la faisabilité d'une solution de rechange à la BDNE a commencé, et les besoins et exigences ont été documentés.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

IO4 Programmes nationaux

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 1 (la plus faible)

Objectifs :

Résultats :

Résultats attendus :

- Se départir, au cours de la période visée par ce plan, des programmes que les organismes de réglementation estiment ne pas cadrer avec son mandat ou qui pourraient être mieux assurés par d'autres organismes. Cela comprend le protocole d'ingénierie du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) et le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI). À l'avenir, il serait souhaitable que ces deux programmes soient offerts aux ingénieurs canadiens, mais par des organismes plus appropriés.
- Confirmer qu'Ingénieurs Canada n'est pas un organisme de délivrance de titres et cesser d'offrir le programme de certification de PRI.
- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

Objectifs pour 2019 :

CVIIP : Élaborer et exécuter un plan permettant à Ingénieurs Canada de se dégager de la responsabilité de maintenir le protocole d'ingénierie du CVIIP d'ici 2021.

- TR 1 – Élaborer une demande de déclarations d'intérêt.
- TR 2 – Diffuser la demande de déclarations d'intérêt. Recevoir les déclarations et sélectionner les proposants pour la Demande de propositions (DP).
- TR3 – Préparer la DP et la diffuser aux proposants sélectionnés. Recevoir les propositions.
- TR4 – Évaluer les propositions et recommander une partie intéressée privilégiée pour approbation par le chef de la direction et le conseil.

PRI : Élaborer et exécuter un plan permettant à Ingénieurs Canada de se dégager de la responsabilité d'offrir le programme de certification de PRI d'ici 2021.

- TR1 – Identifier les parties intéressées désireuses et capables d'offrir les cours et la désignation de PRI. Élaborer la DP.
- TR2 – Diffuser la DP aux parties intéressées.
- TR3 – Recevoir et évaluer les propositions et faire une recommandation au chef de la direction et au conseil.
- TR4 – Mener des négociations et finaliser les détails de l'entente de dessaisissement.

Programmes d'affinité

- TR1 – S'entendre avec Marsh Canada au sujet du marketing des programmes d'assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions et contre les crimes commerciaux. S'entendre avec Marsh Canada pour créer un webinaire sur la cyberassurance.
- TR2 – Comptes rendus semestriels de GWL, Manuvie et TD Assurance. Communication des résultats.
- TR3 – Mettre en œuvre des mécanismes de transparence utilisant des tactiques pour répondre aux besoins des différents organismes de réglementation.
- TR4 – Comptes rendus semestriels de GWL, Manuvie et TD Assurance. Communication des résultats.

Réalisations au TR1 :

- CVIIP : Une demande de déclarations d'intérêt a été préparée et diffusée.
- PRI : Les parties intéressées désireuses et capables d'offrir les cours et la désignation de PRI ont été identifiées. La DP relative au PRI a été élaborée.
- Programmes d'affinité : Ingénieurs Canada s'est entendu avec Marsh Canada au sujet du marketing des programmes d'assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions et contre les crimes commerciaux, ainsi que pour la création d'un webinaire sur la cyberassurance.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Objectifs :

Résultats :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 1 (la plus faible)

Résultats attendus :

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
  - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public.
  - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques.
  - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur.
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

Objectifs pour 2019 :

- Du TR1 au TR4
  - Avoir des rencontres en personne avec des parlementaires et des fonctionnaires; fournir de l'information sur les propositions, actions et politiques du gouvernement fédéral; faire valoir le rôle des ingénieurs dans l'élaboration des politiques publiques; fournir aux organismes de réglementation des conseils sur les politiques ayant une incidence sur la réglementation provinciale; fournir des mises à jour dans le bulletin d'IC.
- TR1
  - Mener une consultation en personne sur la nouvelle sous-stratégie.
  - Faire approuver, par le conseil, l'énoncé de principe national sur la réglementation de l'ingénierie en milieu côtier, océanique et en sous-sol connexe.
- TR2
  - Soumettre aux organismes de réglementation l'analyse, la justification et la sous-stratégie préliminaires en matière de représentations auprès du gouvernement fédéral.
  - Soumettre à l'approbation du conseil deux énoncés de principe nationaux : « Technologie du génie de l'intelligence artificielle dans les véhicules autonomes et connectés » et « Accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie ».
  - Le Comité consultatif des affaires publiques (CCAP) déterminera les sujets des énoncés de principe nationaux pour la prochaine année. Recherche et analyse contextuelle portant sur les nouvelles questions à traiter dans les énoncés.
- TR3
  - Soumettre au conseil l'analyse, la justification et la sous-stratégie finales en matière de représentations auprès du gouvernement fédéral.
  - Établir la liste des énoncés de principe nationaux (EPN) à actualiser.
  - Soumettre un mémoire prébudgétaire au gouvernement fédéral. Demander de faire partie des témoins éventuels du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.
- TR4
  - Mettre en œuvre, le cas échéant, les résultats de la stratégie relative aux représentations auprès du gouvernement fédéral.
  - Distribuer les ébauches d'EPN aux membres du CCAP.

Réalisations au TR1 :

- Une consultation en personne a été tenue sur la nouvelle sous-stratégie.
- Le conseil a approuvé l'EPN sur la réglementation de l'ingénierie en milieu côtier, océanique et en sous-sol connexe.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

La présentation des deux EPN suivants pour approbation par le conseil a été reportée du TR2 au TR3 : « Technologie du génie de l'intelligence artificielle dans les véhicules autonomes et connectés » et « Accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie ». Ce changement n'a pas été jugé assez important pour mériter le statut « jaune ».

IO6 Surveillance, recherches et conseils

Objectifs :

Résultats :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 2

Résultats attendus :

- Établir une capacité de surveillance et de rapport basée sur des données probantes, allégée et efficace, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information contribuera à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.

Objectifs pour 2019 :

- Préparer et tenir un atelier en vue d'une nouvelle sous-stratégie qui produira des recherches visant à informer les organismes de réglementation sur les changements et les progrès qui auront un impact sur l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur, notamment la création éventuelle d'un groupe de travail sur l'avenir de la profession d'ingénieur.
- Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice et conseiller les organismes de réglementation sur leurs impacts.
- Mener des recherches et publier le *Rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés.*

Réalisations au TR1 :

- Publication du Rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés de 2018. Planification de la recherche et de l'élaboration d'un rapport sur les nouveaux domaines d'exercice du génie.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

IO7 Mobilité internationale

Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG
Pondération : 1 (la plus faible)

Objectifs :
Résultats :

Résultats attendus :

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Objectifs pour 2019 :

- Bureau d'agrément : Représenter les intérêts des organismes de réglementation en ce qui concerne les ententes internationales et faire rapport au conseil en temps opportun sur l'évolution de ce dossier.
    - Fournir des conseils aux délégués d'Ingénieurs Canada qui assistent à la réunion de l'Accord de Washington en ce qui concerne les votes sur la gouvernance, l'admission de nouveaux membres, l'évaluation des signataires, et le respect des obligations en matière de déclarations.
- Chef de la direction : Entreprendre le travail sur la nouvelle sous-stratégie de mobilité internationale (à soumettre au conseil d'ici septembre 2020) qui visera à gérer de façon optimale les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Chef de la direction : Maintenir les ententes de reconnaissance mutuelle (ERM).
    - Actualiser l'ERM avec Engineers Australia.
- Chef de la direction : Maintenir le site Feuille de route pour l'ingénierie au Canada.
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), tout en mettant en œuvre les recommandations du Groupe national des responsables de l'admission.
    - Terminer l'étude de faisabilité sur l'utilisation et l'amélioration continues de la BDEDE.
    - Mener des recherches sur les établissements étrangers et verser l'information dans la BDEDE.
    - Jusqu'à l'approbation de la nouvelle stratégie, poursuivre les activités existantes :
    - Maintenir les répertoires de la mobilité.
    - Assister aux réunions de l'International Engineering Alliance, et voter sur les questions de gouvernance et d'adhésion.
    - Maintenir le contenu du site Web et répondre aux questions au sujet de la reconnaissance des titres de compétences étrangers et de l'obtention du permis d'exercice.

Réalisations au TR1 :

- Mise à jour à l'intention du Groupe des chefs de direction sur le travail relatif à la sous-stratégie de mobilité internationale. Début des recherches sur les pays visés par les ERM. Préparation conjointe (Bureau d'agrément et personnel d'Ingénieurs Canada) des comptes rendus et des réponses pour la réunion de l'International Engineering Alliance qui se tiendra en juin.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

IO8 Promotion et rayonnement

Objectifs :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 2

Résultats :

Résultats attendus :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Objectifs pour 2019 :

- Soumettre au conseil, d'ici février 2020, une analyse, une justification et des stratégies recommandées quant à la meilleure façon de :
  - Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société.
  - Susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.
- Jusqu'à ce que la nouvelle stratégie soit approuvée, poursuivre les activités existantes, notamment : le programme de FIC, les programmes de bourses d'études et de prix, et les programmes de rayonnement actuels avec la Fédération canadienne étudiante de génie et les Guides, le Mois national du génie, l'Odyssée des sciences du CRSNG, et DiscoverE (Global Marathon et la compétition Future City).
- Lancer et mettre en œuvre un programme à l'intention des Scouts.
- Évaluer le programme de bourses d'études et l'actualiser par la suite.
- Évaluer le programme de Prix d'Ingénieurs Canada et soumettre cette information au conseil pour discussion.

Réalisations au TR1 :

- Sous stratégie pour l'IO8 : Une consultation en personne au sujet de la sous-stratégie a été menée auprès du Comité sur la participation équitable en génie.
- Activités existantes : Les jalons du TR1 pour les programmes existants ont été atteints, notamment : le programme de FIC, les programmes de bourses d'études et de prix, et les programmes de rayonnement actuels avec la Fédération canadienne étudiante de génie et l'écusson d'ingénierie des Guides, Future City, le Mois national du génie, DiscoverE (Global Marathon), et la Journée mondiale de l'ingénieur. Il n'y avait pas de jalon au TR1 pour l'Odyssée des sciences du CRSNG. Les discussions avec les Scouts seront amorcées au TR2.
- Évaluation du programme de prix : la conception de l'évaluation a été effectuée.
- Évaluation du programme de bourses d'études : la conception de l'évaluation du programme sera effectuée au TR2.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

IO9 Diversité et inclusion

Objectifs :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 2

Résultats :

Résultats attendus :

- Faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

Objectifs pour 2019 :

Sous-stratégie pour l'IO9

- TR1 – Consulter le Comité sur la participation équitable en génie (CPEG).
- TR2 – Consulter le Groupe de travail sur la participation des Autochtones dans le domaine du génie.
- TR3 – Présenter la sous-stratégie au conseil, à sa réunion de l'automne.
- Jusqu'à ce que la nouvelle sous-stratégie soit approuvée, poursuivre les activités existantes.

Commission de vérité et de réconciliation (CVR) : Surveiller activement le travail d'Engineers and Geoscientists BC (EGBC) et d'Engineers Geoscientists Manitoba (APEGM) en lien avec le rapport de la CVR et en informer les organismes de réglementation.

- Du TR1 au TR4 – À chaque trimestre, consulter EGBC et l'APEGM au sujet de leur travail en lien avec la CVR.

Ingénirama (EngScape) : Maintenir le site en attendant son évaluation en lien avec l'élaboration de sous-stratégies.

- TR2 – Évaluer l'utilité continue d'Ingénirama, et faire les recommandations appropriées.

Enquête sur les effectifs : Maintenir de l'information à jour pour les fins de l'initiative 30 en 30, ainsi que pour assurer l'exactitude des rapports, l'établissement des cotisations, les programmes d'affinité et d'autres fins.

- TR1 – Terminer la collecte de données sur les effectifs de 2018.
- TR2 – Vérifier les données. Rédiger le contenu du site Web. Élaborer l'infographie pour 30 en 30 (carte et tableau).
- TR3 – Faire traduire le rapport et le contenu du site Web. Publier dans le site Web. Assurer une large diffusion de l'infographie relative à 30 en 30.
- TR4 – Améliorer le formulaire d'enquête. Commencer le processus de collecte des données de 2019.

Réalisations au TR1 :

- Sous-stratégie pour l'IO9 : Le CPEG a été consulté.
- Commission de vérité et réconciliation (CVR) : Ingénieurs Canada surveille activement le travail d'EGBC et de l'APEGM en lien avec le rapport de la CVR, et a consulté les deux organismes au sujet de leur travail.
- Ingénirama (EngScape) : Le site a été maintenu en attendant son évaluation en lien avec l'élaboration de sous-stratégies.
- Enquête sur les effectifs : La collecte de données sur les effectifs de 2018 a été effectuée.

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

IO10 Protéger les marques officielles

Objectifs :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 1 (la plus faible)

Résultats :

Résultats attendus :

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

Objectifs pour 2019 :

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- Superviser l'enregistrement et l'application des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et gérer le processus de constitution en société de régime fédéral.

Réalisations au TR1 :

- Quinze lettres de consentement ont été envoyées à des demandeurs d'enregistrement de noms de sociétés de régime fédéral.
- Neuf procédures d'opposition de marques de commerce sont en cours.
- Trois dossiers d'opposition ont été fermés (deux abandons et un règlement).

Réalisations au TR2 :

-

Réalisations au TR3 :

-

Commentaires :

2. Pour ce premier rapport intermédiaire, le chef de la direction et les présidents du BA et du BCA ne peuvent pas prédire – avec exactitude ou confiance – si les résultats attendus seront produits d'ici 31 mois. Aucun pourcentage ne sera donc fourni.
3. Afin d'assurer une meilleure harmonisation avec les responsabilités du personnel, certaines activités ont été regroupées ou déplacées d'un impératif opérationnel à un autre, nommément :
    a. Mettre à disposition du matériel de formation portant sur la déontologie a été déplacé de l'**IO4** *Offrir des programmes nationaux* à l'**IO2** *Faciliter les relations avec les organismes de réglementation*, car c'est à ce niveau que le travail s'effectue : ce sont les groupes de responsables qui produisent et échangent l'information.
    b. Fournir des conseils aux organismes de réglementation en ce qui concerne les accords de commerce internationaux a été déplacé de l'**IO 7** *Mobilité internationale* à l'**IO5** *Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral,* étant donné que cette information émane généralement du gouvernement.
    c. Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice a été déplacé de l'**IO3** *Fournir des services et des outils aux organismes de réglementation* à l'**IO6** *Recherche réglementaire*, car ce travail de recherche incombe au gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale.
    d. L'objectif « Définir les besoins pour la création possible d'un groupe de travail sur l'avenir de la profession d'ingénieur » contenu dans l'**IO6** *Recherche réglementaire* a été combiné avec la nouvelle sous-stratégie de recherche et sera livré avec cette sous-stratégie afin d'éviter les consultations en double.
    e. Évaluer les programmes de prix et de bourses d'études a été déplacé de l'**IO3** *Faciliter les relations avec les organismes de réglementation* à l'**IO8** *Promotion et rayonnement*, car ces programmes visent à promouvoir la profession et à éveiller l'intérêt de la prochaine génération.
    f. Surveiller le travail d'Engineers and Geoscientists BC et d'Engineers Geoscientists Manitoba en lien avec le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation a été déplacé de l'**IO6** *Recherche réglementaire* à l'**IO9** *Diversité et inclusion*, car le travail concerne un groupe cible de nos objectifs de diversité.
    g. La sous-stratégie de l'**IO9** *Diversité et inclusion* a été focalisée pour porter sur les Autochtones dans le domaine du génie et sur des programmes de formation d'appoint et/ou de soutien qui facilitent leur admission à des programmes de premier cycle en génie au Canada, et leur diplomation de tels programmes. Cette focalisation a été effectuée pour distinguer ce travail de la **PS3** *Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie*.

Rapport de situation

Ce premier rapport de rendement intérimaire couvre le premier trimestre de 2019.
Il a été préparé par le chef de la direction et les présidents du BA et du BCA, avec l'appui du personnel.
Les rapports sur les deuxième et troisième trimestres seront présentés lors des réunions du conseil d'octobre et de décembre respectivement.

Prochaines étapes

Selon les directives du conseil. Actions possibles :

- Modification du format ou du processus d'élaboration des rapports.
- Clarification des progrès réalisés jusqu'à présent.
- Modifications apportées à la mise en œuvre et/ou à l'opérationnalisation du plan stratégique approuvé par les membres.

Annexes

Le rapport complet est présenté en annexe.

PROCÈS-VERBAL NON APPROUVÉ
193e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA
1er mars 2019
Courtyard Marriott Hotel & Ottawa Conference and Event Centre
200, Coventry Road, Ottawa (Ontario)
Salle 118CDE

Administrateurs présents :

A. Bergeron, présidente, PEO
R. Kinghorn, président sortant, Engineers & Geoscientists BC
D. Lynch, président élu, APEGA
C. Bellini, PEO
J. Boudreau, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
T. Brookes, NAPEG
D. Brown, PEO
J. Card, PEGNL
L. Champagne, OIQ
D. Chui, PEO
S. Devereaux, Engineers Nova Scotia
L. Doig, APEGA
J. Dunn, Engineers PEI
D. Gelowitz, APEGS
S. Gwozdz, OIQ
J. Holm, Engineers & Geoscientists BC
C. Lamothe, OIQ
D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists Manitoba
C. Parenteau, APEGA
R. Shreewastav, PEO
R. Trimble, Engineers Yukon

Administrateurs absents :

K. Baig, OIQ
G. Faulkner, APEGA

Conseillère présente :

A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC

Personnes relevant directement du conseil :

G. McDonald, chef de la direction
L. Benedicenti, président, BCAPG
S. Price, Vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, et secrétaire du conseil

ÉBAUCHE

Personnes relevant du conseil qui n'ont pu être présentes :

R. LeBlanc, président, BCCAG

Observateurs présents :

T. Chong, chef de la réglementation et registraire adjoint, Engineers & Geoscientists BC
K. Costello, présidente, NAPEG
C. Dixon, président élu (?) Engineers Yukon
N. Dorjee, président, APEGA
S. Dupuis, président, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
G. Eynon, président élu, APEGA
T. Fonstad, président élu, APEGS
L. Golding, chef de la direction et registraire, NAPEG
S. Holmes, présidente, APEGS
K. King, chef de la direction, Engineers Yukon
Z. Kripki, président, Fédération canadienne étudiante de génie
J. Landrigan, chef de la direction et registraire, Engineers PEI
B. McDonald, chef de la direction et registraire, APEGS
J. Nagendran, chef de la direction et registraire, APEGA
Josée Perron, présidente, Engineers Yukon
D. Spracklin-Reid, présidente, PEGNL
K. Tarnai-Lokhorst, présidente, Engineers & Geoscientists BC
J. Underhill, président sortant, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
L. White, chef de la direction et registraire, Engineers Nova Scotia
J. Zuccon, registrateur, PEO

Membres du personnel présents :

C. Brown, vice-président, Opérations
J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
J. Monterrosa, contrôleur
L. Villeneuve, gestionnaire, Agrément
M. Ouellette, gestionnaire, Compétences professionnelles
B. Gibson, gestionnaire, Communications
L. Scott, gestionnaire, Services aux membres
W. Guy, administratrice, Gouvernance
L. Tremblay, planificatrice de réunions et d'événements
D. Smith, adjointe de direction
C. Roy, associée, Services aux membres

ÉBAUCHE

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente ouvre la réunion à 8 h 39 et souhaite la bienvenue aux participants. A. Bergeron souligne que c'est la Journée de l'ingénieur en Ontario et le début du Mois national du génie.

Le point 7.4, qui sera abordé à huis clos, sera discuté avant le déjeuner à 11 h 45 pour tenir compte des arrangements pris par les personnes venues de loin.

5732 **Motion proposée par C. Parenteau, appuyée par J. Holm**
QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté tel que modifié et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.
Adoptée

1.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

D. Brown déclare un conflit d'intérêts en ce qui a trait au point 4.2, mais souhaiterait demeurer dans la salle afin de fournir de l'information contextuelle et de répondre aux questions éventuelles.

D. Lynch déclare un conflit d'intérêts personnel à titre de nouveau président en ce qui a trait à la Politique 7.1.

Aucun autre conflit n'est déclaré.

A. Bergeron passe en revue les règles de procédure et s'assure que leur mise en œuvre fait consensus :

Les règles de procédure suivantes ont été proposées pour assurer l'équité, l'efficacité et l'efficience de la réunion :

1. Prise de parole limitée à deux minutes.
2. Possibilité de prendre la parole une seconde fois seulement si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
3. Limite de deux occasions de prise de parole pour chaque motion.
4. Interdiction de reformuler ou de réitérer le même point de vue.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION

2.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

A. Bergeron indique que son rapport était inclus dans le cahier de travail.

L. Champagne souligne qu'il devrait y avoir conciliation entre le rapport de la présidente et celui du chef de la direction concernant le point portant sur la NSPE.

2.2 RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION

G. McDonald présente au conseil un rapport annuel pour 2018, dans lequel il souligne que la performance par rapport au budget a été positive. Il poursuit en disant que, bien que la performance ait été positive, elle l'a été moins que prévu en raison du piètre rendement des placements.

ÉBAUCHE

2.3 RAPPORT DU GROUPE DES CHEFS DE DIRECTION

Le Groupe des chefs de direction a tenu une rencontre d'une journée entière. Tous les représentants étaient présents à l'exception de ceux du Québec et du Nouveau-Brunswick. G. Emberly de PEGNL quittera ses fonctions à compter du mois de juin de cette année.

J. Landrigan entreprendra son mandat à titre de président du Groupe des chefs de direction tandis que K. King sera vice-président. Tous deux auront un mandat d'un an. Il n'est pas nécessaire que ce soit le vice-président qui devienne président.

L'ensemble du Groupe des chefs de direction est en faveur du document sur le droit d'exercice indépendant dont la publication est imminente.

Le Groupe des chefs de direction est en faveur du concept selon lequel les rapports d'évaluation individuelle des administrateurs seront remis aux organismes de réglementation.

Le Groupe des chefs de direction recommande qu'un conseiller siège au Comité des RH lorsque la nouvelle structure du comité selon la Gouvernance 2.0 entrera en vigueur. Ce conseiller ne doit pas nécessairement être le conseiller du Groupe des chefs de direction, mais il devrait avoir de l'expérience dans ce domaine.

La question de la BDEDE est analysée en profondeur. On note que cette base de données a été adoptée dans le cadre du plan stratégique et certains sont déçus de ce changement de cap. Au sein du Groupe des chefs de direction, les avis sont partagés quant à la poursuite de l'étude de cette question. La préoccupation entourant la BDEDE sera reportée à la discussion sur le budget de l'année prochaine en même temps que l'étude de faisabilité réclamée.

A. Bergeron remercie A. English pour ses deux années en qualité de présidente du Groupe des chefs de direction.

2.4 RAPPORT DU GROUPE DES PRÉSIDENTS

Le Groupe des présidents est au complet à l'exception des représentants du Manitoba, du Québec et de la Saskatchewan. La discussion porte sur son rôle comme groupe et la manière d'être efficace. Le Groupe exprime le souhait de pouvoir avoir une trousse d'orientation pour les présidents des organismes de réglementation. Il faut poursuivre la discussion sur un point considéré comme un conflit d'intérêts, soit la présence de présidents d'organismes de réglementation au sein du conseil d'Ingénieurs Canada. Le personnel d'Ingénieurs Canada fait une présentation sur la PS3, qui suscite un grand intérêt au sein du groupe pour avoir accès aux données préliminaires. La prochaine réunion sera présidée par S. Dupuis, suivi de G. Eynon.

3. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

5733 **Motion proposée par R. Kinghorn, appuyée par R. Shreewastav**
QUE les points 3.1b , 3.2 et 3.3 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.
Adoptée

ÉBAUCHE

C. Parenteau demande que le point 3.1a, Procès-verbal du 26 septembre 2018, soit retiré de l'ordre du jour de consentement. C. Parenteau ne propose pas la motion 5718 visant à dissoudre le Groupe de travail sur les nominations; c'est L. Doig qui le fait.

Motion proposée par L. Doig, appuyée par D. Gelowitz
QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 26 septembre 2018 soit approuvé.
Adoptée

4. AFFAIRES/DÉCISIONS DU CONSEIL

4.1 Publication des procès-verbaux des comités du conseil

5734 **Motion proposée par J. Holm, appuyée par D. Nedohin-Macek**
Que le conseil approuve la publication de tous les procès-verbaux des comités du conseil dans la zone publique du site Web d'Ingénieurs Canada.
Adoptée

On précise que cette motion fait référence aux comités et non aux groupes de travail.

4.2 Fonds des programmes d'affinité de PEO

5735 **Motion proposée par C. Bellini, appuyée par D. Chui**
QUE le conseil approuve la demande de PEO de garder en réserve jusqu'au 30 avril 2019 les fonds de commandite de 2017 issus du programme d'assurance habitation et automobile en Ontario.
Adoptée

D. Brown déclare un conflit d'intérêts à titre de président du conseil de PEO, mais demeure dans la salle pour répondre aux questions.

C. Bellini donne de l'information sur les circonstances qui ont mené à la demande de prolongation.

Une discussion s'engage sur ce qu'il advient des fonds qui restent, surtout si aucune décision n'est prise avant le 30 avril 2019. Les fonds seraient remis dans le budget d'Ingénieurs Canada, mais c'est le conseil qui devrait décider de leur utilisation.

D. Brown sort de la salle et la motion passe au vote.

4.3 Rapport du Groupe de travail sur le financement

D. Gelowitz présente un jeu de diapositives sur le contexte du Rapport du groupe de travail sur le financement et les recommandations qu'il contient.

Il s'ensuit une discussion très animée, certains membres réclamant des éclaircissements sur le rapport et une analyse des scénarios éventuels. On demande aux organismes de réglementation de faire part de leur avis avant le 15 mars 2019 afin de respecter les délais de production du cahier de travail pour la réunion de mai du conseil. Si l'on prévoit que ces contributions arriveront plus tard, prière d'indiquer la date prévue à W. Guy et J. Monterrosa.

ÉBAUCHE

4.4 Objectifs du chef de la direction pour 2019

Motion proposée par R. Kinghorn, appuyée par D. Lynch

QUE le conseil approuve les objectifs du chef de la direction pour 2019.

R. Kinghorn, président du Comité de rémunération, présente les objectifs du chef de la direction pour 2019 au nom de ce comité.

Une discussion s'engage concernant la façon dont sont déterminés les objectifs et comment ils pourraient être modifiés en milieu d'exercice au besoin. La plupart des objectifs correspondent au plan stratégique.

L. Champagne demande que la discussion se déroule à huis clos. Ce point est reporté jusqu'au moment prévu pour la réunion à huis clos.

4.5 Nouvelles politiques pour le manuel des politiques du conseil

On demande de séparer le point h, Politique 7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles.

5736 **Motion proposée par S. Devereaux, appuyée par D. Nedohin-Macek**

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les politiques suivantes :

a) Politique 1.3 Objets d'Ingénieurs Canada

b) Politique 4.1 Responsabilités des administrateurs

c) Politique 4.5 Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil

d) Politique 4.12 Autoévaluation du conseil

e) Politique 4.13 Évaluation des administrateurs

f) Politique 6.7 Mandat du Comité des finances

g) Politique 6.8 Mandat du Comité sur la gouvernance

i) Politique 7.2 Liens du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie

j) Politique 7.3 Liens du conseil avec le Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées

k) Politique 9.2 Documents et produits approuvés par le conseil – Produits du Bureau des conditions d'admission

l) Politique 9.3 Documents et produits approuvés par le conseil – Énoncés de principe nationaux

Adoptée

Motion proposée par R. Kinghorn, appuyée par R. Shreewastav

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les politiques suivantes :

h) Politique 7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

D. Lynch déclare un conflit d'intérêts étant donné qu'il est le nouveau président et il quitte la salle.

5737 **Motion proposée par S. Gwozdz, appuyée par C. Lamothe**

QUE l'article 7.1.3 soit modifiée comme suit : « Dans le cas des déplacements internationaux, tous les bénévoles doivent obtenir l'approbation préalable du président avant de faire des réservations de voyage, à moins que le déplacement soit inclus dans le budget approuvé d'Ingénieurs Canada. »

Rejetée

ÉBAUCHE

Une discussion s'engage sur un tarif quotidien pour les repas et on note que, même s'il se peut qu'il ne couvre pas tous les coûts, les montants sont supérieurs à ceux qu'autorise le gouvernement fédéral.

D'autres modifications à cette politique qui sont discutées et acceptées portent sur l'ajout à la politique d'un article concernant les taxis et les limousines et les services de conavettage, afin de préciser le taux de kilométrage, et de remplacer, à l'article 7.1.4.1, le terme *vaccins* par *services médicaux.*

5738 **Le proposant initial de la motion propose de la différer :**
Motion proposée par R. Kinghorn, appuyée par L. Doig
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada reporte à plus tard l'approbation de la politique suivante :
h) Politique 7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles
Adoptée

On demande aux administrateurs de requérir l'avis de leur association sur la politique et il est convenu de renvoyer cette question au Comité sur la gouvernance pour qu'il l'examine en profondeur.

5738 **La présidente demande**
QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du comité exécutif.
Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil.

Les objectifs du chef de la direction pour 2019 sont approuvés ainsi que sa rémunération au cours de cette séance à huis clos.

5739 **4.6 La présidence est confiée au président élu, David Lynch**
Accord de leadership sur la diversité des genres de Ressources humaines, industrie électrique du Canada (RHIÉC)
Motion proposée par A. Bergeron, appuyée par S. Devereaux
Que l'appui à l'Accord de leadership sur la diversité des genres de RHIÉCE soit approuvé.
Adoptée

En réponse à une question, A. Bergeron déclare qu'Ingénieurs Canada est un partenaire officiel de cette subvention de Condition féminine Canada et qu'elle est en outre conseillère privée pour cette subvention.

5. RAPPORTS AU CONSEIL

5.1 a) Compte rendu du Bureau d'agrément

Se référant au rapport du Bureau d'agrément, L. Benedicenti demande s'il y a des questions. Le rendement par rapport à la priorité « Responsabilité en matière d'agrément » du Plan stratégique sera commenté dans le rapport de mai.

b) Rapport du Groupe de travail sur les UA
Se référant à ce rapport, L. Benedicenti ajoute qu'une fois que ce document sera accepté, le Groupe de travail sur les UA pourra être dissous.

ÉBAUCHE

5.2 Compte rendu du Bureau des conditions d'admission

M. Ouellette remet le rapport au nom du président du Bureau des conditions d'admission, Ron LeBlanc. Elle fait remarquer que le format est nouveau et demande la rétroaction des administrateurs.

5.3 REGISTRE DES RISQUES

R. Shreewastav présente le Registre des risques et souligne que le Comité des finances a étudié les risques lors de sa dernière réunion.

Les participants posent des questions sur des points précis du Registre des risques et s'ils nécessitent la prise de mesures. G. McDonald prend note des commentaires et informe le conseil que le Registre des risques a été mis à jour par l'équipe de direction au mieux de sa connaissance à ce moment-là au début du mois de février. L'avis de non-renouvellement de l'entente d'assurance affinitaire reçu de la part de l'APEGA et l'intrusion dans les TI sont tous deux survenus après la distribution de l'ordre du jour de la réunion.

5.4 Comité d'audit

Se référant à la note de breffage, D. Chui présente d'autres renseignements nouveaux sous la forme d'objectifs. Il fait le point sur les progrès de l'audit et signale que le Comité d'audit s'est réuni le 30 janvier 2019.

5.5 Comité sur la rémunération

R. Kinghorn signale que ce comité est en train d'élaborer un nouveau processus et fera circuler de la documentation.

5.6 Comité exécutif

A. Bergeron renvoie à la note de breffage du comité exécutif.

5.7 Comité des finances

R. Shreewastav donne un aperçu de l'examen financier mené par ce comité au cours de sa réunion du début du mois de février.

5.8 Comité sur la gouvernance

R. Kinghorn donne un aperçu du travail effectué par ce comité sur les politiques. Les politiques de mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur les nominations seront prêtes pour la téléconférence du mois d'avril, de manière à être en place avant la réunion du conseil de mai, au cours de laquelle seront approuvées les nominations aux comités du BA et du BCA. Le travail se poursuit sur le plan de transition des membres du BA et du BCA. Il se poursuit également en ce qui concerne la mise en œuvre des travaux sur la Gouvernance 2.0 sous la forme de politiques additionnelles et de révisions au règlement administratif.

6. QUESTIONS DIVERSES

R. Shreewastav fait aussi remarquer que c'est la Journée de l'ingénieur en Ontario et demande à toutes les personnes autour de la table de souligner davantage l'importance du génie au Canada.

ÉBAUCHE

A. Bergeron fait remarquer que le conseil n'aborde pas les questions liées au génie à l'échelon national lors de ses réunions et qu'elle souhaiterait envisager l'ajout d'un point commun à l'ordre du jour intitulé Discussions génératives.

7. SÉANCE À HUIS CLOS

5740 **Motion proposée par R. Kinghorn, appuyée par D. Lynch**
QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du comité exécutif. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, le personnel et les présidents des organismes de réglementation ou leurs mandataires, ainsi que le personnel d'Ingénieurs Canada.
Adoptée

8. PROCHAINES RÉUNIONS DE 2019

- 16 avril 2019 – Téléconférence
- 23-25 mai 2019 (Québec, QC)
- 27 et 28 juin – Retraite stratégique du conseil (Whitehorse, Yn)

9. CLÔTURE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la présidente déclare la séance levée à 13 h 45.

Procès-verbal rédigé par W. Guy pour :

Annette Bergeron, FEC, P.Eng.
Présidente

Stephanie Price, P.Eng., CAE
Secrétaire du conseil

ÉBAUCHE

PROCÈS-VERBAL NON APPROUVÉ
194e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA
16 avril 2019
Webinaire

Administrateurs présents :

A. Bergeron, présidente, PEO (préside la réunion)
R. Kinghorn, président sortant, Engineers & Geoscientists BC
D. Lynch, président élu, APEGA
K. Baig, OIQ
C. Bellini, PEO
J. Boudreau, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
T. Brookes, NAPEG
L. Champagne, OIQ
D. Chui, PEO
L. Doig, APEGA
J. Dunn, Engineers PEI
G. Faulkner, APEGA
D. Gelowitz, APEGS
S. Gwozdz, OIQ
J. Holm, Engineers & Geoscientists BC
C. Lamothe, OIQ
D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists Manitoba
C. Parenteau, APEGA
R. Shreewastav, PEO
R. Trimble, Engineers Yukon

Administrateurs absents :

D. Brown, PEO
J. Card, PEGNL
S. Devereaux, Engineers Nova Scotia

Conseiller présent :

J. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI

Personnes relevant directement du conseil :

G. McDonald, chef de la direction
B. Dony au nom de L. Benedicenti, président, BCAPG
D. Peters au nom de R. LeBlanc, président, BCCAG
S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires et secrétaire du conseil

ÉBAUCHE

Observateurs présents :

A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC

C. Dixon, Engineers Yukon

S. Dupuis, président, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick

K. King, directeur général, Engineers Yukon

K. Tarnai-Lokhorst, présidente, Engineers & Geoscientists BC

L. White, chef de la direction et registraire, Engineers Nova Scotia

Membres du personnel présents :

C. Brown, vice-président, Opérations

J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques

J. Monterrosa, contrôleur

A. Rangi, avocate-conseil intérimaire

L. Villeneuve, gestionnaire, Agrément

M. Ouellette, gestionnaire, Compétences professionnelles

B. Gibson, gestionnaire, Communications

D. Smith, adjointe de direction

W. Guy, administratrice, Gouvernance

C. Roy, associée, Services aux membres

M. Warken, spécialiste, Programme d'agrément

M-T. Robinson, Associée intérimaire, Services aux membres

ÉBAUCHE

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente ouvre la réunion à 13 h 02 et souhaite la bienvenue aux participants.

5741 **Motion présentée par R. Shreewastav, appuyée par T. Brooks**
QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.
Adoptée

1.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

A. Bergeron passe en revue les règles de procédure et s'assure que leur mise en œuvre fait consensus :

Les règles de procédure suivantes sont proposées pour assurer l'équité, l'efficacité et l'efficience de la réunion :

1. Chacun des participants doit lever la main pour demander la parole; une liste des intervenants sera tenue à jour.
2. Les observateurs doivent garder le silence; ils peuvent poser des questions en se servant de la fonction de questions et réponses de la plate-forme du webinaire.

2. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE 2018

Le président du Comité d'audit présente un bref rapport, fait des recommandations et répond aux questions.

5742 **Motion présentée par D. Chui, appuyée par R. Kinghorn**
QUE le conseil approuve les états financiers d'Ingénieurs Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'audités par le cabinet KPMG, et que les états financiers soient soumis à l'approbation des membres à leur assemblée annuelle de mai 2019.
Adoptée

Il n'y a aucun point particulier à signaler.

3. Mise au point sur le budget 2019

G. McDonald fait le point sur le solde de fermeture des réserves non affectées d'Ingénieurs Canada pour 2018, qui ont été surévaluées en raison d'une erreur comptable. Ce point a été présenté au comité exécutif le 27 mars 2019.

Un membre fait observer que le fait de disposer de fonds pour l'achat d'immobilisations inférieurs aux attentes peut être positif vu le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada.

KPMG a été consulté dans le but d'obtenir un avis sur la surestimation des réserves non affectées et le Comité des finances tiendra une réunion le 26 avril 2019 afin d'analyser les options et de faire une recommandation au conseil lors de la réunion du 24 mai 2019.

ÉBAUCHE

KPMG fera également une analyse des fonds pour l'achat d'immobilisations, et le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques examinera le niveau des fonds et fera une recommandation de gestion future.

4. Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur les nominations

R. Motion proposée par R. Kinghorn appuyée J. Holm :

a) QUE le conseil approuve la Politique 6.9 Bureau canadien d'agrément des programmes de génie.

b) QUE le conseil approuve la Politique 6.10 Bureau canadien des conditions d'admission en génie.

c) QUE le conseil approuve que les limites des mandats prévues dans les politiques 6.9 et 6.10 s'appliquent seulement aux membres du BCAPG et du BCCAG nommés en 2019 ou après, et que les membres actuels soient autorisés à siéger un total de neuf années, et pour un mandat de trois années additionnelles s'ils sont élus ou confirmés comme vice-président, président ou président sortant, sous réserve de confirmation par leur organisme de réglementation respectif.

R. Kinghorn, président du Comité de gouvernance, préférerait proposer ces trois motions sous la forme d'une motion multiple.

R. Kinghorn présente les deux politiques mises à jour, ainsi que la clause de droits acquis tel que présentée dans le cahier de travail donnant la raison d'être des recommandations faites par le Comité de gouvernance.

D. Lynch propose un amendement favorable au libellé des politiques, mais pas la motion comme telle. Le proposant et l'appuyeur sont d'accord avec les politiques modifiées et ajoutent le libellé mis à jour à la motion de manière à refléter la modification des politiques.

La modification proposée au libellé des politiques se lit comme suit pour le point 89 dans la politique 6.9 et le point 73 dans la politique 6.10.

Le libellé des deux politiques serait mis à jour, passant de « Si l'organisme de réglementation appuie le renouvellement, le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la reconduction du mandat du candidat. » à « Si l'organisme de réglementation et le Sous-comité des candidatures appuient tous deux le renouvellement, le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la reconduction du mandat du candidat. ».

Modification

5743 **Motion proposée par R. Kinghorn appuyée J. Holm :**

a) QUE le conseil approuve la Politique 6.9 Bureau canadien d'agrément des programmes de génie telle que modifiée.

ÉBAUCHE

b) QUE le conseil approuve la Politique 6.10 Bureau canadien des conditions d'admission en génie telle que modifiée.

c) QUE le conseil approuve que les limites des mandats prévues dans les politiques 6.9 et 6.10 s'appliquent seulement aux membres du BCAPG et du BCCAG nommés en 2019 ou après, et que les membres actuels soient autorisés à siéger un total de neuf années, et pour un mandat de trois années additionnelles s'ils sont élus ou confirmés comme vice-président, président ou président sortant, sous réserve de confirmation par leur organisme de réglementation respectif.
Adoptée par la majorité requise des deux tiers

Une discussion s'ensuit en appui à la motion, afin de mentionner que des plans de bénévoles seraient mis en place pour faciliter la planification de la relève. Les représentants du BCCAG et du BCAPG encouragent les administrateurs à assister à leurs réunions et à participer comme visiteurs généraux aux visites d'agrément.

Un participant fait observer qu'un point soulevé au cours du processus est celui de la composition du BCCAG et du BCAPG sur le plan de la représentation régionale, et qu'il pourrait y avoir un changement à l'avenir afin de créer un regroupement distinct des régions nordiques.

5. Nomination du Comité des ressources humaines 2019-2020

5744 **Motion présentée par R. Kinghorn, appuyée par C. Bellini**
Que la présidente, le président sortant et le président élu soient autorisés à établir la composition du premier Comité des ressources humaines 2019-2020.
Adoptée

R. Kinghorn présente le contexte de cette motion, disant qu'il ne s'agit que d'une mesure exceptionnelle pour constituer le premier comité. Il explique qu'il ne s'agit pas du mandat du comité et que le Comité sur la gouvernance envisagera s'il faudrait recommander à l'avenir l'ajout d'un conseiller du Groupe des chefs de direction. Le mandat sera soumis à l'approbation du conseil lors de sa réunion du 24 mai 2019.

6. Modification du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada

5745 Motion présentée par R. Kinghorn, appuyée par D. Gelowitz
QUE le conseil recommande aux membres les modifications apportées au Règlement administratif d'Ingénieurs Canada.
Adoptée, par la majorité requise des deux tiers

R. Kinghorn se réfère à la note de breffage portant sur les modifications du Règlement administratif signalant quatre changements.

7. Le point sur les Fonds des programmes d'affinité de PEO

C. Bellini fait un rapport verbal sur l'état des Fonds des programmes d'affinité de PEO. Une réunion du comité exécutif de PEO est convoquée le 23 avril, et on souhaite qu'une décision soit

ÉBAUCHE

prise à cette occasion. Le Comité des finances d'IC prendra acte de cette décision en vue de possibles suites lors de sa réunion du 26 avril.

8. Séance à huis clos

5746 **Motion présentée par R. Kinghorn, appuyée par C. Bellini**
QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du comité exécutif. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres votants du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.
Adoptée

9. Clôture

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la présidente déclare la séance levée à 13 h 45.

Procès-verbal rédigé par W. Guy pour :

Annette Bergeron, FEC, P.Eng.
Présidente

Stephanie Price, P.Eng., CAE
Secrétaire du conseil

ÉBAUCHE

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations au Bureau d'agrément	3.2
Objet :	Approuver les nominations ou renouvellements de mandats au Bureau d'agrément.
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie
Motion(s) à examiner :	*QUE les nominations suivantes au Bureau d'agrément soient approuvées pour les dates suivantes :* *Pierre Lafleur, membre hors cadre – du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (renouvellement de mandat)* *Paula Klink, membre hors cadre – du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (renouvellement de mandat)* *Waquih H. ElMaraghy, membre hors cadre – du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (nouveau membre)* *John Allen Stewart, membre hors cadre – du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (nouveau membre)*
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Lynn Villeneuve, gestionnaire, Agrément
Présenté par :	Jeff Faulkner au nom de Gary Faulkner, président, Comité des candidatures du Bureau d'agrément

Définition du problème/de l'enjeu

En février 2019, un membre hors cadre du Bureau d'agrément a démissionné de façon inattendue, avec prise d'effet immédiate, ce qui a créé un poste à pourvoir. En outre, les quinze visites prévues pour le cycle de 2020-2021 comprennent six visites à des EES francophones. Il existe actuellement quatre membres prêts à présider une visite à un établissement francophone. Il y a donc deux nouveaux mandats et deux renouvellements de mandat au Bureau d'agrément, pour approbation par le conseil :

- Un poste de membre hors cadre pour pourvoir un poste vacant
- Un poste de membre hors cadre supplémentaire, nécessaire en raison de la charge de travail.

Un appel à manifestation d'intérêt à se joindre au Bureau d'agrément a été lancé, dont l'échéance était le 9 avril. L'avis a été envoyé aux membres du Groupe des chefs de direction, du Bureau d'agrément et du CCDISA. Il a été

RESERVE	2018	2017
Internally restricted		
4-year rolling operational reserve	4,000,000	4,000,000
General contingency reserve	1,325,000	1,325,000
Capital reserve for the purchase of assets	250,000	250,000
Other internally restricted	211,400	211,400
Invested in capital and intangible assets	564,690	764,462
Unrestricted	68,220	1,352,999
Total	**6,419,310**	**7,903,861**

Management had included two other net asset funds in its calculation of the 2018 ending unrestricted fund balance, which are not unrestricted, as follows:

Unrestricted	68,220
Other internally restricted	211,400
Invested in capital assets (2017 balance)	764,462
Total	1,044,082
Budgeted unrestricted reserve	1,031,701
Minor difference	12,381

The purpose of the two restricted net asset accounts included in the unrestricted fund balance are described below:

Other internally restricted: This reserve was created for decisions related to program enhancements and its balance has neither been increased or drawn down on in the last six years.

Invested in intangible capital and intangible assets: This reserve represents the amount of tangible capital and intangible assets funded by net assets. It is calculated as the net book value of the tangible capital and intangible assets less the lease inducement and is increased by purchase of assets and reduced by the annual amortization expense. The balance of this reserve is not available to fund future expenses as it has already been spent in acquiring the assets.

KPMG has reviewed management's explanation and concurs with the assessment. There are no changes to the audited 2018 ending fund balances in net assets, but in the assessment of the unrestricted amount available to fund 2019's strategic priorities.

Financial implications

Per Management's assessment in Appendix A, if the approved spending of the estimated 2018 unrestricted net asset fund is incurred per 2019's budget, the ending deficiency will be $1,032,343 instead of the estimated $56,481.

It is our professional opinion that Engineers Canada has the reserves to fund the budgeted expenditures based on its remaining holdings in the three other internally restricted fund balances totalling $5,575,000. These internally restricted net assets have been established for the following purposes:

Four-year rolling operational reserve: To provide Engineers Canada with sufficient resources to identify other sources of revenue in the eventuality that significant sources of revenue are no longer available, or in the event of a severe disruption of operations to downsize activities in a rational manner.

General contingency reserve: To ensure that funds are available in case of legal challenge, to provide funds to cover the deductibles for insurances, and to assist the constituent members here it is demonstrated that they do not have the financial resources to defend an enforcement action and/or statutory obligation that has a clear and significant impact on the other members.

Capital reserve for the purchase of assets: To provide funds for the replacement of capital assets. This reserve has a targeted increase to $1,000,000 by 2026.

Suggested funding structure for 2019

Should Engineers Canada wish to proceed with the budgeted expenditures in 2019, I recommend that the required funding be sourced from:

1) $211,400 from the other internally restricted reserve balance given it has remained unused for the last six years and is nominal in comparison to other internally restricted fund balances
2) The remaining amount to be released from the four-year rolling operational reserve

Internally restricted fund balances should be drawn down on when a deficit budget is approved. This provides empirical evidence that these funds are being used for the purposes for which they were originally appropriated.

Proposed changes in future state

Budget Process

One issue with the current budgeting process is that the budget lines do not align easily with the presentation in the external financial statements. As such, budget to actual comparisons are difficult to track throughout the year.

The net asset presentation in the budget is also presented in a summarized format. This results in net asset balances being combined when they do not share similar attributes (i.e. internally restricted versus unrestricted).

We recommend that Engineers Canada present the budget on a basis that easily aligns with the financial statement presentation or the financial statements are modified to better reflect the budget. This could include the budgeted amounts being presented on the statement of operations alongside actual results or changing financial statement captions to match the budget captions.

We also recommend that the budget contains the detailed net asset fund balances separated by internally restricted and unrestricted that agrees to the audited financial statements. This ensures these reserves are considered as part of the budgeting process.

Net Asset Policy

Engineers Canada should develop an official net asset policy, which would include a process of analyzing Engineers Canada's risks and strategies, determine the level of net assets required to mitigate these risks, and fund projects envisioned in the strategic plan.

This net asset policy should be developed by the new Finance, Audit and Risk Committee and approved by the Board. It should be reviewed and adjusted as part of the annual budgeting process. The net asset policy has two other significant benefits in that it supports the Board in long-term decision-making and helps mitigate CRA tax risk.

Thank you for the opportunity to serve Engineers Canada. We look forward to future discussions on this topic and the possibility of assisting in future undertakings. If you have any questions or comments, please don't hesitate to contact me.

Yours very truly,

Andrew C. Newman, FCPA, FCA
Partner, Audit
613-212-2877 | andrewnewman@kpmg.ca

publié dans le bulletin et le site Web d'Ingénieurs Canada. Le Comité des candidatures du Bureau d'agrément a examiné les candidatures reçues et sélectionné les candidats recommandés en fonction des critères énoncés dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Action/recommandation proposée

Que le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les nominations.

Autres options envisagées

Aucune autre option n'a été envisagée.

Risques

Si le conseil n'approuve pas les nominations, le Bureau d'agrément pourrait ne pas disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

Répercussions financières

L'approbation des nouveaux membres entraînera des coûts supplémentaires pour le Bureau d'agrément, soit des dépenses de déplacement et d'hébergement pour la participation aux réunions en personne, tel qu'exigé par la Politique opérationnelle 1.

Avantages

Le Bureau d'agrément disposera du soutien nécessaire pour remplir son mandat.

Consultation

Les deux organismes de réglementation auxquels appartiennent les candidats recommandés ont été avisés des nominations proposées et ont donné leur consentement.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

Le Comité des candidatures du Bureau d'agrément avisera les candidats de leur nomination. Le secrétariat du Bureau d'agrément amorcera la procédure d'accueil et d'orientation des membres en juin 2019.

Annexes

Normes et procédures d'agrément 2018

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations au Bureau des conditions d'admission	3.3
Objet :	Faire approuver de nouvelles nominations au Bureau des conditions d'admission.
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada
Motion(s) à examiner :	*QUE les nominations suivantes au Bureau des conditions d'admission soient approuvées :* • *Ian Sloman, P.Eng., pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (représentant de la région de la Saskatchewan et du Manitoba)* • *À déterminer, pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (représentant du Québec)*
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Compétences professionnelles
Présenté par :	David Lynch, président, Comité des candidatures du Bureau des conditions d'admission

Définition du problème/de l'enjeu

Il y a deux postes à pourvoir au Bureau des conditions d'admission, pour approbation par le conseil :

- Un représentant de la région du Manitoba et de la Saskatchewan
- Un représentant du Québec

Action/recommandation proposée

Que le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les nominations suivantes :

- Ian Sloman, P.Eng., pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (représentant de la région de la Saskatchewan et du Manitoba)
- À déterminer, pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 (représentant du Québec) Note : La motion concernant le représentant du Québec sera reportée à la réunion de juin du conseil d'Ingénieurs Canada si la candidature de l'OIQ n'est pas reçue à temps pour la réunion du conseil de mai.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée.

Risques

- Si le conseil décidait de ne pas approuver ces nominations, le Bureau des conditions d'admission pourrait alors ne pas disposer des ressources suffisantes pour réaliser son plan de travail.

Répercussions financières

- La nomination des nouveaux membres n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour le Bureau des conditions d'admission, puisque cela fait partie de ses dépenses régulières.

Avantages

- Le Bureau des conditions d'admission bénéficiera du soutien nécessaire pour réaliser son plan de travail dans les délais prévus.

Consultation

- Avant de contacter M. Sloman au sujet d'un second mandat de trois ans au Bureau des conditions d'admission, le président du Comité des candidatures du BCA a contacté M. R. McDonald, P.Eng., directeur général et registraire, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan et M. G. Koropatnick, P.Eng., chef de la direction et registraire, Engineers Geoscientists Manitoba. M. Koropatnick et M. McDonald ont accepté conjointement de renouveler le mandat de trois ans de M. Sloman, après quoi M. McDonald a contacté M. Sloman pour obtenir son consentement. L'approbation de ce renouvellement par l'organisme de réglementation sera étudiée lors d'une réunion du conseil de l'APEGS au début d'avril.
- Le président du Comité des candidatures du BCA a contacté M. L. Beauchemin, ing., directeur général, Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), pour demander à l'OIQ de proposer une candidature (ou des candidatures) pour la représentation du Québec au BCA. Les qualités recherchées chez un nouveau membre du BCA ont été précisées lors de cette demande. L'OIQ a amorcé ses procédures internes et s'est engagé à donner suite à cette demande.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le Comité des candidatures du Bureau des conditions d'admission avisera les nouveaux membres de leur nomination. Le Secrétariat du Bureau amorcera la procédure d'accueil et d'orientation des membres en juillet 2019.

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

N°	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	1er mars 2019	Envisager de nommer un membre du Groupe des chefs de direction à titre de conseiller du Comité des RH	Comité sur la gouvernance	Juin 2019	Examiné par le Comité sur la gouvernance pour inclusion dans le mandat du Comité des RH
2.	1er mars 2019	Corriger une erreur dans le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2019	W. Guy	Immédiatement	Terminé
3.	1er mars 2019	Publier les procès-verbaux approuvés des réunions de la dernière année dans le site Web d'Ingénieurs Canada	W. Guy	Mai 2019	En cours
4.	1er mars 2019	Réviser la Politique 7.1 et la soumettre à l'approbation du conseil le 24 mai 2019	Comité sur la gouvernance	Mai 2019	La politique révisée sera soumise à la discussion
5.	1er mars 2019	Dorénavant, ajouter à l'ordre du jour un point de conversation générative http://www.diffusion-focusing.org/doc/theorie-u-conversation-generative.pdf	S. Price	Mai 2019	Terminé

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Utilisation des revenus d'affinité non affectés et transfert de fonds des réserves affectées vers les réserves non affectées	4.2
Objet :	Faire le point sur le solde des réserves non affectées et transférer des fonds des réserves affectées vers les réserves non affectées.
Lien avec le Plan stratégique :	Ressources internes : Finances et administration
Motion(s) à examiner :	*QUE le conseil d'Ingénieurs Canada :* *a) Approuve que la somme de 2,14 millions $ actuellement inscrite aux comptes créditeurs soit reconnue comme un revenu d'Ingénieurs Canada pour l'exercice financier 2019.* *b) Approuve la fermeture du « Fonds pour l'achat d'immobilisations » et le transfert du solde actuel de 250 000 $ aux réserves non affectées.* *c) Approuve la fermeture de la réserve «Autre fonds affecté à l'interne » et le transfert de son solde actuel de 211 400 $ aux réserves non affectées.* *d) Charge le nouveau Comité des finances, d'audit et de gestion des risques d'élaborer, pour approbation par le conseil, une politique officielle sur les actifs nets afin de déterminer le niveau d'actifs nets requis pour atténuer les risques identifiés et financer les grands projets prévus.*
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence:	Séance ouverte
Préparé par :	Jorge Monterrosa, contrôleur Willow Guy, administratrice de la gouvernance
Présenté par :	Rakesh Shreewastav, président du Comité des finances et administrateur représentant PEO

Définition du problème/de l'enjeu

Le budget de 2019 a été approuvé étant entendu, sur la base des estimations fournies, que le solde d'ouverture des réserves non affectées absorberait complètement le déficit proposé en 2019. Ce déficit sera créé par les dépenses engagées pour les grands projets et les immobilisations au cours de l'année (la partie opérationnelle du budget sera financée par les revenus de 2019). En réalité, le solde d'ouverture des réserves non affectées a été surestimé, car il incluait les fonds de réserve affectés à l'interne et les fonds de réserve investis dans des immobilisations.

Pour estimer les réserves non affectées pour 2019, nous avons regroupé le solde de clôture de 2017 de toutes les réserves hors de nos réserves les plus importantes (soit 4 millions $ du fonds quadriennal pour opérations, 1,3 million $ du fonds de réserve pour imprévus en frais juridiques et 250 000 $ du fonds pour l'achat d'immobilisations). Cela a entraîné la surestimation des réserves non affectées à la fin de 2017, surestimation qui s'est appliquée jusqu'au solde de clôture estimatif des réserves non affectées de 2019. Avec le budget de 2019, nous avons présenté la somme de 1 031 701 $ comme étant le solde estimatif de nos réserves non affectées à la fin de 2018. En réalité, nous avions regroupé une plus petite réserve affectée (211 400 $) et nos investissements en immobilisations (564 690 $) avec les réserves non affectées.

En outre, nous avons récemment appris que Professional Engineers Ontario a décidé de ne pas se prévaloir des revenus de 2,14 millions $ du programme d'affinité de TD Assurance pour 2018, qui apparaît actuellement dans nos comptes créditeurs – ce qui fait qu'Ingénieurs Canada reconnaîtra maintenant cette somme comme des revenus pour 2019.

L'ensemble de ces changements signifie qu'au lieu d'avoir des réserves non affectées d'environ 1 million $ au début de 2019, nous avons maintenant 68 000 $, et les nouveaux revenus de 2,14 millions $ seront versés dans les réserves non affectées d'ici la fin de 2019.

Action/recommandation proposée

Si les dépenses approuvées sont engagées, les réserves non affectées seront réduites d'environ 1 million $ d'ici la fin de l'exercice (ce montant exclut les revenus d'affinité de PEO pour 2019, dont l'organisme pourrait décider de se prévaloir).

En travaillant à cette question et en consultant nos auditeurs sur l'estimation inexacte de nos réserves, nous avons examiné deux autres réserves affectées moins importantes – soit l'Autre fonds affecté à l'interne et le Fonds pour l'achat d'immobilisations – et nous recommandons leur fermeture.

Le Fonds pour l'achat d'immobilisations a été mis en place en 1998 dans le but de mettre des fonds de côté pour le remplacement ou l'ajout d'immobilisations. Ce fonds a un niveau cible de 1 million $. Le maintien de cette somme dans un fonds affecté à une fin particulière est une utilisation inefficiente du capital qui pourrait mener à des décisions de dépenses imprudentes.

L'Autre fonds affecté à l'interne a été établi en 2011 par le conseil d'Ingénieurs Canada lors d'une séance à huis clos, pour refléter les décisions budgétaires prises par le conseil quand une source de financement n'est pas un revenu budgétisé. Le montant de ce fonds est basé sur la somme établie à cette époque, soit 211 400 $, qui correspondait aux coûts de frais juridiques et d'autres améliorations de programmes engagés en 2013. Le fonds en question n'a pas été utilisé au cours des six dernières années.

Le Comité des finances recommande que le nouveau Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) revoie la structure actuelle des états financiers et la modifie pour l'aligner sur le budget. Avec la structure actuelle, il est difficile de suivre et de comparer le budget et les états financiers.

De plus, selon la recommandation de KPMG, le Comité FAGR devrait élaborer, pour approbation par le conseil, une politique officielle sur les actifs nets, qui améliorerait et remplacerait l'actuelle politique 7.6 *Fonds de*

réserve, prévoirait un processus d'analyse des risques et des stratégies, et déterminerait le niveau d'actifs requis pour atténuer les risques et financer les projets envisagés dans les futurs plans stratégiques.

Cette politique devrait être examinée et ajustée dans le cadre du processus de budgétisation annuel. Elle comporte par ailleurs deux autres avantages importants, en ce sens qu'elle appuie la prise de décision à long terme du conseil et contribue à atténuer le risque de retrait par l'Agence du revenu du Canada du statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada.

Autres options envisagées

- Avant d'apprendre que les revenus d'affinité de PEO pour 2018 étaient disponibles, nous avions envisagé d'utiliser le fonds quadriennal pour opérations pour financer le déficit budgétaire, car les réserves non affectées n'étaient pas suffisantes. Il n'est plus nécessaire de recourir à cette option.
- Les réserves plus petites décrites ci-dessus pourraient cependant demeurer intactes; elles ont été créées pour faciliter le financement d'activités à partir des réserves opérationnelles, si cela devient nécessaire dans l'avenir.

Risques

- Le maintien des petits fonds de réserve pourrait mener à des décisions de dépenses inefficientes.

Avantages

- Exécution des activités prévues dans le Plan opérationnel annuel de 2019.
- Selon les discussions tenues avec KPMG, l'utilisation des réserves est l'un des facteurs qui démontrent à l'Agence du revenu du Canada la nécessité pour un organisme sans but lucratif d'avoir des réserves.

Consultation

- A. Newman de KPMG a rencontré G. McDonald le 12 avril 2019 pour lui soumettre l'analyse de la situation actuelle, lui donner son avis, et proposer des recommandations pour la suite des choses.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Transfert du *Fonds pour l'achat d'immobilisations* et de l'*Autre fonds affecté à l'interne* aux réserves non affectées.
- Fermeture du Fonds pour l'achat d'immobilisations et de l'Autre fonds affecté à l'interne.
- Transfert de la somme de 2,14 millions $ des comptes créditeurs aux réserves non affectées.
- Le Comité FAGR inclura dans son plan de travail 2019-2020 l'élaboration d'une politique officielle sur les actifs nets.

Annexes

Lettre d'A. Newman, partenaire, Audit, KPMG LLP, datée du 15 avril 2019

Mr. Gerard McDonald, MBA, P.Eng.
Chief Executive Officer
Engineers Canada
55 Metcalfe Street, Suite 300
Ottawa, Ontario K1P 6L5

April 15, 2019

Dear Mr. McDonald:

Re: Review of unrestricted funds balance in the 2019 budget

The purpose of this letter is to provide our analysis on the unrestricted fund balance discrepancy identified in the 2019 budget. Based on our discussion on April 12, 2019, Engineers Canada Management has identified a discrepancy between the budgeted and actual unrestricted fund balance and has asked KPMG to confirm that:

- Management's understanding of the discrepancy is correct as identified;
- Corroborate financial implications for the 2019 year;
- Provide recommendations for the future.

Background

In the 2019 budget planning stage, Management communicated that the projected 2018 unrestricted net asset ending fund balance would be $1,031,701 per Appendix A. The budget was then developed with the plan to use most of this balance for strategic priorities.

Per the draft 2018 audited financial statements presented to the Audit committee on March 20, the unrestricted net asset balance was reported as $68,220. The total of all net asset fund balances are as follows:

RESERVE	2018	2017
Internally restricted		
4-year rolling operational reserve	4,000,000	4,000,000
General contingency reserve	1,325,000	1,325,000
Capital reserve for the purchase of assets	250,000	250,000
Other internally restricted	211,400	211,400
Invested in capital and intangible assets	564,690	764,462
Unrestricted	68,220	1,352,999
Total	**6,419,310**	**7,903,861**

Management had included two other net asset funds in its calculation of the 2018 ending unrestricted fund balance, which are not unrestricted, as follows:

Unrestricted	68,220
Other internally restricted	211,400
Invested in capital assets (2017 balance)	764,462
Total	1,044,082
Budgeted unrestricted reserve	1,031,701
Minor difference	12,381

The purpose of the two restricted net asset accounts included in the unrestricted fund balance are described below:

Other internally restricted: This reserve was created for decisions related to program enhancements and its balance has neither been increased or drawn down on in the last six years.

Invested in intangible capital and intangible assets: This reserve represents the amount of tangible capital and intangible assets funded by net assets. It is calculated as the net book value of the tangible capital and intangible assets less the lease inducement and is increased by purchase of assets and reduced by the annual amortization expense. The balance of this reserve is not available to fund future expenses as it has already been spent in acquiring the assets.

KPMG has reviewed management's explanation and concurs with the assessment. There are no changes to the audited 2018 ending fund balances in net assets, but in the assessment of the unrestricted amount available to fund 2019's strategic priorities.

Financial implications

Per Management's assessment in Appendix A, if the approved spending of the estimated 2018 unrestricted net asset fund is incurred per 2019's budget, the ending deficiency will be $1,032,343 instead of the estimated $56,481.

It is our professional opinion that Engineers Canada has the reserves to fund the budgeted expenditures based on its remaining holdings in the three other internally restricted fund balances totalling $5,575,000. These internally restricted net assets have been established for the following purposes:

Four-year rolling operational reserve: To provide Engineers Canada with sufficient resources to identify other sources of revenue in the eventuality that significant sources of revenue are no longer available, or in the event of a severe disruption of operations to downsize activities in a rational manner.

General contingency reserve: To ensure that funds are available in case of legal challenge, to provide funds to cover the deductibles for insurances, and to assist the constituent members here it is demonstrated that they do not have the financial resources to defend an enforcement action and/or statutory obligation that has a clear and significant impact on the other members.

Capital reserve for the purchase of assets: To provide funds for the replacement of capital assets. This reserve has a targeted increase to $1,000,000 by 2026.

Suggested funding structure for 2019

Should Engineers Canada wish to proceed with the budgeted expenditures in 2019, I recommend that the required funding be sourced from:

1) $211,400 from the other internally restricted reserve balance given it has remained unused for the last six years and is nominal in comparison to other internally restricted fund balances
2) The remaining amount to be released from the four-year rolling operational reserve

Internally restricted fund balances should be drawn down on when a deficit budget is approved. This provides empirical evidence that these funds are being used for the purposes for which they were originally appropriated.

Proposed changes in future state

Budget Process

One issue with the current budgeting process is that the budget lines do not align easily with the presentation in the external financial statements. As such, budget to actual comparisons are difficult to track throughout the year.

The net asset presentation in the budget is also presented in a summarized format. This results in net asset balances being combined when they do not share similar attributes (i.e. internally restricted versus unrestricted).

We recommend that Engineers Canada present the budget on a basis that easily aligns with the financial statement presentation or the financial statements are modified to better reflect the budget. This could include the budgeted amounts being presented on the statement of operations alongside actual results or changing financial statement captions to match the budget captions.

We also recommend that the budget contains the detailed net asset fund balances separated by internally restricted and unrestricted that agrees to the audited financial statements. This ensures these reserves are considered as part of the budgeting process.

Net Asset Policy

Engineers Canada should develop an official net asset policy, which would include a process of analyzing Engineers Canada's risks and strategies, determine the level of net assets required to mitigate these risks, and fund projects envisioned in the strategic plan.

This net asset policy should be developed by the new Finance, Audit and Risk Committee and approved by the Board. It should be reviewed and adjusted as part of the annual budgeting process. The net asset policy has two other significant benefits in that it supports the Board in long-term decision-making and helps mitigate CRA tax risk.

Thank you for the opportunity to serve Engineers Canada. We look forward to future discussions on this topic and the possibility of assisting in future undertakings. If you have any questions or comments, please don't hesitate to contact me.

Yours very truly,

Andrew C. Newman, FCPA, FCA
Partner, Audit
613-212-2877 | andrewnewman@kpmg.ca

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Recommandations du Groupe de travail sur le financement	4.3
Objet :	Faire approuver les recommandations émanant du rapport final du Groupe de travail sur le financement (GTF).
Motions à l'étude :	QUE le conseil d'Ingénieurs Canada : a. Donne instruction au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques d'élaborer une politique qui limitera la croissance du budget opérationnel (à l'exception des grands projets) d'Ingénieurs Canada à un montant ne dépassant pas le taux d'inflation, pour considération par le conseil à sa réunion du 4 octobre 2019. b. Donne instruction au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques d'élaborer une politique qui prévoira le plafonnement des réserves non affectées à 2 millions $ (montant soumis à des examens périodiques) et la redistribution des sommes excédentaires aux organismes de réglementation participant au programme d'assurance habitation et automobile dans une proportion équivalant à la valeur totale des primes souscrites attribuable à chaque organisme de réglementation, pour considération par le conseil à sa réunion du 4 octobre 2019. c. Recommande aux membres, à leur réunion du 23 mai 2020, que le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soit modifié pour hausser la cotisation par personne de 2 % en 2022 et de 2 % supplémentaires chaque année par la suite. d. Procède à la dissolution du Groupe de travail sur le financement, avec remerciements.
Vote requis pour adopter la motion :	Motions a, b et d – Majorité simple Motion c – Majorité des deux tiers Conformément à l'article 5.8 d) du Règlement administratif : ***5.8 Recommandations du conseil*** *Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :* *d) la modification ou l'abrogation des Statuts de prorogation (incluant les modifications apportées au nom et aux objectifs d'Ingénieurs Canada) ou du Règlement administratif.*
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Jorge Monterrosa, contrôleur
Présenté par :	Dwayne Gelowitz, président du GTF et administrateur représentant l'APEGS

Définition du problème/de l'enjeu

En janvier 2018, le conseil a adopté la motion 5680, qui proposait, entre autres :

> *QU'un groupe de travail soit mis sur pied pour entreprendre l'examen du modèle de financement d'Ingénieurs Canada, notamment des consultations auprès des organismes de réglementation du génie, l'élaboration de modèles de rechange et l'analyse des répercussions du modèle actuel et des modèles de rechange sur les organismes de réglementation du génie et Ingénieurs Canada.*

Le Groupe de travail sur le financement a été créé, en partie, pour répondre aux préoccupations de certains organismes de réglementation au sujet de la transparence concernant le contrat conclu avec TD et les revenus générés et distribués dans le cadre du programme d'affinité de TD. Compte tenu de la renégociation du contrat d'affinité avec TD Assurance et d'importantes augmentations des revenus, on s'est demandé s'il était approprié pour Ingénieurs Canada de tirer une importante partie de ses revenus des programmes d'affinité, et si une proportion plus importante de ces revenus devrait être distribuée aux organismes de réglementation des zones de compétence où ces revenus étaient générés.

Pendant le reste de l'année et au début de 2019, le GTF a tenu plusieurs rencontres en personne et par téléconférence pour remplir son mandat. Après une analyse approfondie, deux options ont été élaborées et soumises à la consultation des organismes de réglementation :

Recommandation 1 – Statu quo

> Dans le cadre de cette option, la distribution des revenus d'affinité provenant de TD et la cotisation annuelle demeurent inchangées.

Recommandation 2 – Augmentation de la cotisation annuelle, avec redistribution de l'excédent des réserves non affectées

> Dans le cadre de cette option, il est proposé de hausser la cotisation annuelle de 2 % annuellement à compter de 2022. Les revenus d'affinité provenant de TD continueraient d'être répartis selon le partage 51/49. Les fonds excédentaires au-delà d'un solde prédéterminé (soit un solde de 2 000 000 $ utilisé dans ce modèle) des réserves non affectées d'Ingénieurs Canada seraient versés aux organismes de réglementation admissibles conformément aux conditions du contrat d'affinité conclu avec TD, en fonction des mêmes proportions utilisées pour la distribution des 51 % initialement remis aux organismes de réglementation admissibles.

Les résultats de la consultation sont présentés dans le rapport ci-joint.

Le Groupe de travail était composé des personnes suivantes :

Dwayne Gelowitz	Président et administrateur représentant l'APEGS
Jeff Holm	Membre et administrateur représentant EGBC
Lisa Doig	Membre et administratrice représentant l'APEGA
Jean Boudreau	Membre et administratrice représentant l'AIGNB
Danny Chui	Membre et administrateur représentant PEO
Carole Lamothe	Membre et administratrice représentant l'OIQ
Jay Nagendran	Registraire et chef de la direction de l'APEGA

Action/recommandation proposée

- Conformément à la recommandation 2, élaborer et approuver les politiques recommandées ci-dessus.
- En 2020, recommander aux membres de hausser la cotisation par personne de 2 % en 2022 et de 2 % supplémentaires chaque année par la suite.

Autres options envisagées

- La recommandation 1 du rapport, l'option du statu quo, a été envisagée, mais a reçu très peu d'appuis de la part des organismes de réglementation.

Risques

- L'absence d'une action ferme pour freiner la croissance du budget et gérer les revenus d'affinité pourrait être mal perçue par les organismes de réglementation.

Répercussions financières

- L'approbation des motions à l'étude limitera la croissance des dépenses de l'organisme.

Avantages

- Fournit aux organismes de réglementation du génie plus de précisions sur le financement de leur organisme.

Consultation

- Tous les organismes de réglementation ont eu la possibilité de commenter le travail et les recommandations du GTF. Les résultats de cette consultation sont résumés dans le rapport ci-joint.

Prochaines étapes (si les motions sont adoptées)

- Le Comité FAGR élaborera des politiques qui seront soumises à l'approbation du conseil.
- Le Comité sur la gouvernance formulera des modifications du Règlement administratif qui seront soumises à l'assemblée des membres du 23 mai 2020.

Annexes

- Rapport final du Groupe de travail sur le financement (avec annexes).

Groupe de travail sur le financement

Rapport final et recommandations

Préparé par :

Dwayne Gelowitz (président)
Jean Boudreau
Danny Chui
Lisa Doig
Jeff Holm
Carole Lamothe
Jay Nagendran (Groupe des chefs de direction)

Équipe de soutien :

Jorge Monterrosa
Heather Anderson
Marlene McCourt
Willow Guy

Date : 12 avril 2019

1. Introduction..... 1
2. Définitions..... 2
3. Mandat..... 2
4. Analyse du financement actuel..... 3
5. Conclusions des recherches..... 3
6. Financement – Aspects à considérer..... 3
7. Recommandations relatives aux options de financement..... 5
8. Autres aspects à considérer..... 7
9. Le processus de consultation..... 8
10. Examen des projections.....8
11. Analyse de sensibilité et des scénarios des options proposées.....8
12. Conclusion.....13

Groupe de travail sur le financement
Rapport sur la consultation

---

1. Introduction

1.1 Le Groupe de travail sur le financement a été créé par la motion 5680 du conseil, adoptée le 12 janvier 2018. Le Groupe de travail a été mis sur pied en raison des préoccupations entourant les revenus budgétisés provenant des programmes d'affinité, et la participation et la contribution de diverses régions.

1.2 Motion présentée par D. Brown et appuyée par D. Lynch :

QU'un groupe de travail soit mis sur pied pour entreprendre l'examen du modèle de financement d'Ingénieurs Canada, notamment des consultations auprès des organismes de réglementation du génie, l'élaboration de modèles de rechange et l'analyse des répercussions du modèle actuel et des modèles de rechange sur les organismes de réglementation du génie et Ingénieurs Canada. Le groupe de travail sera dirigé par Dwayne Gelowitz et comprendra jusqu'à cinq autres administrateurs, qui seront nommés par le comité exécutif. Le groupe de travail devra proposer des solutions de rechange d'ici mai 2018, ainsi que présenter une analyse des répercussions du modèle actuel et des autres modèles et recommander un modèle de financement d'ici le 31 décembre 2018. Motion adoptée

1.3 Le Groupe de travail se compose des personnes suivantes :

Dwayne Gelowitz	Président du Groupe de travail, administrateur représentant l'APEGS
Jean Boudreau	Administratrice représentant IGNB
Danny Chui	Administrateur représentant PEO
Lisa Doig	Administratrice représentant l'APEGA
Jeff Holm	Administrateur représentant EGBC
Carole Lamothe	Administratrice représentant l'OIQ
Jay Nagendran	Chef de la direction de l'APEGA

1.4 Le Groupe de travail s'est réuni par téléconférence ou en personne les 3 avril, 9 mai, 19 juin, 25 juillet, 7 novembre et 9 décembre 2018, ainsi que les 14 janvier, 6 mars et 4 avril 2019. Ce rapport est un résumé de la nature des délibérations et des répercussions des diverses approches. Il présente deux options de financement, ainsi que les commentaires reçus à leur sujet de la part des organismes de réglementation et du conseil, et formule une recommandation définitive.

Le Groupe de travail reconnaît que la modification des politiques et des procédures en place aura des répercussions sur bon nombre de parties prenantes, et en a donc consulté le plus grand nombre possible avant de soumettre une recommandation finale au conseil.

2. Définitions

2.1 **Conseil d'Ingénieurs Canada :** Désigne le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada.

2.2 **Organismes de réglementation :** Les organismes provinciaux et territoriaux qui sont chargés, en vertu de la loi, de réglementer l'exercice de la profession d'ingénieur sur leur territoire respectif et qui sont les membres d'Ingénieurs Canada, conformément aux statuts de prorogation.

2.3 **Attributions :** Portée fonctionnelle d'un comité ou d'un groupe de travail approuvée par le conseil d'administration.

2.4 **Comité :** Entité composée de membres nommés par le conseil d'administration pour soutenir les objectifs d'Ingénieurs Canada**.**

2.5 **Sous-comité** : Groupe nommé par un comité, en règle générale composé d'un sous-ensemble de membres du comité en question, pour aider le comité à réaliser les tâches qui lui incombent.

2.6 **Groupe de travail :** Dans le cadre de ce rapport, un groupe de travail est un sous-comité chargé d'une mission particulière sur une période donnée. Un groupe de travail peut inclure des membres qui ne font pas partie du comité ou du Bureau qui l'a créé.

2.7 **Mandat :** Document dans lequel le but et la portée du comité ou du groupe de travail sont décrits.

3. Mandat

3.1 Attributions

Le Groupe de travail sur le financement a été chargé d'examiner le modèle de financement d'Ingénieurs Canada afin de déterminer s'il répond aux critères suivants :

3.1.1 Est juste et équitable
3.1.2 Offre la meilleure valeur aux organismes de réglementation
3.1.3 Bénéficie de l'appui généralisé des organismes de réglementation du génie
3.1.4 Fournit des moyens pour assurer le financement adéquat d'Ingénieurs Canada
3.1.5 Fournit un moyen durable pour réaliser l'objet d'Ingénieurs Canada.

3.2 But/Produits

Le Groupe de travail doit :

3.2.1 Examiner le modèle de financement actuel.
3.2.2 Élaborer d'autres modèles de financement.
3.2.3 Consulter les organismes de réglementation du génie sur les répercussions du modèle actuel et des modèles de rechange.
3.2.4 Approuver le format de présentation du sommaire annuel, produit par le personnel, du total des revenus d'affinité cumulés pour l'ensemble des programmes d'affinité et reçus par chaque organisme de réglementation et Ingénieurs Canada.
3.2.5 Présenter au conseil un rapport comprenant une analyse des répercussions du modèle actuel et des autres modèles et recommander un modèle de financement.

3.3 Pouvoirs

Les pouvoirs du Groupe de travail sont ceux qui sont expressément exprimés dans la présente politique ou que le conseil lui a délégués. Avec l'assentiment du chef de la direction, le Groupe de travail peut faire appel aux ressources d'Ingénieurs Canada.

3.4 Durée du mandat

3.4.1 Les membres du Groupe de travail sont en place jusqu'au 31 décembre 2018. Leur nomination peut être reconduite à cette date. Une prolongation de leur mandat jusqu'à la fin de mai 2019 date a été approuvée par le conseil lors de sa réunion du 10 décembre 2018.

4. Analyse du financement actuel

Ingénieurs Canada a fourni un sommaire du financement indiquant les cotisations des membres versées à Ingénieurs Canada par les organismes de réglementation, ainsi que le financement provenant du programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance, en fonction de la zone de compétence où ces revenus ont été générés. Le tableau contenant cette information est présenté à l'annexe A.

En 2018, les cotisations des membres totalisent 3 021 619 $ et les revenus d'affinité provenant de TD s'établissent à 4 301 381 $. Tel qu'observé, les revenus des programmes d'affinité constituent depuis plusieurs années un pourcentage toujours croissant des revenus totaux d'Ingénieurs Canada.

5. Conclusions des recherches

Le Groupe de travail sur le financement a demandé au personnel d'Ingénieurs Canada de faire des recherches pour déterminer les sources de revenus d'autres organismes nationaux semblables. Les recherches initiales ont porté sur les sites Web et l'information publiée (comme les rapports annuels) par ces organismes comparables. Les constatations de ces recherches sont présentées à l'annexe B. Aucune source importante de revenus, autre que les cotisations des membres, n'a été répertoriée pour les entités examinées.

Après examen et évaluation de ces recherches initiales, il a été décidé de préparer un court questionnaire sur les modèles de financement et de le distribuer aux membres du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR), les réponses étant attendues à la fin de juin. Le questionnaire a été distribué par l'entremise du RCOR, car le Groupe de travail a estimé que cela favoriserait un meilleur taux de réponse. Au moment de sa réunion de juillet, le Groupe de travail n'avait reçu aucune réponse.

Il a donc été décidé de ne pas poursuivre les recherches portant sur le financement d'autres organismes nationaux.

6. Financement – Aspects à considérer

6.1 Philosophies/Préoccupations en matière de financement

Le Groupe de travail sur le financement a été créé, en partie, pour répondre aux préoccupations de certains organismes de réglementation au sujet de la transparence concernant le contrat conclu avec TD et les revenus générés et distribués dans le cadre du programme d'affinité de TD. Compte tenu de la renégociation du contrat d'affinité avec TD Assurance et d'importantes augmentations des revenus, on s'est demandé s'il était approprié pour Ingénieurs Canada de tirer une importante partie de ses revenus des programmes d'affinité, et si une proportion plus importante de ces revenus devrait être distribuée aux organismes de réglementation des zones de compétence où ces revenus étaient générés.

Selon une position, les programmes d'affinité ont été créés pour aider à financer Ingénieurs Canada et limiter les augmentations des cotisations par personne pour fournir des services à la fédération des organismes de réglementation.

Une autre position exprimée est qu'un plus grand pourcentage des revenus générés par les programmes d'affinité dans une zone de compétence devrait être distribué à l'organisme de réglementation de cette zone, moins les coûts de gestion des programmes assumés par Ingénieurs Canada.

Une autre préoccupation exprimée par certains organismes de réglementation est le fait qu'Ingénieurs Canada dépend d'importants revenus d'affinité pour financer ses opérations, ainsi que le risque que cela peut poser pour la viabilité à long terme de l'organisme.

6.2 Délibérations

Lors de ses réunions, le Groupe de travail a discuté ouvertement des questions déjà soulevées, et bon nombre de ses membres ont fait observer qu'il était clair, historiquement, que la plupart des revenus des programmes d'affinité étaient destinés à Ingénieurs Canada, et qu'une petite partie devait être versée à chaque organisme de réglementation participant pour appuyer la promotion du programme à l'intérieur de sa zone de compétence.

Le Groupe de travail a discuté de la nécessité de maintenir les niveaux de financement actuels afin qu'Ingénieurs Canada puisse livrer les services prévus dans le Plan stratégique 2019-2021. Une décision menant à une distribution différente des revenus d'affinité, autre que le partage 51/49 actuel, sans augmentations correspondantes des cotisations par personne mettrait en péril le financement d'Ingénieurs Canada.

6.3 Principes directeurs

Plusieurs principes directeurs ont été débattus et approuvés dans le cadre du mandat du Groupe de travail, et sont énumérés ci-après :

6.3.1 **Durabilité et diversification des sources de revenus** : Ce groupe de travail a pour objectif de proposer un modèle de financement qui assure à Ingénieurs Canada des sources de revenus durables et diversifiées. Un modèle de financement robuste devra comporter diverses sources de revenus et ne devra pas dépendre d'une source unique, afin de réduire le risque pour l'organisme.

6.3.2 **Transparence** : Tout modèle de financement choisi par Ingénieurs Canada devrait être clairement compris par tous les organismes de réglementation. Toutes les parties

prenantes bénéficieront de la communication franche des détails relatifs à la distribution des revenus, y compris ceux qui sont générés par les programmes d'affinité. Les organismes de réglementation comprendront mieux les sources de revenus et pourront faire confiance à Ingénieurs Canada et travailler en collaboration avec l'organisme.

6.3.3 **Équité** : Tout modèle de financement devrait attribuer les mêmes droits et responsabilités à tous les participants. Il est important que toutes les parties prenantes aient la possibilité de participer à toute entente offrant à chacun d'eux les mêmes conditions et tarifs. Cela pourrait cependant être limité par des facteurs tels que les règlements provinciaux s'appliquant aux produits d'assurance.

6.3.4 **Force du collectif** : Les programmes sont basés sur le principe de la force du nombre de participants. Des volumes plus importants permettent généralement de négocier de meilleurs tarifs et conditions. Ces améliorations se traduisent par des tarifs moins élevés pour les ingénieurs assurés, ainsi que par des revenus supérieurs pour Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation participants.

7. Recommandations relatives aux options de financement

Après un examen attentif, nous avons élaboré deux options qui ont été présentées dans notre rapport précédent pour fins de consultation auprès des organismes de réglementation, afin d'obtenir leur rétroaction. Les feuilles de calcul (annexes C et D) des modèles de financement sont fournies pour illustrer les répercussions des deux options recommandées, proposées ci-dessous.

7.1 **Recommandation 1 :** Statu quo

7.1.1 **Description :** Dans le cadre de cette option, la distribution des revenus d'affinité provenant de TD et les cotisations annuelles demeurent inchangées.

7.1.2 L'actuel programme d'affinité de TD, d'une durée de 12 ans se terminant en 2030, génère des revenus correspondant à 2,6 % des primes des assurances souscrites au cours de l'année précédente. En 2018, ces 2,6 % des revenus d'affinité s'élevaient à 8,247 millions $, sur la base des primes de 2017 qui s'établissaient à 317,2 millions $. Les revenus ont ensuite été distribués, soit 51 % versés aux organismes de réglementation admissibles et 49 % versés à Ingénieurs Canada. Les 51 % sont distribués aux organismes de réglementation en fonction des primes d'assurance souscrites par leurs membres respectifs. En vertu des conditions du contrat conclu avec TD, les revenus ne peuvent être versés qu'aux organismes de réglementation admissibles, ce qui signifie qu'Ingénieurs Canada ne peut pas redistribuer de revenus provenant du programme d'affinité de TD aux organismes de réglementation qui n'ont pas adhéré au programme (à moins d'une entente explicite entre Ingénieurs Canada et TD). Dans le cadre de cette option, Ingénieurs Canada conserve les 49 % des revenus d'affinité, quel que soit le montant correspondant à ce pourcentage.

7.1.3 La cotisation de 10,21 $ par membre demeure inchangée, à moins qu'une modification soit approuvée par une décision future du conseil d'Ingénieurs Canada.

7.1.4 Aspects à considérer dans le cadre de cette recommandation :

7.1.4.1 Certains organismes de réglementation souhaitent que la cotisation soit maintenue au montant actuel de 10,21 $. Cette option donnerait suite à cette préférence.

7.1.4.2 Si les revenus d'affinité provenant de TD augmentent tel que prévu, Ingénieurs Canada pourra renflouer les réserves non affectées de ses fonds. Avec le temps, le solde des réserves non affectées augmentera au point d'être suffisant pour financer les grands projets futurs, ce qui réduira la probabilité que les organismes de réglementation aient à faire des contributions spéciales pour financer les grands projets approuvés par le conseil d'Ingénieurs Canada. Le niveau de réserves non affectées devra être surveillé, car leur solde augmentera dans le cadre de cette option.

7.1.4.3 Les revenus d'affinité provenant de TD devraient croître, pour passer de 41 % à 49 % des revenus totaux d'Ingénieurs Canada au cours d'une période de 25 ans (de 2020 à 2045). Cette augmentation accroît la dépendance d'Ingénieurs Canada envers sa principale source de revenus.

7.2 **Recommandation 2** : Augmentation de la cotisation annuelle, avec redistribution de l'excédent des réserves non affectées et plafonnement du budget d'exploitation annuel d'Ingénieurs Canada.

7.2.1 **Description :** Dans le cadre de cette option, il est proposé de hausser la cotisation annuelle de 2 % annuellement à compter de 2022. Les revenus d'affinité provenant de TD continueraient d'être répartis selon le partage 51/49. Les fonds excédentaires au-delà d'un solde prédéterminé (soit un solde de 2 millions $ utilisé dans ce modèle) des réserves non affectées d'Ingénieurs Canada seraient versés aux organismes de réglementation admissibles conformément aux conditions du contrat d'affinité conclu avec TD, en fonction des mêmes proportions utilisées pour la distribution des 51 % initialement remis aux organismes de réglementation admissibles. Il est également recommandé que le budget annuel d'Ingénieurs Canada soit limité aux niveaux de 2019, avec un ajustement annuel, basé sur le taux d'inflation annuel publié par la Banque du Canada.

7.2.2 Aspects à considérer dans le cadre de cette recommandation :

7.2.2.1 La dépendance envers la principale source de financement – les revenus d'affinité provenant de TD – est atténuée. En raison de l'augmentation de la cotisation annuelle, le pourcentage des revenus totaux constitué par les cotisations d'une part et les revenus d'affinité d'autre part demeure largement inchangé au cours d'une période de 25 ans (de 2020 à 2045). Les revenus d'affinité provenant de TD, en tant que pourcentage des revenus totaux, augmenteront pour passer de 41 % à 43 % au cours de la même période de 25 ans.

7.2.2.2 La distribution des fonds excédentaires des réserves non affectées d'Ingénieurs Canada, au-delà d'un minimum prédéterminé, fournira des fonds supplémentaires aux organismes de réglementation admissibles. Le modèle

présenté prévoit la distribution des fonds excédentaires, au-delà du maximum de 2 millions $ des réserves non affectées, aux organismes de réglementation admissibles, à compter de 2024 et se poursuivant de façon constante jusqu'en 2045.

7.2.2.3 Un niveau minimum prédéterminé de réserves non affectées permettra à Ingénieurs Canada de financer des grands projets pour maintenir ou accroître ses capacités. En outre, les réserves non affectées pourront absorber les déficits annuels de fonctionnement, si cela est approuvé.

7.2.2.4 Cette recommandation propose une augmentation annuelle de la cotisation. Les organismes de réglementation ne sont pas tous en faveur de cette augmentation.

7.2.2.5 Bien que la dépendance d'Ingénieurs Canada envers les revenus d'affinité provenant de TD ne soit pas considérablement accrue, ces revenus continueront d'être la principale source de revenus, représentant entre 41 % et 43 % des revenus totaux.

7.2.2.6 Les organismes de réglementation ne bénéficieront pas tous de la distribution des fonds excédentaires des réserves non affectées. En vertu des modalités et conditions du contrat conclu avec TD, les fonds ne peuvent être partagés qu'avec les organismes de réglementation réputés admissibles. Les organismes qui ne participent pas au programme d'affinité de TD n'y auront pas droit.

8. Autres aspects à considérer

Au 12 avril 2019, PEO n'avait toujours pas pris de décision concernant son niveau de participation au programme d'affinité de TD. Pour 2018, PEO aurait eu le droit de recevoir environ 2 millions $ en tant que portion des revenus d'affinité devant être distribuée aux organismes de réglementation admissibles. PEO a eu l'option de participer au programme d'affinité de TD à tout moment au cours des 12 années du contrat. En attendant que PEO adhère au programme, les revenus qui lui auraient été versés sont conservés par Ingénieurs Canada. Étant donné l'incertitude entourant cette question, les options et modèles présentés dans ce rapport excluent des revenus d'Ingénieurs Canada tout revenu provenant du programme d'affinité de TD qui serait attribué à Ingénieurs Canada si PEO ne devient pas un organisme admissible. Si PEO n'adhère pas au programme d'affinité de TD, le conseil d'Ingénieurs Canada devra décider comment affecter ces fonds.

Les autres sources de financement explorées par le Groupe de travail comprenaient la possibilité de créer des programmes d'affinité supplémentaires pour compléter les revenus d'Ingénieurs Canada, tout en apportant un avantage aux ingénieurs membres de partout au pays. Les options de programmes supplémentaires comprenaient des contrats de location de voitures et d'hébergement hôtelier. Si le conseil souhaite poursuivre ces options, Ingénieurs Canada pourrait être chargé d'en étudier la faisabilité. Bien que ce soit possible, l'ampleur des fonds est actuellement inconnue et cette approche empêcherait Ingénieurs Canada de se concentrer sur son mandat qui, comme l'a déterminé une récente mise à jour de la

gouvernance, est de se recentrer sur les services aux organismes de réglementation qui appuient la réglementation de la profession.

Les besoins, les préférences, et les autres facteurs qui font qu'un modèle de financement est idéal évoluent dans le temps. Les changements survenant ultérieurement devront être examinés au besoin.

9. Le processus de consultation

Le rapport *Recommandations pour consultation* a fait l'objet de discussions lors de la réunion du 1er mars 2019 du conseil. Les commentaires des organismes de réglementation ont également été sollicités. Après réception de cette rétroaction, le Groupe de travail a discuté des commentaires et avis des parties prenantes et élaboré les mises à jour présentées dans les sections suivantes, ainsi que ses recommandations finales.

Un résumé des réponses fournies par certains organismes de réglementation lors des consultations est présenté à l'annexe E. Un consensus partiel favorable à l'option 2 était évident, avec un certain appui pour l'option 1. Certains organismes de réglementation n'appuient aucune des options présentées, mais demandent une quote-part plus importante des revenus d'affinité et une cotisation par membre plus élevée pour tous les organismes de réglementation. Il existe aussi un certain appui pour un modèle de services payants.

On a également indiqué que le Groupe de travail devrait consulter TD pour déterminer ses projections de participation au programme, et qu'une analyse de sensibilité devrait être réalisée pour déterminer l'impact d'une participation réduite au programme d'assurance habitation et automobile de TD, advenant qu'un organisme de réglementation décide de se retirer du programme.

10. Examen des projections

Tel que demandé, les revenus d'affinité de TD présentés précédemment ont été actualisés en fonction des projections de croissance pour les cinq prochaines années fournies par l'assureur (annexe F). En moyenne, la croissance prévue par TD est de 6 % par année au cours de cette période. TD n'ayant pas fourni de projections au-delà de 2025, l'hypothèse initiale d'une croissance annuelle de 4 % continue d'être utilisée dans le modèle au-delà de 2025 pour tous les flux de revenus. Ce changement de 4 % à 6 % de la croissance des revenus d'affinité de TD entre 2020 et 2024 représente une augmentation de 1,5 million $ des revenus projetés pour cette période.

De plus, une croissance de 2 % du budget d'exploitation, des grands projets et des dépenses d'immobilisations continue d'être utilisée pour refléter les effets de l'inflation – ce qui concorde avec la proposition de maintenir les dépenses d'Ingénieurs Canada aux niveaux de 2019.

11. Analyse de sensibilité et des scénarios des options proposées

Durant le processus de consultation, on nous a demandé d'analyser la sensibilité, ainsi que les effets possibles d'une réduction importante de la participation au programme d'affinité de TD.

La projection par TD d'une croissance de 6 % sur cinq ans, l'analyse de sensibilité, et l'analyse d'une réduction importante de la participation au programme d'affinité de TD ont été incorporées dans le modèle de l'option 2 – ce qui permet d'analyser les revenus, les réserves

non affectées, et les fonds versés aux organismes de réglementation dans le cadre de divers scénarios.

11.1 Analyse de sensibilité

Le modèle fait ressortir diverses répercussions possibles selon différents taux de croissance/contraction du programme d'affinité de TD. Au taux de croissance de 4 %, Ingénieurs Canada recevrait des revenus de 202 millions $ au cours des 25 prochaines années. Les revenus annuels totaux couvriraient la totalité du budget d'exploitation annuel et aideraient à constituer des réserves telles qu'en 2024, les réserves non affectées atteindraient la marque des 2 millions $ (annexe F). Au taux de croissance de 2 %, les revenus d'affinité de TD au cours des 25 prochaines années baisseraient à 150 millions $. Les revenus annuels totaux couvriraient toujours le budget d'exploitation annuel, mais Ingénieurs Canada n'aurait pas suffisamment de fonds pour financer de grands projets pendant une période de trois ans (2020 – 2022). Au taux de croissance nul, les revenus d'affinité totaux au cours des 25 prochaines années chuteraient à 113 millions $. En outre, pendant une courte période de temps, les revenus totaux d'Ingénieurs Canada seraient inférieurs au budget d'exploitation projeté. Le modèle indique que pendant une période de deux ans (2021-2022), Ingénieurs Canada serait obligé de réduire son budget d'exploitation projeté pour qu'il corresponde aux revenus totaux réduits au cours de ces années. De plus, l'organisme ne serait pas en mesure de financer les investissements prévus dans de grands projets pendant environ huit ans (2020 – 2027). Si le programme d'affinité de TD connaissait une réduction de 2 % année après année, le total des revenus d'affinité de TD au cours des 25 prochaines années tomberait à 87 millions $. Ingénieurs Canada devrait réduire son budget d'exploitation annuel pendant huit années consécutives (2020 – 2027) et ne générerait pas suffisamment de revenus pour financer de grands projets avant 2037.

Principaux paramètres de mesure	Croissance 4 %	Croissance 2 %	Croissance 0 %	Croissance -2 %
Total des revenus d'affinité de TD jusqu'à 2045	202 M $	150 M $	113 M $	87 M $
Année où les réserves non affectées atteignent le niveau de 2 M $	2026	2029	2036	2043
Total des réserves non affectées distribuées aux organismes de réglementation	89 M $	41 M $	12 M $	2 M $
Date à laquelle les revenus totaux d'Ingénieurs Canada deviennent inférieurs à 100 % du budget d'exploitation projeté	Jamais	Jamais	2020 – 2022	2020 – 2027

11.2 Réduction de la participation des organismes de réglementation

Il faut analyser la possibilité que le programme d'affinité de TD connaisse une importante réduction en raison du retrait potentiel de certains organismes de réglementation, ainsi que les effets éventuels d'une telle réduction sur les revenus d'Ingénieurs Canada. Afin d'explorer ce scénario, certaines hypothèses importantes sont faites. D'abord, une réduction importante peut être établie à 25 % sur cinq ans (soit 5 % par année). Ensuite, on suppose que le retrait d'un organisme de réglementation ne représente pas nécessairement une perte complète des revenus d'affinité de TD générés dans la province ou le territoire en question. Des facteurs tels que la fidélité des clients et la capacité de TD d'offrir un produit concurrentiel empêcheraient une perte de 100 % des clients dans une province ou un territoire donné(e). En Ontario, les départs qui ont suivi le lancement d'un nouveau programme d'affinité par l'OSPE ont eu peu d'impact sur la rétention des participants existants, mais ont limité la croissance du programme. On reconnaît également qu'il serait très difficile d'estimer le pourcentage de clients et de revenus qui serait maintenu dans une province ou un territoire si l'organisme de réglementation cesse de participer au programme. Par conséquent, une réduction de 25 % du programme est considérée comme étant une approximation

valide d'une réduction importante de la participation des organismes de réglementation. La période de cinq ans choisie s'étend de 2020 à 2024, étant donné que certains organismes de réglementation ont indiqué leur retrait possible du programme dès 2020. À noter qu'après la période de cinq ans de réduction importante, un taux de croissance de 4 % est appliqué aux revenus d'affinité de TD. Le modèle ne tient pas compte de l'augmentation des revenus conservés par Ingénieurs Canada du fait qu'il ne serait plus tenu de verser leur quote-part aux organismes de réglementation qui se seraient retirés du programme. Par conséquent, le modèle est « prudent » pour ce qui est de l'estimation des revenus globaux.

Une réduction de 25 % du programme d'affinité de TD commençant en 2020 entraînerait une réduction de 23 millions $ des revenus d'Ingénieurs Canada au cours d'une période de dix ans, soit de 2020 à 2030 (annexe H). La même période de dix ans serait aussi nécessaire pour que les revenus d'affinité de TD reviennent aux niveaux de 2019. Durant cette période, Ingénieurs Canada devrait réduire son budget d'exploitation pour qu'il concorde avec les revenus totaux et suspendre toute dépense sur de grands projets pour éviter de puiser dans les réserves affectées. Les effets à long terme sur les revenus seraient une réduction de 86 millions $ des revenus d'affinité de TD au cours de la période de 27 ans couverte par le modèle. En outre, il faudrait six ans de plus pour que les réserves non affectées atteignent le niveau proposé de 2 millions $. L'excédent total des réserves non affectées distribué aux organismes de réglementation subirait aussi une réduction importante. Pendant la période couverte par le modèle, la quote-part versée aux organismes de réglementation participants baisserait de 107 millions $ à 52 millions $. Le tableau ci-dessous résume ce scénario.

Il faut également signaler qu'Ingénieurs Canada a demandé à TD de fournir une projection dans l'hypothèse où l'APEGA décidait de se retirer de son programme d'affinité. TD nous a fourni trois scénarios possibles : une réduction de 10 %, une réduction de 15 % et une réduction de 20 % de la taille du programme pour calculer les effets possibles d'un retrait de l'APEGA. TD a indiqué qu'à son avis, une réduction de 10 % serait une estimation modérée « étant donné le marketing que l'APEGA ferait dans un effort pour favoriser l'adhésion à son nouveau programme ». À la lumière de cette observation et sans fournir d'autres estimations, le scénario présenté et analysé dans ce rapport suppose une réduction globale de 25 % du programme d'affinité de TD au cours d'une période de cinq ans.

Principaux paramètres de mesure	Croissance normale projetée	Réduction de 25 %	Changement
Total des revenus d'affinité de TD (2020 – 2030)	64 M $	41 M $	23 M $
Année où les revenus d'affinité de TD reviennent aux niveaux de 2019	-	2031	11 ans
Total des revenus d'affinité de TD jusqu'à 2045	220 M $	134 M $	86 M $
Année où les réserves atteignent 2 M $	2024	2030	6 ans
Total des réserves non affectées d'Ingénieurs Canada distribuées aux organismes de réglementation	108 M $	52 M $	56 M $
Date à laquelle les revenus totaux d'Ingénieurs Canada deviennent inférieurs à 100 % du budget d'exploitation projeté	Jamais	2020 - 2024	
Note :			
Advenant une réduction de 25 % de la participation au programme d'affinité, les revenus totaux d'Ingénieurs Canada tomberaient entre 91 % et 98 % de son budget d'exploitation annuel projeté (2020 – 2024)			

12. Conclusion

Selon l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus, il semble raisonnable que, même dans le cadre des scénarios évalués sur la base de l'option 2, cette option fournira suffisamment de ressources pour répondre aux besoins d'Ingénieurs Canada au cours des 25 prochaines années. Bien que les organismes de réglementation ne soient pas tous en faveur de l'option 2, il est peu probable qu'une option soit acceptable pour tous, en raison des points de vue diamétralement opposés sur les méthodes de financement d'Ingénieurs Canada. Même si elle n'est pas acceptable pour certains organismes de réglementation, l'option 2 constitue une solution mitoyenne qui a le potentiel de remettre des fonds supplémentaires aux partenaires d'affinité lorsque les revenus dépassent les dépenses. L'option 2, avec la recommandation de hausser la cotisation par membre de 2 % par année à compter de 2022, garantit également que le déséquilibre des revenus d'affinité en tant que pourcentage des revenus totaux d'Ingénieurs Canada ne sera pas accentué.

Selon le rapport d'analyse présenté ci-dessus et sur la base des consultations menées auprès des organismes de réglementation, l'option 2 semble être celle qui répond le mieux aux futurs besoins de financement d'Ingénieurs et est donc l'option recommandée.

Voici les points clés de cette recommandation :

- Limiter le budget d'exploitation d'Ingénieurs Canada aux niveaux de 2019 ajustés en fonction de l'inflation.
- Hausser la cotisation par membre de 2 % par année à compter de 2022.
- Maintenir la distribution 51/49 % des revenus d'affinité de TD.
- Limiter les réserves non affectées (à 2 millions $ comme dans les modèles) et distribuer l'excédent aux organismes de réglementation selon le même partage que pour les revenus d'affinité de TD.

Il est également recommandé que le tableau actuellement utilisé pour rendre compte de la distribution des revenus d'affinité de TD (annexe A) soit élargi pour englober tous les programmes d'affinité. La déclaration détaillée des revenus totaux générés par chaque programme d'affinité, ainsi que la distribution des revenus connexes entre les organismes de réglementation et Ingénieurs Canada ajouteront à la transparence.

_____

Le tout respectueusement soumis par le Groupe de travail sur le financement :

Dwayne Gelowitz (président)
Jean Boudreau
Danny Chui
Lisa Doig
Jeff Holm
Carole Lamothe
Jay Nagendran

Équipe de soutien :
Jorge Monterrosa
Heather Anderson
Marlene McCourt
Willow Guy

Annexe A - Revenus de commandites TD et d'adhésion par organisme de réglementation

Nom du groupe	Revenus d'adhésion par organisme de réglementation	Total des primes en 2017	Taux	Total des revenus générés par TD - 2018	Total des revenus générés par personne par TD - 2019	Taux	Portion d'IC des revenus générés par TD - 2018	Cotisations de 2018	Revenus d'IC en 2018 : TD et cotisations	Pourcentage par organisme de réglementation	Revenus d'IC par personne par org. de réglementation - 2018
APEGBC	29 964							305 932	305 932	4,18%	10,21
APEGS	12 220							124 766	124 766	1,70%	10,21
APEGM	7 897							80 628	80 628	1,10%	10,21
APEGA	64 997	137 981 227	2,60%	3 587 512	55,20	1,274%	1 757 880,83	663 619	2 421 500	33,07%	37,26
APEY	951	132 501	2,60%	3 445	3,62	1,274%	1 688,06	9 710	11 398	0,16%	11,99
AIGNB	5 578	3 881 490	2,60%	100 919	18,09	1,274%	49 450,18	56 951	106 402	1,45%	19,08
PEGNL	4 884	3 882 249	2,60%	100 938	20,67	1,274%	49 459,85	49 866	99 325	1,36%	20,34
Engineers of Nova Scotia	6 644	6 439 962	2,60%	167 439	25,20	1,274%	82 045,12	67 835	149 880	2,05%	22,56
NAPEGG	1 804	223 857	2,60%	5 820	3,23	1,274%	2 851,94	18 419	21 271	0,29%	11,79
PEO	96 256	161 538 027	2,60%	4 199 989	43,63	1,274%	2 057 994,46	982 774	3 040 768	41,52%	31,59
Association of Professional Geoscientists of Ontario		1 378 880	2,60%	35 851		2,600%	35 850,88		35 851	0,49%	
Geoscientists of Nova Scotia		34 151	2,60%	888		2,600%	887,93		888	0,01%	
Engineers PEI	730	339 887	2,60%	8 837	12,11	1,274%	4 330,16	7 453	11 783	0,16%	16,14
La Société canadienne de génie civil		1 238 001	2,60%	32 188		2,600%	32 188,03		32 188	0,44%	
Étudiants d'une école de génie		50 858	2,60%	1 322		2,600%	1 322,31		1 322	0,02%	
Ordre des géologues du Québec		78 139	2,60%	2 032		2,600%	2 031,61		2 032	0,03%	
Ordre des ingénieurs du Québec	64 022	14 885 372		-	-	1,497%	222 834,02	653 665	876 499	11,97%	13,69
Étudiants - Ordre des ingénieurs du Québec		37 788		-		1,497%	565,69		566	0,01%	
	295 947	$ 332 122 389		$ 8 247 180			$ 4 301 381	$ 3 021 619	$ 7 323 000	100%	

Annexe B

Organisme	Description	Revenus totaux	Éléments du modèle de financement	Nombre de flux de revenus	Flux de revenus importants (>20 % du total des revenus)
Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA)	L'Alliance est le regroupement national des organismes de réglementation qui ont été établis par les gouvernements provinciaux pour réglementer l'exercice en orthophonie et en audiologie et régir les inscrits dans les zones de compétence respectives. Le mandat de l'ACOROA est d'aborder les questions de réglementation communes à l'échelle nationale afin de faire progresser la pratique et la réglementation de l'orthophonie de l'audiologie au Canada. L'ACOROA facilite l'échange d'information et l'établissement d'un consensus sur les questions de réglementation afin d'aider les organismes de réglementation membres à remplir leur mandat de protection de l'intérêt public.	2 820 459 $ (2016)	Droits d'adhésion - 2 770 240 $; Placements - 43 777 $; Subvention - 6 442 $	2	1
Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire		410 000 $ (2015)	Droits d'adhésion; Permis d'exercice	2	2
Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie	L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (l'Alliance) est un organisme d'accréditation et d'évaluation qui offre des services d'évaluation au nom de ses membres, les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux de la physiothérapie (appelés ordres). Au nom de ses membres, l'Alliance examine les diplômes et les compétences des candidats formés à l'extérieur du Canada afin de déterminer si ces diplômes et compétences sont substantiellement différents de ceux des physiothérapeutes formés au Canada. Elle fait passer aux physiothérapeutes formés au Canada et à l'étranger l'examen de compétence en physiothérapie afin de déterminer la préparation d'un candidat à la pratique sécuritaire, efficace et autonome de la physiothérapie.	4 995 000 $ (2015)	Frais d'examens - 3 764 487 $; Frais d'accréditation - 754 636 $	5	2

Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM)	La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) est l'organisme national de certification des technologistes et adjoints de laboratoire médical et l'association professionnelle regroupant les professionnels des laboratoires médicaux au Canada. Elle est une organisation sans but lucratif entièrement financée par les droits d'adhésion de ses membres et par les revenus qu'elle génère de ses produits et services. Elle ne reçoit aucun soutien financier gouvernemental ou privé.	3 664 187 $ (2017)	Droits d'adhésion- 1 981 444 $; Certification- 1 053 550 $	6	2
Comptables professionnels agréés du Canada		119 200 000 $ (2017)	Droits d'adhésion- 54 %; tous les autres - moins de 20 %	4	1
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)		9 430 300 $ (2005)	Accord de financement avec le ministère du Patrimoine canadien	3	1
Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP)	L'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) est une association bénévole composée d'organismes provinciaux et territoriaux de réglementation de la pharmacie et des Services de pharmacie des Forces canadiennes. Les membres de l'ANORP réglementent l'exercice de la pharmacie au Canada dans leurs régions respectives, et leur mandat principal consiste à protéger le public. L'association sert de plateforme de discussion pour ses membres, leur permettant de traiter à l'échelle nationale des questions communes liées à l'exercice de la pharmacie au Canada. L'objectif principal de l'ANORP est de desservir ses membres et d'agir en tant que ressource pour le public en fournissant des renseignements et des lignes directrices sur la réglementation en matière de pharmacie au Canada.	1 811 650 $	Portail pour pharmaciens- 779 350 $; Droits d'adhésion- 693 804 $	4	2

ANNEXE C - STATU QUO

Résumé :

Le modèle présente les revenus d'affinité, en tant que pourcentage des revenus totaux, passant de 37 % en 2018 à 53 % d'ici 2045

	2018	2019	2020	2025	2030	2035	2040	2045
Cotisations des membres :								
Cotisation par membre	10,21	10,21	10,21	10,21	10,21	10,21	10,21	10,21
Nombre de membres	302 742	299 314	305 301	337 077	372 160	410 895	453 661	500 878
Total des revenus provenant des cotisations	$ 3 091 000	$ 3 056 000	$ 3 117 120	$ 3 441 552	$ 3 799 752	$ 4 195 233	$ 4 631 876	$ 5 113 966
Revenus d'affinité provenant de TD	4 041 118	4 202 763	4 370 873	5 317 836	6 469 960	7 871 696	9 577 121	11 652 033
Autres revenus d'affinité	1 918 004	1 787 874	1 859 389,25	2 262 231,33	2 752 350,31	3 348 655,00	4 074 150,82	4 956 827,42
Autres revenus	1 751 000	1 267 999	1 293 359	1 427 973	1 576 597	1 740 691	1 921 863	2 121 892
Total des revenus	**$ 10 801 122**	**$ 10 314 636**	**$ 10 640 741**	**$ 12 449 592**	**$ 14 598 660**	**$ 17 156 275**	**$ 20 205 012**	**$ 23 844 718**
Revenus d'affinité de TD par membre	13,35	14,04	14,32	15,78	17,38	19,16	21,11	23,26
Autres revenus d'affinité par membre	6,34	5,97	6,09	6,71	7,40	8,15	8,98	9,90
Cotisation par membre	10,21	10,21	10,21	10,21	10,21	10,21	10,21	10,21
Autres revenus par membre	5,78	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24
Total des revenus par membre	**$ 35,68**	**$ 34,46**	**$ 34,85**	**$ 36,93**	**$ 39,23**	**$ 41,75**	**$ 44,54**	**$ 47,61**
Cotisations en tant que pourcentage des revenus totaux	29%	30%	29%	28%	26%	24%	23%	21%
Revenus d'affinité de TD en tant que % des revenus totaux	37%	41%	41%	43%	44%	46%	47%	49%
Budget d'exploitation	**$ 10 800 000**	**$ 10 315 000**	**$ 10 521 300**	**$ 11 616 365**	**$ 12 825 406**	**$ 14 160 285**	**$ 15 634 098**	**$ 17 261 308**
Revenus totaux en tant que % du budget d'exploitation	100%	100%	101%	107%	114%	121%	129%	138%
Revenus totaux dépassant le budget d'exploitation	$ 1 122	-$ 364	$ 119 441	$ 833 227	$ 1 773 254	$ 2 995 990	$ 4 570 914	$ 6 583 410
Estimation du budget annuel d'immobilisations		$ (47 500)	$ (50 000)	$ (55 204)	$ (60 950)	$ (67 293)	$ (74 297)	$ (82 030)
Estimation des dépenses moyennes pour grands projets		$ (1 020 000)	$ (300 000)	$ (331 224)	$ (365 698)	$ (403 761)	$ (445 784)	$ (492 182)
Estimation du changement aux réserves non affectées		$ (1 067 864)	$ (230 559)	$ 446 798	$ 1 346 606	$ 2 524 936	$ 4 050 832	$ 6 009 198
Estimation du solde d'ouverture des réserves non affectées		$ 1 032 000	$ (35 864)	$ 86 875	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000
Estimation du solde de fermeture des réserves non affectées		**$ (35 864)**	**$ (266 423)**	**$ 533 674**	**$ 3 346 606**	**$ 4 524 936**	**$ 6 050 832**	**$ 8 009 198**

Hypothèses du modèle :

Changement du budget d'IC par année (opérations et immobilisations)	2%	reflétant l'augmentation de l'IPC avec la décision délibérée de maintenir la taille du budget d'exploitation et le pouvoir d'achat
Changement des revenus d'affinité de TD par année	4%	taux de croissance présumé (2% - croissance des effectifs; 2% - augmentation de l'IPC)
Changement des autres revenus d'affinité par année	4%	taux de croissance présumé
Changement des autres revenus par année	2%	concorde avec le changement prévu du budget
Changement des cotisations par année	0%	fixées à 10,21 $ par membre
Changement du nombre total de membres par année	2%	taux de croissance présumé
Estimation des dépenses moyennes - Grands projets	300 000	dépenses annuelles moyennes sur la base de l'historique des dépenses
Estimation des dépenses moyennes - Immobilisations	50 000	à compter de 2020 - ajustée à l'augmentation de 2% de l'IPC

Les fonds désignés de PEO provenant du programme d'affinité de TD qu'Ingénieurs Canada recevrait si PEO n'adhère pas au programme ne sont pas inclus dans ce modèle

Il est présumé que les contrats d'affinité conclus avec TD après 2030 auront des conditions semblables à celle du contrat actuel

ANNEXE D - DISTRIBUTION 49/51 DES REVENUS D'AFFINITÉ PROVENANT DE TD AVEC AUGMENTATION DES COTISATIONS

Résumé :

Le modèle présente les revenus d'affinité, en tant que pourcentage des revenus totaux, passant de 37 % en 2018 à 47 % d'ici 2045

	2018	2019	2020	2025	2030	2035	2040	2045
Cotisations des membres :								
Cotisation par membre	10,21	10,21	10,21	11,05	12,20	13,47	14,87	16,42
Nombre de membres	302 742	299 314	305 301	337 077	372 160	410 895	453 661	500 878
Total des revenus provenant des cotisations	$ 3 091 000	$ 3 056 000	$ 3 117 120	$ 3 725 247	$ 4 541 055	$ 5 535 521	$ 6 747 769	$ 8 225 493
Revenus d'affinité provenant de TD	4 041 118	4 202 763	4 370 873	5 317 836	6 469 960	7 871 696	9 577 121	11 652 033
Autres revenus d'affinité	1 918 004	1 787 874	1 859 389	2 262 231	2 752 350	3 348 655	4 074 151	4 956 827
Autres revenus	1 751 000	1 267 999	1 293 359	1 427 973	1 576 597	1 740 691	1 921 863	2 121 892
Total des revenus	**$ 10 801 122**	**$ 10 314 636**	**$ 10 640 741**	**$ 12 733 287**	**$ 15 339 963**	**$ 18 496 563**	**$ 22 320 905**	**$ 26 956 246**
Revenus d'affinité de TD par membre	13,35	14,04	14,32	15,78	17,38	19,16	21,11	23,26
Autres revenus d'affinité par membre	6,34	5,97	6,09	6,71	7,40	8,15	8,98	9,90
Cotisation par membre	10,21	10,21	10,21	11,05	12,20	13,47	14,87	16,42
Autres revenus par membre	5,78	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24
Total des revenus par membre	**$ 35,68**	**$ 34,46**	**$ 34,85**	**$ 37,78**	**$ 41,22**	**$ 45,02**	**$ 49,20**	**$ 53,82**
Cotisations en tant que pourcentage des revenus totaux	29%	30%	29%	29%	30%	30%	30%	31%
Revenus d'affinité de TD en tant que % des revenus totaux	37%	41%	41%	42%	42%	43%	43%	43%
Budget d'exploitation	**$ 10 800 000**	**$ 10 315 000**	**$ 10 521 300**	**$ 11 616 365**	**$ 12 825 406**	**$ 14 160 285**	**$ 15 634 098**	**$ 17 261 308**
Revenus totaux en tant que % du budget d'exploitation	100%	100%	101%	110%	120%	131%	143%	156%
Revenus totaux dépassant le budget d'exploitation	$ 1 122	-$ 364	$ 119 441	$ 1 116 921	$ 2 514 557	$ 4 336 278	$ 6 686 807	$ 9 694 938
Estimation du budget annuel d'immobilisations		$ (47 500)	$ (50 000)	$ (55 204)	$ (60 950)	$ (67 293)	$ (74 297)	$ (82 030)
Estimation des dépenses moyennes pour grands projets		$ (1 020 000)	$ (300 000)	$ (331 224)	$ (365 698)	$ (403 761)	$ (445 784)	$ (492 182)
Estimation du changement aux réserves non affectées		$ (1 067 864)	$ (230 559)	$ 730 493	$ 2 087 909	$ 3 865 224	$ 6 166 725	$ 9 120 726
Estimation du solde d'ouverture des réserves non affectées		$ 1 032 000	$ (35 864)	$ 491 896	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000
Estimation du solde de fermeture des réserves non affectées		**$ (35 864)**	**$ (266 423)**	**$ 1 222 389**	**$ 4 087 909**	**$ 5 865 224**	**$ 8 166 725**	**$ 11 120 726**
Niveau souhaité des fonds non affectés		$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000
Solde excédentaire des fonds non affectés à distribuer		$ -	$ -	$ -	$ 2 087 909	$ 3 865 224	$ 6 166 725	$ 9 120 726
Pourcentage des revenus d'affinité de TD devant être distribués					32%	49%	64%	78%

Hypothèses du modèle :

Changement du budget d'IC par année (opérations et immobilisations)	2%	reflétant l'augmentation de l'IPC avec la décision délibérée de maintenir la taille du budget d'exploitation et le pouvoir d'achat
Changement des revenus d'affinité par année	4%	taux de croissance présumé (2% - croissance des effectifs; 2% - augmentation de l'IPC)
Changement des autres revenus d'affinité par année	4%	taux de croissance présumé
Changement des autres revenus par année	2%	concorde avec le changement prévu du budget
Changement des cotisations par année	2%	à compter de 2022 pour permettre aux organismes de réglementation de se préparer à l'augmentation
Changement du nombre total de membres par année	2%	taux de croissance présumé
Estimation des dépenses moyennes - Grands projets	300 000	dépenses annuelles moyennes sur la base de l'historique des dépenses
Estimation des dépenses moyennes - Immobilisations	50 000	à compter de 2020 - ajustée à l'augmentation de 2% de l'IPC

Les fonds désignés de PEO provenant du programme d'affinité de TD qu'Ingénieurs Canada recevrait si PEO n'adhère pas au programme ne sont pas inclus dans ce modèle

Il est présumé que les contrats d'affinité conclus avec TD après 2030 auront des conditions semblables à celle du contrat actuel

Le solde excédentaire des réserves non affectées ne peut être distribué qu'aux organismes de réglementation admissibles selon le contrat d'affinité

RÉSUMÉ DE LA RÉTROACTION – ANNEXE E		
Organisme de réglementation	**Option privilégiée**	**Résumé de la rétroaction**
APEGA	• D – Autres suggestions • Recommandations soumises à la considération du GTF : o Retravailler les deux options proposées en supposant que l'APEGA ne renouvelle pas sa participation. o Pas de hausse de cotisation, limiter les revenus d'affinité de TD aux niveaux de 2018. Distribuer l'excédent aux organismes de réglementation. o Modèle de services payants o Se limiter à des frais d'administration à verser à Ingénieurs Canada pour le programme d'affinité de TD et augmenter la cotisation. o Limiter le budget d'Ingénieurs Canada, maintenir la distribution des revenus d'affinité de TD. Verser les revenus d'affinité excédentaires au budget aux organismes de réglementation afin de réduire/éliminer la cotisation.	• Le GTF n'a pas rempli son mandat. • Aucun flux de revenus créatif n'est proposé. • Les deux options proposées créent des excédents plus importants pour Ingénieurs Canada. • Ne remplit pas le point 3.1 du mandat. • Comparativement aux autres organismes de réglementation, l'APEGA et PEO fournissent une importante subvention en participant au programme d'affinité de TD.
AIGNB		
APEGS	• L'une ou l'autre option.	• Une hausse importante et rapide de la cotisation pourrait dépasser la capacité de payer de certains organismes de réglementation. • Reconnaît que l'option 2 et la hausse de la cotisation sont dans l'intérêt à long terme d'Ingénieurs Canada, car cela réduit la dépendance envers les revenus d'affinité de TD.
APEY		
EGBC		• Les efforts pour réduire au minimum le financement partagé provenant des programmes d'affinité ne favorisent pas l'harmonie nationale.

		• N’aime pas la pondération des votes au conseil, et veut que le conseil compte un membre par organisme de réglementation. • La redistribution de montants plus importants des revenus d’affinité aux organismes de réglementation participants ne concorde pas avec le principe de l’harmonie nationale. • Aucune augmentation de la cotisation. • Propose un modèle de services payants et d’autres options d’affinité.
EGM	• Option 2	
Engineers Nova Scotia	• Appuie l’option 2 si : o L’augmentation de la cotisation est plus importante. o Le budget d’Ingénieurs Canada est limité à l’augmentation du coût de la vie. o Ingénieurs Canada reconnaît les revenus dans l’année « où ces revenus ont été gagnés » comme étant l’année de base utilisée pour calculer les revenus.	• Un point important à régler… le montant de revenus budgétés et la participation et la contribution de diverses régions du Canada.
Engineers PEI	• Option 2	• Recommande que les fonds non affectés d’Ingénieurs Canada soient ramenés au niveau de 2 millions $ plus tôt que proposé dans l’option 2. • Recommande que le budget d’Ingénieurs Canada soit plafonné aux niveaux de 2019 jusqu’à ce que les réserves non affectées atteignent 2 millions $. • Le GTF n’a pas encore rempli son mandat.
NAPEGG		
OIQ	• Option 2	• Propose une hausse de la cotisation supérieure aux 2 % proposés. • Le risque d’une forte dépendance envers les revenus d’affinité demeure.
PEGNL		
PEO	• Option 1	

ANNEXE F - DISTRIBUTION 49/51 DES REVENUS D'AFFINITÉ PROVENANT DE TD AVEC AUGMENTATION DES COTISATIONS ET PLAFONNEMENT DU BUDGET D'INGÉNIEURS CANADA

			$ (300 000)	$ (331 224)	$ (365 698)	$ (403 761)	$ (445 784)	$ (492 182)	
Résumé :									
Le modèle présente les revenus d'affinité, en tant que pourcentage des revenus totaux, passant de 37 % en 2018 à 47 % d'ici 2045									
	2018	**2019**	**2020**	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**Total**
Cotisations des membres :									
Cotisation par membre	10,21	10,21	10,21	11,05	12,20	13,47	14,87	16,42	
Nombre de membres	302 742	299 314	305 301	337 077	372 160	410 895	453 661	500 878	
Total des revenus provenant des cotisations	$ 3 091 000	$ 3 056 000	$ 3 117 120	$ 3 725 247	$ 4 541 055	$ 5 535 521	$ 6 747 769	$ 8 225 493	
Revenus d'affinité provenant de TD	4 041 118	4 202 763	4 454 928,48	5 849 214	7 116 464	8 658 266	10 534 105	12 816 349	220 351 440
Autres revenus d'affinité	1 918 004	1 787 874	1 859 389	2 262 231	2 752 350	3 348 655	4 074 151	4 956 827	86 098 660
Autres revenus	1 751 000	1 267 999	1 293 359	1 427 973	1 576 597	1 740 691	1 921 863	2 121 892	46 567 567
Total des revenus	**$ 10 801 122**	**$ 10 314 636**	**$ 10 724 797**	**$ 13 264 665**	**$ 15 986 467**	**$ 19 283 133**	**$ 23 277 888**	**$ 28 120 562**	**$ 495 409 028**
Revenus d'affinité de TD par membre	13,35	14,04	14,59	17,35	19,12	21,07	23,22	25,59	
Autres revenus d'affinité par membre	6,34	5,97	6,09	6,71	7,40	8,15	8,98	9,90	
Cotisation par membre	10,21	10,21	10,21	11,05	12,20	13,47	14,87	16,42	
Autres revenus par membre	5,78	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	
Total des revenus par membre	**$ 35,68**	**$ 34,46**	**$ 35,13**	**$ 39,35**	**$ 42,96**	**$ 46,93**	**$ 51,31**	**$ 56,14**	
Cotisations en tant que pourcentage des revenus totaux	29%	30%	29%	28%	28%	29%	29%	29%	
Revenus d'affinité de TD en tant que % des revenus totaux	37%	41%	42%	44%	45%	45%	45%	46%	
Budget d'exploitation	**$ 10 800 000**	**$ 10 315 000**	**$ 10 521 300**	**$ 11 616 365**	**$ 12 825 406**	**$ 14 160 285**	**$ 15 634 098**	**$ 17 261 308**	**$ 375 376 700**
Revenus totaux en tant que % du budget d'exploitation	100%	100%	102%	114%	125%	136%	149%	163%	
Revenus totaux dépassant le budget d'exploitation	$ 1 122	-$ 364	$ 203 497	$ 1 648 300	$ 3 161 061	$ 5 122 848	$ 7 643 790	$ 10 859 254	
Estimation du budget annuel d'immobilisations		$ (47 500)	$ (50 000)	$ (55 204)	$ (60 950)	$ (67 293)	$ (74 297)	$ (82 030)	
Estimation des dépenses moyennes pour grands projets		$ (1 020 000)		$ (331 224)	$ (365 698)	$ (403 761)	$ (445 784)	$ (492 182)	
Estimation du changement aux réserves non affectées		$ (1 067 864)	$ 153 497	$ 1 261 872	$ 2 734 413	$ 4 651 795	$ 7 123 708	$ 10 285 042	
Estimation du solde d'ouverture des réserves non affectées		$ 1 067 864	$ -	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	
Estimation du solde de fermeture des réserves non affectées		**$ -**	**$ 153 497**	**$ 3 261 872**	**$ 4 734 413**	**$ 6 651 795**	**$ 9 123 708**	**$ 12 285 042**	
Niveau souhaité des fonds non affectés		$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	
Solde excédentaire des fonds non affectés à distribuer		$ -	$ -	$ 1 261 872	$ 2 734 413	$ 4 651 795	$ 7 123 708	$ 10 285 042	$ 106 852 753
Pourcentage des revenus d'affinité de TD devant être distribués		0%	0%	22%	38%	54%	68%	80%	

Hypothèses du modèle :

Changement du budget d'IC par année (opérations et immobilisations)	2%	reflétant l'augmentation de l'IPC avec la décision délibérée de maintenir la taille du budget d'exploitation et le pouvoir d'achat
Changement des revenus d'affinité par année (2019 - 2024)	6%	TD growth projection as provided by TD
Changement des revenus d'affinité de TD par année (2025 - 2045)	4%	taux de croissance présumé (2% - croissance des effectifs; 2% - croissance de l'IPC)
Changement des autres revenus d'affinité par année	4%	taux de croissance présumé
Changement des autres revenus par année	2%	concorde avec le changement prévu du budget
Changement des cotisations par année	2%	à compter de 2022 pour permettre aux organismes de réglementation de se préparer à l'augmentation
Changement du nombre total de membres par année	2%	taux de croissance présumé
Estimation des dépenses moyennes - Grands projets	300 000	dépenses annuelles moyennes sur la base de l'historique des dépenses
Estimation des dépenses moyennes - Immobilisations	50 000	à compter de 2020 - ajustée à l'augmentation de 2% de l'IPC

Les fonds désignés de PEO provenant du programme d'affinité de TD qu'Ingénieurs Canada recevrait si PEO n'adhère pas au programme ne sont pas inclus dans ce modèle

Il est présumé que les contrats d'affinité conclus avec TD après 2030 auront des conditions semblables à celle du contrat actuel

Le solde excédentaire des réserves non affectées ne peut être distribué qu'aux organismes de réglementation admissibles selon le contrat d'affinité

ANNEXE G - DISTRIBUTION 49/51 DES REVENUS D'AFFINITÉ PROVENANT DE TD AVEC AUGMENTATION DES COTISATIONS ET PLAFONNEMENT DU BUDGET D'INGÉNIEURS CANADA

			$ (300 000)	$ (331 224)	$ (365 698)	$ (403 761)	$ (445 784)	$ (492 182)	
Résumé :									
Le modèle présente les revenus d'affinité, en tant que pourcentage des revenus totaux, passant de 37 % en 2018 à 47 % d'ici 2045									
	2018	**2019**	**2020**	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**Total**
Cotisations des membres :									
Cotisation par membre	10,21	10,21	10,21	11,05	12,20	13,47	14,87	16,42	
Nombre de membres	302 742	299 314	305 301	337 077	372 160	410 895	453 661	500 878	
Total des revenus provenant des cotisations	$ 3 091 000	$ 3 056 000	$ 3 117 120	$ 3 725 247	$ 4 541 055	$ 5 535 521	$ 6 747 769	$ 8 225 493	
Revenus d'affinité provenant de TD	4 041 118	4 202 763	4 370 873	5 317 836	6 469 960	7 871 696	9 577 121	11 652 033	201 924 899
Autres revenus d'affinité	1 918 004	1 787 874	1 859 389	2 262 231	2 752 350	3 348 655	4 074 151	4 956 827	86 098 660
Autres revenus	1 751 000	1 267 999	1 293 359	1 427 973	1 576 597	1 740 691	1 921 863	2 121 892	46 567 567
Total des revenus	**$ 10 801 122**	**$ 10 314 636**	**$ 10 640 741**	**$ 12 733 287**	**$ 15 339 963**	**$ 18 496 563**	**$ 22 320 905**	**$ 26 956 246**	**$ 476 982 487**
Revenus d'affinité de TD par membre	13,35	14,04	14,32	15,78	17,38	19,16	21,11	23,26	
Autres revenus d'affinité par membre	6,34	5,97	6,09	6,71	7,40	8,15	8,98	9,90	
Cotisation par membre	10,21	10,21	10,21	11,05	12,20	13,47	14,87	16,42	
Autres revenus par membre	5,78	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	
Total des revenus par membre	**$ 35,68**	**$ 34,46**	**$ 34,85**	**$ 37,78**	**$ 41,22**	**$ 45,02**	**$ 49,20**	**$ 53,82**	
Cotisations en tant que pourcentage des revenus totaux	29%	30%	29%	29%	30%	30%	30%	31%	
Revenus d'affinité de TD en tant que % des revenus totaux	37%	41%	41%	42%	42%	43%	43%	43%	
Budget d'exploitation	**$ 10 800 000**	**$ 10 315 000**	**$ 10 521 300**	**$ 11 616 365**	**$ 12 825 406**	**$ 14 160 285**	**$ 15 634 098**	**$ 17 261 308**	**$ 375 376 700**
Revenus totaux en tant que % du budget d'exploitation	100%	100%	101%	110%	120%	131%	143%	156%	
Revenus totaux dépassant le budget d'exploitation	$ 1 122	-$ 364	$ 119 441	$ 1 116 921	$ 2 514 557	$ 4 336 278	$ 6 686 807	$ 9 694 938	
Estimation du budget annuel d'immobilisations		$ (47 500)	$ (50 000)	$ (55 204)	$ (60 950)	$ (67 293)	$ (74 297)	$ (82 030)	
Estimation des dépenses moyennes pour grands projets		$ (1 020 000)		$ (331 224)	$ (365 698)	$ (403 761)	$ (445 784)	$ (492 182)	
Estimation du changement aux réserves non affectées		$ (1 067 864)	$ 69 441	$ 730 493	$ 2 087 909	$ 3 865 224	$ 6 166 725	$ 9 120 726	
Estimation du solde d'ouverture des réserves non affectées		$ 1 067 864	$ -	$ 1 133 760	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	
Estimation du solde de fermeture des réserves non affectées		**$ -**	**$ 69 441**	**$ 1 864 253**	**$ 4 087 909**	**$ 5 865 224**	**$ 8 166 725**	**$ 11 120 726**	
Niveau souhaité des fonds non affectés		$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	
Solde excédentaire des fonds non affectés à distribuer		$ -	$ -	$ -	$ 2 087 909	$ 3 865 224	$ 6 166 725	$ 9 120 726	$ 88 426 212
Pourcentage des revenus d'affinité de TD devant être distribués		0%	0%	0%	32%	49%	64%	78%	

Hypothèses du modèle :

Changement du budget d'IC par année (opérations et immobilisations)	2%	reflétant l'augmentation de l'IPC avec la décision délibérée de maintenir la taille du budget d'exploitation et le pouvoir d'achat
Changement des revenus d'affinité par année (2019 - 2024)	6%	taux de croissance projeté fourni par TD
Changement des revenus d'affinité de TD par année (2025 - 2045)	4%	taux de croissance présumé (2% - croissance des effectifs; 2% - croissance de l'IPC)
Changement des autres revenus d'affinité par année	4%	taux de croissance présumé
Changement des autres revenus par année	2%	concorde avec le changement prévu du budget
Changement des cotisations par année	2%	à compter de 2022 pour permettre aux organismes de réglementation de se préparer à l'augmentation
Changement du nombre total de membres par année	2%	taux de croissance présumé
Estimation des dépenses moyennes - Grands projets	300 000	dépenses annuelles moyennes sur la base de l'historique des dépenses
Estimation des dépenses moyennes - Immobilisations	50 000	à compter de 2020 - ajustée à l'augmentation de 2% de l'IPC

Les fonds désignés de PEO provenant du programme d'affinité de TD qu'Ingénieurs Canada recevrait si PEO n'adhère pas au programme ne sont pas inclus dans ce modèle

Il est présumé que les contrats d'affinité conclus avec TD après 2030 auront des conditions semblables à celle du contrat actuel

Le solde excédentaire des réserves non affectées ne peut être distribué qu'aux organismes de réglementation admissibles selon le contrat d'affinité

ANNEXE H - DISTRIBUTION 49/51 DES REVENUS D'AFFINITÉ PROVENANT DE TD AVEC AUGMENTATION DES COTISATIONS ET PLAFONNEMENT DU BUDGET D'INGÉNIEURS CANADA

		$ (300 000)	$ (331 224)	$ (365 698)	$ (403 761)	$ (445 784)	$ (492 182)		
Résumé :									
Le modèle présente les revenus d'affinité, en tant que pourcentage des revenus totaux, passant de 37 % en 2018 à 47 % d'ici 2045									
	2018	**2019**	**2020**	**2025**	**2030**	**2035**	**2040**	**2045**	**Total**
Cotisations des membres :									
Cotisation par membre	10,21	10,21	10,21	11,05	12,20	13,47	14,87	16,42	
Nombre de membres	302 742	299 314	305 301	337 077	372 160	410 895	453 661	500 878	
Total des revenus provenant des cotisations	$ 3 091 000	$ 3 056 000	$ 3 117 120	$ 3 725 247	$ 4 541 055	$ 5 535 521	$ 6 747 769	$ 8 225 493	
Revenus d'affinité provenant de TD	4 041 118	4 202 763	3 992 624,58	3 382 098	4 114 840	5 006 332	6 090 968	7 410 594	134 431 022
Autres revenus d'affinité	1 918 004	1 787 874	1 859 389	2 262 231	2 752 350	3 348 655	4 074 151	4 956 827	86 098 660
Autres revenus	1 751 000	1 267 999	1 293 359	1 427 973	1 576 597	1 740 691	1 921 863	2 121 892	46 567 567
Total des revenus	**$ 10 801 122**	**$ 10 314 636**	**$ 10 262 493**	**$ 10 797 549**	**$ 12 984 843**	**$ 15 631 199**	**$ 18 834 752**	**$ 22 714 807**	**$ 409 488 610**
Revenus d'affinité de TD par membre	13,35	14,04	13,08	10,03	11,06	12,18	13,43	14,80	
Autres revenus d'affinité par membre	6,34	5,97	6,09	6,71	7,40	8,15	8,98	9,90	
Cotisation par membre	10,21	10,21	10,21	11,05	12,20	13,47	14,87	16,42	
Autres revenus par membre	5,78	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	4,24	
Total des revenus par membre	**$ 35,68**	**$ 34,46**	**$ 33,61**	**$ 32,03**	**$ 34,89**	**$ 38,04**	**$ 41,52**	**$ 45,35**	
Cotisations en tant que pourcentage des revenus totaux	29%	30%	30%	35%	35%	35%	36%	36%	
Revenus d'affinité de TD en tant que % des revenus totaux	37%	41%	39%	31%	32%	32%	32%	33%	
Budget d'exploitation	**$ 10 800 000**	**$ 10 315 000**	**$ 10 262 493**	**$ 10 615 961**	**$ 11 720 878**	**$ 12 940 797**	**$ 14 287 685**	**$ 15 774 759**	**$ 346 322 218**
Revenus totaux en tant que % du budget d'exploitation	100%	100%	100%	102%	111%	121%	132%	144%	
Revenus totaux dépassant le budget d'exploitation	$ 1 122	-$ 364	$ -	$ 181 589	$ 1 263 964	$ 2 690 402	$ 4 547 066	$ 6 940 048	
Estimation du budget annuel d'immobilisations		$ (47 500)	$ (50 000)	$ (55 204)	$ (60 950)	$ (67 293)	$ (74 297)	$ (82 030)	
Estimation des dépenses moyennes pour grands projets		$ (1 020 000)			$ (365 698)	$ (403 761)	$ (445 784)	$ (492 182)	
Estimation du changement aux réserves non affectées		$ (1 067 864)	$ (50 000)	$ 126 385	$ 837 316	$ 2 219 348	$ 4 026 985	$ 6 365 836	
Estimation du solde d'ouverture des réserves non affectées		$ 1 067 864	$ -	$ (260 202)	$ 1 348 010	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	
Estimation du solde de fermeture des réserves non affectées		**$ -**	**$ (50 000)**	**$ (133 817)**	**$ 2 185 327**	**$ 4 219 348**	**$ 6 026 985**	**$ 8 365 836**	
Niveau souhaité des fonds non affectés		$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	$ 2 000 000	
Solde excédentaire des fonds non affectés à distribuer		$ -	$ -	$ -	$ 185 327	$ 2 219 348	$ 4 026 985	$ 6 365 836	$ 51 611 102
Pourcentage des revenus d'affinité de TD devant être distribués		0%	0%	0%	5%	44%	66%	86%	

Hypothèses du modèle :

Changement du budget d'IC par année (opérations et immobilisations)	2%	reflétant l'augmentation de l'IPC avec la décision délibérée de maintenir la taille du budget d'exploitation et le pouvoir d'achat
Changement des revenus d'affinité par année (2019 - 2024)	6%	taux de croissance projeté fourni par TD
Changement des revenus d'affinité de TD par année (2025 - 2045)	4%	taux de croissance présumé (2% - croissance des effectifs; 2% - croissance de l'IPC)
Réduction globale du programme d'affinité de TD (sur 5 ans)	-25%	
Réduction annuel du programme d'affinité de TD (sur 5 ans)	-5%	
Changement des autres revenus d'affinité par année	4%	taux de croissance présumé
Changement des autres revenus par année	2%	concorde avec le changement prévu du budget
Changement des cotisations par année	2%	à compter de 2022 pour permettre aux organismes de réglementation de se préparer à l'augmentation
Changement du nombre total de membres par année	2%	taux de croissance présumé
Estimation des dépenses moyennes - Grands projets	300 000	dépenses annuelles moyennes sur la base de l'historique des dépenses
Estimation des dépenses moyennes - Immobilisations	50 000	à compter de 2020 - ajustée à l'augmentation de 2% de l'IPC

Les fonds désignés de PEO provenant du programme d'affinité de TD qu'Ingénieurs Canada recevrait si PEO n'adhère pas au programme ne sont pas inclus dans ce modèle

Il est présumé que les contrats d'affinité conclus avec TD après 2030 auront des conditions semblables à celle du contrat actuel

Le solde excédentaire des réserves non affectées ne peut être distribué qu'aux organismes de réglementation admissibles selon le contrat d'affinité

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Clôture du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation	4.4
Objet :	Faire le point sur les dernières étapes du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC)
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 2 - Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction. Responsabilité du conseil 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée. Responsabilité du conseil 4 – Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil. *Mise en œuvre et conclusions du projet GPSC du conseil.*
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, et secrétaire du conseil
Présenté par :	Russ Kinghorn, président sortant

Contexte

- Le projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC) a été lancé par le conseil à sa réunion de mai 2017 pour résoudre l'insatisfaction suscitée par le modèle de gouvernance Carver, le désengagement des organismes de réglementation, et les préoccupations entourant l'efficacité des opérations et processus du conseil.
- Le projet comprend trois grands éléments :
    - **Des améliorations de la gouvernance,** comprenant la confirmation des objets d'Ingénieurs Canada, l'établissement de principes directeurs, une liste de responsabilités du conseil, la précision des rôles et responsabilités des instances de gouvernance et des instances non gouvernées, et la révision complète du Manuel des politiques du conseil.
    - **La planification stratégique**, comprenant le Plan stratégique 2019-2021, un processus et un format de production de rapports de rendement sur l'exécution du plan, et un processus répétable de planification stratégique.
    - Un nouveau **programme de consultation** pour normaliser le développement collaboratif de tous les travaux d'Ingénieurs Canada avec les organismes de réglementation.
- Le projet GPSC comprenait trois consultations en personne auprès des organismes de réglementation sur les deux premiers éléments, tandis que le dernier élément a été élaboré avec la participation du personnel, de certains organismes de réglementation et de membres du conseil.
- Le projet GPSC était géré par le personnel au nom du conseil, et a été exécuté avec l'aide d'un seul entrepreneur principal, CT Labs.

Rapport de situation

- Le processus de planification stratégique et le programme de consultation sont des éléments opérationnels qui seront administrés par le chef de la direction pour le compte du conseil. Les deux améliorations ont été documentées et sont présentées aujourd'hui à titre d'information. Ces deux documents seront publiés dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
- Les améliorations de la gouvernance ont été menées au cours de deux cycles de consultations en personne après des organismes de réglementation. Le premier cycle s'est conclu en mai 2018 avec l'approbation de nouvelles politiques, de nouveaux objets et de nouveaux principes directeurs. Le second cycle sera mis en œuvre aujourd'hui avec l'approbation d'une deuxième série de politiques qui reflètent la nouvelle structure de comités.
- Le rapport final sur les améliorations de la Gouvernance 2.0 qui ont reçu l'appui des organismes de réglementation est présenté aujourd'hui à titre d'information. Ce document sera publié dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
- Tous les livrables du projet ont été produits et le travail opérationnel de mise en œuvre a commencé, le personnel s'affairant à élaborer les politiques et les processus pour livrer la planification stratégique et les consultations continues.
- Le projet amorce maintenant son étape de clôture, dans le cadre de laquelle nous menons un examen post-action pour saisir et documenter les leçons retenues, et préparer un rapport de projet final.
- En tant que propriétaires du projet, les membres du conseil seront invités à fournir leurs commentaires en répondant à un sondage en ligne.
- En tant que clients des livrables du projet et cible première de toutes les consultations, les organismes de réglementation seront également invités à fournir leurs commentaires en répondant à un sondage en ligne.
- Le rapport final sera terminé en septembre 2019 et diffusé aux membres du conseil pour information.

Prochaines étapes

- Le processus de planification stratégique, le programme de consultation et le rapport final sur les améliorations de la Gouvernance 2.0 seront diffusés dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
- Le sondage à l'intention du conseil et des organismes de réglementation sera élaboré et distribué.
- Le programme de consultation sera opérationnalisé et le plan de consultation de 2020 sera élaboré.
- Le processus de planification stratégique sera lancé au début de 2020 pour l'élaboration du Plan stratégique 2022-2024.
- L'utilité et l'efficacité du programme de consultation et du processus de planification stratégique seront évaluées dans le cadre des examens périodiques de la gouvernance qui relèvent du Comité sur la gouvernance (conformément à son mandat).

Annexes

- Améliorations finales de la Gouvernance 2.0, telles qu'appuyées par les organismes de réglementation
- Processus de planification stratégique
- Programme de consultation

Gouvernance du conseil d'Ingénieurs Canada

1er mars 2019

Table des matières

Table des matières **2**

Contexte **3**

Structure d'Ingénieurs Canada **4**
- Les membres 4
- Le rôle des membres à l'appui d'une bonne gouvernance 4
- Le Groupe des présidents 5
- Le calendrier des réunions du conseil 5
- Les comités et groupes de travail du conseil 6
- Les entités relevant du conseil 6
- Les relations avec des instances non gouvernées 7
- Autres relations stratégiques 8

Responsabilités du conseil **9**
- Responsabilité 9
- Consultation des organismes de réglementation 11
- Orientation stratégique 12
- Examen des politiques 15
- Gestion des risques 17
- Le développement continu des administrateurs 20

Responsabilité des administrateurs **21**

Annexe A – Cadre de gouvernance d'Ingénieurs Canada **22**

Bibliographie **23**

Contexte

Cette mise à jour sur la gouvernance vise ce qui suit :

- Faire en sorte qu'Ingénieurs Canada travaille dans l'intérêt supérieur de ses propriétaires, les organismes canadiens de réglementation du génie.
- Définir de façon plus détaillée les attentes que leur obligation fiduciaire impose au conseil.
- Faire en sorte que la transparence et la responsabilité (reddition de comptes) soient codifiées dans tous les aspects du processus de gouvernance.
- Définir les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes qui relèvent du mandat de gouvernance du conseil.
- Faire en sorte que le processus de gouvernance actualisé soit efficace et durable, et soit évalué régulièrement.
- Comparer le processus de gouvernance actualisé d'Ingénieurs Canada aux pratiques optimales d'organismes semblables.

Au cours de l'exercice 2017-2018 du conseil, beaucoup de travail a été accompli pour clarifier le rôle d'Ingénieurs Canada. Les efforts se sont concentrés sur des éléments fondamentaux de la gouvernance, qui sont maintenant codifiés et mis en pratique.

Voici ce qui a été fait à cet égard :

1. Refonte du document *Objet d'Ingénieurs Canada*, qui établit dix impératifs opérationnels clés qui focalisent Ingénieurs Canada exclusivement sur ces éléments et sur le travail qui en découle.
2. Définition de six responsabilités du conseil.
3. Alignement du Bureau d'agrément (BA) et du Bureau des conditions d'admission (BCA) sur le mandat et le cycle de planification du conseil.
4. Élaboration et approbation du Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada.
5. Examen et actualisation du rôle de « conseiller » du conseil.
6. Restructuration des comités du conseil.
7. Reconnaissance officielle de la relation du conseil avec le Groupe des chefs de direction et les groupes nationaux de responsables.
8. Examen et actualisation de la relation du conseil avec les établissements d'enseignement supérieur (EES), les doyens (CCDISA) et la Fédération canadienne étudiante de génie (CFES).

Structure d'Ingénieurs Canada

Le schéma de l'annexe A illustre le cadre de gouvernance envisagé par Ingénieurs Canada.

Les membres

Les 12 organismes de réglementation du génie sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada. Les statuts de prorogation définissent les propriétaires comme étant les « membres ».

Sur les plans juridique et structurel, les propriétaires expriment au conseil leur voix collective par l'entremise de l'*Assemblée des membres*. Chaque organisme de réglementation (membre) nomme un représentant chargé d'exprimer son point de vue et ses intentions lors d'une *Assemblée des membres.* Cette personne peut être, ou pas, le président du conseil de l'organisme de réglementation.

Une *Assemblée des membres* doit se tenir au moins une fois par année – traditionnellement en mai – et une assemblée supplémentaire peut être convoquée à tout moment à la discrétion des membres. Le conseil reçoit ses orientations des décisions prises sous forme de motions adoptées par l'*Assemblée des membres*.

La loi exige que l'Assemblée des membres tienne à jour :

- Le Règlement administratif
- Les statuts de prorogation
    - Les statuts de prorogation comprennent l'Objet d'Ingénieurs Canada qui définit les impératifs opérationnels à long terme de l'organisme.

Le rôle des membres à l'appui d'une bonne gouvernance

Pour que le processus de gouvernance du conseil fonctionne au service des membres, le conseil doit bénéficier d'un partage ouvert et actif des rôles et responsabilités avec les membres. Le conseil doit être certain que les organismes de réglementation expriment leurs points de vue et intentions en utilisant les moyens de communication et d'établissement d'orientations qui sont inhérents au processus de gouvernance.

Le processus de gouvernance fonctionne de façon optimale quand les membres s'assurent que :

- Les présidents ou leurs délégués sont préparés et assument la responsabilité de voter au nom de leur conseil à l'Assemblée des membres.
- Les administrateurs d'Ingénieurs Canada assistent aux réunions du conseil des organismes de réglementation pour s'informer de la position de chaque conseil sur les enjeux d'Ingénieurs Canada, pour comprendre les priorités et stratégies du conseil, et pour informer leur conseil des activités et décisions du conseil d'Ingénieurs Canada. En retour, on s'attend à ce que les administrateurs éclairent les discussions et le processus décisionnel du conseil en lui relayant l'information fournie par le conseil de leur organisme de réglementation.

- Les chefs de direction sont habilités à discuter de questions d'intérêt mutuel et à se coordonner avec les chefs de direction d'autres organismes de réglementation dans le cadre de forums comme le Groupe des chefs de direction.
- Il y a une boucle de rétroaction continue entre les groupes de responsables (supervisés par le Groupe des chefs de direction), le conseil et les organismes de réglementation. Les employés nommés à titre de membres des groupes de responsables doivent être informés et habilités à présenter les points de vue et intentions de leur organisme de réglementation lors de leurs réunions et quand Ingénieurs Canada les consulte individuellement à titre d'experts de leur domaine. De même, ces membres devraient tenir leur organisme de réglementation respectif informé des activités d'Ingénieurs Canada afin de pouvoir contribuer à en évaluer l'efficacité au service des organismes de réglementation.

Le Groupe des présidents

Le *Groupe des présidents* est un forum informel qui permet aux présidents de recevoir de l'information et d'échanger des points de vue. Étant donné le mandat d'un an de la plupart des présidents d'organismes de réglementation, environ le tiers des présidents qui participent à chaque réunion du conseil le font pour la première fois. L'orientation, le réseautage et l'apprentissage sont une nécessité constante qui est facilitée par ce groupe. Le *Groupe des présidents* n'est pas une instance de gouvernance. Le Groupe des présidents n'est pas habilité à donner des orientations ou des directives ni à adopter des motions qui demandent une réponse du conseil. Il remplit cependant une fonction utile en facilitant l'échange d'information entre les présidents préalablement aux décisions rendues et aux orientations fournies par l'*Assemblée des membres*. Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada fournit du financement et du personnel de soutien logistique à l'appui des réunions du *Groupe des présidents* – le groupe se réunit habituellement en marge d'une réunion du conseil d'Ingénieurs Canada.

Le calendrier des réunions du conseil

Le conseil effectue son travail lors de réunions en personne et de téléconférences. Les réunions en personne se tiennent en février, mai, septembre et décembre. Une téléconférence a lieu en avril. Le conseil tient également une retraite annuelle en juin.

Les chefs de direction et présidents des organismes de réglementation sont habituellement invités à assister aux réunions en personne de février et mai et à observer à distance les réunions de septembre et décembre.

Les comités et groupes de travail du conseil

Outre ses réunions régulières, le conseil effectue son travail en déléguant des responsabilités à trois comités permanents. Le conseil peut aussi, à l'occasion, créer un groupe de travail chargé d'exécuter une tâche précise pendant une période de temps définie.
Les comités permanents du conseil sont les suivants :

- **Gouvernance**
    - Composé d'au moins trois administrateurs
- **Finances, Audit et Gestion des risques (FAGR)**
    - Composé d'au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation (PEO, l'OIQ et l'APEGA). Un comptable professionnel agréé (CPA) doit aussi être membre de ce comité.
- **Ressources humaines (RH)**
    - Composé d'au moins cinq administrateurs, dont le président, le président sortant et le président élu. Ce comité assume les fonctions remplies auparavant par le comité exécutif et le Comité de rémunération, dont les évaluations et les profils de compétences.

Tous les comités peuvent comprendre des membres qui ne font pas partie du conseil, et peuvent faire appel au besoin à des conseillers experts dans un domaine. La partie 3 de ce document explique de façon plus détaillée le rôle des comités permanents.

Ce nouveau cadre de gouvernance n'a pas besoin d'un comité exécutif. Dans le passé, on croyait qu'il fallait un comité exécutif pour s'occuper des questions urgentes entre les réunions. L'expérience a cependant démontré qu'une rencontre virtuelle de l'ensemble du conseil peut être convoquée au besoin en moins de 24 heures. Cette solution électronique est privilégiée, car elle assure une transparence complète sur tous les enjeux du conseil. Dans le passé, c'était le comité exécutif qui examinait et approuvait l'ordre du jour des réunions du conseil. Désormais, ces tâches seront accomplies par le président, le président sortant et le président élu.

Les entités relevant du conseil

Le conseil donne des orientations, au moyen du Plan stratégique triennal, au chef de la direction d'Ingénieurs Canada, au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BA) et au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCA). Ces entités doivent rendre compte au conseil de la réalisation des résultats indiqués dans le plan stratégique. Les progrès accomplis vers la réalisation de ces résultats attendus seront mesurés au moyen du processus de mesure du rendement du conseil. À cette fin, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et les présidents du BA et du BCA fourniront des rapports périodiques et annuels sur les résultats, les défis et les plans en cours.

Le conseil charge le chef de la direction d'Ingénieurs Canada de fournir – dans les limites du budget – au BA et au BCA les ressources financières et humaines dont ils ont besoin pour réaliser leurs activités.

Les relations avec des instances non gouvernées

Le Groupe des chefs de direction et les groupes nationaux de responsables sont des instances expertes essentielles au bon fonctionnement d'Ingénieurs Canada. Ils constituent un important référentiel de mémoire organisationnelle sur le système de réglementation. Ces groupes sont composés principalement des chefs de direction des organismes de réglementation (le Groupe des chefs de direction) et de leur personnel (les groupes nationaux de responsables). Ces groupes sont adjacents, mais extérieurs, au cadre de gouvernance d'Ingénieurs Canada.

À la demande des organismes de réglementation, le conseil – par l'entremise du chef de la direction d'Ingénieurs Canada – fournit un soutien financier et en personnel à ces groupes et à leurs projets, et maintien des relations appropriées avec eux pour bénéficier de leur expertise. La relation du conseil avec ces groupes est basée sur la collaboration, plutôt que sur un rapport d'autorité.

Le conseil exige que le chef de la direction maintienne des relations avec chacun de ces groupes pour:

- Connaître et comprendre les besoins et intentions des organismes de réglementation et y répondre
- Se tenir au courant des tendances actuelles en matière de réglementation du génie au Canada
- Échanger des connaissances

Le Groupe des chefs de direction

Le Groupe des chefs de direction est une assemblée des chefs de direction des organismes de réglementation. Cette entité est le principal et seul conseiller officiel du conseil. Cependant, ce groupe n'a pas pour fonction de fournir le point de vue collectif de tous les chefs de direction, mais plutôt un avis informé basé sur le dialogue continu entre les dirigeants des organismes de réglementation. Le Groupe des chefs de direction désigne, à sa seule discrétion, la personne qui assistera aux réunions du conseil et lui fournira des conseils. Cette personne s'exprime au su de l'ensemble du Groupe des chefs de direction, mais pas au nom du Groupe. La politique 4.5 du conseil décrit de façon plus détaillée le rôle du conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil.

Le Groupe des chefs de direction gère le travail des groupes nationaux de responsables.

Les groupes nationaux de responsables

Chaque groupe national de responsables est constitué de membres du personnel des organismes de réglementation spécialisés dans le mandat de ce groupe. Lorsqu'il y a lieu, un groupe de responsables peut faire appel à l'expertise de bénévoles ou de spécialistes de l'extérieur. Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, en collaboration avec le Groupe des chefs de direction, maintient un programme de consultation auprès des groupes nationaux de responsables pour obtenir une expertise particulière sur les programmes et services livrés par le chef de la direction, le BA et le BCA.

Les groupes nationaux de responsables qui présentent un intérêt tout particulier pour le conseil sont :

- Le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA)
- Le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL)
- Le Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE)

Autres relations stratégiques

Les établissements d'enseignement supérieur et le CCDISA

Pour garantir le succès du processus d'agrément, il est essentiel qu'Ingénieurs Canada maintienne une relation positive et forte avec les établissements d'enseignement supérieur (EES) et le Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées (CCDISA). Le BA maintiendra cette relation au nom d'Ingénieurs Canada.

Le chef de la direction doit aussi maintenir une relation opérationnelle avec le CCDISA. En outre, le conseil entretient des liens avec le CCDISA pour obtenir son avis sur les enjeux nationaux d'intérêt commun. Enfin, le président d'Ingénieurs Canada doit s'assurer d'être accessible aux EES et aux membres du CCDISA si le besoin d'une communication directe se fait sentir. Les détails de ces relations figurent dans la politique 7.3 du conseil *Liens du conseil avec le Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées.*

Le CCDISA peut déléguer un observateur aux réunions du conseil et est invité à faire rapport annuellement à la réunion du conseil de mai.

La Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)

Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit s'assurer de maintenir une relation positive et forte avec la Fédération canadienne étudiante de génie et veiller à consulter cet organisme sur les questions qui pourraient bénéficier du point de vue des étudiants de premier cycle en génie.

Le BA maintient également une relation avec la FCEG pour la consulter sur des questions d'agrément. Les détails de ces relations figurent dans la politique 7.2 du conseil *Liens du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie.*

La FCEG peut déléguer un observateur aux réunions du conseil et est invitée à faire rapport annuellement à la réunion du conseil de mai.

Responsabilités du conseil

Les six responsabilités du conseil ont été définies et élaborées à la suite d'une consultation auprès des organismes de réglementation au début du travail d'examen et d'actualisation du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada. Chacune de ces responsabilités est décrite ci-après pour assurer la clarté et l'exhaustivité des définitions et attentes.

Responsabilité

Le conseil doit se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil.

Le conseil a codifié et régularisé un moyen nouveau et plus structuré permettant de mesurer le rendement et de comprendre les progrès réalisés au regard du plan de l'organisme, et continuera à préciser ce processus.

L'une des attentes fondamentales du conseil est qu'une action concrète et bien communiquée corrigera les lacunes, les faiblesses et les failles de n'importe quelle partie du plan, évaluées au moyen de mesures du rendement nationales et transparentes.

Tableau des responsabilités

Responsabilité	**Description des produits de travail**	**Processus d'élaboration**	**Examen et approbation**
Membres (organismes de réglementation)	Nomination des administrateurs	Les organismes de réglementation (membres) nomment les nouveaux administrateurs	Les nouveaux administrateurs sont approuvés par l'Assemblée des membres
Conseil	Rapports de rendement intermédiaires	Élaborés par le chef de la direction en collaboration avec les présidents du BA et du BCA	Conseil
	Rapport de rendement annuel	Élaboré par le chef de la direction en collaboration avec les présidents du BA et du BCA	Conseil
Comité des RH	Profils de compétences	Établissement et examen des profils de compétences	Conseil

Responsabilité	Description des produits de travail	Processus d'élaboration	Examen et approbation
	Responsabilité et surveillance du chef de la direction	Le Comité des RH fait une recommandation au conseil	Conseil
Comité des RH	Évaluation des administrateurs et des présidents	Le personnel appuie le processus d'évaluation sous la supervision du président sortant	Conseil

Justification au regard des pratiques optimales

Un principe fondamental veut que le conseil comprenne et accepte l'entière portée de ses responsabilités, ce qui comprend tenir les membres du conseil individuellement responsables de leur rôle dans l'exécution de cette responsabilité.

> *« En outre, le conseil de l'organisme à but non lucratif (OBNL) doit étudier attentivement les responsabilités qu'il assume en plus des obligations légales minimales. C'est lui qui répond, en dernière analyse, de l'OBNL malgré le fait qu'il délègue habituellement le pouvoir de gestion de l'organisme à un chef de la direction et à une équipe de direction. Son rôle principal est la gérance : surveiller la direction et veiller à ce que les activités de l'OBNL permettent de réaliser les objectifs de l'organisme. »*
>
> **L'efficacité du conseil d'un OBNL : Un catalyseur de valeur, p. 7**

> *« Une gouvernance efficace repose aussi bien sur les intentions et les relations que sur les structures et les politiques de gouvernance.*
>
> *L'indépendance, l'amélioration continue et de solides relations sont d'autres éléments tout aussi importants que le conseil doit s'efforcer de maintenir. Un tel objectif ne saurait être atteint sans les conditions suivantes :*
>
> - *des administrateurs expérimentés et compétents qui font preuve de courage, d'intégrité, d'esprit de collaboration et de jugement;*
> - *des membres et une présidence possédant collectivement des expériences et des points de vue suffisamment diversifiés pour que le conseil soit crédible et qu'il puisse exercer une bonne supervision et prendre des décisions judicieuses;*
> - *une évaluation périodique de l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun de ses membres. »*
>
> **Gouvernance des organismes sans but lucratif, p. 3**

> *« Les administrateurs sont fiduciaires de la société pour laquelle ils agissent. Ce principe de common law, qui existe depuis longtemps, régit tous les aspects de la relation entre les*

administrateurs et la société et est codifié dans les lois sur les sociétés par le biais de l'exigence voulant que les administrateurs agissent « avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de la société » dans l'exercice de leur fonction.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs doivent agir « avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente ». Cette norme de prudence peut être atteinte par tout administrateur qui consacre un temps et une attention raisonnables aux affaires de la société, et qui fait preuve d'une appréciation commerciale informée. »

Les responsabilités des administrateurs au Canada, p. 8 et 9

Consultation des organismes de réglementation

Le conseil doit mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction.

Il incombe au président élu de surveiller et guider le processus de consultation d'Ingénieurs Canada qui permet de maintenir un dialogue soutenu avec les organismes de réglementation. Le président élu doit veiller à ce que le processus de consultation soit rentable et utilise de façon efficiente le temps de toutes les personnes invitées à participer aux consultations d'Ingénieurs Canada.

En plus des consultations régulières du conseil auprès des organismes de réglementation, les administrateurs doivent maintenir une relation continue avec leur organisme d'attache afin de demeurer informés des enjeux et des stratégies qui intéressent leur organisme. Il incombe à chaque administrateur de relayer cette information au conseil pour éclairer ses discussions et son processus décisionnel.

Tableau des responsabilités

Responsabilité		**Description des produits de travail**	**Processus d'élaboration**	**Examen et approbation**
Président élu		Programme de consultation	Le chef de la direction rédige le plan annuel de consultation du conseil et le recommande au président élu	Conseil

Justification au regard des pratiques optimales

Le conseil a la responsabilité toute particulière de rester en contact avec les organismes de réglementation, et de s'assurer que ses propres activités demeurent alignées sur leurs besoins et attentes. Bien que le conseil ne serve que 12 organismes de réglementation – « les membres » – les interrelations entre les organismes de réglementation sont complexes, et le conseil aurait tout intérêt à suivre les pratiques optimales en ce qui concerne l'effort nécessaire pour comprendre leurs besoins.

> *« Il est impératif d'écouter les membres. On peut atteindre cet objectif important en investissant du temps et des ressources dans l'efficacité des communications avec les membres ». [Traduction]*
>
> **Canadian Association Management 2nd Edition, p. 71**

> *« Le travail au sein des associations a changé, et les associations qui désirent survivre à la prochaine décennie doivent savoir ce que leurs membres veulent et ce dont ils ont besoin. Elles doivent aussi s'adapter et le faire avec agilité. Traditionnellement, les associations ne fonctionnent pas comme des entités commerciales agiles et ont mis beaucoup de temps à déterminer, mettre en œuvre et adapter les offres de toutes sortes – qu'il s'agisse de programmes d'avantages, de programmes de politiques, et même de modèles de gouvernance – en se basant sur l'analyse des données sur leurs membres et parties prenantes. Si elles veulent réussir, les associations doivent se comporter davantage comme des entreprises. Les entreprises qui connaissent du succès savent qu'elles doivent comprendre les besoins, les désirs et les attentes de leurs clients afin de leur fournir les bons produits au bon moment et au bon endroit. » [Traduction]*
>
> **Canadian Association Management 2nd Edition, p. 63**

Orientation stratégique

Le conseil doit fournir une orientation stratégique continue et appropriée.

Le conseil doit élaborer un plan stratégique triennal, actualisé chaque année, qui tienne compte des tendances et défis émergents et reflète les intentions des organismes de réglementation (les membres).

Le conseil a consacré et continuera de consacrer des efforts importants à la codification et la régularisation d'un moyen nouveau et plus structuré permettant de fournir des orientations stratégiques, y compris des communications claires et continues à l'intention de toutes les parties prenantes concernant les progrès vers la réalisation du plan, ainsi que les stratégies mises en place pour atténuer les lacunes ou les faiblesses. Une planification et une gestion financière détaillées au niveau opérationnel sont des intrants essentiels de la planification stratégique et de la surveillance du conseil.

Tableau des responsabilités

Responsabilité	Description des produits de travail	Processus d'élaboration	Examen et approbation
Conseil (Le conseil peut choisir de créer un groupe de travail chargé de faciliter la supervision du processus de planification stratégique.)	Élaboration du Plan stratégique triennal	Le chef de la direction charge des membres du personnel de coordonner et guider le processus de planification stratégique. Le conseil et les organismes de réglementation y participent à des étapes clés du processus	Assemblée des membres
	Examen stratégique des tendances émergentes	Le conseil effectue une analyse prospective stratégique une fois au cours de chaque cycle de planification stratégique	Le conseil examine l'analyse prospective et approuve son inclusion dans l'élaboration du plan stratégique triennal
Conseil	Examen annuel du plan stratégique en vigueur	Le conseil examine le plan stratégique en vigueur en tenant compte des rapports de rendement annuels et des tendances actuelles	Assemblée des membres

Les activités suivantes sont des intrants du processus d'établissement de l'orientation stratégique du conseil :

Responsabilité	Description des produits de travail	Processus d'élaboration	Examen et approbation
Chef de la direction	Plan opérationnel annuel	Élaboré et exécuté par le chef de la direction en collaboration avec les présidents du BA et du BCA	Le conseil est informé
	Budget	Élaboré par le chef de la direction en collaboration avec les présidents du BA et du BCA Le budget préliminaire est soumis au Comité FAGR	Le Comité FAGR examine le budget du chef de la direction et en recommande l'approbation par le conseil
Bureau d'agrément (BA)	Plan de travail du BA	Élaboré par le Comité des politiques et des procédures	Conseil

Responsabilité	Description des produits de travail	Processus d'élaboration	Examen et approbation
	Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément (*Priorité stratégique 2 du Plan 2019-2021*)	Élaboré par le BA	Le conseil approuve le rapport et le communique aux organismes de réglementation et aux EES
Bureau des conditions d'admission (BCA)	Plan de travail du BCA	Élaborés par le BCA en collaboration avec les groupes de responsables	Conseil
	Élaboration de livres blancs, guides modèles et guides Promotion des livres blancs, guides modèles et guides	Élaborés par les comités pertinents du BCA en collaboration avec les groupes de responsables	Conseil
	Programmes d'examens	Élaboré par le Comité des programmes d'examens du BCA	Le BCA approuve les programmes d'examens Le conseil est informé

Justification au regard des pratiques optimales

On s'attend essentiellement d'un conseil qu'il fournisse des orientations stratégiques éclairées, fondées sur un examen exhaustif de l'environnement actuel et futur envisagé dans lequel une association existera.

> *« Les lois qui régissent la constitution en société exigent que les administrateurs gèrent les affaires de l'organisme ou en assurent la supervision. » [Traduction]*
>
> **Duties and Responsibilities of Directors, p. 15**

> *« Le processus consistant à lier les initiatives opérationnelles à la stratégie d'un organisme est essentiel au succès de toute association. En établissant des liens clairs, le gestionnaire de l'association peut contribuer à assurer le succès de l'organisme. Dans la plupart des structures de gouvernance actuelles, le conseil d'administration a pour fonction de fournir des orientations et initiatives stratégiques à l'association. La responsabilité d'assurer le soutien opérationnel de la stratégie incombe, dans la plupart des cas, au gestionnaire de l'association. » [Traduction]*
>
> **Board Governance Classics Vol 2, p. 71**

> *« La gestion stratégique est un processus dynamique qui comprend la réflexion stratégique, la planification stratégique, l'élaboration de plans tactiques, la mise en œuvre et la surveillance et l'évaluation continues. C'est peut-être Fred David qui l'a le mieux formulé :*

« La gestion stratégique est l'art et la science de la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de décisions interfonctionnelles qui permettent à un organisme d'atteindre ses objectifs. »

La gestion stratégique crée un environnement où la planification est proactive et prospective, tout en permettant à une association de réagir aux situations imprévues. La gestion stratégique fournit à une association un leadership qui est ciblé, créatif, réceptif, qui se demande constamment si l'association est toujours sur la bonne voie, et qui exige l'évaluation constante des plans en vigueur à la lumière des buts et objectifs à long terme. » [Traduction]

Canadian Association Management 2nd Edition, p. 43

Examen des politiques

Le conseil doit assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.

Le Comité sur la gouvernance doit maintenir des principes et des politiques de gouvernance efficaces et apporter à la gouvernance des améliorations continues.

Tableau des responsabilités

Responsabilité	Description des produits de travail	Processus d'élaboration	Examen et approbation
Comité sur la gouvernance	Politiques et documents de gouvernance	Le Comité sur la gouvernance établit le calendrier d'examen et de maintien de l'actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil	Conseil
	Règlement administratif	Le Comité sur la gouvernance établit le calendrier pour l'examen et la formulation de recommandations concernant l'actualité et la pertinence du Règlement administratif	Le conseil fait des recommandations à soumettre à l'examen et l'approbation de l'Assemblée des membres
	Recommandations pour l'éducation du conseil	Le Comité sur la gouvernance fait au président sortant des recommandations	Le conseil et les administrateurs

		concernant l'éducation du conseil	
	Sondage périodique sur l'efficacité de la gouvernance	Le Comité sur la gouvernance, avec le soutien du personnel d'Ingénieurs Canada, réalise un sondage périodique auprès des organismes de réglementation et des administrateurs pour évaluer l'efficacité de la gouvernance du conseil	Le conseil examine les résultats du sondage et y donne suite de façon appropriée

Justification au regard des pratiques optimales

Les politiques, le Règlement administratif, les guides et autres documents connexes codifient les attentes quant à la façon dont l'organisme doit agir, selon quelles lignes de conduite et à quelles fins. Il incombe au conseil de maintenir l'actualité de toute la documentation du conseil.

> *« En plus de déterminer les objectifs stratégiques, le conseil doit clarifier les règles au moyen de sa fonction d'établissement de politiques. En d'autres termes, le conseil doit documenter "la façon dont les choses doivent se faire" afin que tous les acteurs (pas uniquement l'agent en chef du personnel, mais aussi le conseil et les autres bénévoles) sachent clairement où commencent et finissent leurs pouvoirs et responsabilités, et comment ils seront tenus responsables de se conformer à ces règles. » [Traduction]*
>
> **Canadian Association Management 2nd Edition, p. 290**

> *« Le mandat du conseil (un document) précise, en règle générale :*
>
> - *les responsabilités du conseil;*
> - *sa composition, notamment le nombre de membres, l'identification de ses membres, les critères d'appartenance au conseil et ses comités;*
> - *ses procédures clés, dont le nombre de réunions, les méthodes suivies pour déterminer l'ordre du jour, rédiger les procès-verbaux, etc.;*
> - *ses évaluations, ses obligations redditionnelles et ses obligations d'information.*
>
> *Étant donné l'environnement opérationnel dynamique dans lequel évolue l'OBNL, le conseil devrait revoir son mandat chaque année afin de réévaluer ses responsabilités pour s'assurer qu'elles sont adaptées à la situation de l'OBNL. »*
>
> **L'efficacité du conseil d'administration d'un OBNL, p. 7**

« Le règlement administratif, la constitution et les manuels de politiques d'une association constituent, dans bien des cas, la charpente de l'organisme. Ces documents établissent les "règles" qui régissent comment les membres et le personnel d'une association exécutent leurs tâches. Les organismes hautement performants examinent périodiquement leur règlement administratif et leurs manuels de politiques. Ces examens devraient se concentrer sur l'actualité des documents – et leur capacité à répondre aux besoins actuels et futurs de l'organisme. Il faut aussi examiner périodiquement les documents pour s'assurer qu'ils satisfont aux exigences législatives et réglementaires visant l'association. En particulier, la politique relative au personnel doit refléter la législation en matière d'emploi en vigueur dans la province où l'association mène ses activités. Les examens périodiques ont pour avantage supplémentaire d'accroître le niveau de connaissance du mandat et des activités de l'association. » [Traduction]

Board Governance Classics Vol 2, p. 18

Gestion des risques

Le conseil doit s'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.

Le Comité des finances, de l'audit et de la gestion des risques (Comité FAGR) doit s'assurer que le conseil a l'entière responsabilité de gérer les risques et d'orienter le chef de la direction au moyen de stratégies d'atténuation claires et pertinentes. Le Comité FAGR doit surveiller le registre des risques tenu par le chef de la direction et s'assurer que le conseil en est informé et capable de prendre des mesures rapides pour contrer tous les risques pertinents. Il incombe au chef de la direction d'appliquer les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.

Le Comité FAGR assure l'inspection et la surveillance externes et directes des politiques et responsabilités financières.

Tableau des responsabilités

Responsabilité	Description des produits de travail	Processus d'élaboration	Examen et approbation
Comité FAGR	Budget annuel	Le Comité FAGR examine le budget préliminaire du chef de la direction et fait une recommandation au conseil	Le conseil approuve le budget annuel
	Rapports trimestriels de rendement financier	Le Comité FAGR examine les rapports trimestriels du chef de la direction	Le Comité FAGR soumet à l'examen du conseil un rapport assorti de commentaires

Responsabilité	Description des produits de travail	Processus d'élaboration	Examen et approbation
	Audit financier annuel	Le Comité FAGR supervise l'auditeur	L'Assemblée des membres engage l'auditeur L'Assemblée des membres approuve le rapport de l'auditeur
	Examen régulier du registre des risques	Le chef de la direction tient à jour un registre des risques qui est soumis à l'examen du Comité FAGR	Le Comité FAGR fait des recommandations pour approbation par le conseil
	Examen stratégique des risques (triennal)	Le Comité FAGR recommande au conseil des stratégies d'atténuation et des risques résiduels qui sont acceptables	Le conseil approuve l'évaluation stratégique des risques (triennale)
	Établissement et surveillance de la stratégie d'investissement	Rapport annuel sur les investissements préparé par un conseiller tiers et soumis par le chef de la direction au Comité FAGR	Le conseil approuve la politique et examine annuellement le rendement des investissements

Justification au regard des pratiques optimales

La constitution d'un comité unique chargé des finances, de l'audit et de la gestion des risques concorde avec une pratique optimale adoptée dans l'ensemble du secteur. La gestion des risques est une responsabilité fondamentale de tout conseil. La pratique optimale actuelle est décrite dans la plupart des textes importants et comprend habituellement la surveillance exercée par le conseil par l'intermédiaire d'un Comité des finances, de l'audit et de la gestion des risques chargé de superviser la gestion des risques assurée et documentée sur une base quotidienne par le chef de la direction ou le directeur général de l'association.

> *« Les associations, comme toutes les entreprises, sont exposées à un large éventail de risques – qu'il est possible de gérer en appliquant des stratégies de prévention et d'atténuation. La responsabilité de la gestion des risques devrait être partagée entre le conseil et l'agent en chef du personnel de l'association. »*
>
> *« Il est prudent de mettre en place un Comité de gestion des risques, composé de bénévoles et de membres clés du personnel. Par ailleurs, il est possible d'obtenir le même résultat en s'assurant que le mandat du Comité des finances et de l'audit de l'association prévoit la gestion des risques. Dans les deux cas, le comité appuie et conseille le conseil en ce qui concerne la création, la mise en œuvre et la révision de la stratégie de gestion des risques de l'association. Le comité peut être chargé de cerner les risques et de coordonner et prioriser le travail de gestion des risques. Étant donné que l'adoption de procédures de gouvernance*

adéquates est un aspect important de la gestion responsable d'une association, il est sage de déléguer clairement la gestion des risques à un comité de l'association. » [Traduction]

Canadian Association Management 2nd Edition, p. 235

« Ces «risques» peuvent généralement être réduits ou évités par la mise en place d'une bonne gestion des risques — dont la surveillance constitue l'une des principales responsabilités du conseil d'administration. À l'instar des autres aspects de la gouvernance, le conseil est chargé d'établir les politiques, d'approuver les décisions que les permanents n'ont pas l'autorité de prendre, et de surveiller la gestion des risques. Le conseil peut déléguer une bonne partie des tâches liées à la gestion des risques, mais ne peut jamais déléguer sa responsabilité de surveillance. »

20 Questions que les administrateurs d'organismes sans but lucratif devraient poser sur les risques, p.3

« Un système de gestion des risques robuste et dynamique permet à un organisme de résister aux crises qui peuvent survenir de nulle part et à tout moment.
Un conseil efficace doit s'assurer que le système en place favorise l'identification des risques probables et ceux peut-être moins probables, qui pourraient s'avérer désastreux pour l'organisme. Il doit également prévoir des mesures adéquates pour atténuer les conséquences de chacun de ces risques. »

Robert Panet-Raymond, IAS. A., président du comité de vérification, Université de Montréal

L'efficacité du conseil d'administration d'un OBNL : Un catalyseur de valeur, p.10

Le développement continu des administrateurs

Le conseil doit assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.

Le Comité des RH est responsable d'élaborer et de fournir du matériel et des programmes d'orientation qui rehaussent l'efficacité des administrateurs. Le programme d'orientation du conseil doit tenir compte des défis liés à l'accueil et à l'intégration des personnes qui entrent en fonction et fournir des occasions de développement continu à celles dont le mandat se poursuit.

Tableau des responsabilités

Responsabilité	Description des produits de travail	Processus d'élaboration	Examen et approbation
Comité des RH	Orientation des administrateurs	Le personnel se charge de l'orientation des administrateurs, sous la supervision du Comité des RH Le personnel réalise un sondage annuel sur l'efficacité de l'orientation des administrateurs	Le Comité des RH soumet au conseil un rapport sur l'efficacité de l'orientation des administrateurs

Justification au regard des pratiques optimales

L'orientation et le développement continu appropriés des administrateurs sont des responsabilités fondamentales. Le conseil doit assurer l'engagement continu et la surveillance appropriée de tous les administrateurs.

> *« Le recrutement et le maintien en poste de leaders bénévoles talentueux constituent un défi chronique du secteur des organismes sans but lucratif. Résultat : des personnes sans formation pertinente occupent des postes de leadership tout simplement parce qu'elles se présentent aux réunions. Cela laisse à penser que les bénévoles ont grandement besoin de formation en leadership. » [Traduction]*
>
> **Board Governance Classics Vol 2, p. 132**

> *« Il est possible d'éviter de nombreux conflits organisationnels au sein d'une association en procédant à une orientation détaillée. Remettre une pile de documents à un bénévole en lui demandant de les lire n'est pas de l'orientation. Les associations ont la responsabilité de communiquer aux bénévoles l'information pertinente sur leurs nouveaux rôles et responsabilités, et sur les politiques et activités de l'association. » [Traduction]*
>
> ***Benchmarking and Best Practices*, p. 53**

« Quel que soit le modèle de gouvernance utilisé, le gestionnaire de l'association devrait s'assurer que les rôles, responsabilités et attentes de toutes les parties sont bien connus – par tous les intéressés. Une grande partie de l'orientation des nouveaux administrateurs devrait se concentrer sur cet aspect. » [Traduction]

Benchmarking and Best Practices, p. 45

Responsabilité des administrateurs

Les administrateurs sont proposés par leur organisme de réglementation et approuvés à l'Assemblée des membres. Ils ne sont pas nommés par leur organisme d'attache. Ils agissent au mieux des intérêts d'Ingénieurs Canada, tout en tenant informé leur organisme de réglementation respectif et en étant toujours prêt à présenter le point de vue de leur organisme lors des discussions pertinentes du conseil. On s'attend à ce que les administrateurs entretiennent des communications ouvertes, bidirectionnelles, opportunes et pertinentes avec le conseil de leur organisme de réglementation. Il incombe aux administrateurs de s'acquitter de leur responsabilité juridique et fiduciaire envers Ingénieurs Canada, tout en entretenant une relation positive, informée et productive avec le conseil de leur organisme de réglementation. Les responsabilités des administrateurs sont décrites dans la politique 4.2 du conseil.

« Un fiduciaire est une personne qui a le devoir juridique d'agir principalement au mieux des intérêts d'une autre personne et qui a) est tenue envers cette autre personne à des obligations de bonne foi, de confiance, de confidentialité et d'honnêteté, et b) qui doit respecter une norme élevée de diligence dans la gestion des biens de cette autre personne. En général, les obligations fiduciaires sont imposées par la loi afin de protéger les personnes vulnérables de celles qui exercent un pouvoir sur eux. »

20 Questions que les administrateurs d'organismes sans but lucratif devraient poser sur l'obligation fiduciaire, p. 8

La responsabilité et le rendement des administrateurs sont des questions qui relèvent du conseil et des organismes de réglementation qui les ont nommés et ont approuvé leur nomination. Il est dans le meilleur intérêt d'une bonne gouvernance que le conseil encourage des communications bilatérales avec les conseils des organismes de réglementation en ce qui concerne l'efficacité de leurs administrateurs, et les fasse participer à l'évaluation de ces derniers.

Annexe A – Cadre de gouvernance d'Ingénieurs Canada

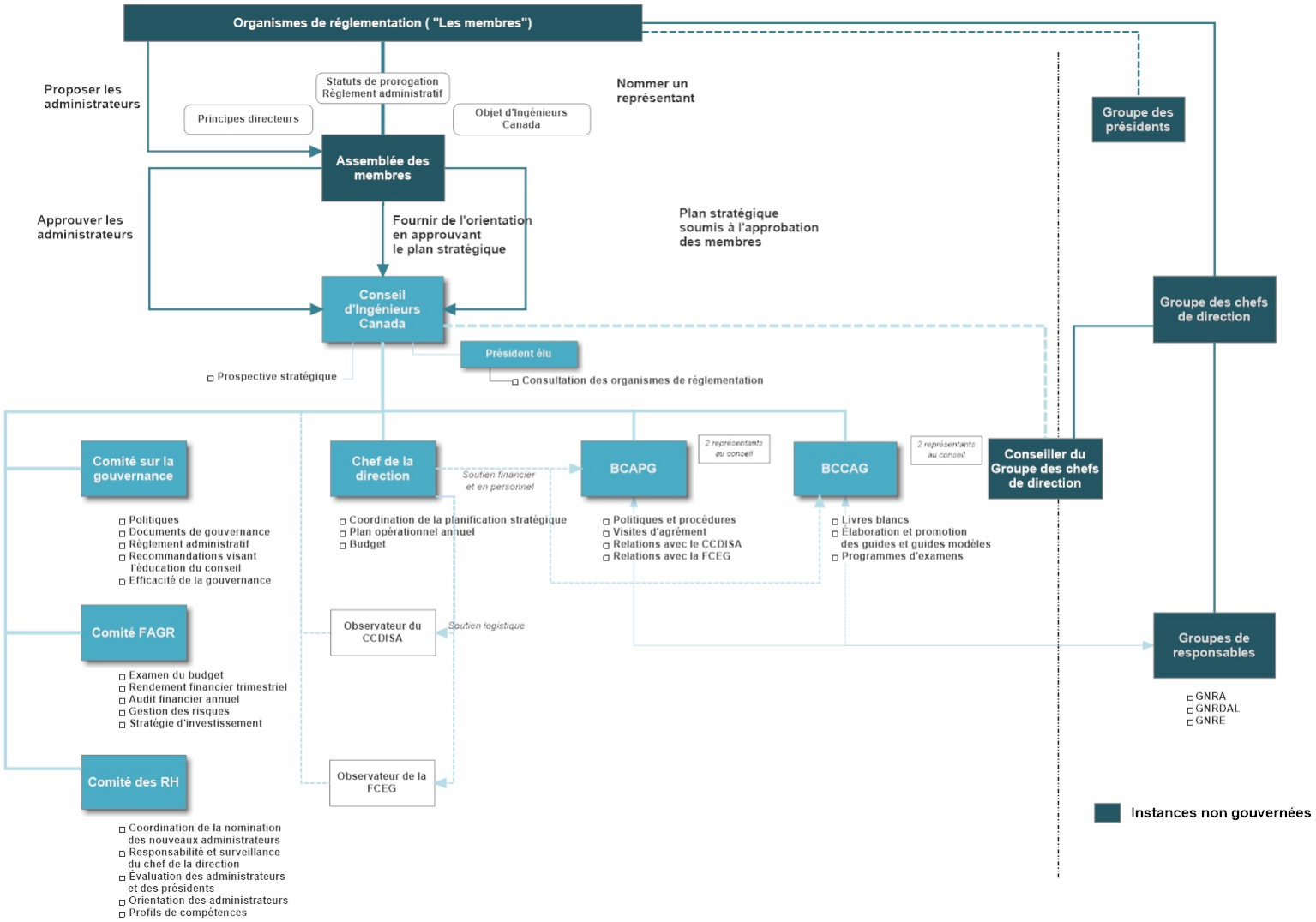

Bibliographie

***Board Governance Classics II*,** Canadian Society of Association Executives/Société canadienne des directeurs d'association (2012)

Burke-Robertson, Jane, ***20 Questions que les administrateurs d'organismes sans but lucratif devraient poser sur l'obligation fiduciaire***, Comptables professionnels agréés Canada (2009)

CSAE Canadian Association Census, Canadian Society of Association Executives/Société canadienne des directeurs d'association (2016)

Les responsabilités des administrateurs au Canada, Institut des administrateurs de sociétés (décembre 2014)

Hugh M. Kelly, Q.C., ***Duties and Responsibilities of Directors of Not-for-Profit Organizations***, Canadian Society of Association Executives/Société canadienne des directeurs d'association (3e édition, 2012)

Lindsay, Hugh, ***20 Questions que les administrateurs d'organismes sans but lucratif devraient poser sur les risques***, Comptables professionnels agréés Canada (2009)

Pealow, James B., ***Benchmarking and Best Practices for Associations***, Canadian Society of Association Executives/Société canadienne des directeurs d'association (5e réimpression, 2010)

Pealow, James B. and Humphrey, Sandi L., ***Canadian Association Management, The Definitive Source of Information on leadership, latest developments, and best practices in the Not-for-Profit Sector***, Canadian Society of Association Executives/Société canadienne des directeurs d'association (2e édition, 2013)

Taylor, Don, ***Gouvernance des organismes sans but lucratif***, Comptables professionnels agréés du Canada (2014)

L'efficacité du conseil d'administration d'un OBNL : Un catalyseur de valeur, Deloitte, (2013)

The Fiduciary Responsibilities of Boards, Brown Governance.

Processus de planification stratégique

Janvier 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE 1

1.1. Approche 1

1.2. But 1

1.3. Planification stratégique et planification opérationnelle 1

Stratégique – Plan stratégique triennal 1

Opérationnel – Plan opérationnel annuel 2

2. ÉCHÉANCIER ET JALONS DU PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2

2.1. Cycle d'élaboration triennal 2

2.2. Étape 1 – Prospective : Tendances et défis en émergence 3

2.3. Étape 2 – Établissement des orientations stratégiques 3

2.4. Étape 3 – Élaboration du plan 4

2.5. Étape 4 – Approbation 4

2.6. Suivi : Planification financière et opérationnelle 4

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS 5

3.1. Organismes de réglementation 5

3.2. Conseil 5

Groupe de travail sur la stratégie 5

Administrateurs 5

3.3. Chef de la direction d'Ingénieurs Canada 6

3.4. Bureau d'agrément et Bureau des conditions d'admission 6

4. STRUCTURE DU PLAN STRATÉGIQUE 6

5. CONCLUSION 9

ANNEXE A – SCHÉMA DU PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 10

1. CONTEXTE

1.1. APPROCHE

Le conseil doit élaborer un nouveau plan stratégique tous les trois ans.

Il doit mobiliser les organismes de réglementation et travailler en collaboration avec le chef de la direction, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) pour élaborer le plan stratégique.

1.2. BUT

Le conseil fait une *planification stratégique* pour prévoir les besoins futurs et s'assurer que du temps et des ressources sont consacrés à la réalisation des résultats dont Ingénieurs Canada a besoin pour appuyer les 12 organismes de réglementation, compte tenu des tendances et des défis en émergence. La planification stratégique apporte structure et mesure du rendement à l'objectif d'amélioration continue.

Le *processus de planification stratégique* du conseil a pour but de cerner et d'analyser les enjeux qui auront un impact sur la réglementation du génie au cours des trois à cinq années suivantes, et de sélectionner et prioriser les trois à cinq orientations stratégiques sur lesquelles Ingénieurs Canada concentrera ses efforts.

Le *plan stratégique* assure la continuité des orientations au cours de la période de trois ans qu'il décrit. Il constitue un référentiel des principaux aspects pris en considération, des décisions prises, des résultats nécessaires et des jalons à atteindre pour amener Ingénieurs Canada à un niveau de réalisation supérieur. Chaque nouveau plan stratégique devrait s'inscrire dans la foulée du plan précédent, tout en s'adaptant aux nouveaux besoins et exigences.

Le plan stratégique s'articule autour de trois à cinq *orientations stratégiques* qui définissent les principaux changements qui doivent être opérés pour assurer le succès continu du travail dans les années à venir. En général, ces changements clés peuvent être la nécessité de s'adapter aux tendances et aux défis en émergence, d'améliorer l'efficacité opérationnelle ou d'acquérir de nouvelles capacités pour soutenir les organismes de réglementation.

1.3. PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

Le plan stratégique est un plan pluriannuel établi par le conseil, tandis que le plan opérationnel est un plan annuel établi par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

STRATÉGIQUE – PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL

Le conseil établit un *Plan stratégique triennal* pour aider Ingénieurs Canada à se concentrer sur la réalisation d'un nombre limité d'*orientations stratégiques* définies par le conseil.

OPÉRATIONNEL – PLAN OPÉRATIONNEL ANNUEL

Avant chacune des trois années du plan stratégique, le chef de la direction, en collaboration avec le BCAPG et le BCCAG, doit préparer un *plan opérationnel annuel* qui tient compte des exigences du plan stratégique et des besoins opérationnels continus.

En termes stratégiques :

- Il décrit comment le plan stratégique progressera au cours des 12 mois suivants.
- Il fournit de l'information sur les jalons stratégiques qui seront atteints au cours de l'année suivante par le personnel d'Ingénieurs Canada.
- Il permet au BCAPG et au BCCAG de définir les objectifs et les produits de travail qu'ils comptent réaliser au cours des 12 mois suivants.

En termes opérationnels :

- Le plan opérationnel annuel décrit comment le chef de la direction donnera suite aux dix exigences opérationnelles définies dans les Objets d'Ingénieurs Canada.
- Le travail opérationnel en lien avec les dix objets se poursuit d'année en année, quelles que soient les nouvelles orientations stratégiques décrites dans le plan stratégique.

2. ÉCHÉANCIER ET JALONS DU PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

2.1. CYCLE D'ÉLABORATION TRIENNAL

Afin de permettre suffisamment de temps pour l'analyse, la prise de décision, la priorisation et l'estimation des ressources, le processus de planification stratégique devrait commencer au cours de la deuxième année du plan stratégique en vigueur. Ainsi, le conseil et tous les organismes de réglementation disposeront d'un délai suffisant – de l'analyse initiale des tendances et des exigences à l'approbation finale – pour examiner les éléments du plan à mesure qu'ils évoluent au cours du processus. L'élaboration du plan stratégique s'effectue généralement en quatre étapes, suivies de suffisamment de temps pour intégrer les besoins de la première année du plan stratégique au plan opérationnel annuel suivant :

Étape	Échéancier
	Année 1 – Aucune nouvelle planification au cours de la première année du plan stratégique en vigueur.
1 – Prospective : Évaluation des tendances et des défis en émergence	Année 2 – De janvier à mai

2 – Orientations stratégiques : Détermination des trois à cinq orientations stratégiques qui seront ciblées au cours des trois années du plan stratégique.	Année 2 – De juin à septembre
3 – Élaboration du plan	Année 2 – D'octobre à avril de l'année 3
4 – Approbation du plan	Année 3 – Mai
Planification financière et opérationnelle en prévision du nouveau plan stratégique	Année 3 – De juin à décembre

Le processus de planification stratégique est structuré de manière à faire une utilisation optimale des réunions du conseil pour la tenue d'ateliers de développement et la prise de décisions.

2.2. Étape 1 – Prospective : Tendances et défis en émergence

Année 2 – De janvier à mai

L'élaboration du plan stratégique commence par une étape d'analyse prospective visant à cerner et décrire les tendances et les défis en émergence. Durant cette étape, le conseil doit tenir compte des éléments d'information suivants :

- Un exercice et un rapport d'analyse prospective qui cernent et documentent les tendances et les défis émergents que le conseil devrait prendre en compte dans le prochain plan stratégique.
- Une analyse contextuelle qui documente les préoccupations stratégiques des organismes de réglementation, du BCAPG et du BCCAG.
- L'évaluation actualisée des risques stratégiques du conseil, effectuée par le chef de la direction.
- Les avis du personnel d'Ingénieurs Canada au sujet des besoins, des tendances et des défis futurs.

2.3. Étape 2 – Établissement des orientations stratégiques

Année 2 – De juin à septembre

Durant la retraite de juin, le conseil, en présence du chef de la direction et de représentants du BCAPG et du BCCAG, discute des constatations de l'Étape 1 afin de déterminer et de prioriser les trois à cinq orientations stratégiques qui devraient être ciblées par le prochain plan stratégique.

Le chef de la direction et le personnel travaillent avec le Groupe de travail sur la stratégie (composé de membres du conseil) pour traduire les constatations émanant de la retraite du conseil en un ensemble

précis d'orientations stratégiques et créer une première ébauche du plan stratégique qui sera soumise aux organismes de réglementation afin d'obtenir leurs commentaires.

Lors de sa réunion de septembre, l'ensemble du conseil examine la première ébauche du plan et les commentaires formulés par les organismes de réglementation. Par la suite, le chef de la direction et le personnel collaborent avec le Groupe de travail sur la stratégie pour élaborer une deuxième ébauche du plan. Lors de la réunion du conseil de décembre, le Groupe de travail sur la stratégie informe le conseil de l'évolution du processus de planification stratégique.

2.4. Étape 3 – Élaboration du plan

Année 2 – D'octobre à décembre

Le chef de la direction et le personnel utilisent la deuxième ébauche du plan pour évaluer les impacts du plan proposé sur les ressources humaines et financières.

Année 3 – De janvier à avril

Le chef de la direction fait des recommandations au conseil sur la faisabilité globale du plan proposé, en tenant compte des impacts sur les ressources humaines et financières.

Durant les réunions d'hiver, le conseil, ainsi que le chef de la direction, les représentants du BCAPG et du BCCAG, les organismes de réglementation et leurs chefs de direction participent à un atelier conjoint pour examiner les recommandations du chef de la direction et les autres renseignements pertinents afin d'apporter les dernières touches au plan stratégique.

Le conseil valide la version finale du plan stratégique lors de sa téléconférence d'avril.

2.5. Étape 4 – Approbation

Année 3 – Mai

Lors de sa réunion de mai, le conseil recommande le plan stratégique à l'approbation des organismes de réglementation.

Les organismes de réglementation discutent du plan stratégique et l'approuvent lors de l'assemblée annuelle des membres.

2.6. Suivi : Planification financière et opérationnelle

Année 3 – De juin à décembre

Une fois le plan stratégique approuvé par les organismes de réglementation, des plans d'action doivent être élaborés. Au cours de sa retraite de juin, le conseil collabore avec le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG pour fournir des orientations détaillées en vue de l'élaboration des plans d'action.

Après la retraite du conseil, le chef de la direction collabore avec le BCAPG et le BCCAG pour préparer un budget préliminaire et une ébauche de plan opérationnel pour l'année à venir.

Le conseil examine le budget préliminaire lors de sa réunion de septembre et approuve le budget final lors de sa réunion de décembre.

Le chef de la direction publie le plan opérationnel annuel en décembre.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

3.1. ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

Les organismes de réglementation :

- Participent au processus d'analyse prospective et l'évaluent pour confirmer que les tendances et les défis en émergence qui devraient être pris en compte dans le plan stratégique du conseil correspondent à leurs attentes.
- Examinent les orientations stratégiques établies par le conseil et fournissent des commentaires sur l'ébauche de plan stratégique.
- Approuvent le plan stratégique triennal, conformément au Règlement administratif d'Ingénieurs Canada.

3.2. CONSEIL

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA STRATÉGIE

Le conseil nomme un Groupe de travail sur la stratégie, composé d'administrateurs, dès le début du processus de planification stratégique. Ce groupe de travail assure la supervision du chef de la direction et du personnel durant le processus de planification. Il facilite la réalisation des principaux jalons en examinant les documents et les recommandations avant l'examen final effectué par l'ensemble du conseil.

ADMINISTRATEURS

Les administrateurs :

- Participent, avec les organismes de réglementation, à l'atelier de prospective pour cerner les tendances et les défis en émergence.
- Participent, avec les organismes de réglementation, à un atelier pour discuter du rapport final d'analyse prospective, confirmer les besoins futurs et comprendre les priorités.
- Facilitent l'élaboration des orientations stratégiques lors de la retraite de juin de l'année 2.
- Discutent, avec leur organisme de réglementation respectif, de l'ébauche de plan stratégique.
- Participent aux délibérations du conseil concernant la version du plan stratégique devant être soumise à l'approbation des organismes de réglementation à l'assemblée annuelle des membres.
- Aident à formuler des orientations à l'intention du chef de la direction, du BCAPG et du BCCAG quant à l'élaboration de plans d'action, lors de la retraite de juin de l'année 3.

3.3. Chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Le chef de la direction :

1. Est redevable au Groupe de travail sur la stratégie et à l'ensemble du conseil de la conduite et de la coordination du processus de planification stratégique.
2. Conseille le conseil durant le processus de prospective et la détermination des orientations stratégiques.
3. Fait appel, au besoin, à l'expertise nécessaire pour faciliter l'atelier de prospective et d'autres ateliers durant le processus de planification stratégique.
4. Effectue une évaluation stratégique de la probabilité et de l'impact des risques stratégiques dont le conseil devrait tenir compte durant le cycle du prochain plan stratégique triennal.
5. Réalise une analyse contextuelle des préoccupations stratégiques des organismes de réglementation, des membres du BCAPG et du BCCAG, ainsi que du personnel d'Ingénieurs Canada.
6. Élabore et ébauche le plan stratégique triennal en fonction des orientations stratégiques établies par le conseil.
7. Évalue la faisabilité du plan stratégique préliminaire établi par le conseil.
8. Prépare, chaque année, un plan opérationnel annuel en fonction des orientations établies par le conseil dans le plan stratégique.

3.4. Bureau d'agrément et Bureau des conditions d'admission

Le BCAPG et le BCCAG :

- Participent au processus d'analyse prospective.
- Conseillent le conseil durant la détermination des orientations stratégiques.
- Élaborent, en collaboration avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les plans d'action nécessaires pour donner suite aux orientations établies par le conseil dans le plan stratégique.

4. Structure du plan stratégique

Le plan stratégique triennal du conseil devrait comprendre, sans nécessairement s'y limiter, les sections suivantes :

- **Tendances et défis en émergence**

  Cette section du plan stratégique rend compte de la justification utilisée pour cerner et sélectionner les orientations stratégiques. Elle constitue un sommaire pertinent de l'information examinée et priorisée durant l'analyse prospective, et documente les raisons pour lesquelles les orientations stratégiques ont été choisies.

- **Orientations stratégiques**

Les orientations stratégiques sont les changements particuliers qui, selon le conseil, doivent être effectués pour qu'Ingénieurs Canada puisse s'attaquer aux tendances et aux défis en émergence, améliorer l'efficacité opérationnelle ou acquérir de nouvelles capacités pour appuyer les organismes de réglementation.

- *Titre*

  Pour faciliter les renvois et la communication, chaque orientation stratégique devrait avoir un titre descriptif.

- *Justification à l'appui*

  Une description de la justification ayant mené à la détermination et la sélection d'une orientation stratégique, ainsi que ses résultats escomptés, en tant que priorité stratégique pour Ingénieurs Canada.

- *Résultats escomptés*

  Une description des résultats auxquels le conseil s'attend au cours des trois années du plan stratégique. Les résultats décrivent ce qui est souhaité par le conseil. Ils doivent être mesurables. Les résultats décrivent souvent :

  - Qui sera touché
  - Les connaissances, attitudes, relations ou compétences qu'on s'attend à voir changer
  - L'ampleur des changements attendus

  Nota : Bien que le conseil définisse le résultat attendu de chaque orientation stratégique, c'est le chef de la direction, en collaboration avec le BCAPG et le BCCAG, qui élabore les plans d'action détaillés nécessaires pour le réaliser. Le chef de la direction publie ces plans d'action dans le plan opérationnel annuel.

- *Mesures du rendement*
  - Jalons

  Les jalons décrivent les objectifs de rendement progressifs à atteindre au cours des deux premières années du plan. Ils établissent les progrès qui devraient être réalisés pour produire le résultat attendu à la fin du plan stratégique triennal.

  - Mécanisme de production de rapports

  L'exécution du plan stratégique est évaluée à l'aide du processus de mesure du rendement du conseil. Ce processus est défini séparément.

Évaluation de l'impact sur les ressources

Pour s'assurer que le plan stratégique est réalisable, le chef de la direction évalue si des ressources financières et humaines sont disponibles pour réaliser chaque orientation stratégique, compte tenu des contraintes exercées par le travail opérationnel continu lié aux objets d'Ingénieurs Canada. En général,

cette section indique qu'une orientation stratégique sera réalisée dans les limites des ressources existantes ou que des ressources supplémentaires seront nécessaires. Le cas échéant, elle décrit comment ces ressources seront obtenues. Les ressources supplémentaires doivent être approuvées par le conseil.

Annexes

Évaluation des risques stratégiques

S'il y a lieu, une annexe peut contenir un résumé des risques importants qui, selon le conseil, doivent être atténués par le plan stratégique.

5. CONCLUSION

Le plan stratégique triennal, tel qu'approuvé par les organismes de réglementation, constitue un référentiel de l'orientation pluriannuelle que le conseil a choisie pour Ingénieurs Canada. Il établit les objectifs stratégiques intermédiaires nécessaires à Ingénieurs Canada pour tenir compte des tendances et des défis en émergence, améliorer l'efficacité opérationnelle ou acquérir de nouvelles capacités pour appuyer les organismes de réglementation. C'est un plan élaboré en collaboration avec les organismes de réglementation et leurs chefs de direction, les administrateurs, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, ainsi que le BCAPG et le BCCAG. Il décrit les changements stratégiques qu'Ingénieurs Canada doit opérer pour demeurer efficace, au-delà des exigences opérationnelles définies dans les dix *Objets d'Ingénieurs Canada*.

ANNEXE A – SCHÉMA DU PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

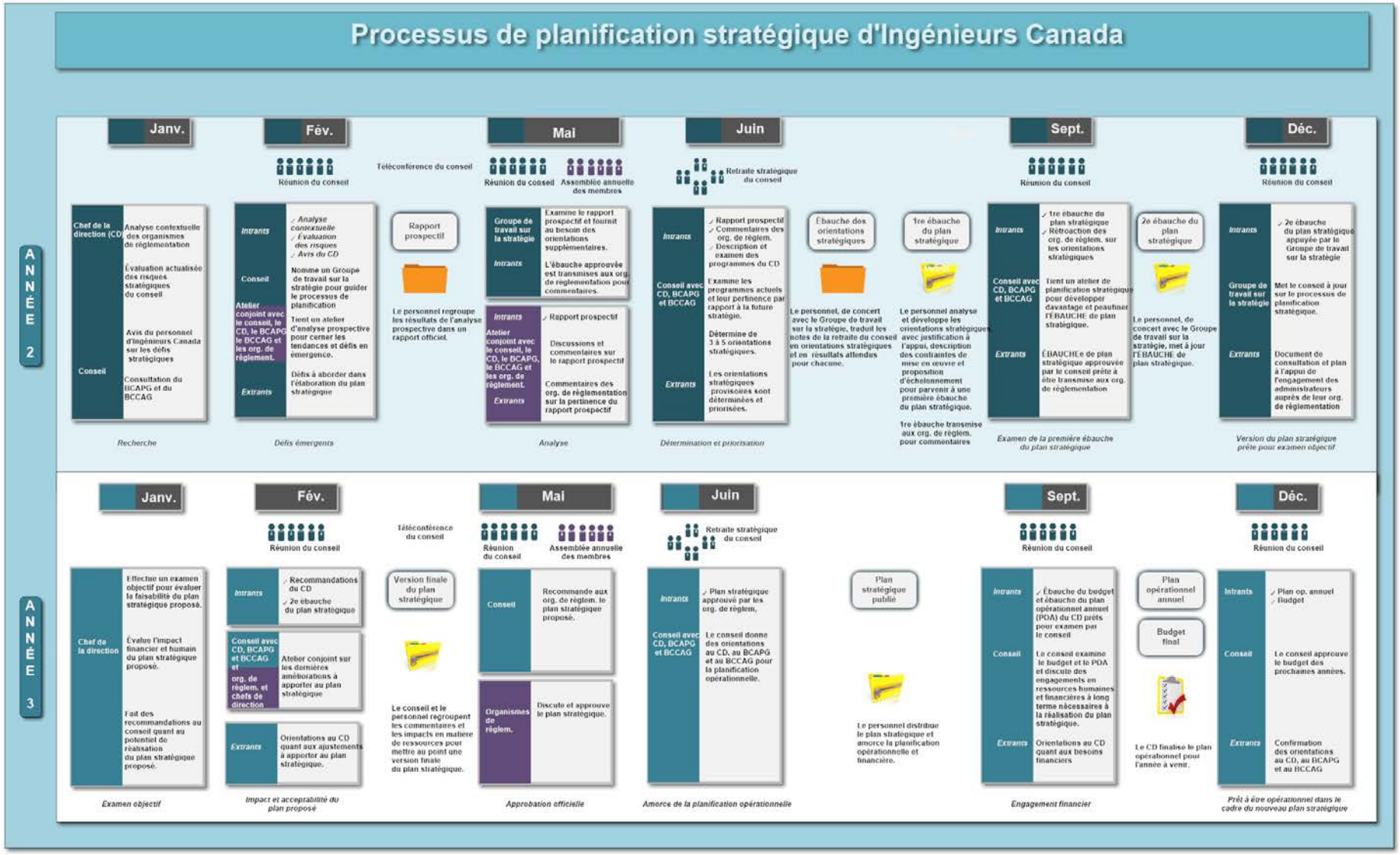

PROGRAMME DE CONSULTATION D'INGÉNIEURS CANADA

JANVIER 2019

Table des matières

INTRODUCTION 1

Consultation par défaut 1

Distinction entre consultation et communication 1

GOUVERNANCE DU PROGRAMME DE CONSULTATION 2

Équipe de direction d'Ingénieurs Canada 2

Structure de l'équipe de consultation 2

Plan et calendrier de consultation 3

Communications 3

PORTÉE 3

Instances consultantes 4

Principales parties prenantes 4

Principaux sujets de consultation 4

Méthodes de consultation 5

Consultations planifiées 5

Consultations ponctuelles 6

Transparence et responsabilisation 6

ANNEXE A – PLAN DE CONSULTATION 8

ANNEXE B – MÉTHODES DE CONSULTATION 11

Processus de consultation standard 11

Consultations complexes 12

Niveaux de consultation 13

ANNEXE C– PROCESSUS DE CONSULTATION HYBRIDE DU BUREAU DES CONDITIONS D'ADMISSION 14

PROGRAMME DE CONSULTATION D'INGÉNIEURS CANADA

*Une consultation consiste à solliciter des **avis ou des opinions**. En elle-même, une consultation n'implique pas de responsabilité partagée des résultats et, en ce sens, elle diffère de la collaboration qui implique effectivement une certaine répartition de la responsabilité entre les participants. Le programme de consultation d'Ingénieurs Canada vise à structurer le processus qui permet aux groupes de parties prenantes de fournir au conseil ou au personnel d'Ingénieurs Canada les intrants essentiels à l'élaboration de programmes, de produits et de services.*

INTRODUCTION

Consultation par défaut

Ingénieurs Canada recourt à la fois à la consultation et à la collaboration pour ce qui a trait à la conception et à la prestation de programmes, produits et services. Par défaut, Ingénieurs Canada consulte les principales parties prenantes lors de l'élaboration de nouvelles initiatives ou la modification d'initiatives existantes.

Le programme de consultation d'Ingénieurs Canada vise à établir une méthode structurée et normalisée pour obtenir la rétroaction requise de certains publics cibles afin d'éclairer l'élaboration de programmes, produits et services.

Le programme de consultation tient compte de deux exigences différentes :

1. **CONSULTATIONS PRINCIPALES** – Consultations officielles et planifiées portant sur des enjeux stratégiques et opérationnels. Les organismes de réglementation et les autres parties prenantes à consulter sont informés au moins chaque année de la nécessité de ces consultations.
2. **CONSULTATIONS PONCTUELLES** – Exceptionnellement, il peut être nécessaire, de temps à autre, de mener des consultations ponctuelles sur des enjeux imprévus qui nécessitent d'obtenir les avis et commentaires des parties prenantes avant d'élaborer un plan d'action approprié.

Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada fournit le personnel nécessaire pour coordonner le programme, et le personnel permanent peut mener les consultations ou recourir au besoin à des ressources professionnelles.

Distinction entre consultation et communication

Le programme de consultation est distinct de la stratégie et du plan de communications d'Ingénieurs Canada. La stratégie de communications consiste à informer une diversité de publics cibles, tandis que le programme de consultation est une méthode permettant d'obtenir une rétroaction structurée des principales prenantes directement touchées par les activités d'Ingénieurs Canada.

GOUVERNANCE DU PROGRAMME DE CONSULTATION

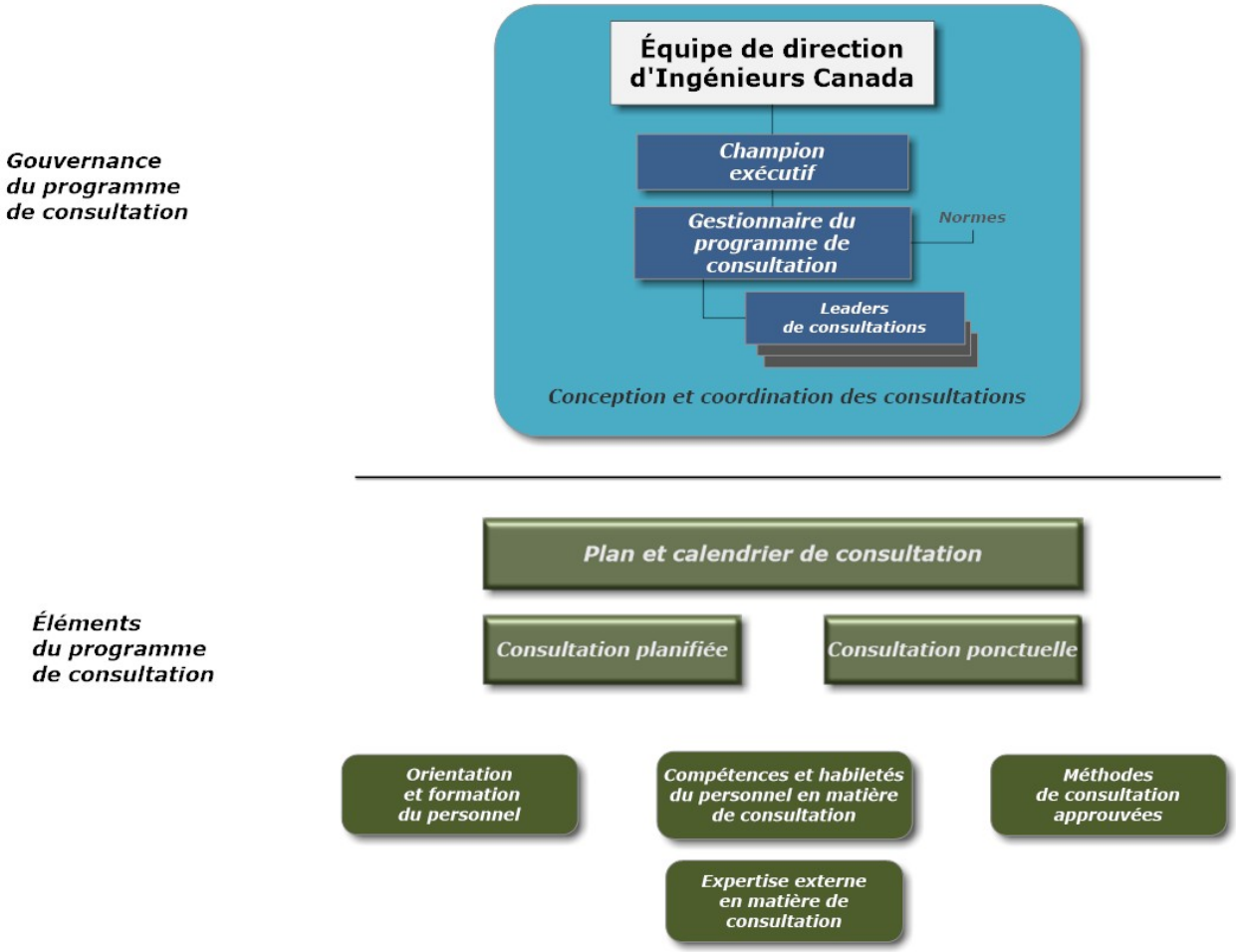

Équipe de direction d'Ingénieurs Canada

L'équipe de direction d'Ingénieurs Canada supervise le programme de consultation et l'examine régulièrement pour assurer :

- La pertinence et l'opportunité de l'ensemble du programme.
- L'exhaustivité du plan de consultation existant, qui doit prévoir et mettre en œuvre les consultations nécessaires sur tous les enjeux pertinents.

Structure de l'équipe de consultation

Un vice-président d'Ingénieurs Canada assumera le rôle de champion exécutif du programme de consultation, fournira les orientations opérationnelles quotidiennes, et tiendra l'équipe de direction informée.

Un membre du personnel d'Ingénieurs Canada sera désigné gestionnaire du programme de consultation. Il ou elle sera responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du maintien du plan et

du calendrier de consultation. Les consultations peuvent comprendre des consultations planifiées ainsi que des consultations ponctuelles.

Des membres du personnel d'Ingénieurs Canada possédant les compétences requises seront désignés leaders de consultations et seront responsables de la réalisation de consultations particulières. Ils utiliseront les méthodes de consultation décrites en annexe de ce document. Les activités de consultation comprendront notamment :

- Les consultations du conseil auprès des organismes de réglementation et du Groupe des chefs de direction.
- Les consultations du Bureau d'agrément auprès des organismes de réglementation, du Groupe des chefs de direction, des groupes de responsables nationaux, des établissements d'enseignement supérieur (EES), du Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées (CCDISA) et de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG).
- Les consultations du Bureau des conditions d'admission auprès des organismes de réglementation, du Groupe des chefs de direction, et des groupes de responsables nationaux.
- Les consultations du personnel et des comités opérationnels d'Ingénieurs Canada auprès des organismes de réglementation, des chefs de direction, du Groupe des chefs de direction, et des groupes de responsables nationaux.

Plan et calendrier de consultation

Un plan annuel de consultation, établissant qui sera consulté, sur quel sujet et quand, sera élaboré. L'annexe A présente une vue générique des principaux éléments d'un plan annuel de consultation. Le plan de consultation sera élaboré et publié en même temps que le plan opérationnel annuel. Durant son élaboration, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou un membre de l'équipe de direction contactera les organismes de réglementation pour discuter des besoins mutuels de dialogue sur des enjeux opérationnels et stratégiques à venir.

Communications

Les détails du plan annuel de consultation doivent être étroitement intégrés au plan de communications d'Ingénieurs Canada. Le plan de communications pour le programme annuel de consultation doit assurer la distribution en temps opportun d'informations spécifiques, notamment la description du calendrier de consultation, les parties prenantes devant être consultées, les sujets, les objectifs et les résultats attendus de toutes les consultations prévues.

PORTÉE

La portée du programme de consultation est définie par un ensemble de paramètres interdépendants comprenant :

- **Instances consultantes** – Le ou les groupes sollicitant une rétroaction externe.
- **Principales parties prenantes** – Les personnes et le ou les groupes qui fourniront leurs points de vue aux instances consultantes.

- **Sujet de la consultation** – L'enjeu, le programme, le produit ou le service faisant l'objet de la consultation.
- **Méthode de consultation** – Les techniques utilisées pour faciliter le dialogue sur le sujet de la consultation.

Ces paramètres sont définis ci-dessous dans le contexte du programme de consultation d'Ingénieurs Canada et leurs interdépendances sont illustrées à l'annexe A.

Instances consultantes

Le programme de consultation vise principalement à permettre aux instances suivantes de consulter les principales parties prenantes :

- Le conseil, les comités du conseil, les groupes de travail du conseil, le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission.
- Le chef de la direction, le personnel d'Ingénieurs Canada et les comités opérationnels.

Principales parties prenantes

Compte tenu des contraintes de ressources et de temps, le programme de consultation d'Ingénieurs Canada est structuré de manière à optimiser la consultation d'un nombre limité de principales parties prenantes, notamment :

- Les présidents et les conseils des organismes de réglementation
- Les chefs de direction des organismes de réglementation
- Le personnel des organismes de réglementation, en collaboration avec leur chef de la direction
- Le Groupe des chefs de direction et les groupes de responsables nationaux
- Les établissements d'enseignement supérieur et le CCDISA

La consultation d'autres groupes n'est pas exclue, mais doit être justifiée et nécessite l'approbation officielle du chef de la direction.

Principaux sujets de consultation

Dans le cadre de ce programme, on s'attend à ce que les méthodes décrites soient utilisées pour mener des consultations sur les activités énumérées ci-après.

Le conseil mènera des consultations sur :

- La détermination et l'analyse de tendances et de défis émergents d'importance stratégique
- L'évaluation des risques stratégiques
- Le Plan stratégique triennal
- D'autres enjeux d'importance stratégique pouvant apparaître.

Le Bureau d'agrément mènera des consultations sur :

- Les normes et procédures d'agrément
- Ses plans de travail

Le Bureau des conditions d'admission mènera des consultations sur :

- Ses plans de travail
- L'élaboration et la promotion de guides, de guides modèles et de livres blancs
- L'élaboration de programmes d'examens

Le personnel et les comités opérationnels d'Ingénieurs Canada mèneront des consultations sur :

- Les énoncés de principe nationaux
- L'élaboration ou la refonte importante de programmes, produits ou services livrés par Ingénieurs Canada, ce qui comprend l'élaboration de toute sous-stratégie nécessaire pour satisfaire aux dix exigences opérationnelles définies par les *Objets d'Ingénieurs Canada*.

Méthodes de consultation

Le programme de consultation d'Ingénieurs Canada prévoit que les méthodes décrites seront utilisées par toutes les instances consultantes d'Ingénieurs Canada. Pour assurer l'efficacité du programme de consultation, le champion exécutif et le gestionnaire du programme examineront, actualiseront et valideront périodiquement le programme et feront des recommandations à l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada, s'il y a lieu.

Le gestionnaire du programme de consultation élaborera et maintiendra les méthodes, outils et procédures de consultation énumérés ci-dessous.

Consultations planifiées

Consultations en personne

Même moment, même endroit

- **Ateliers et réunions facilités** – Les consultations en personne produisent les résultats les plus robustes et devraient être utilisées chaque fois que leur coût est justifié par la nécessité de discuter d'enjeux complexes qui exigent l'adhésion et une compréhension commune du bien-fondé d'un plan d'action précis. Ces consultations peuvent être facilitées par le personnel d'Ingénieurs Canada ou par des facilitateurs professionnels contractuels.

Consultations en ligne

Même moment, endroits différents

- **Webinaires et réunions en ligne** – Ingénieurs Canada maintiendra un local technique permettant de coordonner et de tenir des webinaires et des réunions en ligne. Les séances en ligne seront facilitées par des membres du personnel d'Ingénieurs Canada qui possèdent la formation et les compétences requises.

Processus de consultation hybride

- Une forme hybride de réunion en personne, de réunion en ligne et de fil de discussion par courriel.
  Voir l'exemple présenté à l'annexe C.

CONSULTATIONS PAR COURRIEL

Moment et endroits différents

> **Fil de discussion par courriel** – Dans certains cas précis, un processus préétabli d'envoi de courriels visant à solliciter de simples opinions ou une rétroaction limitée sur des enjeux particuliers peut être possible. Dans de tels cas, le processus et l'échéancier de consultation par courriel décrits ici seront utilisés.

Note : Les échanges de courriel et les conversations téléphoniques informelles ne satisfont pas à la norme adoptée par Ingénieurs Canada en matière de méthode de consultation efficace.

Consultations ponctuelles

Afin de réduire au minimum l'impact sur les organismes de réglementation et leur personnel, les consultations seront planifiées et documentées dans le plan annuel de consultation. Cependant, de temps à autre, le conseil ou le chef de la direction d'Ingénieurs Canada pourrait déterminer qu'une consultation ponctuelle est nécessaire pour gérer un enjeu imprévu qui nécessite d'obtenir la rétroaction des parties prenantes avant de passer à l'action.

Dans de telles circonstances, le personnel d'Ingénieurs Canada s'efforcera d'utiliser les méthodes de consultation décrites ci-dessus ou, si cela est nécessaire, confiera la conception et la réalisation de consultations spécialisées à des experts en la matière.

Transparence et responsabilisation

Afin d'assurer la transparence et la responsabilisation du processus, Ingénieurs Canada maintiendra un site Web pour toutes les consultations, afin de se doter d'un référentiel approprié des commentaires reçus, des décisions prises et des plans d'action choisis.

Au minimum, le site Web de consultation consignera :

- **Objectif et résultat escompté** – Le but de la consultation (p. ex. : obtenir une rétroaction ou une orientation d'un groupe particulier de parties prenantes) et le type de mesure à prendre après avoir fait la synthèse des points de vue des parties prenantes.
- **Documentation** – La description des éléments d'information fournis et le type de rétroaction demandée.
- **Réponses individuelles et collectives** –
    - Les réponses ou non-réponses individuelles de chacune des personnes consultées, ou
    - Le résumé d'un atelier de consultation, approuvé par les participants.
- **Synthèse** – La synthèse de tous les avis et commentaires reçus, réalisée par l'instance consultante.
- **Plan d'action subséquent** – La décision de l'instance de consultation, le plan d'action choisi et la justification à l'appui.

L'information contenue dans le site sera à jour et accessible à tous ceux qui ont participé à la consultation et aux autres personnes ou groupes qui pourraient être touchés par le plan d'action subséquent.

ANNEXE A – PLAN DE CONSULTATION

Le tableau suivant présente une vue générique des principaux éléments d'un plan annuel de consultation.

Instance consultante	Sujet	**Objectif**	**Parties prenantes**	**Principale méthode de consultation**	**Échéancier**
Conseil	Tendances et défis en émergence	Obtenir des avis sur les principales exigences du prochain plan stratégique	Organismes de réglementation Groupe des chefs de direction	Atelier en personne	Pour chaque consultation : • Date de distribution de la documentation pertinente • Date de la consultation • Date de communication des décisions
	Évaluation des risques stratégiques	Obtenir des avis sur les risques stratégiques qui pourraient devoir être abordés dans le prochain plan stratégique	Organismes de réglementation Groupe des chefs de direction	Atelier en personne	
	Plan stratégique triennal	Parvenir à l'alignement sur le plan stratégique	Organismes de réglementation Groupe des chefs de direction	Atelier de planification stratégique (en personne)	
Bureau d'agrément	Plan de travail	Obtenir des organismes de réglementation une rétroaction claire et documentée sur le plan de travail du Bureau d'agrément	Groupes de responsables nationaux, en coordination avec le Groupe des chefs de direction	Processus hybride	

Instance consultante	Sujet	Objectif	Parties prenantes	Principale méthode de consultation	Échéancier
	Normes et procédures d'agrément	Obtenir la rétroaction des organismes de réglementation sur les questions d'agrément	Groupes de responsables nationaux, en coordination avec le Groupe des chefs de direction	Processus hybride	
Bureau des conditions d'admission	Plan de travail du Bureau des conditions d'admission	Obtenir la rétroaction des organismes de réglementation sur le plan de travail	Groupes de responsables nationaux, en coordination avec le Groupe des chefs de direction	Processus hybride	
	Produits de travail	Obtenir des organismes de réglementation une rétroaction claire et documentée sur le plan de travail du Bureau des conditions d'admission	Groupes de responsables nationaux, en coordination avec le Groupe des chefs de direction	Processus hybride	
Bureau des conditions d'admission	Programmes d'examens	Avis et expertise en la matière	Groupe des responsables de l'admission, en coordination avec le Groupe des chefs de direction	Processus hybride	Pour chaque consultation : • Date de distribution de la documentation pertinente
Chef de la direction, personnel	Énoncés de principe nationaux	Harmonisation avec les organismes de réglementation	Chefs de direction	Fil de discussion par courriel avec site Web	

Instance consultante	Sujet	**Objectif**	**Parties prenantes**	**Principale méthode de consultation**	**Échéancier**
	Nouveaux programmes, produits ou services	Confirmation des exigences des organismes de réglementation et des experts en la matière	Selon le cas	Selon le cas	• Date de la consultation • Date de communication des décisions
	Révision ou refonte importante de programmes, produits ou services existants	Confirmation des exigences des organismes de réglementation et des experts en la matière	Selon le cas	Selon le cas	

ANNEXE B – MÉTHODES DE CONSULTATION

Ingénieurs Canada a l'intention de mener des consultations systématiquement, préalablement à l'élaboration de nouveaux programmes, produits ou services.

Il existe des centaines de méthodes de consultation. Certaines sont très structurées et systématisées, ou peuvent nécessiter des méthodologies exclusives (protégées par une marque de commerce), alors que d'autres peuvent être très informelles et non structurées. Le choix de la méthode la plus efficace devrait être basé sur l'importance du résultat nécessaire, le degré d'harmonisation entre les parties prenantes, et les défis inhérents à la mise en œuvre de changements.

Les méthodes qui seront utilisées pour le programme de consultation d'Ingénieurs Canada ont été choisies en fonction de leur capacité à :

- Appréhender la complexité de l'initiative explorée
- Faire une utilisation optimale du temps disponible
- Saisir et consigner les avis ou opinions exprimés
- Communiquer les actions choisies par suite de la consultation

Par conséquent, Ingénieurs Canada priorise les méthodes de consultation suivantes. Le personnel utilisera une de ces méthodes, à moins qu'une autre méthode soit justifiée et approuvée par le chef de la direction.

Processus de consultation standard

EN PERSONNE

Ateliers en personne facilités – Dans le cas de consultations auprès de présidents, conseils ou chefs de direction d'organismes de réglementation, ces exercices sont principalement menés en marge de réunions du conseil. « Même moment, même endroit » étant l'option la plus coûteuse, elle ne devrait être utilisée que lorsque les options suivantes ne produiront pas les résultats escomptés. Ces ateliers sont habituellement réservés aux conversations stratégiques et à la résolution urgente de questions et d'enjeux complexes.

EN LIGNE

Webinaires et réunions en ligne (vidéo et audio) avec coordination centralisée utilisant l'infrastructure de TI spécialisée d'Ingénieurs Canada. La formule « Même moment, endroits différents » réduit les coûts, mais présente l'inconvénient d'empêcher le dialogue ouvert et non structuré (créatif). Cette approche ne devrait être utilisée que lorsqu'une harmonisation préliminaire sur les grands enjeux a été atteinte, ou pour les questions simples.

Note : Les téléconférences ne sont pas considérées comme une méthode optimale de consultation en ligne.

Fil de discussion par courriel

Un **processus coordonné de sollicitations et de réponses par courriel** pour consigner et partager les réponses reçues et les plans d'action choisis par Ingénieurs Canada après une période de consultation déterminée. La formule « Différents moments et endroits » est la moins coûteuse et la plus souple en termes de temps, mais elle élimine la capacité de mener des délibérations significatives. Elle convient le mieux aux exercices de capture de données et aux décisions simples. Dans la pratique courante, il semble y avoir beaucoup de contenu fourni dans la section « commentaires » des documents en ligne, mais les études démontrent que ces commentaires ont surtout pour effet d'opposer davantage les parties qui sont en désaccord sur une question. Par conséquent, cette sorte de consultation ne crée pas l'harmonisation, mais a plutôt tendance à renforcer les opinions divergentes.

Processus hybride

Cette approche comporte une **séquence planifiée de rencontres en personne et en ligne, appuyée par des examens de documents menés par courriel**, ce qui permet de consigner et de communiquer les points de vue reçus et les actions choisies après une période de consultation déterminée. Ce processus hybride vise à faire une utilisation optimale des trois options déjà décrites, en exploitant les forces de chaque type de consultation (prise de décision en personne, logistique en ligne, et capture de données brutes par courriel). Le processus de consultation du Bureau des conditions d'admission (annexe C) devrait servir de concept de base pour le nouveau processus de consultation hybride utilisé par Ingénieurs Canada.

Consultations complexes

Il peut y avoir des situations exceptionnelles qui ne se prêtent pas aux approches décrites ci-dessus. En particulier, si la confiance entre les entités est diminuée ou si une menace ou une occasion critique exige une réponse immédiate et globale. Dans de tels cas, il peut être nécessaire de faire appel aux compétences de spécialistes en conduite du changement ou en restructuration organisationnelle pour mener des consultations complexes.

Dans ce genre de situations, il faudra choisir une méthode de consultation efficace en tenant compte de façon détaillée du contexte entourant le besoin de consultation. Plus les réponses aux questions suivantes sont affirmatives et appuyées, plus il est nécessaire de recourir à des méthodes de consultation plus avancées.

- Les parties prenantes sont-elles actuellement loin d'une entente?
- Faut-il dégager un consensus avant d'aller de l'avant avec une initiative?
- Les objectifs manquent-ils de clarté? Font-ils l'objet d'un désaccord tel qu'une majorité approximative ou un effort « dans la mesure du possible » ne suffisent pas pour procéder?
- S'agit-il d'une initiative complexe? Y a-t-il de nombreuses interdépendances et inconnues susceptibles de changer de façon imprévisible dans le temps?
- Un degré élevé d'innovation est-il requis pour arriver à une solution nouvelle et sans précédent?

- Y a-t-il un grand nombre (50 et plus) de parties prenantes impliquées?
- Faut-il trouver une solution dans un délai très court?
- Faut-il assurer une coordination et une planification conjointe mettant en jeu un nombre important d'organismes distincts?
- Y a-t-il une importante diversité de points de vue entre les parties prenantes?
- L'initiative est-elle étrangère aux parties prenantes, de sorte qu'elles n'en comprennent pas le bien-fondé?
- Les parties prenantes remettent-elles en question l'analyse de rentabilité ou la valeur sous-jacente de l'initiative?
- Le mandat ou les compétences requises pour aller de l'avant sont-ils remis en question?

Niveaux de consultation

La mesure dans laquelle une méthode de consultation permet de résoudre la complexité indique à quel point cette méthode est « avancée ». En utilisant cette échelle, il est possible d'ordonner diverses méthodes de consultation de la plus avancée à la moins avancée, comme suit :

Même moment, même endroit

1. Ateliers en personne facilités par des experts en complexité
2. Ateliers en personne dirigés par des facilitateurs professionnels
3. Discussions en personne facilitées, conçues par des professionnels
4. Réunions en personne suivant un ordre du jour

Même moment, endroits différents

5. Webinaires et réunions en ligne animés par des professionnels
6. Téléconférences

Différents moments et endroits

7. Échanges sur les réseaux sociaux ou d'autres plates-formes de dialogue
8. Échanges par courriel
9. Sondages

ANNEXE C– PROCESSUS DE CONSULTATION HYBRIDE DU BUREAU DES CONDITIONS D'ADMISSION

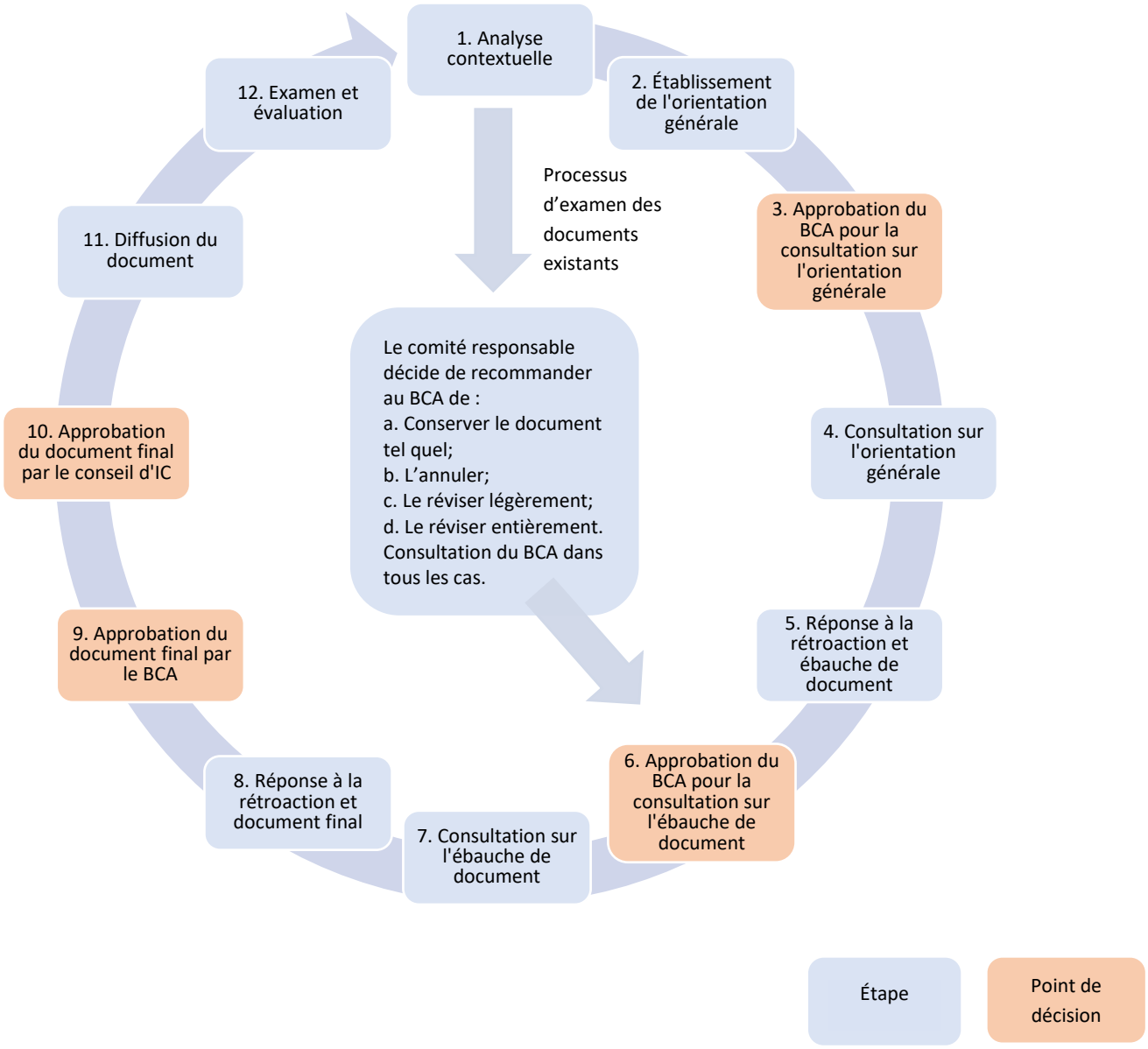

Étape	Description
1. Analyse contextuelle	Le comité du BCCAG réalise une analyse contextuelle. Dans le cas d'un nouveau document, le comité organise un atelier national à Ottawa avec des membres du personnel des organismes de réglementation, des membres des comités du BCCAG et des experts, afin de définir le public cible, les objectifs et le contenu général. Dans le cas de la révision d'un document existant, le processus commence par l'examen du document et son approbation subséquente par le BCCAG pour fins de consultation (étape 6).
2. Établissement de l'orientation générale	Le BCCAG rédige les principes directeurs, qui sont présentés dans le document d'orientation générale.
3. Approbation du BCCAG pour la consultation sur l'orientation générale	Le BCCAG approuve l'orientation générale pour fins de consultation.
4. Consultation sur l'orientation générale	Le BCCAG adresse une demande de rétroaction : • au Groupe des chefs de direction (pour tous les documents) • aux groupes nationaux de responsables de l'admission, de l'exercice, et de la discipline et de l'application de la loi (pour les documents se rapportant à leur mandat respectif) • au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (pour les documents se rapportant à son mandat) Le BCCAG donne une présentation à ces groupes, si cela est pertinent. Il informe le conseil d'Ingénieurs Canada par courriel.
5. Réponse à la rétroaction et ébauche de document	Le comité du BCCAG examine tous les commentaires, rédige une réponse du comité à chacun de ces commentaires, et élabore une ébauche de document. Le BCCAG affiche la table des matières du document dans la page Web de consultation, et la communique aux groupes de responsables et aux personnes qui ont fait des commentaires, avant d'approuver l'ébauche de document pour fins de consultation.
6. Approbation du BCCAG pour la consultation sur l'ébauche de document	Le BCCAG approuve l'ébauche de document pour fins de consultation.

Étape	Description
7. Consultation sur l'ébauche de document	Le BCCAG adresse une demande de rétroaction : • au Groupe des chefs de direction (pour tous les documents) • aux groupes nationaux de responsables de l'admission, de l'exercice, et de la discipline et de l'application de la loi (pour les documents se rapportant à leur mandat respectif) • au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (pour les documents se rapportant à son mandat) Le BCCAG donne une présentation à ces groupes, si cela est pertinent. Il informe le conseil d'Ingénieurs Canada par courriel.
8. Réponse à la rétroaction et document final	Le comité du BCCAG examine tous les commentaires, rédige une réponse à chacun de ces commentaires, et élabore un document final. Le BCCAG affiche le tableau des commentaires sur la page Web de consultation, et le transmet aux groupes de responsables et aux personnes qui ont fait des commentaires, avant d'approuver l'ébauche de document pour fins de consultation.
9. Approbation du document final par le BCCAG	Le BCCAG examine la version finale de l'ébauche de document et en approuve la soumission à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada et la diffusion subséquente. S'il s'agit d'un programme d'examens, le personnel d'Ingénieurs Canada le télécharge dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
10. Approbation du document final par le conseil d'IC	Le conseil d'Ingénieurs Canada examine l'ébauche de document et l'approuve aux fins de diffusion au grand public ou aux membres seulement. Le personnel d'Ingénieurs Canada publie le document dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
11. Diffusion du document	Le personnel d'Ingénieurs Canada diffuse le document approuvé par divers canaux comme les courriels, des articles dans des bulletins de nouvelles, Twitter, Facebook et LinkedIn.
12. Examen et évaluation	Le BCCAG suit la réaction au document et à son application. Après cinq ans, le BCCAG réexamine le document, selon l'ordre de priorité déterminé par les organismes de réglementation lors du processus de consultation sur le plan de travail du BCCAG.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Manuel des politiques du conseil	4.5
Objet :	Faire approuver les modifications apportées aux politiques du conseil qui mettront en œuvre les améliorations de la Gouvernance 2.0.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Responsabilité Responsabilité du conseil 4 : Politiques du conseil *Mise en œuvre des améliorations de la gouvernance émanant du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC)*
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les politiques suivantes : a) Politique 1.4 Plan stratégique triennal b) Politique 4.10 Processus annuel du programme c) Politique 6.1 Comités et groupes de travail du conseil d) Politique 6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques e) Politique 6.8 Mandat du Comité sur la gouvernance f) Politique 6.12 Mandat du Comité des ressources humaines g) Politique 6.13 Processus d'élection du président élu h) Politique 7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles i) Politique 7.4 Relations du conseil avec d'autres organismes j) Politique 9.1 Documents et produits approuvés par le conseil - Normes et procédures d'agrément QUE les politiques suivantes soient abrogées : k) Politique 6.5 Mandat du Comité de rémunération l) Politique 6.7 Mandat du Comité des finances m) Politique 6.11 Mandat du Groupe de travail sur le financement
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers Conformément à l'article 5.7 d) du Règlement administratif : **5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers** *Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :* *(c) L'adoption, la modification ou l'abrogation d'une politique ou procédure du conseil*
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, et secrétaire du conseil
Présenté par :	Russ Kinghorn, président du Comité sur la gouvernance

Définition du problème/de l'enjeu

- Les recommandations relatives à la Gouvernance 2.0 et les améliorations précédentes en matière de gouvernance ont reçu l'appui des organismes de réglementation et doivent être mises en œuvre dans des politiques.
- Cinquante-neuf politiques ont été approuvées jusqu'à présent, et dix autres sont présentées aujourd'hui.
- Six nouvelles politiques ont été ajoutées pour corriger les lacunes et codifier la nouvelle structure des comités :
  - **Politique 1.4 Plan stratégique triennal :** explique le plan stratégique, où il en est et comment il est élaboré.
  - **Politique 4.10 Processus annuel du programme :** explique comment les ordres du jour du conseil sont élaborés et qui les approuve.
  - **Politique 6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques :** remplace et actualise les mandats des anciens Comité d'audit et Comité des finances, conformément aux recommandations relatives à la Gouvernance 2.0.
  - **Politique 6.12 Mandat du Comité des ressources humaines :** remplaces et actualise les mandats des anciens Comité de rémunération et comité exécutif, conformément aux recommandations relatives à la Gouvernance 2.0.
  - **Politique 6.13 Processus d'élection du président élu :** remplace le précédent processus d'élection des administrateurs au comité exécutif.
  - **Politique 7.4 Relations du conseil avec d'autres organismes :** établit les attentes concernant les partenariats avec d'autres organismes.
- Quatre politiques existantes ont été améliorées :
  - **Politique 6.1 Comités et groupes de travail du conseil :** actualisée conformément aux recommandations relatives à la Gouvernance 2.0.
  - **Politique 6.8 Mandat du Comité sur la gouvernance :** actualisée conformément aux recommandations relatives à la Gouvernance 2.0.
  - **Politique 7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles** : modifiée afin de clarifier le remboursement des dépenses et de tenir compte des commentaires formulés lors de la réunion du conseil du 1er mars 2019.
  - **Politique 9.1 Documents et produits approuvés par le conseil - Normes et procédures d'agrément** : actualisée pour tenir compte du processus de consultation du Bureau d'agrément.
- Trois politiques doivent être abrogées, car elles renvoient à des comités qui n'existent plus. À noter que les politiques relatives au comité exécutif ne peuvent pas être abrogées avant que les membres approuvent la modification nécessaire du Règlement administratif qui dissoudra ce comité.

Action/recommandation proposée

- Approuver toutes les politiques et terminer le projet d'amélioration de la gouvernance.
- Abroger les politiques qui ne s'appliquent plus.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Fonctionner en l'absence d'un ensemble complet de politiques expose l'organisme à des risques juridiques et de conformité.

Répercussions financières

- Aucunes

Avantages

- Met entièrement en œuvre les améliorations de la gouvernance et codifie comment le conseil d'Ingénieurs Canada assurera la transparence et la responsabilisation continues.
- Fournit aux organismes de réglementation du génie plus de clarté sur le fonctionnement et la gouvernance de leur organisme.

Consultation

- Pour élaborer ces politiques, le Comité sur la gouvernance s'est appuyé sur la participation du personnel d'Ingénieurs Canada et sur les commentaires des organismes de réglementations au sujet des améliorations de la Gouvernance 2.0.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le manuel des politiques du conseil sera mis à jour et publié dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
- Au moins dix politiques doivent être soit renumérotées pour assurer une numérotation cohérente, soit révisées pour remplacer « comité exécutif » ou « Comité de rémunération » par « Comité des ressources humaines ». Ces modifications mineures seront effectuées par le personnel et le Comité sur la gouvernance, et le conseil sera informé de tous les changements à sa réunion de septembre 2019. Les modifications devraient porter sur les politiques suivantes :
    - Politique 2 Définitions
    - Politique 4.6 Entités relevant du conseil
    - Politique 4.7 Surveillance du chef de la direction
    - Politique 4.8 Profils de compétences du conseil
    - Politique 4.9 Rôle du président
    - Politique 4.11 Délégation conseil-direction
    - Politique 4.12 Auto-évaluation du conseil
    - Politique 4.13 Évaluation des administrateurs
    - Politique 6.9 Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
    - Politique 6.10 Bureau canadien des conditions d'admission en génie

Annexes

- Toutes les politiques proposées ou révisées sont jointes.

1 Introduction et contexte

1.4 Plan stratégique triennal

Date d'adoption :	*Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification :	*Date de la dernière révision :*

Tel que décrit dans la politique 4.1 *Responsabilités du conseil,* le conseil élabore et actualise chaque année un plan stratégique triennal. Le plan stratégique triennal d'Ingénieurs Canada est publié dans le site Web : https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/plan-strategique.

L'une des principales responsabilités du conseil est de s'assurer que l'organisme a mis au point une stratégie qui arrime les objectifs et activités de l'organisme aux objets établis par les organismes de réglementation. Ce plan stratégique sert de base pour la surveillance du rendement de trois personnes relevant directement du conseil : le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

La planification stratégique a pour objet de documenter les orientations du conseil et les résultats visés par l'organisme. Le plan stratégique doit tenir compte des environnements actuel et futur, de la relation que l'organisme veut entretenir avec les principales parties prenantes, des risques et de la tolérance aux risques de l'organisme, et de la façon dont l'organisme compte répondre aux besoins importants des parties prenantes. Enfin, le plan stratégique doit décrire les programmes qui permettront de produire les résultats attendus.

Un plan stratégique réussi crée de la clarté et de l'engagement, fournit des orientations cohérentes et fermes, et facilite les décisions de priorisation.

Le conseil surveille en continu l'exécution du plan par l'organisme, et reçoit chaque année trois rapports intermédiaires et un rapport annuel faisant état des progrès accomplis par rapport aux résultats définis dans le plan.

Le plan stratégique est approuvé en mai de l'année précédant sa mise en œuvre, à l'assemblée annuelle des membres. Le chef de la direction doit élaborer et maintenir le processus d'élaboration du plan stratégique, et fournir les ressources en personnel nécessaires pour soutenir son élaboration. Le processus actuel est publié dans le site Web : https://engineerscanada.ca/sites/default/files/board/ingenieurs-canada-plan-strategique-2019-2021.pdf.

4 Rôle du conseil

Le conseil doit mener à bien ses activités de façon à mettre en valeur le leadership stratégique, la proactivité, les impacts à long terme et la distinction nette entre les rôles et responsabilités du conseil et ceux du personnel permanent.

4.10 Points permanents à l'ordre du jour

Date d'adoption:	*Périodicité de révision :*
Date de la dernière modification :	*Date de la dernière révision :*

Les réunions sont le moyen par lequel le conseil prend des décisions concernant la gouvernance et la supervision d'Ingénieurs Canada, et fournit des orientations au chef de la direction et aux présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission. Les réunions permettent aussi aux administrateurs de relayer à l'instance nationale de l'information provenant de leur organisme de réglementation d'attache et de recevoir des comptes rendus sur les activités d'Ingénieurs Canada.

À chaque réunion, le conseil reçoit des comptes rendus de ses comités, notamment du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission, ainsi que du chef de la direction, du Groupe des présidents, et du Groupe des chefs de direction.

Le chef de la direction doit maintenir la liste des points permanents qui figurent à l'ordre du jour des réunions de l'hiver (février/mars), du début du printemps (avril), du printemps (mai), de l'été (juin), de l'automne (septembre/octobre) et de la fin de l'automne (décembre).

Cette liste doit être accessible au personnel d'Ingénieurs Canada et à tous les administrateurs, et être incluse dans la trousse d'orientation des nouveaux administrateurs.

L'ordre du jour de chaque réunion du conseil est élaboré par le personnel d'Ingénieurs Canada et approuvé par le président élu, le président et le président sortant environ deux mois avant la tenue de la réunion.

L'ordre du jour de la retraite stratégique estivale du conseil est élaboré par le président élu et le chef de la direction, et approuvé par le président élu, le président et le président sortant environ deux mois avant la tenue de la retraite.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.1 Comités et groupes de travail du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)	*Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification : 9 avril 2018 (motion 5693)	*Date de la dernière révision : 9 avril 2018*

Les comités du conseil sont des groupes qui relèvent du conseil et qui sont chargés par celui-ci d'exécuter les tâches régulières prévues dans leur mandat. Les groupes de travail sont constitués pour exécuter des tâches précises, après quoi ils sont généralement dissous. Le conseil peut leur déléguer des responsabilités, mais il demeure toujours responsable des décisions.

Les comités permanents du conseil sont :

- Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
- Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
- Le Comité sur la gouvernance
- Le Comité des ressources humaines

1. Le conseil doit nommer les comités et les groupes de travail qu'il estime nécessaires dans l'intérêt d'Ingénieurs Canada et de ses organismes de réglementation. Il peut déléguer tout pouvoir qu'il juge nécessaire pour permettre à un comité ou un groupe de travail de remplir ses fonctions. Le conseil doit définir les mandats de tous les comités et groupes de travail qu'il a nommés.

2. Le mandat de chaque comité doit définir ses responsabilités, ses tâches, ses pouvoirs et sa composition.

3. Le mandat de chaque groupe de travail doit définir ses attributions, son échéancier et sa composition.

4. Le conseil doit recommander un président ou une présidente pour chaque groupe de travail qu'il nomme, mais le choix définitif revient au groupe de travail.

5. Le chef de la direction surveille le rendement des comités et des groupes de travail du conseil pour s'assurer de leur conformité aux pouvoirs qui leur sont délégués lorsque le personnel permanent a un rôle à jouer dans leurs activités.

6. Tous les membres de comités doivent se conformer au Code de conduite qui régit le conseil.

7. Tous les comités et groupes de travail doivent :

    a. Préparer et tenir à jour un plan de travail annuel précisant les livrables et les échéances.

    b. Présenter des procès-verbaux de leurs réunions et délibérations à tous les administrateurs du conseil.

    c. Faire rapport annuellement au conseil et aux membres de l'accomplissement des responsabilités que le conseil leur a confiées, ainsi que des résultats obtenus ou des mesures qui leur ont été assignées dans le cadre du plan stratégique.

6.1.1 Composition

1. Les comités et les groupes de travail du conseil peuvent être constitués de membres du conseil, de bénévoles ou de toute combinaison de ces deux catégories de personnes. Les membres du personnel permanent doivent fournir du soutien aux comités et groupes de travail sans toutefois en être membres ni avoir droit de vote.

2. Le Comité des ressources humaines, en collaboration avec le président sortant de chaque comité, doit proposer chaque année les nouveaux membres des comités, en tenant compte des facteurs suivants :

    a. Le plan de travail de chaque comité
    b. Les intérêts des administrateurs
    c. Les compétences et capacités des administrateurs
    d. La planification de la relève du conseil

3. Le Comité des ressources humaines doit recommander un président ou une présidente pour chaque comité, mais le choix définitif revient au comité.

4. Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme les membres de tous les comités, normalement pour un mandat d'un an.

5. Les mandats des membres peuvent être renouvelés. Le renouvellement et l'échelonnement des mandats sont souhaitables pour assurer la continuité.

6. Dans la sélection des membres d'un comité, tous les efforts raisonnables doivent être déployés pour que la composition du comité reflète les objectifs de diversité établis dans la Politique 8.2 du conseil d'Ingénieurs Canada.

7. Si un poste au sein d'un comité ou d'un groupe de travail devient vacant avant la fin du mandat associé à ce poste, le conseil peut pourvoir à ce poste par voie de nomination pour la durée du mandat.

8. Si l'un des membres d'un comité ou d'un groupe de travail est temporairement dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions, un substitut peut être nommé par le conseil pour agir en l'absence de ce membre.

6.1.2 Pouvoirs

1. Tous les comités et groupes de travail peuvent :
    a. Demander des informations au personnel d'Ingénieurs Canada selon les besoins pour la poursuite efficace de leurs activités.
    b. Faire appel au besoin au soutien administratif du personnel permanent.
    c. Faire appel au besoin à des conseillers experts dans un domaine.
2. Les comités et groupes de travail du conseil ne sont pas autorisés à parler ni à agir au nom du conseil, sauf lorsqu'ils sont officiellement autorisés à le faire à des fins précises et/ou pendant une période limitée.
3. À moins que son mandat ne le prévoie, aucun comité n'a le pouvoir d'engager les fonds ou les ressources d'Ingénieurs Canada.

6.2.3 Rôle des présidents de comités

Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et fournissent du leadership à leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :

1. Présider les réunions et en établir l'ordre du jour.
2. Examiner les procès-verbaux de réunions et les notes de breffage.
3. Élaborer le plan de travail et en assurer la surveillance et l'exécution, avec l'appui du personnel permanent.
4. Rendre compte des activités du comité au conseil d'Ingénieurs Canada.
5. Diriger les délibérations de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces.
6. Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.

6.1.3.1 Compétences

Pour s'acquitter de ces responsabilités, en plus des compétences énoncées dans la Politique 4.8, *Profils de compétences du conseil,* les présidents devraient posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :

1. Capacité de dégager un consensus.
2. Compréhension du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et capacité de travailler dans le cadre de ce modèle.
3. Compréhension du contexte stratégique plus large.

4. Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada.

5. Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

~~6.1 Comités du conseil~~

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) *Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification : 9 avril 2018 (motion 5693) *Date de la dernière révision : 9 avril 2018*

6.1 Généralités~~Comités du conseil~~

Les comités du conseil sont des groupes qui relèvent du conseil et qui sont chargés par celui-ci d'exécuter les tâches régulières prévues dans leur mandat. Les groupes de travail sont constitués pour exécuter des tâches précises, après quoi ils sont généralement dissous. Le conseil peut leur déléguer des responsabilités, mais il demeure toujours responsable des décisions.

6.2 Comités du conseil

Les comités permanents du conseil sont :

- Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
- Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
- Le Comité sur la gouvernance
- Le Comité des ressources humaines

1. Le conseil doit nommer les comités et les groupes de travail qu'il estime nécessaires dans l'intérêt d'Ingénieurs Canada et de ses organismes de réglementation. Il peut déléguer tout pouvoir qu'il juge nécessaire pour permettre à un comité ou un groupe de travail de remplir ses fonctions. Le conseil doit définir les mandats de tous les comités et groupes de travail qu'il a nommés.
2. Le mandat de chaque comité doit définir ses responsabilités, ses tâches, ses pouvoirs et sa composition.
3. Le mandat de chaque groupe de travail doit définir ses attributions, son échéancier et sa composition.
4. Le conseil doit recommander un président ou une présidente pour chaque groupe de travail qu'il nomme, mais le choix définitif revient au groupe de travail.
5. Le chef de la direction surveille le rendement des comités et des groupes de travail du conseil pour s'assurer de leur conformité aux pouvoirs qui leur sont délégués lorsque le personnel permanent a un rôle à jouer dans leurs activités.
6. Tous les membres de comités doivent se conformer au Code de conduite qui régit le conseil.

7. Tous les comités et groupes de travail doivent :
    a. Préparer et tenir à jour un plan de travail annuel précisant les livrables et les échéances.

    b. Présenter des procès-verbaux de leurs réunions et délibérations à tous les administrateurs du conseil.

    c. Faire rapport annuellement au conseil et aux membres de l'accomplissement des responsabilités que le conseil leur a confiées, ainsi que des résultats obtenus ou des mesures qui leur ont été assignées dans le cadre du plan stratégique.

6.2.1 Composition

1. Les comités et les groupes de travail du conseil peuvent être constitués de membres du conseil, de bénévoles ou de toute combinaison de ces deux catégories de personnes. Les membres du personnel permanent doivent fournir du soutien aux comités et groupes de travail sans toutefois en être membres ni avoir droit de vote.

2. Le Comité des ressources humaines, en collaboration avec le président sortant de chaque comité, doit proposer chaque année les nouveaux membres des comités, en tenant compte des facteurs suivants :

    a. Le plan de travail de chaque comité
    b. Les intérêts des administrateurs
    c. Les compétences et capacités des administrateurs
    d. La planification de la relève du conseil

3. Le Comité des ressources humaines doit recommander un président ou une présidente pour chaque comité, mais le choix définitif revient au comité.
4. Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme les membres de tous les comités, normalement pour un mandat d'un an.
5. Les mandats des membres peuvent être renouvelés. Le renouvellement et l'échelonnement des mandats sont souhaitables pour assurer la continuité.
6. Dans la sélection des membres d'un comité, tous les efforts raisonnables doivent être déployés pour que la composition du comité reflète les objectifs de diversité établis dans la Politique 8.2 du conseil d'Ingénieurs Canada.

6.2.2 Pouvoirs

Tous les comités et groupes de travail peuvent :

1. Demander des informations au personnel d'Ingénieurs Canada selon les besoins pour la poursuite efficace de leurs activités.
2. Faire appel au besoin au soutien administratif du personnel permanent.
3. Faire appel au besoin à des conseillers experts dans un domaine.
4. Les comités et groupes de travail du conseil ne sont pas autorisés à parler ni à agir au nom du conseil, sauf lorsqu'ils sont officiellement autorisés à le faire à des fins précises et/ou pendant une période limitée.

5. À moins que son mandat ne le prévoie, aucun comité n'a le pouvoir d'engager les fonds ou les ressources d'Ingénieurs Canada.

6.2.3 Rôle des présidents de comités

Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et fournissent du leadership à leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :

1. Présider les réunions et en établir l'ordre du jour.
2. Examiner les procès-verbaux de réunions et les notes de breffage.
3. Élaborer le plan de travail et en assurer la surveillance et l'exécution, avec l'appui du personnel permanent.
4. Rendre compte des activités du comité au conseil d'Ingénieurs Canada.
5. Diriger les délibérations de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces.
6. Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.

6.2.3.1 Compétences

Pour s'acquitter de ces responsabilités, en plus des compétences énoncées dans la Politique 4.8, *Profils de compétences du conseil, les~~un~~* présidents devraient posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :

1. Capacité de dégager un consensus.
2. Compréhension du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et capacité de travailler dans le cadre de ce modèle.
3. Compréhension du contexte stratégique plus large.
4. Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada.
5. Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.

~~Les comités du conseil ne sont pas autorisés à parler ni à agir au nom du conseil, sauf lorsqu'ils sont officiellement autorisés à le faire à des fins précises et/ou pendant une période limitée.~~

~~Le chef de la direction surveille le rendement des comités et des groupes de travail du conseil pour s'assurer de leur conformité aux pouvoirs qui leur sont délégués lorsque le personnel permanent a un rôle à jouer dans leurs activités.~~

~~Tous les membres de comités ou de groupes de travail doivent se conformer au Code de conduite qui régit le conseil.~~

~~À moins que son mandat ne le prévoie, aucun comité ou groupe de travail n'a le pouvoir d'engager les fonds ou les ressources d'Ingénieurs Canada.~~

~~Les comités doivent présenter des procès-verbaux de leurs réunions et délibérations à tous les administrateurs du conseil.~~

~~Un comité ou un groupe de travail du conseil qui a aidé le conseil à créer une politique ne sera pas chargé par la suite de surveiller la conformité à cette politique.~~

~~Les comités du conseil sont les suivants :~~

- ~~Comité d'audit~~
- ~~Comité de rémunération~~
- ~~Comité exécutif~~
- ~~Comité des finances~~
- ~~Comité sur la gouvernance~~
- ~~Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)~~
- ~~Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)~~

~~À l'heure actuelle, les groupes de travail du conseil qui sont en place sont les suivants :~~

- ~~Groupe de travail sur les nominations~~
- ~~Groupe de travail sur le financement~~

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

Date d'adoption :	*Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification :	*Date de la dernière révision :*

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.

6.4.1 Responsabilités

Le Comité FAGR doit s'acquitter de la Responsabilité du conseil 5 – *S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil*. Le Comité FAGR doit aussi :

1. Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.
2. Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.
3. Examiner le registre des risques opérationnels du chef de la direction et le registre des risques stratégiques du conseil, et faire des recommandations concernant le registre des risques stratégiques lors des réunions du conseil de l'hiver, du printemps, de l'automne et de la fin de l'automne.
4. Réaliser un examen triennal du registre des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises,en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.
5. Examiner les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil.
6. Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.
7. Superviser l'audit annuel, notamment :
    a. Recommander au conseil et aux membres un auditeur, en tenant notamment compte de l'indépendance des éventuels auditeurs.

b. Évaluer chaque année l'auditeur retenu en fonction de son indépendance, de sa communication et de ses interactions, et de la qualité de son équipe.

c. Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un rapport sur le bien-fondé des dépenses du conseil, de ses comités et de ses dirigeants.

d. Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.

e. Fournir aux membres un rapport annuel contenant les éléments suivants :

   i. La recommandation du conseil concernant les états financiers audités;

   ii. Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada;

   iii. La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.

f. Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou de lancer un appel d'offres pour l'audit.

8. Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil.

9. Fournir au conseil de l'information sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.

6.4.2 Pouvoirs

1. Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.

2. Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le contrôleur d'Ingénieurs Canada.

6.4.3 Composition

1. Le Comité FAGR est composé d'au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l'OIQ et l'APEGA. Un comptable professionnel agréé doit aussi être membre de ce comité.

2. La présence du président du Comité et de trois autres membres qui sont aussi des administrateurs constitue un quorum (soit 50 pour cent des membres plus 1).

3. Les membres du Comité FAGR doivent avoir des connaissances financières suffisantes et être en mesure de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui présentent un niveau de complexité comptable généralement comparable à celui des états financiers habituels d'Ingénieurs Canada.

4. Le contrôleur d’Ingénieurs Canada doit fournir du soutien au Comité FAGR.

6.4.4 Compétences du président du Comité FAGR

Le président du Comité FAGR doit comprendre :

a) Les normes relatives aux rapports financiers des organismes sans but lucratif

b) Les opérations financières d’Ingénieurs Canada

c) Le processus budgétaire d’Ingénieurs Canada

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.8 Mandat du Comité sur la gouvernance

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) *Périodicité de révision : annuelle*

Date de la dernière modification : 1er mars 2019 (motion 5736) *Date de la dernière révision : 9 avril 2018*

Le Comité sur la gouvernance accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance efficaces.

6.8.1 Responsabilités

Le Comité sur la gouvernance doit s'acquitter de la responsabilité du conseil 4 : *Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil*. Il doit :

1. Examiner et maintenir l'actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil.
2. Examiner l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation et faire des recommandations à leur sujet.
3. Faire des recommandations en ce concerne la formation et l'efficacité du conseil en matière de gouvernance.
4. Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.

6.8.2 Pouvoirs

Le Comité a les pouvoirs suivants :

1. Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois.

6.8.3 Composition

1. Le Comité se compose d'au moins trois administrateurs, dont le président sortant.
2. Deux membres votants du Comité constituent un quorum (50 pour cent des membres, plus un)
3. La secrétaire du conseil apporte un soutien au Comité sur la gouvernance.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.8 Mandat du Comité sur la gouvernance

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) *Périodicité de révision : annuelle*

Date de la dernière modification : 1er mars 2019 (motion 5736) *Date de la dernière révision : 9 avril 2018*

Le Comité sur la gouvernance accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance efficaces.

6.8.1 Responsabilités~~But/Produits~~

Le Comité sur la gouvernance doit s'acquitter de la responsabilité du conseil 4 : *Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil*. Il doit : ~~se dote de politiques et de pratiques qui favorisent une gouvernance efficace et le bon fonctionnement du conseil. Ses responsabilités sont les suivantes :~~

1. Examiner et maintenir l'actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil.
2. Examiner l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation et faire des recommandations à leur sujet.
3. Faire des recommandations en ce concerne la formation et l'efficacité du conseil en matière de gouvernance.
4. Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.

~~1. Politiques du conseil : élaborer de nouvelles politiques et réviser régulièrement les politiques en place.~~
~~2. Tenir à jour le manuel des politiques du conseil, qui regroupe toutes les politiques ainsi que des informations pertinentes pour les nouveaux administrateurs et les organismes de réglementation.~~
~~3. Effectuer une évaluation périodique de l'efficacité de la gouvernance du conseil.~~
~~4. Faire des suggestions en ce qui concerne la formation du conseil et des administrateurs en matière de gouvernance.~~
~~5. Maintenir une vue d'ensemble du système de gouvernance et se doter d'un moyen d'informer les organismes de réglementation et les autres parties prenantes du système.~~

6.8.2 Pouvoirs

Le Comité a les pouvoirs suivants :

- 1. Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois.

- ~~Demander de l'information au personnel d'Ingénieurs Canada selon les besoins pour la poursuite efficace de ses buts;~~
- ~~Faire au besoin appel au personnel permanent pour le soutien administratif du Comité.~~

6.8.3 Composition

1. ~~La composition du Comité sur la gouvernance doit assurer une continuité.~~ Le Comité se compose d'au moins trois administrateurs, dont le président sortant.~~des membres suivants :~~
2. Deux membres votants du Comité constituent un quorum (50 pour~~.~~ cent des membres, plus un)
3. La secrétaire du conseil apporte un soutien au Comité sur la gouvernance.

- ~~Un président (le président sortant du conseil ou son mandataire)~~
- ~~Quatre (4) administrateurs, dont le président.~~
- ~~Au besoin, afin d'absorber la charge de travail du Comité, le conseil peut y nommer des membres supplémentaires.~~
- ~~La présence de trois membres du Comité ayant droit de vote constitue le quorum.~~

~~Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme les membres du Comité sur la gouvernance pour un mandat d'un an. Le mandat des membres peut être renouvelé. Le renouvellement et l'échelonnement des mandats sont souhaitables.~~

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.12 Mandat du Comité des ressources humaines

Date d'adoption :	*Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification :	*Date de la dernière révision :*

Le Comité des ressources humaines (RH) améliore l'efficacité et l'efficience du Conseil en attirant de nouveaux bénévoles et en surveillant et évaluant le rendement du conseil, des comités, des administrateurs et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.

6.12.1 Responsabilités

Il incombe au Comité des RH de remplir la Responsabilité n° 1 du conseil, soit *se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil,* ainsi que sa Responsabilité n° 6, soit *assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil*. Le Comité des RH doit :

1. En consultation avec le président sortant de chaque comité, proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents de comités conformément à la Politique 6.1 du conseil.
2. Examiner régulièrement les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada.
3. Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
4. Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs.
5. Examiner chaque année la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités.
6. Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
7. Mener des évaluations régulières du chef de la direction et faire des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction.

6.12.2 Pouvoirs

1. Le Comité des RH a le pouvoir de recruter des ressources externes ou de retenir leurs services contractuels pour contribuer à ses travaux dans les limites du budget attribué par le conseil.

6.12.3 Composition

1. Le Comité des RH est constitué du président, du président élu et du président sortant, de même que d'un conseiller du Groupe des chefs de direction et d'au moins deux autres administrateurs.

    a. Normalement, le président sortant préside le Comité des RH, à moins que celui-ci en décide autrement.

    b. Chaque année, le Comité des RH sortant doit proposer deux administrateurs et un substitut au Comité des RH de l'année suivante. Il ne sera fait appel à l'administrateur substitut qu'au cas où l'un des deux autres administrateurs serait élu par le conseil à titre de président élu.

2. Quatre (4) administrateurs font quorum (50 pour cent des membres +1).

3. Le directeur, Ressources humaines, d'Ingénieurs Canada doit fournir son soutien au Comité des RH.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.13 Processus de mise en candidature et d'élection du président élu

Date d'adoption :	*Périodicité de révision :*
Date de la dernière modification	*Date de la dernière révision :*

Cette politique décrit un processus équitable et transparent destiné à mettre en candidature et élire le président élu.

6.13.1 Introduction

1. Chaque année, le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada élit son président élu au cours de la réunion de printemps du conseil (en mai).

2. Le président élu est en poste entre la clôture de la réunion de printemps (en mai) du conseil jusqu'à la réunion de printemps du conseil (en mai) de l'année suivante.

6.13.2 Admissibilité

1. Pour siéger à titre de président élu, un administrateur doit soit avoir trois années restantes à son mandat ou avoir été nommé par son organisme de réglementation pour y siéger pendant les trois années qui suivent.

2. Toutes les personnes candidates à une élection doivent fournir :

   a) un formulaire de déclaration d'intérêt (annexe A),

   b) un curriculum vitae qui sera remis au conseil.

6.13.3 Procédures de mise en candidature

Le président sortant, qui fait office de Comité de mise en candidature, doit :

1. demeurer impartial;

2. veiller à ce qu'un nombre suffisant de candidatures soit reçu;

3. avant la réunion de printemps du conseil (en mai), au moins :

   a) **deux mois à l'avance :** lancer un appel de mises en candidature à chaque administrateur, faisant référence à cette politique;

   b) **quatre semaines à l'avance :** recevoir les mises en candidature et confirmer la réception des documents exigés ci-dessus;

c) confirmer que l'administrateur a été élu ou est mis en candidature pour siéger pendant le mandat requis;

d) **Deux semaines à l'avance** : remettre au conseil la liste des candidats ainsi que leur curriculum vitae respectif.

4. Si aucune candidature n'est soumise, le conseil doit décider comment ce poste sera pourvu.

6.13.4 Vote

Les votes par procuration ne sont pas autorisés.

6.13.4.1 Scrutateurs

1. Le conseil doit nommer deux personnes qui agiront comme scrutateurs, en général le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le président de l'organisme de réglementation hôte de la réunion.

2. Les scrutateurs distribuent, recueillent et dépouillent les bulletins de vote pour chaque élection.

6.13.4.2 Déroulement des élections

1. Le président du Comité de mise en candidature dirige les élections. S'il n'est pas disponible ou pas disposé à le faire, le conseil nomme un autre administrateur qui agira alors en qualité de président et dirigera les élections.

2. Si un seul candidat est proposé pour le poste de président élu, ce dernier est élu par acclamation au poste en question.

3. S'il y a plus d'un candidat pour le poste de président élu, le vote a lieu à bulletin secret.

4. Chaque candidat dispose de cinq minutes maximum pour s'adresser au conseil, par ordre alphabétique de nom de famille.

5. Chaque administrateur a droit à un vote.

6. S'il y a deux candidats au poste de président élu, le président en exercice dépose un deuxième bulletin pour un candidat dans une enveloppe cachetée.

   a. Si l'un des candidats obtient la majorité des voix, ce candidat est déclaré élu.

   b. En cas d'égalité de voix entre les candidats, tel que déterminé par les scrutateurs au moment du dépouillement des votes et après l'élimination des abstentions et des bulletins de vote annulés, et dans ce cas seulement, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée et comptent le vote qu'elle contient.

7. S'il y a trois candidats ou plus au poste de président élu, le président en exercice et le président sortant déposent chacun un deuxième bulletin de vote pour tous les candidats sauf un dans une enveloppe cachetée.

   a. Si l'un des candidats obtient la majorité des voix, ce candidat est déclaré président élu. Si aucun candidat n'est élu au terme du premier scrutin, celui qui a recueilli le plus petit nombre

de voix est éliminé et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.

b. En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, tel que déterminé par les scrutateurs au dépouillement des votes après l'élimination des abstentions et des bulletins de vote annulés, de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, et dans ce cas seulement, les scrutateurs doivent commencer par ouvrir l'enveloppe cachetée du président en exercice et compter les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs doivent ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et compter les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.

8. Les scrutateurs donnent le nom du candidat vainqueur au président sortant. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.

9. Le président sortant annonce le candidat vainqueur, c'est-à-dire celui qui a recueilli la majorité des voix.

10. Une fois les élections terminées, le président sortant demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote.

ANNEXE A – FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Date : _____

À l'attention du président du Comité de mise en candidature

Je soussigné(e), _____, confirme que je me porte candidat(e) à l'élection du président élu/de la présidente élue du conseil d'Ingénieurs Canada.

Je joins au présent formulaire mon curriculum vitae pour qu'il soit remis au conseil.

Mandat

___ J'ai été élu(e) comme administrateur/administratrice pour siéger pendant le mandat requis, ou

___J'ai été nommé(e) par mon organisme de réglementation pour une période supplémentaire afin de me permettre de remplir le mandat que je brigue.

Si je suis élu(e), ce sera pour moi un plaisir et un honneur de siéger au conseil.

_____ _____

(Signature du candidat/de la candidate) *(Date)*

7 Politiques du conseil

7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)	*Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification :	*Date de la dernière révision :*

Cette politique s'applique aux membres du conseil et des comités d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'aux autres bénévoles (collectivement appelés « bénévoles ») qui se déplacent et/ou engagent des **frais de déplacement**, notamment pour assister ou participer à des réunions, des événements et des conférences (« événements ») pour le compte d'Ingénieurs Canada.

Cette politique vise à faire en sorte que les bénévoles comprennent clairement les lignes directrices, consignes et procédures relatives aux déplacements et aux frais qui y sont reliés, ce qui comprend le type et le mode de voyage d'affaires qui sont considérés comme étant appropriés, les circonstances dans lesquelles une autorisation préalable est exigée, et la façon de demander le remboursement des dépenses.

7.1.1 Situations applicables aux membres du conseil et des comités

1. Les bénévoles ont droit au remboursement des coûts raisonnables engagés pour des voyages d'affaires effectués pour le compte d'Ingénieurs Canada. Il leur incombe de déterminer les méthodes de déplacement les plus pratiques.

2. Sauf dans le cas du président, les dépenses engagées par des administrateurs du conseil pour assister à des réunions d'un organisme de réglementation dont l'administrateur du conseil est l'administrateur désigné ne sont pas remboursées.

3. Les frais de l'invité du président (ou ceux de l'invité du représentant officiel du président si ce dernier n'est pas en mesure d'assister à l'assemblée) sont remboursés lorsque le président ou son représentant officiel assiste à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation, à l'assemblée annuelle d'Ingénieurs Canada ou à celle de Géoscientifiques Canada où les invités sont conviés.

4. Les frais de déplacement des invités des administrateurs du conseil ne sont remboursés que pour leur présence à l'assemblée annuelle des membres et à la retraite du conseil.

5. Les frais de transport sont remboursés, selon la situation.

7.1.2 Situations applicables aux présidents d'organismes de réglementation

6. Ingénieurs Canada remboursera, sur demande (conformément à la présente politique), les frais de déplacement dépassant 1 500 $ engagés par les présidents d'organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres pour assister aux réunions du conseil auxquelles ils sont invités.

7.1.3 Déplacements exceptionnels

7. Pour les déplacements au Canada, les bénévoles doivent obtenir l'autorisation préalable du président ou de son mandataire si le déplacement n'est pas inclus dans le budget approuvé d'Ingénieurs Canada. Les déplacements effectués pour assister aux réunions du conseil n'ont pas besoin d'autorisation préalable.

8. Pour les déplacements à l'étranger, tous les bénévoles doivent obtenir l'autorisation préalable du président ou de son mandataire, à moins que le déplacement soit inclus dans le budget approuvé d'Ingénieurs Canada.

9. Les bénévoles doivent respecter les normes présentées dans la section Frais de déplacement acceptables et il est de leur responsabilité de se conformer à la présente politique et d'exercer leur jugement lors de l'organisation de leurs déplacements.

7.1.4 Frais de déplacement acceptables

7.1.4.1 Transport aérien

10. Les billets devraient être achetés le plus tôt possible pour profiter des tarifs les plus bas.

11. Les billets en classe économique les moins chers qui donnent droit à un bagage enregistré devraient être utilisés s'ils sont offerts et pratiques. Le Programme Air Canada Affaires Plus devrait être utilisé si cela est pratique.

12. Si le temps de vol d'une étape du voyage est de six (6) heures ou plus, l'achat de billets les moins chers en classe affaires est autorisé.

13. Les frais pour bagages enregistrés et bagages de cabine ainsi que l'assurance annulation de voyage sont admissibles au remboursement.

7.1.4.2 Transport ferroviaire

14. Les billets devraient être achetés le plus tôt possible pour profiter des tarifs les plus bas.

15. La norme pour le transport ferroviaire est la classe affaires.

7.1.4.3 Autocar, taxi et covoiturage

16. Les frais raisonnables d'autocar, de taxi ou de covoiturage sont remboursés.

17. Le service de limousine est déconseillé, sauf s'il est plus économique que le transport par taxi.

7.1.4.4 Location de voiture

18. Les bénévoles peuvent louer une voiture lorsque cela est plus économique ou plus efficace que l'avion, le train, les taxis ou la voiture personnelle (p. ex. : les voyages de courte distance ou lorsque le partage d'une voiture rend cette possibilité plus attrayante), notamment :

a. lorsque le service de taxi/limousine n’est pas offert ou n’est pas économique;

b. lorsque le lieu de la réunion n’est pas facilement accessible depuis un grand aéroport;

c. lorsque le bénévole apporte à la réunion une grande quantité de documentation ou de matériel.

19. Les bénévoles qui utilisent une voiture de location auront droit au remboursement de l’assurance collision et des frais de carburant. La catégorie de véhicule autorisée est la voiture intermédiaire, mais le surclassement gratuit est permis. Lorsque cela est nécessaire, des véhicules plus grands ou répondant à des besoins spéciaux peuvent être loués pour le transport de bagages excédentaires OU d’articles volumineux, comme des présentoirs, ou pour des raisons médicales.

20. Si les voyageurs préfèrent louer une voiture plutôt que d’utiliser d’autres moyens de transport, le montant maximal qui est accordé correspond à l’équivalent du tarif de taxi aller-retour entre l’aéroport et le lieu de la réunion.

7.1.4.5 Voiture personnelle

21. On peut utiliser sa voiture personnelle lorsque cette option permet dans l’ensemble des économies.

22. Les bénévoles qui choisissent d’utiliser leur voiture personnelle peuvent réclamer le taux des allocations pour frais d'automobile de l’Agence du revenu du Canada (ARC) en vigueur au moment du voyage, ou l’équivalent du coût total d’un voyage en avion en classe économique, selon le moindre des deux montants.

23. Ingénieurs Canada n’est pas responsable des coûts engagés ou des dommages subis au-delà du remboursement du taux par kilomètre. Il incombe au bénévole de veiller à ce que son véhicule soit adéquatement couvert par une assurance pour utilisation commerciale d’une voiture personnelle.

7.1.4.6 Tickets de stationnement et de péage et contraventions

24. Les frais raisonnables de stationnement et de péage sont remboursés.

25. Les contraventions pour infractions au Code de la route reçues pendant un voyage d’affaires pour le compte d’Ingénieurs Canada ne sont pas admissibles à un remboursement.

7.1.4.7 Hébergement

26. Ingénieurs Canada paie directement les frais d’hébergement ou les rembourse dans la mesure où ils sont raisonnables selon la situation.

27. Lorsque des réunions sont organisées par Ingénieurs Canada, des tarifs de groupe doivent être obtenus et les voyageurs en être informés. Les originaux des factures d’hôtel doivent être annexés aux formulaires de demande de remboursement.

28. Si le voyageur prend des dispositions pour loger ailleurs qu’à l’hôtel, des frais raisonnables sont remboursés, pourvu que l’ensemble des frais ne dépasse pas le coût d’hébergement à l’hôtel selon les tarifs de groupe obtenus par Ingénieurs Canada, le cas échéant.

29. Si le bénévole est hébergé gratuitement dans une résidence privée, un cadeau non monétaire peut être consenti à l'hôte. La valeur maximale du cadeau ne doit pas dépasser 50 $.

7.1.4.8 Repas

30. Les frais engagés pour les repas pendant un voyage d'affaires sont remboursés sur présentation des reçus. La directive du Gouvernement du Canada sur les voyages et les indemnités peut servir de référence pour ce qui est des dépenses raisonnables.

31. Des coûts supplémentaires peuvent être remboursés dans des circonstances raisonnables.

32. Si un repas est inclus dans le coût d'un événement, d'un déplacement ou d'un hébergement, ou est déjà fourni par Ingénieurs Canada (p. ex. : si le petit déjeuner est fourni lors d'une conférence), les dépenses supplémentaires ne seront pas remboursées.

33. Des reçus pour tous les frais de repas doivent être annexés au formulaire de demande de remboursement.

7.1.4.9 Frais de déplacement des conjoint(e)s ou des invité(e)s

34. Les dépenses des conjoint(e)s ou des invité(e)s des bénévoles ne sont normalement pas remboursées, sauf celles qui sont stipulées au paragraphe 7.1.1(4).

7.1.4.10 Frais de garde d'enfants

35. Les frais supplémentaires raisonnables pour les services de garde d'enfants sont remboursés, lorsque ces services sont expressément requis par les personnes en voyage d'affaires pour Ingénieurs Canada. Le montant maximal payable à ce titre au cours d'une année civile se limite à 1 500 $.

7.1.4.11 Assurance soins médicaux

36. Ingénieurs Canada remboursera aux voyageurs qui doivent se rendre à l'étranger pour son compte le coût de toute assurance de soins médicaux supplémentaire à laquelle ils souscriront pour bénéficier d'une protection médicale pendant ces voyages. Les coûts des vaccins nécessaires pour voyager à l'étranger leur seront également remboursés.

7.1.4.12 Assurance accidents de voyage

37. Toute réclamation faite par un voyageur ou en son nom en vertu de l'assurance accidents de voyage d'Ingénieurs Canada couvrant les blessures accidentelles ou le décès accidentel doit être présentée à Ingénieurs Canada dans les 30 jours qui suivent l'accident. Les réclamations doivent être accompagnées d'une preuve médicale établie par un médecin habilité choisi par Ingénieurs Canada et être corroborées par un médecin habilité choisi par l'assureur. Les demandeurs doivent communiquer et se conformer rapidement pour permettre à Ingénieurs Canada de soumettre la réclamation à l'assureur.

7.1.4.13 Combinaison d'un voyage personnel avec un voyage d'affaires

38. Il est permis de combiner un voyage personnel avec un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada pourvu que cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour l'organisme.

7.1.5 Remboursement des dépenses

39. Les dépenses sont remboursées dans les 30 jours qui suivent la présentation de la demande de remboursement approuvée, accompagnée des documents requis, notamment les reçus originaux.

40. La demande de remboursement doit être présentée dans les 14 jours qui suivent le voyage. Ingénieurs Canada ne traitera pas les demandes de remboursement reçues plus de trois mois après la date du voyage.

7 Politiques du conseil

7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)	*Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification :	*Date de la dernière révision :*

Cette politique s'applique aux membres du conseil et des comités d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'aux autres bénévoles (collectivement appelés « bénévoles ») qui se déplacent et/ou engagent des **frais de déplacement**, notamment pour assister ou participer à des réunions, des événements et des conférences (« événements ») pour le compte d'Ingénieurs Canada.

Cette politique vise à faire en sorte que les bénévoles comprennent clairement les lignes directrices, consignes et procédures relatives aux déplacements et aux frais qui y sont reliés, ce qui comprend le type et le mode de voyage d'affaires qui sont considérés comme étant appropriés, les circonstances dans lesquelles une autorisation préalable est exigée, et la façon de demander le remboursement des dépenses.

7.1.1 Situations applicables aux membres du conseil et des comités

1. Les bénévoles ont droit au remboursement des coûts raisonnables engagés pour des voyages d'affaires effectués pour le compte d'Ingénieurs Canada. Il leur incombe de déterminer les méthodes de déplacement les plus pratiques.

2. Sauf dans le cas du président, les dépenses engagées par des administrateurs du conseil pour assister à des réunions d'un organisme de réglementation dont l'administrateur du conseil est l'administrateur désigné ne sont pas remboursées.

3. Les frais de l'invité du président (ou ceux de l'invité du représentant officiel du président si ce dernier n'est pas en mesure d'assister à l'assemblée) sont remboursés lorsque le président ou son représentant officiel assiste à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation, à l'assemblée annuelle d'Ingénieurs Canada ou à celle de Géoscientifiques Canada où les invités sont conviés.

4. Les frais de déplacement des invités des administrateurs du conseil ne sont remboursés que pour leur présence à l'assemblée annuelle des membres et à la retraite du conseil.

5. Les frais de transport sont remboursés, selon la situation.

7.1.2 Situations applicables aux présidents d'organismes de réglementation

~~1~~6. Ingénieurs Canada remboursera, sur demande (conformément à la présente politique), les frais de déplacement dépassant 1 500 $ engagés par les présidents d'organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres pour assister aux réunions du conseil auxquelles ils sont invités.

7.1.3 Déplacements exceptionnels

71. Pour les déplacements au Canada, les bénévoles doivent obtenir l'autorisation préalable du président ou de son mandataire si le déplacement n'est pas inclus dans le budget approuvé d'Ingénieurs Canada. Les déplacements effectués pour assister aux réunions du conseil n'ont pas besoin d'autorisation préalable.

28. Pour les déplacements à l'étranger, tous les bénévoles doivent obtenir l'autorisation préalable du président ou de son mandataire~~chef de la direction avant de faire des réservations de voyage~~, à moins que le déplacement soit inclus dans le budget approuvé d'Ingénieurs Canada.

93. Les bénévoles doivent respecter les normes présentées dans la section Frais de déplacement acceptables et il est de leur responsabilité de se conformer à la présente politique et d'exercer leur jugement lors de l'organisation de leurs déplacements.

7.1.4 Frais de déplacement acceptables

7.1.4.1 Transport aérien

~~1.~~10. Les billets devraient être achetés le plus tôt possible pour profiter des tarifs les plus bas.

11. Les billets en classe économique les moins chers qui donnent droit à un bagage enregistré devraient être utilisés s'ils sont offerts et pratiques. Le Programme Air Canada Affaires Plus devrait être utilisé si cela est pratique.

~~2.~~12. Si le temps de vol d'une étape du voyage est de six (6) heures ou plus, l'achat de billets les moins chers en classe affaires est autorisé.

~~3.~~13. Les frais pour bagages enregistrés et bagages de cabine ainsi que l'assurance annulation de voyage sont admissibles au remboursement.

7.1.4.2 Transport ferroviaire

~~1.~~14. Les billets devraient être achetés le plus tôt possible pour profiter des tarifs les plus bas.

~~2.~~15. La norme pour le transport ferroviaire est la classe affaires.

7.1.4.3 Autocar, taxi et covoiturage

16. Les frais raisonnables d'autocar, de taxi ou de covoiturage sont remboursés.

17. Le service de limousine est déconseillé, sauf s'il est plus économique que le transport par taxi.

~~7.1.4.3~~7.1.4.4 Location de voiture

~~1~~18. Les bénévoles peuvent louer une voiture lorsque cela est plus économique ou plus efficace que l'avion, le train, les taxis ou la voiture personnelle (p. ex. : ~~-~~les voyages de courte distance ou lorsque le partage d'une voiture rend cette possibilité plus attrayante), notamment :

a. lorsque le service de taxi/limousine n'est pas offert ou n'est pas économique;

b. lorsque le lieu de la réunion n'est pas facilement accessible depuis un grand aéroport;

c. lorsque le bénévole apporte à la réunion une grande quantité de documentation ou de matériel.

~~2~~19. Les bénévoles qui utilisent une voiture de location auront droit au remboursement de l'assurance collision et des frais de carburant. La catégorie de véhicule autorisée est la voiture intermédiaire, mais le surclassement gratuit est permis. Lorsque cela est nécessaire, des véhicules plus grands ou répondant à des besoins spéciaux peuvent être loués pour le transport de bagages excédentaires OU d'articles volumineux, comme des présentoirs, ou pour des raisons médicales.

203. Si les voyageurs préfèrent louer une voiture plutôt que d'utiliser d'autres moyens de transport, le montant maximal qui est accordé correspond à l'équivalent du tarif de taxi aller-retour entre l'aéroport et le lieu de la réunion.

~~7.1.4.4~~7.1.4.5 *Voiture personnelle*

~~1.~~21. On peut utiliser sa voiture personnelle lorsque cette option permet dans l'ensemble des économies.

22. Les bénévoles~~voyageurs~~ qui choisissent d'utiliser leur voiture personnelle peuvent réclamer le taux des allocations pour frais d'automobile de~~taux par kilomètre~~ l'Agence du revenu du Canada (ARC) en vigueur au moment du voyage, ou l'équivalent du coût total d'un voyage en avion en classe économique, selon le moindre des deux montants.

~~2.~~23. Ingénieurs Canada n'est pas responsable des coûts engagés ou des dommages subis au-delà du remboursement du taux par kilomètre. Il incombe au bénévole de veiller à ce que son véhicule soit adéquatement couvert par une assurance pour utilisation commerciale d'une voiture personnelle.

~~7.1.4.5~~7.1.4.6 *Tickets de stationnement et de péage et contraventions*

~~1.~~24. ~~Si le voyage en voiture est autorisé, l~~Les frais raisonnables de stationnement et de péage sont remboursés.

~~2.~~25. Les contraventions pour infractions au Code de la route reçues pendant un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada ne sont pas admissibles à un remboursement.

~~7.1.4.6~~7.1.4.7 *Hébergement*

~~1.~~26. Ingénieurs Canada paie directement les frais d'hébergement ou les rembourse dans la mesure où ils sont raisonnables selon la situation.

~~2.~~27. Lorsque des réunions sont organisées par Ingénieurs Canada, des tarifs de groupe doivent être obtenus et les voyageurs en être informés. Les originaux des factures d'hôtel doivent être annexés aux formulaires de demande de remboursement.

~~3.~~28. Si le voyageur prend des dispositions pour loger ailleurs qu'à l'hôtel, des frais raisonnables sont remboursés, pourvu que l'ensemble des frais ne dépasse pas le coût d'hébergement à l'hôtel selon les tarifs de groupe obtenus par Ingénieurs Canada, le cas échéant.

~~4.~~29. Si le bénévole est hébergé gratuitement dans une résidence privée, un cadeau non monétaire peut être consenti à l'hôte~~, avec l'autorisation préalable du superviseur direct du bénévole.~~ La valeur maximale du cadeau ne doit pas dépasser 50 $.

~~7.1.4.7~~7.1.4.8 *Repas*

30. ~~1.~~ Les frais engagés pour les repas pendant un voyage d'affaires sont remboursés~~,~~ sur présentation des reçus. ~~dans les limites suivantes (taxes et pourboires inclus) :~~ La directive du Gouvernement du Canada sur les voyages et les indemnités peut servir de référence pour ce qui est des dépenses raisonnables.

- ~~Petit déjeuner – 25 $ par personne~~
- ~~Déjeuner – 35 $ par personne~~
- ~~Dîner – 55 $ par personne~~

31. ~~2.~~ Des coûts supplémentaires peuvent être remboursés dans des circonstances raisonnables.~~Les limites fixées pour les différents repas peuvent être dépassées au cours d'une journée à la condition que le coût total du remboursement demandé ne dépasse pas le montant total permis pour une journée.~~

32~~4~~. Si un repas est inclus dans le coût d'un événement, d'un déplacement ou d'un hébergement, ou est déjà fourni par Ingénieurs Canada (p. ex. : si le petit déjeuner est fourni lors d'une conférence), les dépenses supplémentaires ne seront pas remboursées~~ce repas ne sera pas remboursé~~.

33.~~.~~ Des reçus pour tous les frais de repas doivent être annexés au formulaire de demande de remboursement.

~~7.1.4.8~~7.1.4.9 *Frais de déplacement des conjoint(e)s ou des invité(e)s*

~~1~~34. Les dépenses des conjoint(e)s ou des invité(e)s des bénévoles ne sont normalement pas remboursées, sauf celles qui sont stipulées au paragraphe 7.1.1(4).

~~7.1.4.9~~7.1.4.10 *Frais de garde d'enfants*

~~1.~~35. Les frais supplémentaires raisonnables pour les services de garde d'enfants sont remboursés, lorsque ces services sont expressément requis par les personnes en voyage d'affaires pour

Ingénieurs Canada. Le montant maximal payable à ce titre au cours d'une année civile se limite à 1 500 $.

~~7.1.4.10~~7.1.4.11 *Assurance soins médicaux*

~~1.~~36. Ingénieurs Canada remboursera aux voyageurs qui doivent se rendre à l'étranger pour son compte le coût de toute assurance de soins médicaux supplémentaire à laquelle ils souscriront pour bénéficier d'une protection médicale pendant ces voyages. Les coûts des vaccins nécessaires pour voyager à l'étranger leur seront également remboursés.

~~7.1.4.11~~7.1.4.12 *Assurance accidents de voyage*

~~1.~~37. Toute réclamation faite par un voyageur ou en son nom en vertu de l'assurance accidents de voyage d'Ingénieurs Canada couvrant les blessures accidentelles ou le décès accidentel doit être présentée à Ingénieurs Canada dans les 30 jours qui suivent l'accident. Les réclamations doivent être accompagnées d'une preuve médicale établie par un médecin habilité choisi par Ingénieurs Canada et être corroborées par un médecin habilité choisi par l'assureur. Les demandeurs doivent communiquer et se conformer rapidement pour permettre à Ingénieurs Canada de soumettre la réclamation à l'assureur.

~~7.1.4.12~~7.1.4.13 *Combinaison d'un voyage personnel avec un voyage d'affaires*

38. ~~1. Il~~ Il est permis de combiner un voyage personnel avec un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada pourvu que cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour l'organisme.

7.1.5 Remboursement des dépenses

~~1.~~39. Les dépenses sont remboursées dans les 30 jours qui suivent la présentation de la demande de remboursement approuvée, accompagnée des documents requis, notamment les reçus originaux.

~~2.~~40. La demande de remboursement doit être présentée dans les 14 jours qui suivent le voyage. Ingénieurs Canada ne traitera pas les demandes de remboursement reçues plus de trois mois après la date du voyage.

7 Politiques du conseil

7.4 Partenariats d'Ingénieurs Canada avec d'autres organismes

Date d'adoption :	*Périodicité de révision :*
Date de la dernière modification :	*Date de la dernière révision :*

1. Le conseil entretient une communication ouverte avec d'autres organismes au sujet des enjeux nationaux d'intérêt commun qui concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada. Il peut notamment s'agir de ce qui suit :
    1.1. Inviter des représentants de ces organismes à assister aux réunions du conseil.
    1.2. Tenir des réunions conjointes avec d'autres conseils.
2. Outre le président qui agit à titre de porte-parole du conseil, le chef de la direction a pour instruction de maintenir, avec d'autres organismes, des relations, des partenariats et des adhésions qui contribuent à la réalisation du plan stratégique et concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada.
3. Le chef de la direction a pour instruction de soumettre périodiquement au conseil la liste de ces relations, à titre d'information. Cette liste doit indiquer le coût, le cas échéant, l'objectif de la relation, et les résultats obtenus jusqu'à présent.
4. Un partenariat est défini comme toute relation entre Ingénieurs Canada et un autre organisme qui a un impact sur la réalisation du plan stratégique ou des incidences importantes sur les ressources financières ou humaines.

Critères pour l'établissement d'un partenariat

5. Les critères suivants doivent être pris en compte lors de l'établissement d'un nouveau partenariat au niveau du conseil ou des opérations :
    5.1. La mesure dans laquelle le partenariat contribuera à la réalisation du plan stratégique et des objets.
    5.2. La valeur financière et réputationnelle du partenariat.
    5.3. La mesure dans laquelle le partenariat est mutuellement profitable.
    5.4. Le coût de l'adhésion, le cas échéant.
    5.5. La concordance entre les valeurs, principes et pratiques de l'organisme et ceux d'Ingénieurs Canada.
6. Lors de l'établissement d'un nouveau partenariat, l'objectif et les résultats désirés de la relation doivent être documentés.

7. Le chef de la direction d’Ingénieurs Canada doit examiner périodiquement les partenariats pour s’assurer qu’ils continuent de satisfaire aux critères, de correspondre à l’objectif, et d’apporter de la valeur en produisant les résultats attendus.

9 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716) *Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification : 26 septembre 2018 (motion 5716) *Date de la dernière révision : 26 septembre 2018*

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

9.1 Rapport sur les normes et les procédures d'agrément

Le *Rapport sur les normes et les procédures d'agrément* comprend des informations à l'intention des établissements d'enseignement supérieur désirant obtenir ou conserver l'agrément de leurs programmes. Il renferme les normes d'agrément (que les établissements d'enseignement supérieur doivent respecter), ainsi que les procédures pour les visites et les décisions d'agrément.

Les normes et procédures d'agrément sont élaborées par le Bureau d'agrément, avec le soutien du personnel d'Ingénieurs Canada. De multiples parties prenantes sont consultées durant le processus d'élaboration :

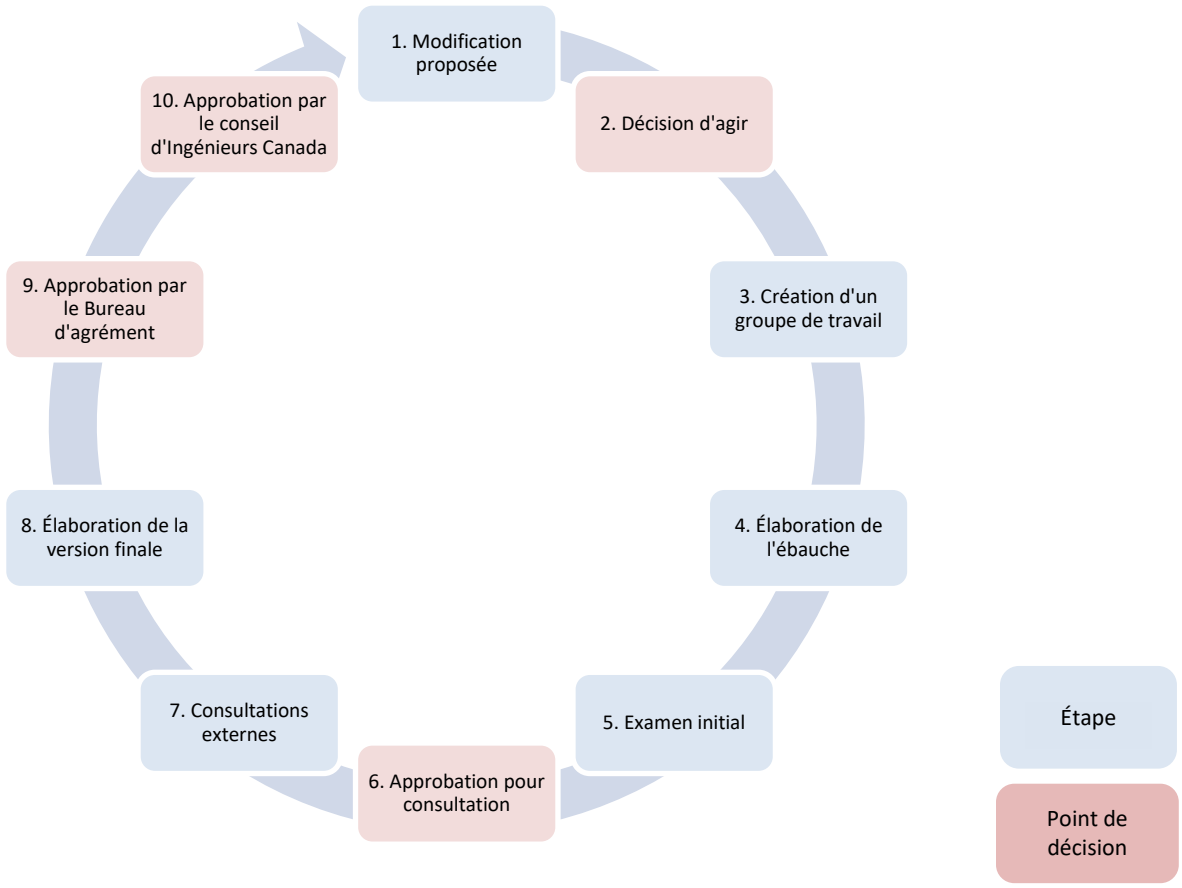

Processus d'élaboration des normes du Bureau d'agrément – Description des étapes

Étape	Description
1. Modification proposée	Des modifications peuvent être proposées par les membres du Bureau d'agrément, les établissements d'enseignement supérieur (EES), les organismes de réglementation ou d'autres parties. Ces modifications sont soumises à l'examen du Bureau d'agrément lors d'une réunion.
2. Décision d'agir	Si le Bureau d'agrément convient qu'une modification potentielle devrait être envisagée, la modification en question est d'abord étudiée par le Comité des politiques et des procédures (CPP).
3. Création d'un groupe de travail	Si nécessaire, le CPP peut créer un groupe de travail chargé d'étudier la question et de faire des recommandations.
4. Élaboration de l'ébauche	La modification proposée est débattue, et l'ébauche de document est élaborée par le personnel, le groupe de travail, le CPP ou un sous-ensemble de ces intervenants.
5. Examen initial	Une première version de la modification proposée est présentée à une réunion du CPP pour examen et approbation de la soumettre au Bureau d'agrément. Certains changements sont approuvés lors de cette réunion, tandis que des modifications plus importantes peuvent nécessiter des révisions supplémentaires.
6. Approbation pour la consultation	La modification proposée est soumise au Bureau d'agrément pour examen et approbation de consulter un groupe élargi.
7. Consultations externes	On sollicite une rétroaction sur la modification proposée auprès du Comité de liaison des doyens (CLD) du Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées (CCDISA). Dans bien des cas, la rétroaction du CLD est officialisée après une réunion du CCDISA, ce qui signifie que les membres du CCDISA discuteront des avis informels du CLD et qu'une position officielle pourrait être fournie par le CCDISA par l'intermédiaire de son président. D'autres consultations peuvent être menées auprès du personnel des EES, des organismes de réglementation, de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) ou d'autres parties prenantes.
8. Élaboration de la version finale	Les résultats de la consultation sont examinés, et des modifications supplémentaires sont envisagées. La version finale de la modification est recommandée à l'approbation du Bureau d'agrément.
9. Approbation par le Bureau d'agrément	La raison de la modification proposée et un résumé de la rétroaction reçue durant les consultations sont présentés au Bureau d'agrément pour examen et approbation. Le Bureau d'agrément approuve la modification proposée et recommande au conseil d'Ingénieurs Canada de l'approuver.
10. Approbation par le conseil d'Ingénieurs Canada	Le conseil d'Ingénieurs Canada examine la modification et approuve son inclusion dans la prochaine édition du *Rapport sur les normes et les procédures d'agrément*.

Toutes les normes nouvelles ou modifiées doivent être approuvées par le conseil. Par conséquent, les normes d'agrément sont des produits approuvés par le conseil, dont le conseil est responsable.

Le Rapport sur les normes et les procédures d'agrément le plus récent est accessible dans le site Web d'Ingénieurs Canada à : https://engineerscanada.ca/fr/agrement/ressources-en-matiere-dagrement

9 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716) *Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification : 26 septembre 2018 (motion 5716) *Date de la dernière révision : 26 septembre 2018*

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

9.1 Rapport sur les normes et les procédures d'agrément

Le Rapport sur les normes et les procédures d'agrément du Bureau d'agrément comprend des informations à l'intention des établissements canadiens d'enseignement supérieur désirant obtenir ou conserver l'agrément de leurs programmes. Il renferme les normes d'agrément (que les établissements d'enseignement supérieur doivent respecter), ainsi que les procédures pour les visites et les décisions d'agrément. Le rapport contient aussi la liste de tous les programmes qui sont ou ont été agréés.

Toutes les normes nouvelles ou modifiées doivent être approuvées par le conseil. Par conséquent, les normes d'agrément sont des produits approuvés par le conseil, dont le conseil est responsable. Le plus récent Rapport sur les normes et les procédures d'agrément est accessible dans le site Web d'Ingénieurs Canada à : https://engineerscanada.ca/fr/agrement/ressources-en-matiere-dagrement

9.2 Produits du Bureau des conditions d'admission

Le Bureau des conditions d'admission produit des guides nationaux, des guides modèles et des livres blancs, qui doivent tous être approuvés par le conseil.

Les guides nationaux et guides modèles sont des recommandations à l'intention du public et des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie concernant :

- les exigences professionnelles
- les programmes à l'intention des membres des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie
- les outils d'évaluation des diplômés en génie formés à l'étranger.

Les guides décrivent des principes directeurs généraux qui font l'objet d'un large consensus parmi les organismes de réglementation. Ils fournissent de l'orientation non seulement aux organismes de réglementation, mais aussi aux ingénieurs sur divers aspects et ils donnent une description détaillée des

pratiques exemplaires. Ils peuvent aussi décrire les pratiques en vigueur et les objectifs convenus que seuls certains organismes de réglementation ont atteints ou qu'aucun d'entre eux n'a encore atteints.

Les guides modèles sont des documents rédigés en général à l'intention des organismes de réglementation, qui peuvent les utiliser comme documents de base pour créer leurs propres guides et les adapter à leur situation et leur législation propres. Ils sont élaborés lorsqu'un guide donné contiendrait des informations ou des énoncés ne pouvant s'appliquer universellement à tous les organismes. Ils présentent parfois les politiques et pratiques optimales actuelles et recommandées des organismes de réglementation et visent à aider ceux-ci à utiliser des pratiques uniformes. Ils sont destinés à être distribués aux organismes de réglementation, mais peuvent être aussi mis à la disposition du public sur le site Web d'Ingénieurs Canada ou placés dans la zone Membres du site.

Les livres blancs sont destinés aux organismes de réglementation et ils ont pour objet de fournir à ces derniers de l'information concise sur une question complexe et de présenter une position à cet égard. Ils sont distribués aux organismes de réglementation, mais peuvent être aussi mis à la disposition du public sur le site Web d'Ingénieurs Canada ou placés dans la zone Membres du site.

Tous ces documents sont élaborés par le Bureau des conditions d'admission avec le soutien du personnel d'Ingénieurs Canada. Les organismes de réglementation du génie sont abondamment consultés durant l'élaboration des guides.

Tous les guides, guides modèles et livres blancs accessibles au public doivent être approuvés par le conseil. Par conséquent, ces guides sont des produits approuvés par le conseil, dont le conseil est responsable. Tous ces documents sont accessibles dans le site Web d'Ingénieurs Canada à : https://engineerscanada.ca/fr/excellence-en-matiere-de-reglementation/guides-nationaux

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.5 Mandat du Comité de rémunération

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)	*Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification : 9 avril 2018 (motion 5693)	*Date de la dernière révision : 9 avril 2018*

Le Comité de rémunération améliore l'efficacité et l'efficience du conseil quant à la détermination d'un régime de rémunération juste et objectif pour le chef de la direction.

But/Produits

Le Comité fournit l'information dont a besoin le conseil pour déterminer la rémunération du chef de la direction conformément à la « Rémunération du chef de la direction », notamment :

1. Un sommaire cumulatif des données de surveillance régulière fournies durant l'année et les décisions enregistrées d'acceptation ou de non-acceptation des rapports.

2. Une comparaison du rendement d'année en année quant à la réalisation du plan stratégique et du plan opérationnel.

3. Les conditions du marché de la rémunération des cadres supérieurs.

Pouvoirs

Les pouvoirs qui sont conférés au Comité lui permettent d'assister le conseil dans son travail sans nuire à l'holisme de ce dernier.

Le Comité n'a pas le pouvoir de modifier les politiques du conseil ni de les enfreindre.

Le Comité n'a pas le pouvoir de dépenser ni d'engager d'autres fonds de l'organisme à moins que ces fonds ne soient expressément alloués par le conseil.

Le Comité a le pouvoir de recruter ou d'engager à forfait des ressources externes pour l'aider à accomplir son travail dans les limites du budget alloué par le conseil.

Le Comité a le pouvoir de faire appel au personnel permanent pour le soutien administratif habituel qu'exigent les réunions dans les limites du budget alloué par le conseil.

Le Comité n'a pas le pouvoir de donner des directives au chef de la direction ni à tout autre membre du personnel, sauf pour demander que lui soit fournie l'information nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

Composition

Le Comité est constitué des membres votants du comité exécutif et est présidé par le président sortant.

- Quatre administrateurs constituent le quorum.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.7 Mandat du Comité des finances

Date d'adoption : 1er mars 2019 (motion 5736)	*Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification : 1er mars 2019 (motion 5736)	*Date de la dernière révision : 1er mars 2019*

Le Comité des finances (le « Comité ») est un comité permanent créé par le conseil. Il a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de gestion des finances et des risques en lui fournissant des conseils concernant les politiques et les enjeux financiers touchant l'organisme.

But/Produits

Le Comité doit :

1. Examiner le budget annuel pour s'assurer qu'il est conforme aux priorités du conseil et ne représente pas un risque budgétaire, et si ces conditions sont remplies, le recommander à l'approbation du conseil.
2. Examiner les résultats financiers et prévisions financières de chaque trimestre et en informer le conseil.
3. Examiner et informer le conseil d'autres questions financières, telles que :
    a. Contrôles financiers internes
    b. Politiques et procédures financières
4. Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.
5. Examiner la gestion des risques et en informer le conseil.
6. Assister le chef de la direction, à sa demande, en lui fournissant des conseils sur les enjeux opérationnels financiers.

Pouvoirs

Le Comité peut examiner et commenter des questions qui lui sont soumises par la direction ou par le conseil, ou de sa propre initiative, et il peut :

- Approuver des questions de nature administrative et de forme, comme des questions qui sont habituellement posées pour confirmer l'exactitude et l'exhaustivité des procès-verbaux du Comité, tenir la totalité ou une partie des réunions du Comité à huis clos, et approuver l'ordre du jour des réunions du Comité et les modifications qui y sont apportées.

- Renvoyer des questions à un autre comité du conseil pour une étude plus approfondie.

- Soumettre à l'approbation du conseil des recommandations concernant des questions importantes, comme l'élaboration et la révision de politiques en matière de finances et d'investissements.

Composition

La composition du Comité doit lui permettre de fonctionner de façon efficace. Il sera composé :

- d'un administrateur, président du Comité
- de quatre autres administrateurs, membres du Comité

Au besoin, selon la charge de travail du Comité, le conseil pourra nommer d'autres membres.

Quorum

La présence d'au moins trois membres du Comité qui sont aussi des membres du conseil d'Ingénieurs Canada constituera un quorum.

Durée du mandat

Les membres du Comité sont nommés jusqu'en juin 2019, moment auquel leur nomination pourra être revue.

Le comité exécutif d'Ingénieurs Canada nommera des membres du Comité au besoin.

Term:

The members of the committee are appointed until June 2019. Their appointments may be reviewed at that time.

Engineers Canada's Executive committee will appoint committee members as required.

6 Comités et groupes de travail d'Ingénieurs Canada

6.11 Mandat du Groupe de travail sur le financement

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716) *Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification : 26 septembre 2018 (motion 5716) *Date de la dernière révision : 26 septembre 2018*

Le Groupe de travail sur le financement a pour mandat d'examiner le modèle de financement afin de déterminer s'il répond aux critères suivants :

- Est juste et équitable.
- Offre la meilleure valeur aux organismes de réglementation.
- Bénéficie de l'appui généralisé des organismes de réglementation du génie.
- Fournit des moyens pour assurer le financement adéquat d'Ingénieurs Canada.
- Fournit un moyen durable pour réaliser l'objet d'Ingénieurs Canada.

But/produits

Le Groupe de travail doit :

1. Examiner le modèle de financement actuel.
2. Mettre au point d'autres modèles de financement.
3. Consulter les organismes de réglementation du génie en ce qui concerne les répercussions du modèle actuel et des modèles de rechange.
4. Approuver le format de présentation du sommaire annuel, produit par le personnel, du total des revenus d'affinité cumulés pour l'ensemble des programmes d'affinité et reçus par chaque organisme de réglementation et Ingénieurs Canada.
5. Présenter au conseil un rapport comprenant une analyse des répercussions du modèle actuel et des autres modèles et recommander un modèle de financement.

Pouvoirs

Les pouvoirs du Groupe de travail sont ceux qui sont expressément exprimés dans la présente politique ou que le conseil lui a délégués. Avec l'assentiment du chef de la direction, le Groupe de travail pourra faire appel aux ressources d'Ingénieurs Canada.

Composition

Le Groupe de travail sur le financement est constitué des personnes suivantes :

- Dwayne Gelowitz, administrateur et président du Groupe de travail
- Jeff Holm, administrateur représentant Engineers & Geoscientists British Columbia
- Lisa Doig, administratrice représentant l'APEGA
- Jean Boudreau, administratrice représentant Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
  Danny Chui, administrateur représentant PEO
- Carole Lamothe, administratrice représentant l'OIQ

- Jay Nagendran, chef de la direction de l'APEGA

Durée du mandat

Les membres du Groupe de travail sont nommés jusqu'au 31 décembre 2018. Leur nomination peut être reconduite à ce moment-là.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Changement d'échéance pour la livraison de l'IO6	4.6
Objet :	Recommander aux membres de présenter la sous-stratégie pour l'Impératif opérationnel 6 au conseil aux fins d'approbation et de mise en œuvre au mois de mai 2020.
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 6 : *S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.*
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil recommande aux membres de modifier le Plan stratégique de manière à reporter la réalisation de la sous-stratégie pour l'Impératif opérationnel 6 au mois de mai 2020.
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers Conformément à l'article 5.8 d) du Règlement administratif : ***5.8 Recommandations du conseil*** *Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :* *d) la modification ou l'abrogation des Statuts de prorogation (incluant les modifications apportées au nom et aux objectifs d'Ingénieurs Canada) ou du Règlement administratif.*
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires et secrétaire du conseil
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Plan stratégique prévoit une nouvelle sous-stratégie pour l'Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.

  « Soumettre au conseil, d'ici **février 2020**, une analyse, une justification et une stratégie recommandée quant à la meilleure façon de mener des recherches produisant de l'information pouvant renseigner et conseiller les organismes de réglementation sur les changements et les progrès ayant une incidence sur l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette stratégie :

    - définira les objectifs de recherche visant les besoins des organismes de réglementation;
    - examinera l'ensemble des projets, rapports et enquêtes de recherche existants pour évaluer leur pertinence et leur efficacité à atteindre les objectifs actualisés;
    - contiendra des recommandations quant aux initiatives nouvelles ou existantes les plus susceptibles d'atteindre les objectifs recommandés dans les limites des ressources disponibles;
    - sera prête à être mise en œuvre dans les 90 jours qui suivent son approbation par le conseil.

- En attendant l'approbation de la nouvelle stratégie, les activités de recherche actuelles doivent se poursuivre.
- Cette année, l'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, un de nos plus grands projets de recherche, migre vers la nouvelle plate-forme de gestion des données d'agrément, Tandem, dans le cadre du Programme d'amélioration de l'agrément. Par conséquent, la charge de travail de recherche est exceptionnellement élevée au cours des premiers mois de 2019, et il ne sera pas possible d'entreprendre le travail sur une nouvelle sous-stratégie avant le TR2.
- En outre, une échéance au mois de février 2020 pour la recherche exigerait une consultation en personne à l'été 2019, ce qui pourrait signifier une participation moindre.

Action/recommandation proposée

- Reporter la présentation de la nouvelle sous-stratégie à la réunion de mai 2020 et prévoir les activités à des moments où toutes les ressources sont disponibles.
- Recommander aux membres une modification du plan stratégique.

Autres options envisagées

- Il a été envisagé de produire la nouvelle sous-stratégie pour l'échéance de février 2020 et nous sommes convaincus que la qualité de la sous-stratégie en souffrirait.

Risques

- Aucuns

Répercussions financières

- Aucunes

Avantages

- Donne une meilleure sous-stratégie, qui est le fondement de la réussite dans ce portefeuille.

Consultation

- Cette proposition a été élaborée par le personnel. Les organismes de réglementation n'ont pas été consultés sur le report de cette stratégie de recherche.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Il sera demandé aux membres de modifier le Plan stratégique en changeant cette date au terme d'un vote par courriel.

Annexes

- Prière de se reporter au Plan stratégique 2019-2021, page 21.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Modification de la norme 3.1.5 du Bureau d'agrément	4.7
Objet :	La norme 3.1.5 porte sur les résultats de l'évaluation de la conformité aux qualités requises des diplômés. Le Bureau d'agrément recommande de modifier cette norme pour en accroître la clarté.
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.
Motion(s) à examiner :	*QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la modification suivante de la norme 3.1.5 :* *3.1.5 Résultats de l'évaluation : Au moins un ensemble de résultats d'évaluation doit être obtenu pour les 12 qualités sur une **période** d'au plus six ans. Les résultats doivent démontrer clairement que les diplômés d'un programme possèdent les qualités énumérées ci-dessus.*
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers Conformément à l'article 5.7 d) du Règlement administratif : ***5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers*** *Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes : (d) adoption, modification ou abrogation d'une norme.*
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Lynn Villeneuve, gestionnaire, Agrément
Présenté par :	Luigi Benedicenti, président du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie

Définition du problème/de l'enjeu

Le Bureau d'agrément reçoit régulièrement des commentaires au sujet du processus d'agrément. La question suivante a été soulevée : les programmes qui cherchent à démontrer la conformité aux normes relatives aux qualités requises des diplômés sont dans l'incertitude quant à l'interprétation correcte du terme « cycle » utilisé dans la norme 3.1.5, qui s'énonce actuellement comme suit :

> 3.1.5 Résultats de l'évaluation : Au moins un ensemble de résultats d'évaluation doit être obtenu pour les 12 qualités sur un **cycle** d'au plus six ans. Les résultats doivent démontrer clairement que les diplômés d'un programme possèdent les qualités énumérées ci-dessus.

Certains programmes ont interprété le terme « cycle » comme signifiant « cycle d'agrément ». Or, ce n'est pas le sens que le Bureau d'agrément accorde à ce terme.

Action/recommandation proposée

Lors de la réunion du Bureau d'agrément tenue le 2 février 2019, une motion visant à recommander que la norme 3.1.5 soit modifiée comme suit a été approuvée à l'unanimité. (Une modification mineure visait à corriger une faute de frappe dans la version anglaise de la norme) :

> 3.1.5 Résultats de l'évaluation : Au moins un ensemble de résultats d'évaluation doit être obtenu pour les 12 qualités sur ~~un cycle~~ **une période** d'au plus six ans. Les résultats doivent démontrer clairement que les diplômés d'un programme possèdent les qualités énumérées ci-dessus.

Autres options envisagées :

Sans objet

Risques

Risque potentiel de l'inaction : le manque de clarté persistera.

Le Bureau d'agrément ne croit pas que cette action pourrait avoir un impact négatif sur nos relations avec les organismes de réglementation.

Répercussions financières

Sans objet

Avantages

Le changement proposé améliore la clarté d'interprétation de la norme.

Consultation

Cette question a été soulevée par des EES, principalement lors des réunions régionales sur les qualités requises des diplômés et l'amélioration continue – et il s'est tenu quatre réunions de ce genre en 2018. La question a été débattue en séance ouverte lors des réunions du Bureau d'agrément de juin et de septembre 2018 et de février 2019. Les observateurs de ces réunions, qui ont été invités à fournir leurs commentaires, comprenaient des représentants des organismes de réglementation, des enseignants en génie et des représentants de la FCEG. Aucune objection ou préoccupation importante n'a alors été soulevée. La question a également été examinée par le Comité des politiques et des procédures du BA en avril 2018, septembre 2018 et janvier 2019, en présence de représentants des organismes de réglementation. Aucune objection ou préoccupation importante n'a jamais été formulée au sujet de la modification proposée.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

La modification des normes publiées se fera à l'automne 2019. Le changement sera également communiqué aux établissements d'enseignement supérieur par l'intermédiaire du CCDISA et d'autres moyens appropriés.

Annexes

Normes et procédures d'agrément 2018

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Discussion générative : Leçons tirées de l'expérience des organismes de réglementation	4.8
Objet :	Discussion générative
Lien avec le Plan stratégique :	s/o
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires et secrétaire du conseil
Présenté par :	Annette Bergeron, présidente

Contexte

Cette discussion générative a pour objet de permettre au conseil de réfléchir aux grands enjeux de la réglementation du génie et de la profession d'ingénieur, et de se demander de quels sujets il devrait discuter.

En règle générale, un conseil intervient dans deux domaines essentiels : la gouvernance fiduciaire et la gouvernance stratégique. Ces deux domaines sont souvent définis comme les deux premières tâches d'un conseil, et la plupart des réunions sont structurées de façon à ce que le conseil reçoive l'information qui lui permet de s'acquitter de ces responsabilités. Malheureusement, cela signifie que la plupart des comptes rendus dans le cadre d'une réunion du conseil se rapportent à des événements passés, des fonds qui ont été dépensés et l'état du plan stratégique. Bien que tout cela soit important, il s'agit surtout d'une approche tournée vers le passé.

La réflexion générative amène le conseil à s'atteler à sa troisième tâche : se tourner vers l'avenir. La réflexion générative, telle que définie dans *Governance as Leadership: Reframing the Work of Nonprofit Boards*, de Richard Chait, William Ryan et Barbara Taylor, est l'étape qui précède la planification stratégique, où le conseil se demande : « Quels problèmes avons-nous pour tâche de résoudre? », « Quelles discussions devrions-nous avoir au sujet de notre profession et de sa réglementation? » et « Quels sont les défis qui attendent notre profession? ».

Les résultats de la réflexion générative seront consignés par le personnel et pris en compte durant l'élaboration du prochain plan stratégique. Ils feront partie de la prochaine analyse contextuelle et du rapport de prospective, et éclaireront la sélection des prochaines priorités stratégiques.

Prochaines étapes

Une table ronde avec des représentants de nos organismes de réglementation OIQ, PEO et Engineers & Geoscientists BC sur les choses les plus importantes qu'ils ont apprises de l'examen respectif de leur organisme sur le plan de la réglementation, suivie d'une discussion générative ouverte entre tous les membres du conseil, aura lieu au cours de la réunion.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Compte rendu du Bureau d'agrément	5.1
Objet :	*Rendre compte au conseil de l'état d'avancement des travaux du Bureau d'agrément*
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes de premier cycle en génie Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément
Préparé par :	Lynn Villeneuve, FEC (Hon.), LLB, gestionnaire, Agrément
Présenté par :	Luigi Benedicenti, FEC, P.Eng., président, Bureau d'agrément

Contexte

Depuis 1965, le Bureau d'agrément accorde, au nom d'Ingénieurs Canada, l'agrément aux programmes canadiens de premier cycle en génie qui respectent les exigences de formation pour l'admission à la profession d'ingénieur au Canada. Il fournit également des renseignements précieux qui aident le conseil d'Ingénieurs Canada à prendre des décisions sur des questions liées à la formation et à l'agrément en génie au Canada et à l'étranger.

Les travaux du Bureau d'agrément contribuent à améliorer la qualité et la pertinence de la formation en génie au Canada. Les membres du Bureau sont tous des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice au Canada. Ils viennent des milieux universitaire et non universitaire et représentent diverses disciplines; 35 % des membres du Bureau d'agrément sont des femmes. Pour obtenir plus d'information sur le Bureau d'agrément, dont la liste des membres et des sous-comités, voir : https://engineerscanada.ca/fr/agrement/bureau-dagrement

Rapport de situation

Les activités d'agrément d'Ingénieurs Canada comprennent quatre volets :

- Le travail continu d'agrément mené par le Bureau d'agrément avec le soutien du personnel permanent d'Ingénieurs Canada
- Le Programme d'amélioration de l'agrément mené par le personnel permanent d'Ingénieurs Canada
- Les activités du Groupe de travail sur les UA – une collaboration entre les membres du Bureau d'agrément et le Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées (CCDISA), avec une représentation des organismes de réglementation.
- Les travaux du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément

Travail continu d'agrément

Les visites d'agrément suivent un processus d'examen par les pairs. « L'examen par les pairs » est utilisé dans les milieux universitaires, dans le secteur privé et dans les milieux gouvernementaux. Le processus suivi comprend

une évaluation du travail ou du rendement par un groupe de personnes occupant le même poste ou travaillant au sein de la même profession ou du même secteur industriel. C'est une évaluation réalisée par des experts du domaine à l'étude. On considère que c'est une réussite en partie parce que les examens sont réalisés par des bénévoles qui, en plus d'avoir de vastes connaissances dans le domaine en question, font preuve d'un degré élevé de dévouement envers leur profession.

Les responsables des programmes de génie obtiennent une rétroaction constructive d'ingénieurs d'expérience dans le cadre du processus d'agrément. Le cycle d'agrément de 2018-2019 se conclut et, en juin 2019, le Bureau d'agrément rendra des décisions concernant 67 programmes visant 14 établissements d'enseignement. Les responsables des programmes ont l'occasion d'examiner le rapport afin d'en confirmer la précision et l'exactitude. Ils peuvent aussi fournir des mises à jour avant la rencontre de juin, où seront prises les décisions.

Le cycle d'agrément de 2019-2020 est en bonne voie. Il y aura des visites dans 14 établissements pour évaluer 49 programmes, dont deux nouveaux. Les présidents d'équipes de visiteurs ont été désignés, et les établissements collaborent avec eux pour préparer les visites. Tous les établissements qui feront l'objet de visites en 2019-2020 ont été invités à Ottawa pour participer à une réunion d'introduction avec les responsables de l'agrément et les présidents d'équipes de visiteurs, qui s'est tenue le 3 février 2019. Cette séance, qui a permis de présenter de l'information générale sur les visites, constitue une excellente occasion pour les doyens, doyennes et responsables désignés de rencontrer les présidents ou présidentes des équipes de visiteurs. C'était la troisième fois qu'une telle séance se tenait, et nous avons reçu des commentaires très positifs sur cette initiative, les responsables de programmes indiquant qu'ils se sentent mieux préparés à se soumettre au processus d'agrément et comprennent mieux les attentes de l'équipe de visiteurs.

Les membres du Bureau d'agrément ont aussi communiqué de l'information sur leurs activités aux conseils des organismes de réglementation, au Council of Ontario Deans of Engineering, au Groupe des chefs de direction, au Groupe national des responsables de l'admission, au Bureau des conditions d'admission (BCA), à la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) et au CCDISA. Le BCA a été invité à participer aux réunions régionales sur les qualités requises des diplômées et l'amélioration continue (QRD/AC) en 2019. Les points saillants de ces activités ont été communiqués régulièrement aux membres du conseil dans les mises à jour hebdomadaires du chef de la direction d'Ingénieurs Canada, ainsi que dans le bulletin *Parlons génie* d'Ingénieurs Canada. À la suite de la rétroaction des parties prenantes, au mois de février 2019, le Bureau d'agrément a apporté des changements à l'énoncé d'interprétation sur les qualités requises des diplômés afin de les clarifier, ainsi qu'aux Règlements pour l'octroi de crédits de transfert afin de mieux reconnaître les crédits octroyés aux étudiants qui terminent des études appropriées dans les cégeps du Québec.

Les membres du Comité des politiques et des procédures (P et P) du BCA continuent d'évaluer la documentation relative à l'agrément et d'envisager des améliorations au processus d'agrément. Ces évaluations visent à cerner et éliminer les redites et à fournir davantage de clarté ou des instructions. Les membres du Comité ont des échanges réguliers avec le CCDISA et son Comité de liaison des doyens (CLD) afin de discuter d'agrément. Des réunions du Comité des P et P et du CLD auront lieu aux mois de mai et de septembre 2019. Le vice-président du BCA assistera à la réunion de mai du CCDISA pour poursuivre la conversation.

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément du BA a été mis sur pied dans la foulée du Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada (Priorité stratégique 2). Ce comité de six membres est chargé d'évaluer en continu la transparence et l'efficacité du système d'agrément, de collaborer avec les parties prenantes de l'agrément pour définir le processus d'exécution de cette évaluation annuelle (dont les résultats

doivent être communiqués à toutes les parties prenantes), de soumettre au Bureau d'agrément un plan de travail annuel et de faire rapport sur les progrès réalisés à chaque réunion du Bureau d'agrément. Le choix des membres de ce comité a été fait au début du mois de mars 2019. Le Comité en est aux premières étapes d'officialisation et d'exécution de son plan de travail 2019.

Activités internationales

Les membres du Bureau d'agrément examinent les documents afférents aux réunions de l'Accord de Washington afin de voter sur des recommandations destinées à la délégation canadienne aux réunions que tiendra l'International Engineering Alliance au mois de juin 2019. Le président du Bureau d'agrément participe régulièrement aux équipes d'inspection pour les partenaires internationaux d'Ingénieurs Canada; il a notamment été invité à présider une des visites d'agrément organisée par l'Institution of Engineers Singapore (IES) à l'Université nationale de Singapour. Cette visite s'est révélée une occasion d'apprentissage expérientiel fort constructive sur les procédures d'un autre membre de l'Accord de Washington. Selon les besoins, certains membres du Bureau d'agrément ont aussi pris part à titre de visiteurs de programmes à des visites de l'ABET. Ces activités contribuent à meilleure compréhension des systèmes d'agrément des homologues internationaux d'Ingénieurs Canada.

Programme d'amélioration de l'agrément (PAA)

Cette initiative dirigée par notre personnel vise à exploiter au mieux les ressources, tout en permettant l'amélioration continue de la formation en génie au Canada. Les quatre éléments du PAA sont les suivants :

1. Système de gestion des données pour l'agrément et l'enquête sur les inscriptions : la mise en place d'un système amélioré permettra de s'assurer que les caractéristiques techniques du système d'agrément optimisent l'utilisation du temps de chacun tout au long du cycle d'agrément. Le système de gestion de données a été baptisé « Tandem ».

2. Consultation et communication : L'amélioration de notre processus de communication et de consultation auprès des parties prenantes garantira que le système d'agrément est transparent et ouvert aux suggestions des personnes les plus concernées.

3. Formation : L'élaboration d'un programme de formation améliorera l'uniformité des visites d'agrément en fournissant aux bénévoles et au corps enseignant l'information dont ils ont besoin en temps opportun et de façon reproductible.

4. Amélioration continue : L'introduction d'un processus d'amélioration continue permettra de s'assurer que le système d'agrément demeure adapté aux besoins évolutifs de la profession d'ingénieur au Canada.

La page Web du PAA se trouve à : https://engineerscanada.ca/fr/agrement/programme-d-amelioration-de-l-agrement. Des rapports d'étape réguliers sont communiqués dans la mise à jour hebdomadaire du chef de la direction d'Ingénieurs Canada à l'intention des membres du conseil et aux abonnés de l'infolettre mensuelle. Pour s'abonner à cette infolettre, suivez ce lien : http://eepurl.com/cU9jIX

Groupe de travail sur les unités d'agrément

À la fin du mois de mars, le Groupe de travail sur les unités d'agrément a approuvé un livre blanc intitulé *La mesure du contenu des programmes d'études, au-delà des UA,* préparé par Bob Dony, P.Eng., président du groupe de travail. Ce livre blanc a bénéficié d'une diffusion plus large parmi les membres du Comité sur les politiques et les procédures, de tous les membres du Bureau d'agrément, des responsables de l'admission, du Comité de liaison des doyens (CLD) et du Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées (CCDISA). Tous les groupes auront l'occasion de l'examiner et de faire leurs commentaires lors de leurs propres réunions. Pour plus de renseignements sur le Groupe de travail sur les unités d'agrément, voir : https://engineerscanada.ca/fr/agrement/consultation-groupe-de-travail-agrement-ua

Annexes

Le rapport Normes et procédures d'agrément du Bureau d'agrément est publié chaque année à l'automne. Il contient également la liste de tous les programmes qui sont agréés ou l'ont été. Voir : https://engineerscanada.ca/sites/default/files/accreditation/accreditation-criteria-procedures-2018.pdf

Les documents de travail pour l'agrément sont également accessibles dans le site Web d'Ingénieurs Canada : https://engineerscanada.ca/fr/agrement/ressources-en-matiere-dagrement

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Compte rendu du Bureau des conditions d'admission	5.2
Objet :	Faire le point sur les activités du Bureau des conditions d'admission
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Compétences professionnelles
Présenté par :	Ron LeBlanc, président, Bureau des conditions d'admission

Contexte

Conformément au Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada, le Bureau des conditions d'admission (BCA) doit fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada. Afin de remplir son mandat, le BCA élabore et tient à jour des guides à l'intention des organismes de réglementation et du public ainsi que des programmes d'examens.

Rapport de situation

Le BCA fait rapport sur l'exécution des éléments des plans de travail 2017-2019 et 2019-2021 depuis la réunion du conseil d'Ingénieurs Canada tenue le 1er mars 2019. L'annexe renferme des détails sur chacun des éléments des plans de travail :

- Une rencontre en personne a été tenue à Ottawa le 6 avril 2019, suivie d'un atelier sur l'entrepreneuriat le 7 avril 2019. Une consultation non officielle auprès de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) sur la nécessité d'une orientation en matière d'entrepreneuriat a eu lieu le 18 mars 2109 dans les bureaux d'Ingénieurs Canada.
- L'ébauche de Livre blanc sur le génie de l'environnement a été envoyée aux organismes de réglementation et à certains praticiens choisis aux fins de consultation et de confirmation du contenu.
- La version révisée du Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie sur la base des compétences a été expédiée aux organismes de réglementation à des fins de consultation.
- Le nouveau Protocole de création des programmes d'examens a été approuvé par le BCA. La rédaction du nouveau programme d'examens sur le génie aérospatial et aéronautique est en cours.
- La consultation des organismes de réglementation au sujet des priorités du plan de travail de 2020 est en cours. Le Groupe national des responsables de l'admission a analysé les priorités potentielles lors de sa réunion en personne du mois d'avril. Le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi s'attend à être lui aussi consulté au mois de juin. Les consultations du Groupe des chefs de direction devraient se dérouler en juillet et l'approbation par le BCA est attendue en août. La version préliminaire des priorités sera présentée au conseil d'Ingénieurs Canda en octobre à des fins d'information puis de décision finale au mois de décembre.
- La période d'inscription à la deuxième édition du cours en ligne ouvert à tous sur l'ingénierie durable a pris fin le 15 avril 2019. Il y a eu 1077 inscriptions à la version anglaise (hausse de 60 % par rapport à la première édition) et 658 inscriptions à la version française (baisse de 25 % par rapport à la première édition), soit un total de 1 735 inscriptions (hausse de 12 % par rapport à la première édition). Les participants ont jusqu'au 17 mai pour terminer le cours.

Prochaines étapes

Le Bureau des conditions d'admission poursuivra l'exécution des éléments de son plan de travail 2019-2021 dans les meilleurs délais.

Annexe

Suivi des priorités du plan de travail 2019-2021 du Bureau des conditions d'admission

Élément	État	Prochaines étapes
Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial	Le protocole de création des programmes d'examens a été approuvé par le BCA au mois d'avril. L'ébauche sera soumise à la consultation des organismes de réglementation à l'automne 2019.	En attente des résultats de la consultation; une ébauche de document devrait être soumise à l'approbation du Bureau des conditions d'admission en janvier 2020.
Nouveau guide sur l'utilisation des programmes d'examens – Guide destiné aux organismes de réglementation	L'ébauche a été soumise à la consultation des organismes de réglementation à l'hiver 2019.	Une ébauche de document devrait être soumise à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada à l'automne 2019.
Nouveau livre blanc sur le génie de l'environnement	L'ébauche a été soumise à la consultation des organismes de réglementation en avril.	En attente des résultats de la consultation; une ébauche de document devrait être soumise à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada à l'automne 2019.
Nouveau guide sur la manière de favoriser l'entrepreneuriat – Guide public	Sa rédaction a reçu l'appui des responsables de la discipline et de l'application de la loi. Une ébauche de ce document sera soumise à la consultation des organismes de réglementation et de la FCEG à l'automne 2019.	En attente des résultats de la consultation; une ébauche de document devrait être soumise à la consultation des organismes de réglementation à l'automne 2019 et le document final à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada à l'hiver 2020.
Révision du Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie – Guide destiné aux organismes de réglementation	L'ébauche est en cours de finalisation et sera soumise à la consultation des organismes de réglementation au printemps 2019.	En attente des résultats de la consultation; une ébauche de document devrait être soumise à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada au printemps 2020.
Révision du Guide sur la gestion du risque (2012) – Guide public	Un entrepreneur a été embauché pour fournir de l'expertise sur le contenu. L'ébauche sera soumise à la consultation des organismes de réglementation à l'automne 2019.	En attente des résultats de la consultation; une ébauche de document devrait être soumise à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada au printemps 2020.
Révision du Programme d'examens sur les matières de base (2004)	L'ébauche sera soumise à la consultation des organismes de réglementation à l'automne 2019.	En attente des résultats de la consultation; une ébauche de document devrait être soumise à l'approbation du Bureau des conditions d'admission en janvier 2020.
Révision du Programme d'examens de génie logiciel (2004)	Le document final a été approuvé par le BCA en janvier 2019.	Terminé.

Révision du Programme d'examens de génie biomédical/biochimique (2004)	L'ébauche sera soumise à la consultation des organismes de réglementation au printemps 2019.	En attente des résultats de la consultation; une ébauche de document devrait être soumise à l'approbation du Bureau des conditions d'admission en septembre 2019.
Révision du Programme d'examens de génie des structures (2007)	En attente des résultats de la consultation, une ébauche pourrait être soumise à la consultation des organismes de réglementation à l'automne 2019.	En attente des résultats de la consultation; une ébauche de document devrait être soumise à l'approbation du Bureau des conditions d'admission en janvier 2020.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Gains rapides par rapport à PS3	5.3
Objet :	À la suite de la sous-initiative faisant partie de l'Impératif opérationnel 9 du Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada : *Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne*, Ingénieurs Canada doit démontrer, d'ici mai 2019, que des gains rapides ont été réalisés par rapport aux objectifs de la Priorité stratégique 3.
Lien avec le Plan stratégique :	Priorité stratégique 3 : *Le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada* Impératif opérationnel 9 : *Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne*.
Préparé par :	Cassandra Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
Présenté par :	Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques

Rappel des faits

Au mois de mai 2018, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé un nouveau Plan stratégique établissant, dans la Priorité stratégique 3 (PS3), la nécessité d'amener un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur afin d'atteindre l'objectif 30 en 30. La PS3 d'Ingénieurs Canada : *Le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur* élargissait l'initiative 30 en 30 pour inclure le maintien et le développement professionnel des femmes. Depuis l'approbation de son Plan stratégique, Ingénieurs Canada a mené une recherche préliminaire, tenu des consultations, facilité la croissance maintenue de l'initiative 30 en 30, s'est mobilisé de concert avec le personnel et les champions des organismes de réglementation vis-à-vis de la progression, et a fait la promotion de 30 en 30 auprès des intervenants de l'extérieur. La présente note de breffage fait la description de certains des premiers résultats obtenus.

PS3

Dans le Plan stratégique, les objectifs annuels par rapport à la PS3 se lisent comme suit :

2019

- publier des données de référence – jusqu'en 2030 – qui modélisent avec précision notre compréhension actuelle du pourcentage de femmes dans la filière du génie;
- définir de nouveaux objectifs pour chaque aspect du mandat élargi;
- élaborer de nouveaux plans d'action pour chaque aspect du mandat élargi
- obtenir l'adhésion des organismes de réglementation au nouveau programme.

2020

- mettre en œuvre tous les plans d'action;
- rendre compte des progrès.

2021

- examiner et préciser en continu les actions pour démontrer les progrès réalisés au regard des objectifs.

En outre, la description de l'Impératif opérationnel 9 du Plan stratégique comprenait un objectif supplémentaire pour la PS3 : « Démontrer, d'ici mai 2019, que des gains rapides ont été réalisés par rapport aux objectifs de la priorité stratégique 3 et fournir par la suite des rapports d'avancement semestriels aux réunions du conseil de septembre et de mai. »

Cette note de breffage propose une définition de l'expression « gains rapides » et, sur la base de cette dernière, décrit les « gains rapides » dans le cadre de la PS3 à partir de la date de la préparation de cette note de breffage.

Quelle définition donne-t-on d'un « gain rapide »?

À l'automne 2018, on a demandé aux champions de l'initiative 30 en 30 (ci-après, les champions) de contribuer à définir ce qu'est un « gain rapide ». Leurs avis ont servi à élaborer la définition suivante :

Un gain rapide :

- est une réalisation tangible/concrète signalant des progrès par rapport à la PS3;
- ne doit pas nécessairement être marquant, mais démontre qu'Ingénieurs Canada joue un rôle dans la création d'un changement important;
- doit être une chose que la plupart des intervenants s'entendent à considérer comme un aspect positif;
- est limité dans le temps et, dans ce cas, est un gain survenu avant la finalisation de la présente note de breffage.

Sur la base des contributions des champions, on a pu classer les gains rapides d'Ingénieurs Canada comme suit :

- **Gains par rapport au Plan stratégique** : progrès par rapport aux objectifs de la PS3 énumérés comme tels dans le Plan stratégique d'Ingénieurs Canada;
- **Gains structurels** : des gains qui contribuent à une bonne assise et un cadre solide pour la PS3;
- **Gains écosystémiques :** des gains qui contribuent à une bonne compréhension du contexte et des acteurs (p. ex., les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement supérieur, l'industrie), notamment ce qu'ils font, les lacunes et les moyens dont dispose Ingénieurs Canada;
- **Les gains du réseau des champions 30 en 30** : des gains rapides obtenus par des membres du réseau des champions 30 en 30 d'Ingénieurs Canada.

Gains rapides

Voici des gains rapides classés de la manière décrite dans la section ci-dessus.

Gains par rapport au Plan stratégique

- **Données de base :** les versions préliminaires des données de base et des projections pour l'initiative 30 en 30 ont été élaborées et présentées lors des consultations en personne décrites ci-dessous (voir l'annexe). Les réactions aux consultations ont été intégrées dans la version préliminaire. Au moment de publier cette note de breffage, la version préliminaire en est à sa deuxième révision.
- **Plans d'action :** Une ébauche de plan d'action a été créée pour chacun des domaines prioritaires de la PS3 : le recrutement, le maintien et le développement professionnel. Ces ébauches de plans d'action, ainsi que l'information concernant les obstacles et les tactiques suggérées, ont été présentées aux fins de commentaires au cours des consultations en personne décrites plus bas. Au moment de publier cette note de breffage, les commentaires n'ont pas encore été intégrés.
- **Consultations en personne sur la PS3 :**
    - Les 18 et 19 janvier 2019 – Comité sur la participation équitable en génie (CPEG) d'Ingénieurs Canada (voir la liste des membres du comité à l'annexe).
    - Les 3 et 4 février 2019 – organisations comprenant des champions 30 en 30, y compris les organismes de réglementation, et certains organismes hôtes dont l'Association canadienne de la construction (ACC), la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG), Ressources humaines, industrie électrique du Canada (RHIÉC) et l'Ontario Network of Women in Engineering (voir la liste complète des participants à l'annexe).
- **Définitions de « recrutement », « maintien » et « développement professionnel » :** Ces définitions ont été élaborées en vue d'être discutées lors des consultations; elles ont été finalisées depuis lors.

Gains structurels

- Au mois de septembre 2018, Ingénieurs Canada a embauché une responsable du programme Diversité et Rayonnement afin de contribuer aux travaux sur la PS3.
- Au mois d'octobre 2018, le réseau des champions 30 en 30 d'Ingénieurs Canada a accueilli son premier champion représentant les employeurs d'ingénieurs : l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils – Canada (AFIC).
- Au mois de février 2019, le poste de gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion a été créé afin de soutenir les travaux liés à la PS3 et à l'IO9.
- Au mois de mars 2019, la FCAG s'est jointe au réseau des champions 30 en 30 d'Ingénieurs Canada.
- Entre les mois de juin 2018 et mars 2019, le réseau des champions 30 en 30 d'Ingénieurs Canada s'est agrandi pour inclure 12 EES de plus, ce qui a porté à 19 le nombre total d'EES à avoir nommé un champion. Un nouvel appel aux EES restants pour qu'ils nomment des champions sera lancé lors de la réunion en personne de mai 2019 du Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées (CCDISA).
- Au mois de mars 2019, la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) a nommé son premier champion 30 en 30, signifiant ainsi son soutien à cet objectif.
- En réponse à la demande de proposition de nouvelles priorités du président du Bureau des conditions d'admission de mars 2019, une proposition de guide de pratique sur l'équité des genres sera présentée au conseil d'Ingénieurs Canada au mois de septembre 2019.
- Le Comité sur la participation équitable en génie est en train de chercher un représentant qui assistera à la réunion du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) au mois de septembre et travaillera en collaboration avec le Bureau sur les questions d'équité des genres.
- L'évaluation des mécanismes clés de communication concernant la PS3 et les travaux du réseau 30 en 30 est en cours. Selon un premier résultat de l'évaluation, les pages Web d'Ingénieurs Canada relatives à ces travaux ont subi une mise à jour intégrale.

- Lors de la réunion du Groupe des chefs de direction tenue au mois de février 2019, chacun des chefs de direction d'est engagé à soumettre à Ingénieurs Canada une idée qu'il souhaiterait voir Ingénieurs Canada mettre en œuvre pour faire progresser la PS3 et compléter les travaux entrepris au sein des organismes de réglementation.
- La Société des Canadiennes dans la science et la technologie (SCWIST) a obtenu, grâce à l'appui d'Ingénieurs Canada, une subvention fédérale d'environ 1 million $ du Fonds de renforcement des capacités, qui donne suite à l'engagement annoncé dans le Budget 2018 de soutenir la viabilité et la durabilité du mouvement des femmes au Canada. À l'appui de son mandat pancanadien, la SCWIST compte améliorer son efficacité organisationnelle en créant un plan stratégique quinquennal qui mettra en place des processus administratifs pour soutenir sa croissance, permettra d'élaborer des structures de gouvernance et de gestion des RH pour intégrer des groupes diversifiés, et améliorera sa durabilité financière. La SCWIST établira également des partenariats et des alliances stratégiques pour promouvoir collectivement l'égalité des genres et opérer des changements concrets aux niveaux communautaire, organisationnel et des politiques publiques.

Gains écosystémiques

- **Sondage sur la PS3 :** Au mois de novembre 2018, un sondage a été mené afin de recueillir de l'information concernant les obstacles pour les femmes et les programmes et activités des champions dans les trois domaines prioritaires de la PS3. Tous les organismes de réglementation ont répondu au sondage, ainsi que 13 EES, deux sociétés commerciales (Arup et TAG Engineering/Tagyk), trois organismes membres du réseau de champions 30 en 30 (l'AFIC, l'Académie canadienne du génie ou ACG et l'Ontario Society of Professional Engineers ou OSPE) ainsi qu'un organisme non membre (l'Institute of Electrical and Electronics Engineers ou IEEE).
- **Analyse du contexte de la PS3 :** Avant les consultations en personne sur la PS3, la première ébauche de l'analyse de son contexte (l'analyse) a été divulguée aux personnes invitées à la consultation. L'analyse a été réalisée à l'aide d'information provenant des archives d'Ingénieurs Canada, des rapports nationaux d'enquête sur les effectifs d'Ingénieurs Canada, du Rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés d'Ingénieurs Canada, de rapports externes, d'articles universitaires et des résultats du sondage sur la PS3. L'analyse renferme une liste des obstacles qui se dressent devant les femmes dans chacun des trois domaines prioritaires de la PS3. Elle renferme également un historique de l'initiative 30 en 30 à Ingénieurs Canada, des statistiques sur les nombres actuels de femmes dans le continuum en ingénierie, les écarts et les recommandations concernant les tactiques à utiliser (voir l'annexe).
- **La définition du rôle d'Ingénieurs Canada et des moyens à sa disposition :** À la suite de l'analyse et des réactions obtenues lors des consultations, Ingénieurs Canada a été défini comme étant un « organisme fédérateur » favorisant la collaboration avec les organismes de réglementation du génie et les autres parties prenantes du génie pour les amener à partager le pouvoir, la prise de décision et la responsabilité d'exercer de l'influence sur les résultats de la PS3, y compris l'initiative 30 en 30. L'organisme fédérateur facilite le travail du réseau, sa pleine participation aux efforts, la gestion des tensions, le soutien aux solutions aux problèmes et la création d'un environnement dynamique pour de nouvelles idées. Ingénieurs Canada facilite aussi la collecte et la distribution de données, ainsi que la défense du dossier de l'équité des genres devant le gouvernement fédéral.
- **Les organismes de l'extérieur au Canada :** Plusieurs organismes canadiens, dont les suivants, ont demandé à Ingénieurs Canada de leur faire part des résultats de ses travaux sur la PS3, y compris l'initiative 30 en 30. Certains de ces organismes pourraient se joindre au réseau des champions.
    - L'Association canadienne de la construction (ACC)
    - Le Council on Licensure, Enforcement, and Regulation (CLEAR)

    - RHIÉC
    - Affaires mondiales Canada
    - L'IEEE
    - Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)
    - Les Women in Mining Canada (WIMC)
    - Les Femmes en communications et technologie (FCT)
- **Organismes de l'extérieur hors des frontières canadiennes :** En dehors du Canada, des organismes, dont l'Accreditation Board for Engineering and Technology (ABET) et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), ont également demandé à Ingénieurs Canada de présenter un exposé sur la PS3, y compris l'initiative 30 en 30.
- Accord de leadership sur la diversité des genres de Ressources humaines, industrie électrique du Canada (RHIÉC) (l'Accord) – Au mois de mars 2019, Ingénieurs Canada a endossé l'Accord à titre d'employeur.

Gains du réseau des champions 30 en 30

- **Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA) :** Un sondage sur la culture des milieux de travail a été diffusé parmi les membres, dont les données sont en cours d'analyse.
- **Engineers and Geoscientists British Columbia (EGBC) :** La stratégie de 30 en 30 a été transmise par le conseil au mois de novembre 2018, une coordonnatrice, Diversité et Rayonnement a été embauchée au mois de janvier 2019 et le réseau provincial de 30 en 30 est passé à plus de 40 membres, y compris les organismes, les établissements d'enseignement post-secondaire et les groupes d'intérêts.
- **Engineers Geoscientists Manitoba (EGM) :** Le comité provincial de parties prenantes Engineering Changes Lives a voté les priorités des 12 à 24 prochains mois : compléter les données de référence, élaborer une approche intersectionnelle et engager davantage de parties prenantes; élaborer un plan de communication et préparer la campagne de marketing sur la fin des préjugés. Des représentants de 13 employeurs ont assisté à la réunion de la Coalition Manitoba 2030, dont Manitoba Hydro, la Province du Manitoba, Boeing, AECOM, Hatch, Stantec et Standard Aero.
- **Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick (AIGNB) :** Dernièrement, l'AIGNB a embauché une coordonnatrice, Diversité et Inclusion et formé un partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick afin de tenir un Institut estival (sur le développement professionnel) pour les enseignants concernant les concepts liés à l'océan et aux STIM : une période intensive d'apprentissage expérientiel par immersion qui proposera un cadre pour l'enseignement en classe des compétences du génie. Pour les enseignants, cela sera une occasion de renforcement de leurs capacités. L'AIGNB s'emploie activement à exercer une influence sur le contenu de cet enseignement.
- **Professional Engineers Ontario (PEO) – le conseil de PEO a approuvé le plan d'action de l'initiative 30 en 30 en septembre 2018.** PEO se mobilise avec les employeurs d'ingénieurs, notamment en organisant des séances de sensibilisation à l'initiative 30 en 30 pour les employeurs de l'Ontario.
- **Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland and Labrador (PEGNL) :** PEGNL a embauché une spécialiste en diversité et en inclusion pour participer à la planification sur les genres et la diversité dans le cadre de l'initiative 30 en 30 et de façon plus générale. La spécialiste fournira de l'orientation sur toute une série de tâches, dont la programmation future, l'information sur le génie et la perception qu'en a le public, les possibilités de financement et la mobilisation des bénévoles.
- **Engineers Yukon :** Engineers Yukon inclura une approche des genres dans la révision des travaux réalisés par les comités et les groupes de travail d'Engineers Yukon (c.-à-d. que le comité de DPC donne de la formation sur les préjugés inconscients et que le mandat du Comité de diffusion a été modifié de manière à inclure spécifiquement des objectifs de diversité des genres et à tenir compte des étudiants des Premières Nations).

- **EES :** Parmi certaines EES qui ont nommé des Champions de 30 en 30, des nombres records d'inscriptions de femmes en première année ont été enregistrés. Par exemple, à l'Université de la Colombie-Britannique, la proportion est de 32 pour cent.

Prochaines étapes

- Poursuivre l'analyse et intégrer les réactions aux consultations dans les ébauches de plans d'action.
- Envoyer l'ébauche de stratégie de la PS3, y compris les ébauches de plans d'action, aux champions 30 en 30 pour obtenir leurs réactions.
- Faciliter les réunions du réseau 30 en 30 (c.-à-d. que les champions sont divisés en groupes de travail selon le continuum du génie : de la maternelle au secondaire, post-secondaire, début de carrière, développement professionnel).
- Exposé à l'atelier du conseil du mois de juin sur les progrès réalisés dans l'ébauche de plan d'action et la stratégie sur la PS3
- Exposé à la réunion du Groupe des chefs de direction en juillet sur les progrès réalisés dans l'ébauche de plan d'action et la stratégie sur la PS3
- Finalisation des données de référence
- Présentation d'une stratégie sur la PS3 au conseil en septembre 2019

Annexes

ÉBAUCHE d’analyse contextuelle – Résumé et table des matières
ÉBAUCHE de présentation de données

Rapport d’analyse contextuelle

30 en 30 et au-delà

Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes dans la profession d’ingénieur au Canada

Rapport d'analyse contextuelle
Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada

SOMMAIRE

Au mois de mai 2018, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé un nouveau Plan stratégique établissant, dans la Priorité stratégique 3 (PS3), la nécessité d'amener un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur afin d'atteindre l'objectif 30 en 30. La *Priorité stratégique 3* d'Ingénieurs Canada : *Le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur* élargissait l'initiative 30 en 30 pour inclure le maintien et le développement professionnel des femmes. Cette priorité stratégique vise à faire en sorte que, *en partenariat* avec les organismes de réglementation, des plans d'action soient élaborés et mis en œuvre pour tenir compte de cette portée élargie.

Cette analyse contextuelle évalue les contextes interne et externe qui ont une incidence sur la PS3 d'Ingénieurs Canada. Ce rapport est inspiré des données de sondage fournies par les champions 30 en 30 afin de présenter un historique des femmes en ingénierie étayé par Ingénieurs Canada, un instantané de l'état d'avancement actuel de l'initiative 30 en 30, des statistiques et des résultats de recherche sur la participation des femmes au génie, ainsi qu'une analyse du rôle d'Ingénieurs Canada.

La portée de cette analyse contextuelle est limitée en raison du temps et des ressources disponibles. L'information que renferme ce document est tirée des archives d'Ingénieurs Canada, des rapports nationaux d'enquête sur les effectifs d'Ingénieurs Canada, du Rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés, de rapports externes, d'articles universitaires et des résultats du sondage sur la PS3 auprès des champions 30 en 30. Le but est de fournir un aperçu et un résumé de l'historique et des données pertinentes, une analyse de l'état actuel d'avancement, ainsi que de l'information de base provenant de l'extérieur de la profession d'ingénieur afin d'aider Ingénieurs Canada et les champions de l'initiative 30 en 30 à élaborer la stratégie pour la PS3.

ÉBAUCHE

Table des matières

Section 1 : Aperçu de l'initiative 30 en 30 ..... **Error! Bookmark not defined.**

1.1 Historique de l'initiative 30 en 30.....Error! Bookmark not defined.

1.2 Principaux éléments tirés de l'historique de l'initiative 30 en 30 (2001-2018) Error! Bookmark not defined.

1.3 État d'avancement actuel de l'initiative 30 en 30.....Error! Bookmark not defined.

1.4 Principaux éléments tirés du sondage auprès des champions de 30 en 30 ..... Error! Bookmark not defined.

Figure 1 Quelle est l'importance du développement professionnel vis-à-vis de l'objectif d'augmenter la proportion de femmes en génie?..... **Error! Bookmark not defined.**

Figure 2 Quel(s) type(s) de développement professionnel offrez-vous aux femmes en génie? .. **Error! Bookmark not defined.**

Section 2 : Statistiques sur la participation des femmes en génie.....Error! Bookmark not defined.

Figure 3 Continuum du génie..... **Error! Bookmark not defined.**

Figure 4 Formation des femmes en génie en Ontario : le phénomène du tuyau percé..... **Error! Bookmark not defined.**

2.1 Enseignement primaire et secondaire .....Error! Bookmark not defined.

2.2 Enseignement postsecondaire.....Error! Bookmark not defined.

Figure 5. Inscriptions de femmes au premier cycle ..... **Error! Bookmark not defined.**

Diplômes de premier cycle décernés à des femmes

2.3 Profession d'ingénieur .....Error! Bookmark not defined.

Section 3 : Obstacles pour les femmes en génie ..... **Error! Bookmark not defined.**

3.1 Obstacles au recrutement .....Error! Bookmark not defined.

3.2 Obstacles au maintien .....Error! Bookmark not defined.

3.3 Obstacles au dévelopement professionnel .....Error! Bookmark not defined.

Section 4 : Aperçu des tendances extérieures liées à la stratégie d'égalité des genres d'Ingénieurs Canada ..... **Error! Bookmark not defined.**

4.1 Femmes occupant des postes de direction.....Error! Bookmark not defined.

4.2 Préjugés inconscients et implicites .....Error! Bookmark not defined.

4.3 Ressources humaines, Industrie électrique du Canada .....Error! Bookmark not defined.

4.4 Barreau de l'Ontario .....Error! Bookmark not defined.

4.5 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) Error! Bookmark not defined.

4.6 Campagne Parité d'ici 2030 de 3RNCan .....Error! Bookmark not defined.

Section 5 : Le rôle d'Ingénieurs Canada..... **Error! Bookmark not defined.**

ÉBAUCHE

5.1 Contexte interne.....Error! Bookmark not defined.
Section 6 : Analyse et recommandations ..... **Error! Bookmark not defined.**
6.1 Recommandations organisationnelles et à l'échelle du programme . Error! Bookmark not defined.
6.2 Ingénieurs Canada .....Error! Bookmark not defined.
6.3 Recrutement .....Error! Bookmark not defined.
6.4 Maintien .....Error! Bookmark not defined.
6.5 Développement professionnel .....Error! Bookmark not defined.

ÉBAUCHE

Données sur 30 en 30

Février 2019

engineerscanada
ingénieurscanada

VERSION PRÉLIMINAIRE – NE PAS DIFFUSER

Où en sommes-nous? Données de 2017

Ingénieures nouvellement titulaires

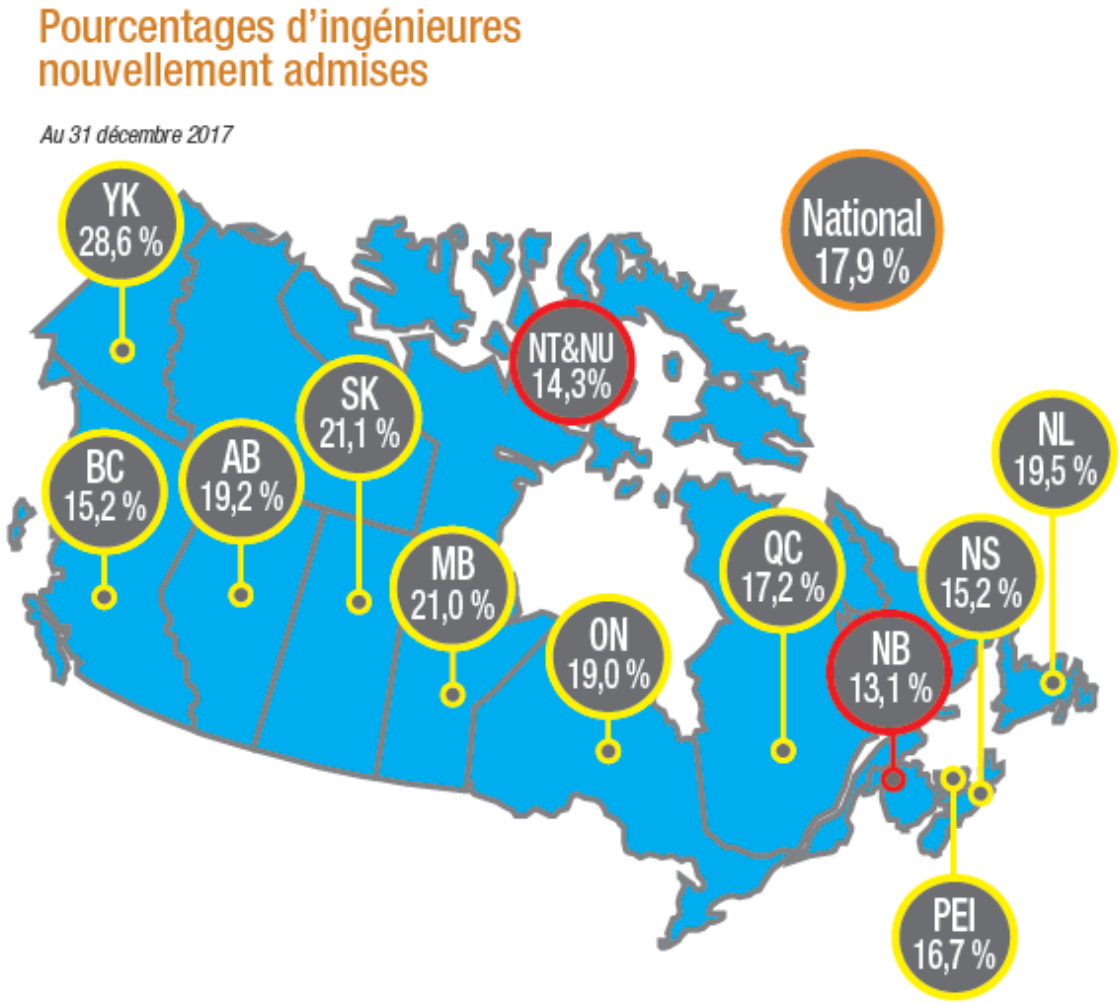

1 763 ingénieures nouvellement titulaires

VERSION PRÉLIMINAIRE – NE PAS DIFFUSER

Ingénieures nouvellement titulaires

Date	Nombre d'ingénieures nouvellement titulaires	Pourcentage du total
2014	1 517	17,0 %
2015	1 652	16,8 %
2016	1 482	17,2 %
2017	1 763	17,9 %

VERSION PRÉLIMINAIRE – NE PAS DIFFUSER

Inscriptions de femmes au premier cycle

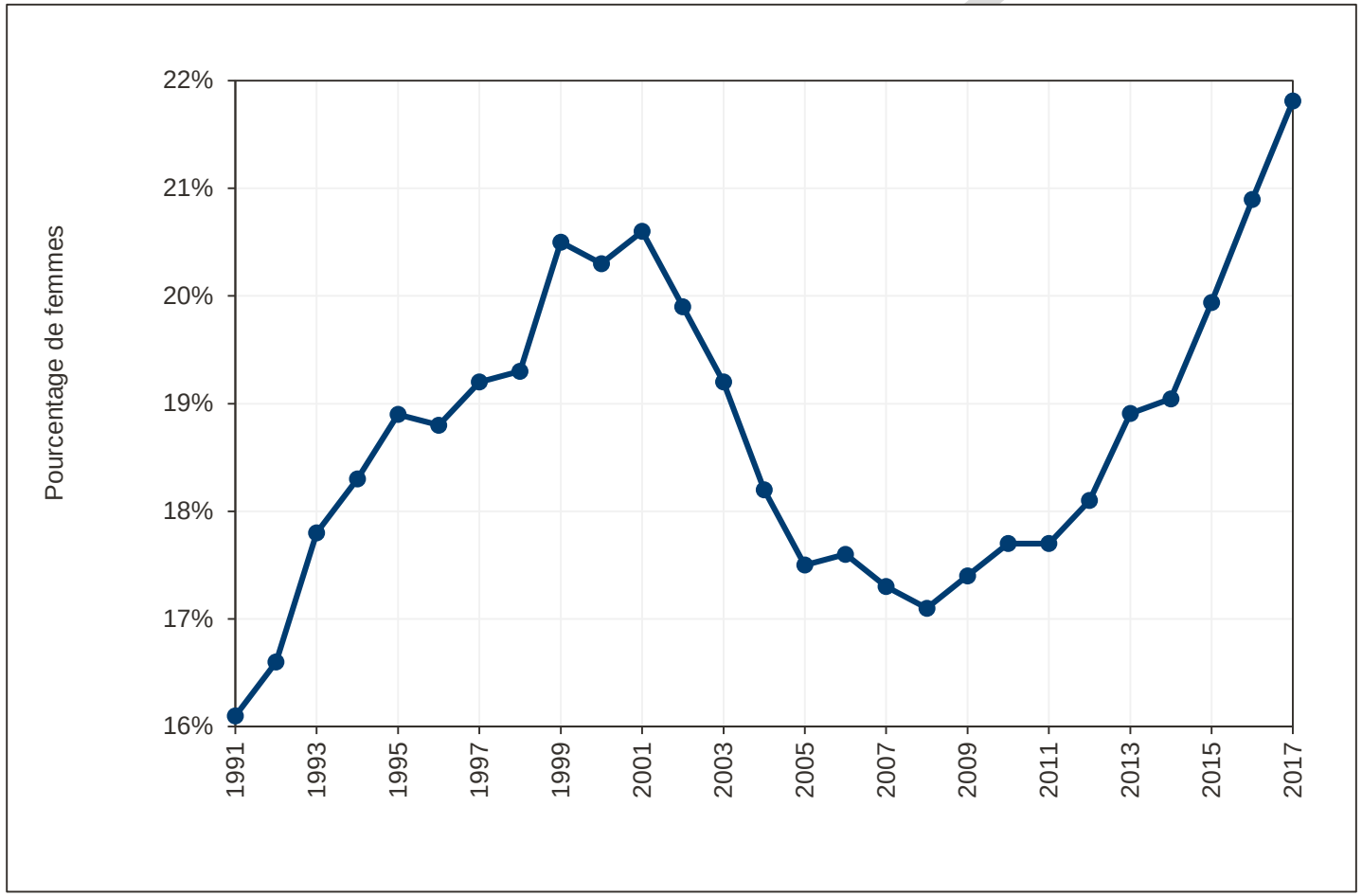

VERSION PRÉLIMINAIRE – NE PAS DIFFUSER

Cohorte de femmes - 2013-2017

1 763 ingénieures nouvellement titulaires

2 280 diplômées BCAPG en 2013

489 nouvelles ingénieures formées à l'étranger en 2017

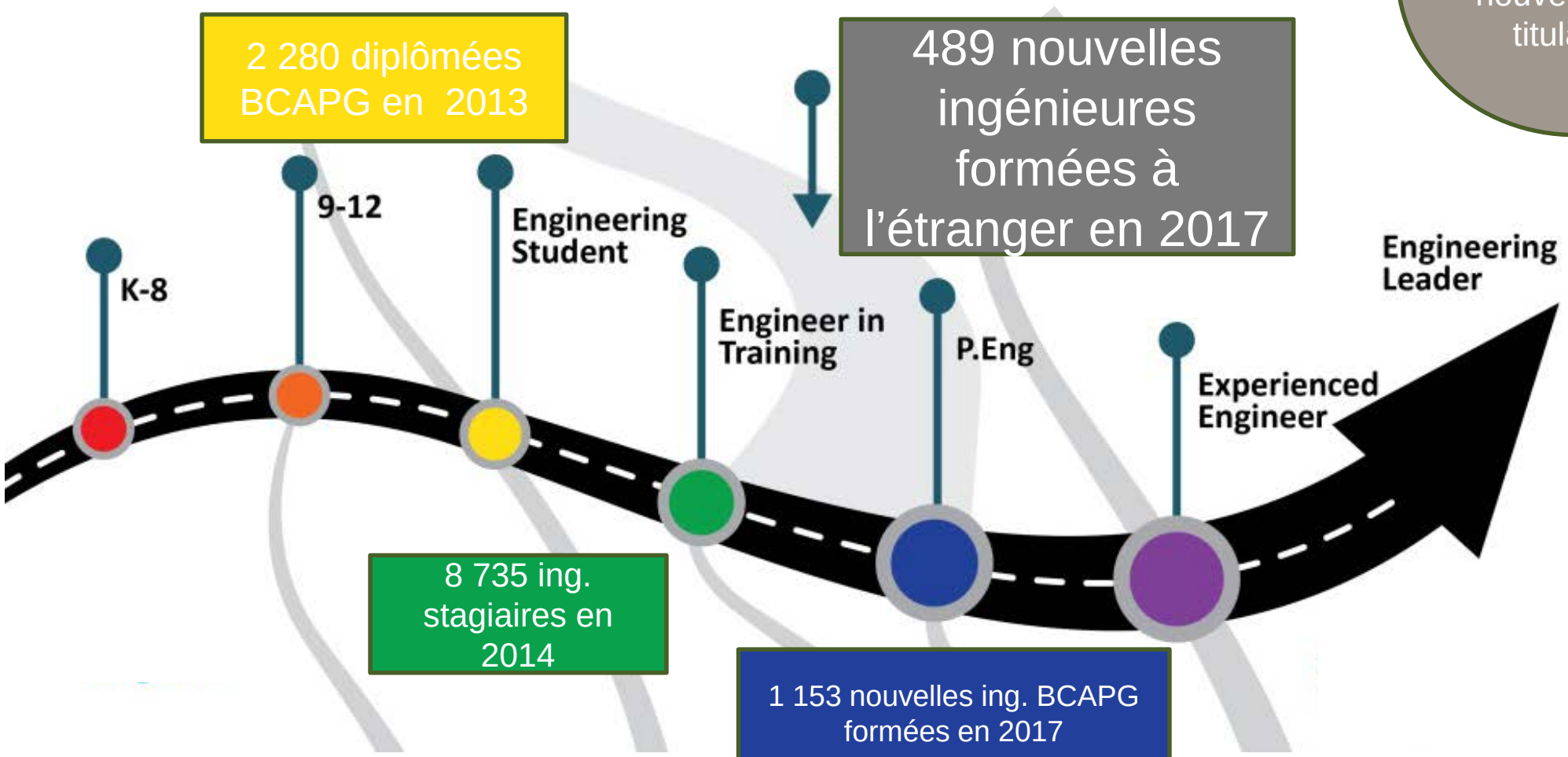

8 735 ing. stagiaires en 2014

1 153 nouvelles ing. BCAPG formées en 2017

VERSION PRÉLIMINAIRE – NE PAS DIFFUSER

Cohorte de femmes - 2013-2017

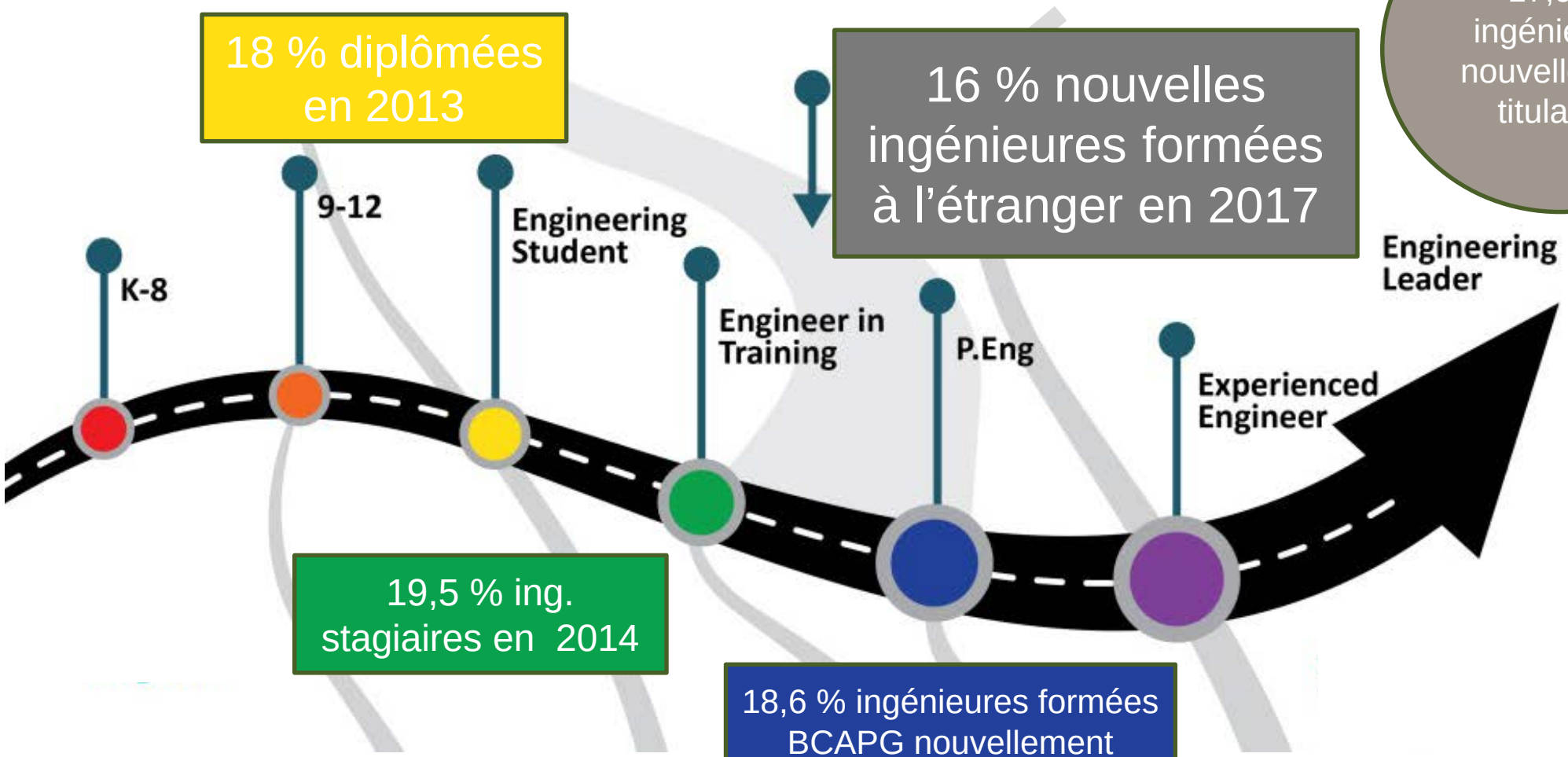

VERSION PRÉLIMINAIRE – NE PAS DIFFUSER

Bassin hors BCAPG

489 ingénieures nouvellement titulaires formées à l'étranger en 2017

16 % ingénieures nouvellement titulaires formées à l'étranger en 2017

Diplômées de premier cycle non BCAPG formées au Canada

DRAFT

VERSION PRÉLIMINAIRE – NE PAS DIFFUSER

Conversion de la diplomation à l'octroi de permis

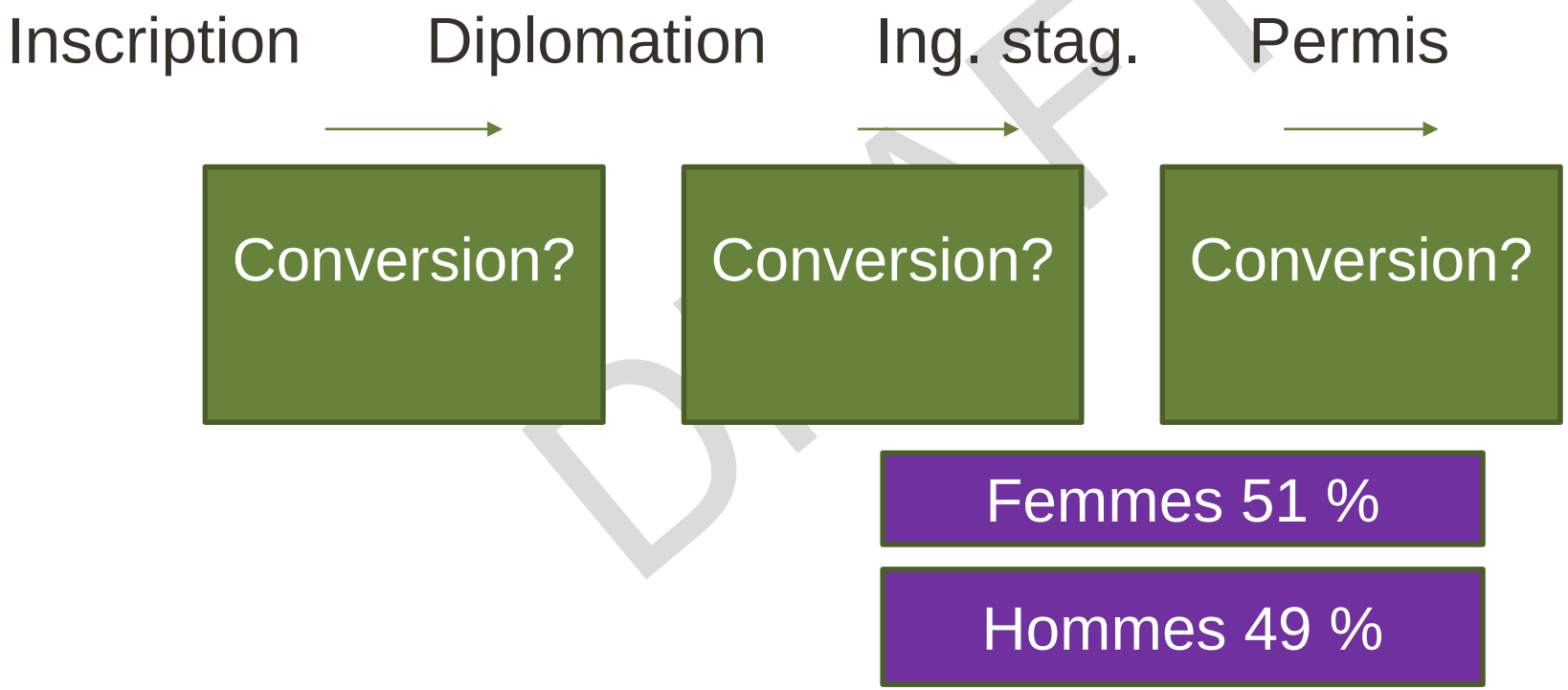

DRAFT

VERSION PRÉLIMINAIRE – NE PAS DIFFUSER

Scénario basé sur les données actuelles

- FEMMES : les femmes avec formation BCAPG représentent 65 % du total des ingénieures nouvellement titulaires.
- Projection : **3 857** ingénieures nouvellement titulaires en 2030
- HOMMES : les hommes avec formation BCAPG représentent 62 % du total des ingénieurs masculins nouvellement titulaires.
- Projection : **11 607** ingénieurs masculins nouvellement titulaires en 2030

Ces deux projections donnent 11 607 + 3 857 = 15 464

Les ingénieures nouvellement titulaires représentent 25 % en 2030

DRAFT

VERSION PRÉLIMINAIRE – NE PAS DIFFUSER

Merci de votre attention

VERSION PRÉLIMINAIRE – NE PAS DIFFUSER

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Compte rendu du Comité des finances	5.4
Objet :	Faire le point sur les travaux du Comité des finances
Préparé par :	Jorge Monterrosa, contrôleur Willow Guy, administratrice de la gouvernance
Présenté par :	Rakesh Shreewastav, président du Comité et administrateur représentant PEO

Contexte

Le Comité des finances a pour objet d'aider le conseil à établir et surveiller des politiques en matière de gestion financière et de gestion des risques.

Le Comité est composé des membres suivants :

- Rakesh Shreewastav — Président du Comité et administrateur représentant PEO
- Jean Boudreau — Membre et administratrice représentant l'AIGNB
- Terry Brooks — Membre et administrateur représentant la NAPEG
- Justin Dunn — Membre et administrateur représentant Engineers PEI
- Dwayne Gelowitz — Membre et administrateur représentant l'APEGS

Rapport de situation

Le Comité s'est réuni le 26 avril 2019 pour :

- Examiner les actifs nets et les options pour le transfert de fonds aux réserves non affectées
- Examiner les états financiers et les prévisions du 1er trimestre
- Examiner les éléments figurant dans le registre des risques

Prochaines étapes

Le Comité des finances sera dissous, et ses responsabilités seront transférées au nouveau Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR). Le Comité recommande que le plan de travail 2019-2020 du Comité FAGR comprenne :

- L'examen et la mise à jour de la politique d'investissement
- L'élaboration d'une politique sur les actifs nets
- La modification des états financiers pour les aligner sur le budget et le Plan stratégique

Annexes

État des résultats d'exploitation pour le 1er trimestre
Prévisions pour le 1er trimestre

État des résultats d'exploitation

Premier trimestre 2019

	TR1	% des revenus	Notes
Revenus :			
Revenus - Affinité	2 334 433	35%	Exclut 1,1 M reçu par Ingénieurs Canada, mais payable à PEO si l'organisme adhère au programme d'affinité de TD en 2019.
Revenus - Cotisations	3 090 618	46%	100 % des revenus de l'année… 40 % déjà obtenus
Revenus - Diversité et inclusion	75 000	1%	Revenu de type entrées-sorties non budgété - Participation au Défi de la formation en génie au Canada
Revenus - Future City	29 667	0%	Dépenses connexes de 22 K, soit un effet net de 7 K
Revenus - Investissements	442 973	7%	Solide rendement en janvier et février
Revenu - CCDISA	4 375	0%	
Revenus - Ateliers du CVIIP	54 323	1%	Revenus non budgétés des ateliers du CVIIP - Dépenses connexes de 24 K, soit un effet net de 31 K
Revenus - Loyer	7 545	0%	
Revenus - Programme d'assurance SPLIP	692 177	10%	Dépenses connexes de 692 K
Revenus - Commandites		0%	
Revenus - Autres	(1 954)	0%	Pertes de change
Total des revenus	6 729 158	100%	
Dépenses :			
Agrément	108 094	2%	Comprend 32 K - Programme d'amélioration de l'agrément
Encouragement de bonnes relations de travail	(4 949)	0%	Contrepassation des dépenses cumulatives à la fin de l'exercice qui n'ont pas été engagées
Services et outils	2 889	0%	
Programmes nationaux	716 781	11%	Comprend 692 K - Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP)
Représentations auprès du gouv. fédéral	11 053	0%	
Recherches et changements réglementaires	-	0%	
Mobilité internationale	20 145	0%	
Promotion et rayonnement	69 141	1%	Comprend 22 K - Future City
Diversité et inclusion	144 069	2%	Comprend 75 K de dépenses de type entrées-sorties
Protectection des marques officielles	5 963	0%	
Services de secrétariat	159 902	2%	Comprend 56 K - Projet GPSC
Services intégrés	314 083	5%	Comprend 121 K - loyer, amortissement de 53 K
Ressources humaines	1 311 754	19%	
Total des dépenses	2 858 924	42%	
Excédent/(Déficit) net	3 870 235	58%	

Ingénieurs Canada

Prévisions - 1er trimestre de 2019

	Prévisions	Budget 2019	Écart	% d'écart	Notes
Revenus :					
Revenus - Affinité	5 993 988	5 990 637	3 351	0%	Exclut environ 2,2 M à recevoir, mais payables à PEO si l'organisme adhère au programme d'affinité de TD en 2019.
Revenus - Cotisations	3 090 618	3 056 000	34 618	1%	Montants réels légèrement supérieurs aux estimations initiales
Revenus - Diversité et inclusion	75 000	-	75 000		Revenus de type entrées-sorties non budgétés - Participation au Défi DFGC
Revenus - Future City	29 667	50 500	(20 833)	-41%	Une partie des fonds est administrée par le partenaire du projet
Revenus - Investissements	290 633	300 000	(9 367)	-3%	
Revenus - CCDISA	17 500	17 500	(0)	0%	
Revenus - Ateliers du CVIIP	69 323	-	69 323		Revenus non budgétés provenant des ateliers du CVIIP
Revenus - Loyer	30 180	30 180	-	0%	
Revenus - Prog. d'assurance SPLIP	692 177	678 319	13 858	2%	Participation au programme SPLIP légèrement supérieure aux prévisions
Revenus - Commandites	187 500	187 500	-	0%	
Revenus - Autres	1 558	4 000	(2 442)	-61%	Révision basée sur les pertes de change
Total des revenus	**10 478 143**	**10 314 636**	**163 508**	**2%**	
Dépenses :					
Agrément	931 654	902 110	(29 544)	-3%	Coûts des visites d'agrément légèrement supérieurs aux prévisions
Encouragement de relations de travail	133 180	138 850	5 670	4%	
Service et outils	525 815	536 101	10 286	2%	
Programmes nationaux	935 483	887 239	(48 245)	-5%	Participation au programme SPLIP légèrement supérieure aux prévisions
Représentations auprès du gouv. fédéra	54 494	55 656	1 162	2%	
Recherches et changements réglementa	20 000	20 000	-		
Mobilité internationale	59 267	61 100	1 833	3%	
Promotion et rayonnement	390 015	379 550	(10 465)	-3%	
Diversité et inclusion	177 369	176 400	(969)	-1%	
Protection des marques officielles	122 256	122 256	0	0%	
Services de secrétariat	900 686	936 675	35 989	4%	Coûts des réunions du conseil inférieurs aux prévisions
Services intégrés	1 724 757	1 705 663	(19 094)	-1%	Coûts plus élevés que prévu - Parcours vers l'excellence
Ressources humaines	5 422 256	5 415 218	(7 038)	0%	
Total des dépenses	**11 397 230**	**11 336 818**	**(60 412)**	**-1%**	
Excédent/(Déficit) net	**(919 086)**	**(1 022 182)**	**103 096**	**10%**	

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Registre des risques	5.5
Objet :	Faire le point sur les risques pour Ingénieurs Canada
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction
Présenté par :	Rakesh Shreewastav, président du Comité des finances et administrateur représentant PEO

Contexte

La gestion des risques est le processus qui consiste à cerner, analyser et contrer tout risque apparaissant au sein d'un organisme. La gestion des risques n'est pas seulement de nature réactive; elle devrait faire partie du processus de planification afin de déterminer quels risques pourraient survenir et comment les contrôler s'ils se matérialisent.

Un risque est tout ce qui peut avoir un impact négatif sur nos échéanciers, notre rendement, notre réputation ou notre budget. Les risques sont des potentialités qui, si elles deviennent des réalités, deviennent des « enjeux » auxquels il faut s'attaquer. Ainsi, la gestion des risques consiste à cerner, catégoriser et prioriser les risques – et à planifier une réaction – avant qu'ils deviennent des enjeux.

Un registre des risques est un outil qui permet de documenter les risques, ainsi que les mesures à prendre pour les gérer. À mesure que les risques sont cernés, ils sont consignés dans le registre et des mesures sont prises pour y réagir.

Nous tenons un registre pour gérer nos risques, nous assurer que nous prenons les mesures appropriées, et sommes adéquatement préparés pour réagir aux enjeux et problèmes potentiels.

Tous les risques sont cotés en fonction de leur probabilité et de leur impact, et reportés dans le tableau ci-dessous avec les cotes suivantes :

LIKELIHOOD / *PROBABILITÉ*	IMPACT					
		Insignificant/ *Négligeable* 1	Minor/ *Mineur* 2	Moderate/ *Modéré* 3	Major/ *Majeur* 4	Catastrophic/ *Catastrophique* 5
	Extremely likely/ *Extrêmement probable* 5	5	10	15	20	25
	Likely/ *Probable* 4	4	8	12	16	20
	Moderate/ *Modérée* 3	3	6	9	12	15
	Unlikely/ *Improbable* 2	2	4	6	8	10
	Low/ *Faible* 1	1	2	3	4	5

Rapport de situation

Le registre a été mis à jour en tenant compte des commentaires du personnel responsable de la gestion de risques précis en avril 2019.

Le Comité des finances s'est réuni le 26 avril 2019 pour examiner et évaluer les éléments répertoriés dans le registre des risques.

Prochaines étapes

Le Comité des finances sera dissout en mai et la responsabilité du registre des risques sera transférée au nouveau Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR).

Selon son mandat, le nouveau Comité FAGR :

- Examinera le registre des risques opérationnels du chef de la direction et le registre des risques stratégiques du conseil, et présentera des recommandations concernant le registre des risques stratégiques lors des réunions du conseil de l'hiver, du printemps, de l'automne et de la fin de l'automne.
- Réalisera un examen triennal du registre des risques stratégiques et soumettra au conseil des recommandations concernant les stratégies d'atténuation acceptables, le risque résiduel et les actions requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.

Annexe

Registre des risques – Avril 2019

Annexe 1

Registre des risques – Avril 2019

<u>Risques pour le conseil d'Ingénieurs Canada</u>

Au cours de notre examen, nous avons déterminé certains risques qui relèvent de la responsabilité du conseil. Depuis mars 2019, la cote du risque suivant a changé :

34 Bureau des conditions d'admission Probabilité réduite à faible

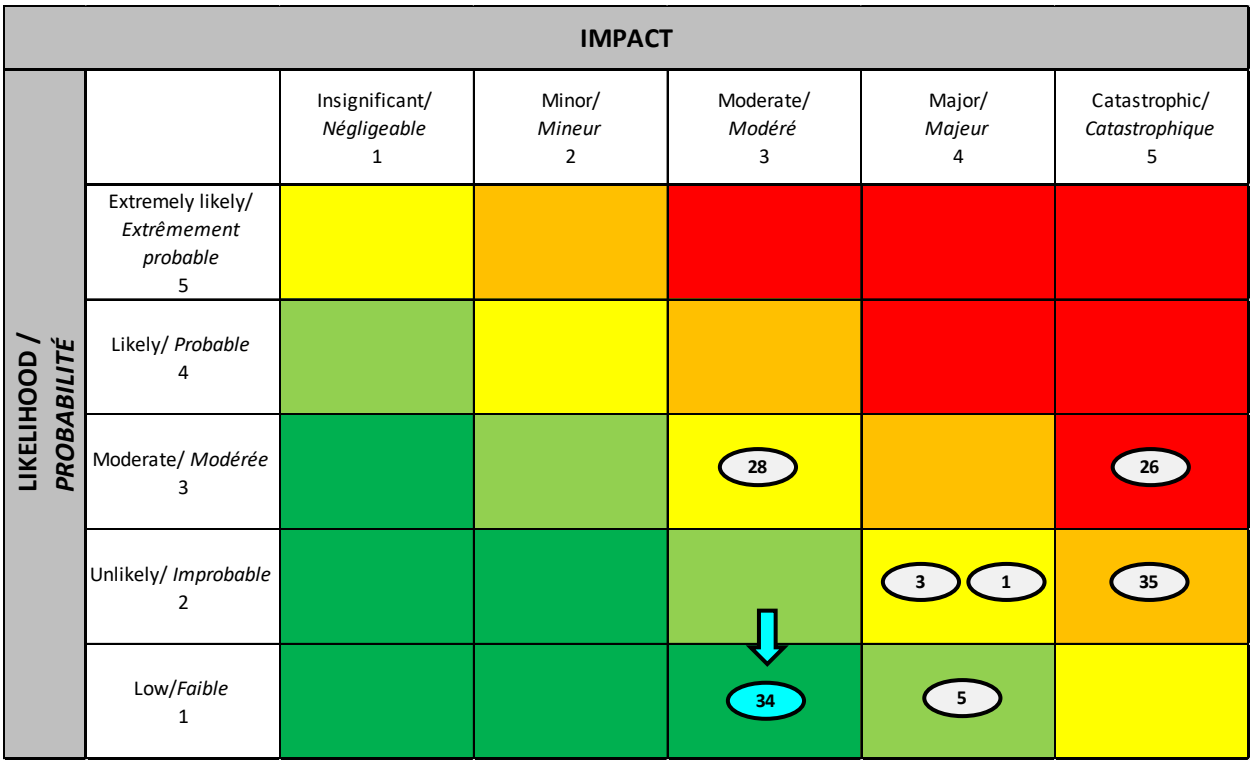

Dans le tableau ci-dessous, nous décrivons les risques du conseil et suggérons un plan de réaction et des méthodes de surveillance (voir le tableau ci-dessous). Le personnel d'Ingénieurs Canada épaulera le conseil dans la gestion de ces risques, comme demandé.

Risque du conseil #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Plan de réaction	Méthode de surveillance
1	Stratégique	Vision ou stratégie	Un manque de vision, d'orientations ou de stratégie aurait pour conséquence la non-satisfaction des besoins des propriétaires.	Affaiblissement de la confiance des propriétaires Réduction de l'engagement des propriétaires Baisse du moral et de la productivité du personnel	Prévention	Approbation par le conseil d'un nouvel objet et d'un nouveau Plan stratégique	Rétroaction des parties prenantes
3	Opérations	Planification de la relève du chef de la direction	En l'absence d'une planification efficace de la relève, la perte du chef de la direction compromettrait la capacité d'Ingénieurs Canada à répondre aux attentes en raison d'une perte de connaissances.	Départ du chef de la direction, et incertitude quant à la façon de remplir ce rôle. Des tâches importantes sont négligées.	Prévention	Plan de succession en place pour le chef de la direction Description de poste tenue à jour	Examen par le conseil, de pair avec l'évaluation par le chef de la direction
5	Stratégique	Obligation de diligence – conseil	L'incapacité à s'acquitter de l'obligation de diligence entraînerait une prise de décision inefficace et une responsabilité juridique pour les administrateurs.	Manque de préparation pour prendre des décisions informées Le délai de prise de décision est trop long. Manque de préparation ou de connaissances	Prévention	Formation de tous les nouveaux administrateurs	Auto-évaluation et surveillance du rendement des administrateurs par les administrateurs
26	Stratégique	Processus d'agrément	Un processus d'agrément inefficace entraînerait une perte de confiance de la part des parties prenantes et le retrait des établissements d'enseignement supérieur du processus d'agrément.	Retrait d'un EES ou d'un organisme de réglementation de l'agrément Insatisfaction d'un organisme de réglementation envers l'agrément	Atténuation	Priorisation de l'amélioration du système Ressources supplémentaires pour l'équipe responsable de l'agrément Mobilisation continue des parties prenantes Coordination des activités pour assurer l'alignement de tous les efforts.	Rétroaction des parties prenantes
28	Opérations	Supervision du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission	Une supervision déficiente du BA et du BCA pourrait mener à un désengagement envers les objets et l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.	Les observateurs du conseil ne contribuent pas au BA et au BCA. Le conseil ne s'intéresse pas aux rapports du BA et du BCA. Le BA et le BCA ne sont pas alignés sur l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.	Prévention	Le conseil coopère activement avec le BA et le BCA. Protocole d'approbation des plans de travail. La politique opérationnelle définit le soutien à fournir au conseil, aux comités du conseil et aux dirigeants. Établissement d'un mandat pour les représentants du conseil au BA et au BCA.	Rapports du BA et du BCA au conseil
34 ⬇	Opérations	Bureau des conditions d'admission	Le manque d'alignement et d'harmonisation des travaux du BCA avec le BA réduirait la valeur de l'agrément.	Désaccord entre le BCA et le BA	Prévention	Observateurs du BCA et du BA, et vice versa Supervision par le conseil Échange d'information parmi le personnel de soutien	Rapports du BA et du BCA au conseil; représentants du conseil participant aux deux comités.

35	Stratégique	Holisme de la fédération	La décision de tout organisme de réglementation de quitter Ingénieurs Canada entraînerait une diminution de la valeur de l'organisation dans son ensemble.	Insatisfaction des organismes de réglementation Manque d'engagement de la part des organismes de réglementation Manque de participation du personnel, des bénévoles ou des administrateurs des organismes de réglementation	Prévention	Les administrateurs s'efforcent de sensibiliser le conseil de leur ordre respectif. Le conseil établit l'orientation propre à fournir de la valeur. Projet GPSC et améliorations consécutives apportées en 2018-2109 aux politiques, à la planification stratégique, au processus de consultation et à la gouvernance	Rétroaction des parties prenantes Gestion des relations

Ingénieurs Canada - Risques organisationnels

Les risques qui relèvent de la responsabilité d'Ingénieurs Canada sont classés comme suit. Depuis mars 2019, les cotes des risques suivants ont changé :

14	Atteinte à la vie privée	Probabilité haussée à modérée
16	Processus de planification et de contrôle financiers	Probabilité haussée à improbable
19	Finances, revenus	Probabilité haussée à modérée
33	Cyberattaque	Probabilité haussée à modérée

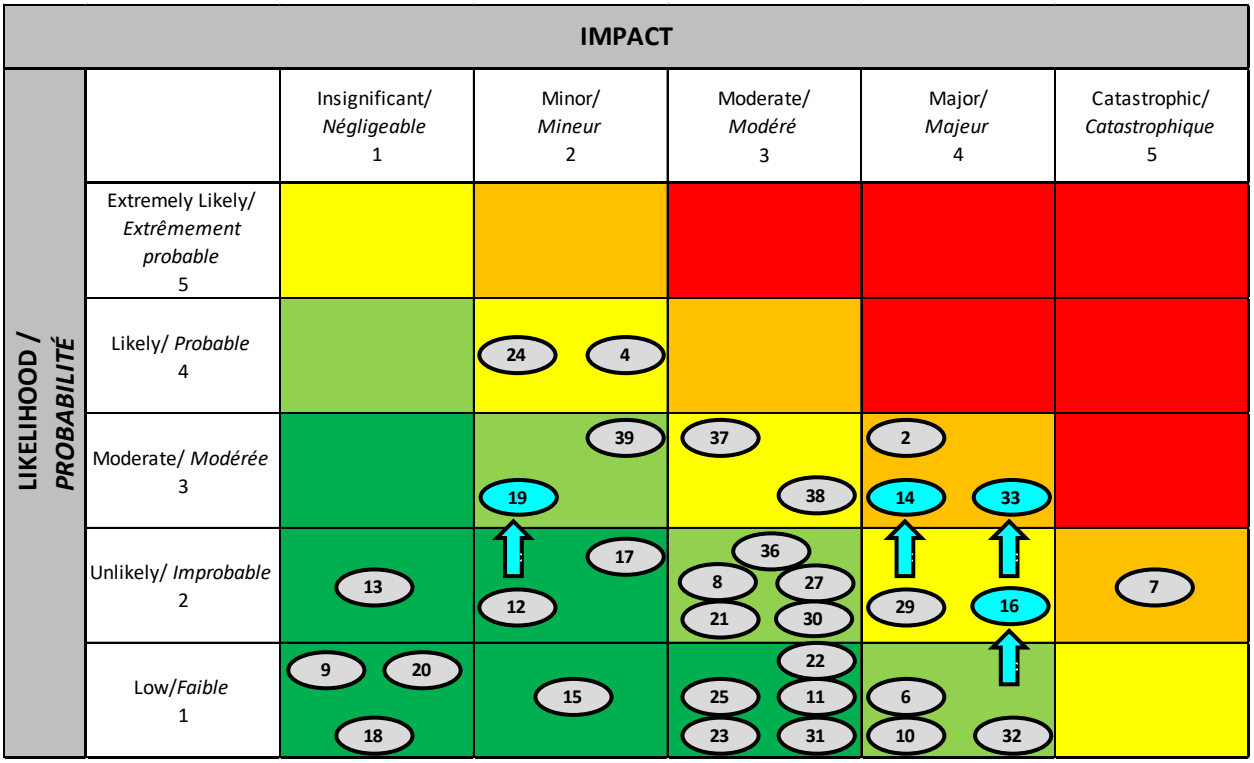

Les informations détaillées sur ces risques figurent dans les pages qui suivent.

Risque du conseil #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Plan de réaction	Méthode de surveillance
2	Opérations	Utilisation des ressources	La perte d'une ressource opérationnelle clé qui est l'unique experte ou personne-ressource d'un programme entraînerait des retards dans la prestation des services fournis par Ingénieurs Canada ou une réduction de ces services.	Perte de personnel ou diminution de la capacité à effectuer le travail	Prévention	Engagement du personnel Programme de santé, sécurité et mieux-être Outils de continuité des activités : profils d'employés et de postes, plans opérationnels annuels, documentation des programmes, processus et projets	Sondage sur l'engagement du personnel Conversations sur le rendement Rétroaction individuelle informelle du Groupe de travail sur les RH et du personnel
4	Opérations	Planification de la relève de l'équipe de direction	En l'absence d'une planification efficace de la relève, la perte d'un membre de l'équipe de direction compromettrait la capacité d'Ingénieurs Canada à répondre aux attentes en raison d'une perte de connaissances.	Départ d'un membre de l'équipe de direction, et incertitude quant à la façon de remplir ce rôle. Des tâches importantes sont négligées.	Prévention	Élaboration d'un plan de succession pour les vice-présidents Descriptions de postes tenues à jour pour tous les membres du personnel Engagement du personnel Programme de santé, sécurité et mieux-être Planification de la continuité des opérations	Conversations sur le rendement Conversations hebdomadaires entre le chef de la direction et les vice-présidents
6	Stratégique	Obligation de diligence – ensemble du personnel	L'incapacité à s'acquitter de l'obligation de diligence mènerait à une performance déficiente et à l'incapacité pour Ingénieurs Canada de répondre aux attentes.	Incapacité à accomplir le travail	Prévention	Évaluations périodiques du rendement et conversations régulières à ce sujet	Conversations sur le rendement
7	Stratégique	Prestation de valeur aux organismes de réglementation	L'incapacité à produire de la valeur pour les organismes de réglementation donnerait lieu à un manque de soutien et à un éventuel retrait d'adhésion à Ingénieurs Canada.	Manque d'alignement avec les impératifs des organismes de réglementation Manque de soutien ou de participation de la part des organismes de réglementation Désengagement des organismes de réglementation Manque de responsabilité démontrée Manque de production de rapports/communication d'information à l'intention des organismes de réglementation	Prévention	Élaboration d'un programme de consultation Soutien actif de tous les groupes de responsables Relations avec le personnel	Rétroaction des parties prenantes
8	Opérations	Passation de contrats	Des processus inefficaces de sélection et de gestion des partenariats et des fournisseurs mèneraient à des coûts et des complications inattendus, et à l'incapacité de réaliser les initiatives.	Modalités et conditions onéreuses Responsabilité pour non-exécution	Prévention	Amélioration des processus liés aux partenaires et aux fournisseurs. Lignes directrices et procédures en matière de contrats. Établissement de processus et de politiques en matière d'approvisionnement. Examen des contrats par l'avocate-conseil et le contrôleur.	Examen des contrats

Risque du conseil #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Plan de réaction	Méthode de surveillance
9	Opérations	Gestion des biens	Une gestion et un amortissement inappropriés des actifs entraîneraient l'inexactitude des rapports financiers.	Comptabilité inexacte	Prévention	Les actifs se trouvant dans les bureaux sont protégés par les services de sécurité de l'immeuble Examen annuel de la liste des actifs immobilisés Le personnel de TI fait le suivi des actifs de TI Les actifs sont immobilisés, radiés ou amortis en fonction de principes comptables généralement reconnus (PCGR).	Audit annuel
10	Opérations	Maintien du personnel	Un roulement élevé du personnel mènerait à une baisse de moral et de productivité	Projets/initiatives retardés Baisse de moral	Atténuation	Stratégie de ressources humaines dirigée par une professionnelle des RH Mise en œuvre de pratiques d'excellence en matière de RH via le Parcours vers l'excellence	Sondage sur l'engagement du personnel Conversations sur le rendement Rétroaction individuelle informelle du Groupe de travail sur les RH et du personnel
11	Opérations	Recrutement de personnel	Un processus de recrutement inefficace mènerait à une baisse de moral et de productivité	Rendement médiocre des nouveaux employés	Atténuation	Procédures établies pour l'embauche et l'orientation des nouveaux employés.	Vérifications régulières auprès du superviseur et des RH pendant le processus d'accueil et d'orientation
12	Opérations	Politique sur les voyages d'affaires	Une politique inefficace en matière de voyages ne protégerait pas la santé et la sécurité des voyageurs et entraînerait un risque financier pour Ingénieurs Canada, notamment en ce qui concerne les voyages communs.	Absence de politique sur les voyages d'affaires Augmentation des coûts	Prévention	Politique de remboursement des dépenses des bénévoles en place Assurance pour les bénévoles en place Politique sur les voyages d'affaires mise à jour avec limites en vigueur le 1er septembre 2018	Audit annuel
13	Opérations	Responsabilité	Des réclamations judiciaires à l'endroit d'Ingénieurs Canada créeraient des problèmes financiers et porteraient atteinte à la réputation de l'organisme.	Dépôt ou menace de poursuites	Transfert	Assurance des administrateurs et dirigeants et assurance contre les erreurs et omissions souscrites Assurance de biens souscrite	Aucune,nous ne prenons connaissance des réclamations judiciaires que lorsqu'elles sont déposées.
14 ↑	Opérations	Atteinte à la vie privée	Une violation des données à caractère personnel pourrait entraîner une poursuite judiciaire, et/ou une atteinte à la réputation, des préjudices physiques, financiers, etc., pour Ingénieurs Canada et les personnes dont les données personnelles ont été consultées.	Atteinte à la protection des données	Prévention	Évaluation de la protection des données personnelles internes effectuée chaque année au dernier trimestre. Formation sur la protection des données personnelles fournies au personnel chaque année. Examen des contrats conclus avec des tiers pour s'assurer qu'Ingénieurs Canada et ses partenaires suivent et respectent les lois applicables en	Sondage annuel sur la protection des données personnelles effectué par le personnel

Risque du conseil #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Plan de réaction	Méthode de surveillance
						matière de protection des renseignements personnels.	
15	Opérations	Contrôles internes inadéquats - Fraude	Des contrôles financiers internes inadéquats pourraient entraîner un détournement non détecté d'actifs et/ou d'autres activités illégales.	Contournement des contrôles internes par la direction Incapacité d'obtenir une opinion d'audit sans réserve	Prévention	Contrôles financiers et opérationnels documentés et suivis Examen annuel des contrôles financiers par un auditeur externe	Le contrôleur effectue un examen mensuel pour s'assurer que les contrôles internes sont suivis, avant la publication des états financiers internes.
16 ↑	Rapports	Processus de planification et de contrôle financiers	Des processus de planification et de contrôle financiers inefficaces mettraient en péril la situation budgétaire d'Ingénieurs Canada	Dépenses excessives Dépenses insuffisantes Manque de correspondance entre les postes budgétaires et les priorités	Atténuation	Contrôles financiers et opérationnels documentés Examen annuel des contrôles financiers par un auditeur externe Processus de planification et de surveillance reliant la planification au cycle budgétaire. Examen et approbation du budget par le conseil.	Approbation du budget et du plan opérationnel annuel Audit annuel
17	Opérations	Risque lié au marché des placements	Des placements excessivement risqués auraient un impact sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs des fonds de réserve ou de placement.	Faible valeur marchande des placements. Faible rendement des placements	Transfert	Société de gestion des placements en place Politique à élaborer et à faire examiner par le Comité des finances Déclaration annuelle fournie dans la note 5 des états financiers	Relevés de placement mensuels Audit annuel
18	Opérations	Risque de change	L'exposition au risque de change en ce qui concerne les liquidités en dollars US et les placements dans des fonds communs de placement en actions américaines et étrangères aurait un impact sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs des fonds de réserve ou de placement.	Valeur marchande des placements en dollars US	Transfert	Gestion dans le cadre du portefeuille de placements	Relevés de placement mensuels Audit annuel
19 ↑	Opérations	Financier	La perte d'une source de revenus importante perturberait les plans financiers.	Retrait d'un organisme de réglementation Insolvabilité d'un fournisseur de programme d'affinité	Prévention	Gestion active des relations avec les fournisseurs de programmes d'affinité, y compris les organismes de réglementation.	Réunions avec les fournisseurs de programmes d'affinité, y compris les organismes de réglementation. Examen des états financiers des fournisseurs. Examen par un tiers des états financiers des programmes.

Risque du conseil #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Plan de réaction	Méthode de surveillance
20	Opérations	Stratégie d'emprunt	Une stratégie d'emprunt déficiente entraînerait des paiements d'intérêts excessifs et/ou une déstabilisation du flux de trésorerie.	Paiements d'intérêts Fluctuations du flux de trésorerie	Surveillance	Stratégie d'emprunt prudente, suivant les conseils du contrôleur	Relevés de placement mensuels Audit annuel
21	Stratégique	Mauvaise publicité	De la publicité négative au sujet d'Ingénieurs Canada entraînerait une perte de confiance envers l'organisme.	Couverture médiatique négative Commentaires négatifs dans les réseaux sociaux	Prévention	Établissement de relations avec des experts en relations publiques. Consultation des Communications sur les décisions clés concernant l'image. Approbation, par les Communications, du matériel destiné au public et gestion des relations avec les médias. Une politique sur les réseaux sociaux et une politique sur les relations avec les médias peuvent contribuer à la réaction Un plan de communication en cas de crise, une fois établi, serait aussi un outil de réaction.	Processus de surveillance des médias Processus de surveillance des réseaux sociaux Politique sur les relations avec les médias
22	Conformité		La non-conformité à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif pourrait mettre à risque (compromission ou perte) le statut d'organisme sans but lucratif.	Déclarations non produites ou produites incorrectement Réserves financières trop importantes	Surveillance	Rappels au chef de la direction, à la vice-présidente directrice et à l'avocate-conseil (triple vérification) concernant les déclarations. Gestion et surveillance actives des niveaux de réserve.	États financiers mensuels
23	Rapports	Rapports financiers et remises - TVH	Le non-versement des remises gouvernementales entraînerait des pénalités financières imprévues et/ou des audits supplémentaires par le gouvernement fédéral.	Indications que les remises de TVH ne seront pas faites. Indications que les cotisations sociales des employés ne seront pas versées.	Prévention	Systèmes de contrôle en place Le service de paye ADP verse les retenues à la source.	États financiers mensuels
24	Stratégique	Exactitude du site Web	De l'information inexacte publiée dans le site Web public entraînerait des perceptions publiques négatives, de la confusion et/ou une atteinte à la réputation d'Ingénieurs Canada.	Plaintes des parties prenantes, y compris les membres, le conseil, les bénévoles, le personnel et d'autres	Prévention	L'équipe des communications suit le processus relatif au contenu Web Examen périodique du contenu par le responsable du contenu Mise à disposition de mécanismes de rétroaction pour les utilisateurs	Procédure de gestion du contenu Web, service Web par ticket, liste des responsables de pages, communications continues avec les principales parties prenantes
25	Stratégique	Faible taux d'adoption des changements	L'absence de gestion du changement dans les projets ou les initiatives de changement compromettrait leur mise en œuvre et leur succès.	Faible taux d'adoption des projets et des programmes Échec des projets/programmes Mauvaise compréhension des projets/programmes	Atténuation	La spécialiste en conduite du changement participe à tous les projets importants Incorporation de la gestion du changement dans toutes les initiatives Formation du personnel aux éléments fondamentaux de la gestion du changement	Taux de réussite des projets Analyses après action / leçons retenues pour les projets Résultats des plans de communications

Risque du conseil #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Plan de réaction	Méthode de surveillance
27	Opérations	Soutien interne du personnel	Des niveaux insuffisants de soutien des ressources communes (communications, TI, etc.) entraîneraient une utilisation inefficace des ressources premières affectées aux programmes ou aux projets.	Le personnel effectue des tâches non essentielles (communications, TI, etc.)	Atténuation	Détermination de la priorité des initiatives Supervision active du personnel et des initiatives	Conversations sur le rendement Rétroaction fournie au personnel par le Groupe de travail sur les RH, et sondage sur l'engagement des employés
29	Opérations	Continuité des activités	Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, des processus, protocoles et communications manquant de clarté pourraient empêcher Ingénieurs Canada de poursuivre ses activités ou causer des blessures au personnel ou aux bénévoles.	Absence de politiques Manque de formation pour les nouveaux employés	Atténuation	Création d'un plan comprenant des processus et des protocoles à suivre en cas d'urgence. Plans de communication et de formation en place. Une ébauche de plan sera créée d'ici la fin du premier trimestre de 2019.	Examen des politiques opérationnelles
30	Conformité	Conformité aux lois	La non-conformité aux lois mènerait à des amendes et/ou des poursuites judiciaires.	Déclarations non produites ou produites incorrectement Politiques de RH non préparées, et personnel non formé sur les politiques	Prévention	Éviter le risque en assurant la conformité. Les services juridiques tiennent un registre des dates des déclarations importantes, se tiennent au fait de l'évolution de l'organisation, de la réglementation, de l'emploi et des lois pertinentes. Registre des lois applicables/pertinentes Les RH terminent les politiques de RH et assurent la formation du personnel.	Examen périodique des exigences législatives et de la conformité à ces exigences
31	Stratégique	Risques liés aux marques de commerce	Un contrôle inadéquat de l'utilisation des marques de commerce peut mener à une perte de droits de propriété.	Marques de commerce utilisées abusivement par des tiers Marques de commerce non utilisées par Ingénieurs Canada	Atténuation	Des avocats internes et externes surveillent l'utilisation des marques de commerce et mènent une défense contre les marques trompeuses ou abusives.	Des avocats internes et externes surveillent l'utilisation des marques de commerce.
32	Opérations	Stratégie de TI	Une défaillance de l'infrastructure de TI causerait une perturbation des services.	Indisponibilité de l'infrastructure de TI Manque de fiabilité de l'infrastructure de TI	Prévention	Stratégies de sauvegarde de données lorsque cela est possible Sélection de fournisseurs d'informatique nuagique fiables offrant un degré de redondance adéquat Activation de sauvegardes de nuage à nuage.	Notification par courriel en cas d'échec de la sauvegarde. Fournisseur d'informatique nuagique trouvé pour assurer la sauvegarde nuagique du contenu d'Office365.
33 ⬆	Opérations	Cyberattaque	Une cyberattaque (piratage) porterait atteinte à l'intégrité des données.	Perte de données Menaces ou extorsions liées aux données	Atténuation	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de réponse au cyberrisque; doit être terminé au cours du premier trimestre de 2019.	Systèmes technologiques de surveillance permanente (24/7) et surveillance permanente ((24/7) des systèmes par le personnel.

Risque du conseil #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Plan de réaction	Méthode de surveillance
36	Opérations	TI de l'ombre (Shadow IT)	L'utilisation par le personnel de TI qui ne sont pas connues ou contrôlées par notre équipe de TI entraîne un risque pour la continuité et la confidentialité de l'information partagée sur ces plateformes (p. ex. : le personnel installe une unité Google pour une équipe de travail).	Multiples sites Web dans lesquels de l'information d'IC est stockée.	Prévention	Cesser d'utiliser la TI de l'ombre et déplacer les données dans des sites et services approuvés par le personnel des TI. Fournir des outils modernes pour rendre nos outils plus attrayants que d'autres solutions non autorisées.	Les superviseurs surveillent activement et bloquent l'établissement et l'utilisation de tels sites.
37	Stratégique	Protocole du CVIIP - Contrats et accords de licences	De nombreux contrats et accords de licence liés au protocole du CVIIP sont complexes et assujettis à des contraintes de temps, et exigent l'étude de clauses exigeant le partage du produit de travail (normalement un rapport) pour gérer la propriété intellectuelle. Un suivi est nécessaire. De nombreux accords de licence exigent la remise ou la destruction des copies du protocole du CVIIP après l'exécution du projet, ce qui n'a pas toujours été respecté en raison du manque de ressources et de l'absence d'un processus officiel de surveillance et d'application.	Conditions complexes ayant une incidence sur la rédaction et la négociation des contrats (p. ex. : durée, budget, limites de responsabilité, propriété intellectuelle, systèmes juridiques différents) Manque de suivi des conditions contractuelles.	Prévention	L'utilisation actuelle et future du protocole est assujettie à une nouvelle entente de non-divulgation et de non-publication, au lieu d'un accord de licence. L'administration est par conséquent simplifiée et rationalisée. Ce risque sera éliminé avec le dessaisissement du CVIIP.	Examen des contrats. Expansion et amélioration de l'inventaire des accords échus et actifs.
38	Stratégique	Dessaisissement du CVIIP	Le protocole du CVIIP a obtenu un tel niveau de reconnaissance que son utilisation est recommandée par des gouvernements au Canada et par d'autres organisations. Si le protocole ne peut pas être confié à une autre organisation, son avenir à moyen et long terme est très douteux.	Utilisation réduite du protocole. Réduction de l'intérêt pour l'occasion de dessaisissement du protocole du CVIIP.	Prévention	Plan de dessaisissement du protocole du CVIIP.	Rapports d'avancement trimestriels au chef de la direction et lors de chaque réunion du conseil.

Risque du conseil #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Plan de réaction	Méthode de surveillance
39	Stratégique	Retrait du programme PRI	Le programme PRI est en suspens depuis juillet 2018. Il y a 174 candidats qui ont suivi des cours, mais n'ont pas terminé le programme. Il y a maintenant 7 ingénieurs qui sont autorisés à utiliser la désignation de PRI, mais qui pourraient la perdre si on ne trouve pas un autre fournisseur pour le programme de certification.	Réception de plaintes au sujet de la mise en suspens du programme. Non-remplacement rapide du fournisseur du programme. Réception de demandes de renseignements sur d'autres possibilités pour obtenir la certification dans ce champ d'exercice.	Atténuation	Plan de dessaisissement du programme PRI. Communications régulières avec les PRI et les candidats sur la situation du programme. Ils ont été informés que le programme est en suspens et qu'on recherche un autre fournisseur. Élaboration de deux cours supplémentaires, avec financement extérieur, pour accroître la valeur du programme. Participer, à l'automne 2018, à des discussions et des négociations avec des organisations qui pourraient être intéressées.	Rapports d'avancement trimestriels au chef de la direction. Consultation régulière de l'équipe de direction tout au long du processus de négociation.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité d'audit	5.6
Objet :	Rendre compte au conseil de l'état des travaux du Comité d'audit.
Préparé par :	Jorge Monterrosa, contrôleur Willow Guy, administratrice, Gouvernance
Présenté par :	Danny Chui, président du comité et administrateur représentant PEO

Contexte

Le Comité d'audit a pour objet de fournir et d'assurer ce qui suit :

- Un processus transparent d'examen et de divulgation qui renforce la confiance des intervenants à l'égard des rapports financiers de l'organisation.
- Des relations efficaces entre le conseil et l'auditeur externe garantissant des services d'audit professionnels et indépendants de qualité.
- Des options et conséquences liées à la décision du conseil en ce qui concerne le choix d'un auditeur, notamment l'indépendance des éventuels auditeurs.
- Une compréhension, par l'auditeur, des exigences du conseil en matière d'examen externe de la conformité aux politiques financières.
- Des avis pour la décision du conseil quant à la pertinence de la portée de l'audit dans la proposition de l'auditeur, y compris les secteurs de risque d'audit, le calendrier, les délais et les seuils d'importance relative, ainsi que des honoraires d'audit prévus.
- Un avis à l'intention du conseil, fondé sur les éléments probants exigés de l'auditeur externe quant à savoir si l'audit indépendant de l'organisation a été effectué de façon appropriée.
- Un rapport annuel au conseil mettant en évidence l'examen, par le Comité, des états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions du Comité avec l'auditeur externe.
- Un rapport annuel présenté à l'assemblée annuelle des membres devant comprendre :
  - la recommandation du conseil au sujet des états financiers audités;
  - un résumé des observations de l'auditeur et la réponse de la direction d'Ingénieurs Canada, soumis au conseil d'Ingénieurs Canada aux fins d'étude;
  - la recommandation du conseil concernant la nomination des auditeurs.
- Un rapport des auditeurs sur la pertinence des dépenses effectuées par le conseil, ses comités et ses représentants. Le rapport doit être fourni au conseil à sa téléconférence d'avril.
- De l'information à jour à l'intention du conseil sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques budgétaires du conseil.

Structure du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé des membres suivants :

- Danny Chui — Président du Comité et administrateur représentant PEO
- Sandra Gwozdz — Administratrice représentant l'OIQ
- Dawn Nedohin-Macek — Administratrice représentant Engineers Geoscientists Manitoba
- Richard Trimble — Administrateur représentant Engineers Yukon

Membre sans droit de vote :

- Steve Vieweg — Conseiller externe, CPA Western School of Business

Personnel d'Ingénieurs Canada :

- Jorge Monterrosa — Contrôleur

Rapport de situation

Le Comité d'audit ne s'est pas réuni depuis la téléconférence du conseil tenue le 16 avril.

Prochaines étapes

Le Comité d'audit sera dissous et ses responsabilités seront transférées au nouveau Comité des finances, d'audit et de gestion des risques 2019-2020 (Comité FAGR). Le Comité recommande que le plan de travail du Comité FAGR 2019-2020 renferme l'examen de l'utilisation d'entrepôts de gestion de données sécuritaires fournis par KPMG (DataShare et plateforme Clara Client Collaboration) aux fins d'audit.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité de rémunération	5.7
Objet :	Faire le point sur l'état des travaux du Comité de rémunération.
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires et secrétaire du conseil
Présenté par :	Russ Kinghorn, président du Comité, président sortant et administrateur représentant Engineers & Geoscientists British Columbia

Contexte

- Le Comité de rémunération a pour but d'améliorer l'efficacité et l'efficience du conseil quant à la détermination d'un régime de rémunération juste et objectif pour le chef de la direction. Il fournit l'information destinée à déterminer la rémunération du chef de la direction, notamment :
    - un résumé des conclusions d'un entretien d'évaluation 360°,
    - une comparaison du rendement d'année en année,
    - les conditions du marché de la rémunération des cadres supérieurs.
- Le Comité de rémunération est composé des membres suivants :
    - Russ Kinghorn Président du Comité, président sortant et administrateur représentant Engineers & Geoscientists British Columbia
    - Annette Bergeron Présidente et administratrice représentant PEO
    - David Lynch Président élu et administrateur représentant l'APEGA
    - Kathy Baig Administratrice représentant l'OIQ
    - Sarah Devereaux Administratrice représentant Engineers Nova Scotia
    - Dwayne Gelowitz Administrateur représentant l'APEGS
    - Connie Parenteau Administratrice représentant l'APEGA

    - Équipe de soutien :
    - Directrice, Ressources humaines, Ingénieurs Canada
    - Gerard McDonald, chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Rapport de situation

- Le Comité de rémunération ne s'est pas réuni depuis la réunion d'hiver (1er mars 2019) du conseil.

Prochaines étapes

Le Comité de rémunération sera dissous et ses responsabilités seront transférées au nouveau Comité des ressources humaines. Il recommande que le plan de travail de 2019-20202 du Comité des RH comprenne les points suivants :

- la détermination du processus d'évaluation du travail du chef de la direction pour 2019;
- la fixation des objectifs du chef de la direction pour 2020.

Annexes

S./o.

NOTE DE BREFFAGE : POUR INFORMATION

Rapport du comité exécutif	5.8
Objet :	Faire le point sur l'état des travaux du comité à l'intention du conseil.
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction
Présenté par :	Annette Bergeron, présidente

Contexte

Le comité exécutif a pour fonction d'assurer la capacité du conseil à mener ses activités de façon productive et de prendre des décisions sur des questions urgentes, notamment :

1. Prendre des décisions au nom du conseil, uniquement dans des situations urgentes ne permettant pas de convoquer le conseil pour obtenir un quorum.
2. Soumettre des solutions de rechange et des options à l'examen du conseil en ce qui concerne toute question renvoyée au comité par le conseil.
3. Donner des conseils au président au sujet de l'élaboration de l'ordre du jour, sur délégation du conseil.
4. Déterminer la représentation du conseil d'Ingénieurs Canada aux réunions et congrès d'autres organismes.
5. Faire des recommandations quant à la composition des comités et groupes de travail du conseil.

Le comité est composé des membres suivants :

- Annette Bergeron, présidente du comité, présidente et administratrice représentant PEO
- David Lynch, président élu et administrateur représentant l'APEGA
- Russ Kinghorn, président sortant et administrateur représentant EGBC, Engineers Yukon ou la NAPEG
- Kathy Baig, administratrice représentant l'OIQ
- Sarah Devereaux, administratrice représentant PEGNL, Engineers Nova Scotia, Engineers PEI ou Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
- Dwayne Gelowitz, administrateur représentant Engineers Geoscientists MB ou l'APEGS
- Connie Parenteau, administratrice représentant n'importe quel membre (membre hors cadre)

Conseillers sans droit de vote :

- Jim Landrigan, représentant du Groupe des chefs de direction
- Gerard McDonald, chef de la direction d'Ingénieurs Canada

Rapport de situation

Le comité s'est réuni une fois depuis la réunion du conseil tenue le 1er mars 2019 :

- Le 27 mars 2019 afin d'examiner les ordres du jour du conseil pour les réunions du 16 avril et du 24 mai 2019.

Prochaines étapes

Lors de l'assemblée annuelle des membres du 25 mai 2019, une modification au Règlement administratif d'Ingénieurs Canada aura pour effet de supprimer l'exigence de nommer un comité exécutif. Les responsabilités d'établissement de l'ordre du jour jusque-là assumées par le comité exécutif le seront par le président, le président élu et le président sortant. Toutes les autres responsabilités du comité exécutif seront assumées par le nouveau Comité des ressources humaines.

La composition du nouveau Comité des ressources humaines pour 2019-2020 sera approuvée à la réunion que tiendra le conseil le 24 mai 2019. À la recommandation du comité exécutif, le futur Comité des ressources humaines inclura les points suivants dans son plan de travail :

- préparation de recommandations au conseil concernant la composition de tous les autres comités et groupes de travail;
- examen et révision, au besoin, du programme d'intégration et de développement des administrateurs;
- préparation et administration de l'examen annuel du rendement du conseil;
- préparation et administration des examens individuels d'auto-évaluation et d'évaluation par les pairs des administrateurs.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité sur la gouvernance	5.9
Objet :	Faire le point sur les travaux du Comité sur la gouvernance
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires et secrétaire du conseil
Présenté par :	Russ Kinghorn, président du Comité, président sortant et administrateur représentant Engineers & Geoscientists British Columbia

Contexte

Le Comité sur la gouvernance a pour mandat d'accroître l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance. Ce comité tient à jour le Manuel des politiques du conseil et a dernièrement mené à bien une mise à jour des politiques consacrées aux recommandations du Groupe de travail sur les nominations et le projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC).

Le Comité sur la gouvernance est composé des membres suivants :

1. Russ Kinghorn : président du Comité, président sortant et administrateur représentant Engineers & Geoscientists BC
2. Annette Bergeron : présidente et administratrice représentant PEO
3. Louis Champagne : administrateur représentant l'OIQ
4. Sarah Devereaux : administratrice représentant Engineers Nova Scotia
5. Lisa Doig : administratrice représentant l'APEGA
6. Jeff Holm : administrateur représentant Engineers & Geoscientists British Columbia

Rapport de situation

Le Comité sur la gouvernance s'est réuni à trois reprises depuis la réunion d'hiver du conseil (1er mars 2019). Il a mis au point le texte de 12 politiques (deux qui ont été présentées au conseil le 16 avril 2019 et 10 qui lui sont présentées aujourd'hui).

Prochaines étapes

La composition du nouveau Comité sur la gouvernance sera approuvée par le conseil lors de sa réunion de juin (tenue parallèlement à la retraite stratégique du conseil). Le comité actuel recommande que le plan de travail du futur comité renferme les points suivants :

- l'examen du Manuel des politiques du conseil sur le plan de la cohérence de la numérotation et de la terminologie;
- l'examen des politiques en place et le réexamen des périodes de révision (une révision annuelle est prévue au départ pour toutes les politiques. C'est peut-être superflu.);
- la rédaction du premier sondage sur l'efficacité de la gouvernance;
- la prise en considération d'une formation des membres de conseil en matière de gouvernance.

BRIEFING NOTE: For information

NDEAS Calgary Declaration	6.1
Purpose:	To share a statement that has been adopted by the NCDEAS, which reflects its position on the future of engineering education.
Prepared by:	National Council of Deans of Engineering & Applied Science
Presented by:	Prof. Jim A. Nicell, Chair, NCDEAS

Background

At the Fall 2018 meeting of the NCDEAS in Calgary Alberta, a presentation was made by Professor Jim Nicell (Dean of Engineering at McGill University and former Vice-Chair, NCDEAS) on the subject of "The Future of Engineering Education". The presentation covered various topics including the need to prepare future ready engineering graduates, changes in the context of engineering practice, an exploration of the changing nature of problems faced by engineers, the broadening range of competing constraints they are expected to work within, and the ever-changing knowledge-base and toolset that they must bring to bear on engineering problems. Proposal were explored for fundamental changes that could be implemented in engineering education to better prepare graduates for their careers and how they might see themselves fitting within the profession itself.

The presentation generated substantial discussion and very positive support from NCDEAS members. It was agreed that the concepts presented would be distilled into a declaration from the NCDEAS that would inform discussions on the future of engineering education in Canada.

Status update

The attached "Calgary Declaration on the Future of Engineering Education:" was approved unanimously at the Spring 2019 meeting of NCDEAS held in Guelph, Ontario.

Next steps

Share the Calgary Declaration amongst key stakeholders in the Engineering profession and use the declaration as a basis for discussions centered on the needs and aspirations of Higher Education Institutions in Canada.

Appendices

See attached "Calgary Declaration on the Future of Engineering Education."

Calgary Declaration

on the Future of Engineering Education

National Council of Deans of Engineering and Applied Science

Adopted May 3, 2019

Change	We, the members of the National Council of Deans of Engineering and Applied Science, believe that the roles engineers are called to play in society and the context of engineering practice are changing at an unprecedented rate.
Leadership	We believe that, whether it be due to the globalization of economy and trade, the complexities of humanity's urgent grand challenges, the accelerating pace at which technologies develop and are becoming inextricably-linked with our daily lives, or the growing public demands for technological accountability, engineers can and must assume a leadership role through their critical work – not only as practicing professional engineers, but also along the many career paths they choose to follow over their professional lives.
Engaged Citizens	We believe that to define the role of engineers simply as utilitarian problem solvers does not do justice to our profession's potential. Rather, engineers are uniquely qualified to play an important role in civil society to create opportunities that will ensure the prosperity of our communities, Canada and future generations. They must be educated to be engaged global citizens who see obstacles to prosperity and societal well-being as problems that are theirs to solve.
Evolving Curricula	We believe that, to prepare the next generation of engineering professionals, fundamental changes in education are required to ensure that graduates are equipped to adapt to a rapidly-changing scope of practice. Such changes must encompass not only the subject matter of professional programs, but also the manner in which teaching and learning occurs. We must ensure that students derive the most from their educational experience and are prepared to thrive in a world where the knowledge base and tools at their disposal continually evolve and expand.
Inclusivity and Diversity	We believe that Canadian engineering programs provide an educational backbone and valuable skillset that is highly applicable and important in today's technology-pervasive society. This education must be inclusive and accessible to everyone to ensure that the engineering profession benefits from diversity of thought and practice.
Adaptability and Resilience	We believe that the education provided to Canadian engineering students must adapt in a timely way to the changing requirements of our world. Hence, the needs of higher education and accreditation must co-evolve in a sustainable way, striving to achieve a balance in the depth and breadth of education required for engineering practice and to ensure that graduates are prepared to be resilient in the face of change.
Commitment	We believe that engineering professionals deliver a unique value to society, one that higher education institutions have an obligation to foster and provide. Therefore, we, the members of the National Council of Deans of Engineering and Applied Science, commit to fulfilling this obligation and call on our partners to work with us to drive substantive change in engineering education for the benefit of our profession and broader society.

BRIEFING NOTE: For information

Update on the work of the Canadian Federation of Engineering Students	6.2
Purpose:	The purpose of this update is to inform the Directors and Advisors of the Engineers Canada Board and the Members of Engineers Canada on work of the CFES since the February Board Meeting that we feel is relevant and on our growth towards becoming an informed, committed, and active stakeholder in the engineering community.
Prepared by:	Dani Lake, President, Canadian Federation of Engineering Students
Presented by:	Dani Lake, President, Canadian Federation of Engineering Students

Background

The Canadian Federation of Engineering Students unites the undergraduate engineering student societies across Canada and indirectly represents and supports the over 85,000 engineering students. This update should be relevant to the Engineers Canada Board of Directors as it outlines our work towards mutual goals, including improving the inclusion and retention of minority groups in the engineering community and ensuring a strong and effective Canadian engineering education, and demonstrates our capabilities in providing a researched and representative national student voice.

Status update

Since the February Board Meeting, the CFES has officially transitioned to out 2019-2020 Officer Team and as such has been busy completing final mandates, and action planning for the year ahead. Our annual Spring Transition Meeting was held on Ottawa, Ontario, and featured our annual meeting with Engineers Canada at the head office. This meeting has been proven to be useful to both organizations as we provide updates on each other's work, discuss areas of collaboration for the upcoming year(s), and are able to lend the student voice to current Engineers Canada Initiatives. Some highlights from the past few months include:

Successful Inaugural Conference on Sustainability in Engineering

On February 22nd to 25th, 2019 the CFES successfully held its first ever Conference on Sustainability in Engineering in Prince George, British Columbia hosted by the University of Northern British Columbia. The event brought out 80+ student leaders from across the country for a weekend of discussions regarding environmental, social, and economical aspects as sustainability and the role we as future engineers have in ensuring we are meeting the needs of today without sacrificing the ability to meet the need of tomorrow.

Successfully run Canadian Engineering Competition

On March 1st to 4th, 2019 the annual CFES Canadian Engineering Competition was host by the University of Waterloo. One of the most anticipated CFES events of the year, this competition brought together some of the best engineering students together for an intense weekend of competing and networking with fellow students and industry professionals alike.

Completion of an Academic Advising Survey of Member Schools

Academic Advising was highlighted from CEFS member schools as a service that varies greatly between each school, and even within a single school. As such, the CFES took a mandate to survey and report on the advising support available at each school, and the differences between them and student perspectives on effectiveness. This resource has since been used by members wishing to advocate for changes at their school.

Executing work towards our stance (position paper) on Equity, Diversity, and Inclusion

Since the stance was officially passed by the membership at our Congress in January, the CEFs has been working to progress work in this area. Examples include setting guidelines for our events. In addition, we attended the February in-person 30 by 30 meeting, and have officially nominated a representative to participate in the Champion's Group, and will continue to do so each year going forward.

Next steps

The team is preparing for a busy summer and year ahead, as we make progress towards our 2018-2021 Strategic Plan [Link to Strategic Plan]. Some of our major focuses for the next year include:

Continuing to strengthen relationships with stakeholders in the engineering community

The CFES strives to see the organization as an equal stakeholder in the engineering community and as such wants to upkeep strong relationships with other stakeholders. This includes, but is not limited to partnerships with Engineers Canada, the National Council of Deans and Applied Sciences, involvement with the Accreditation Board, as well as strategic student partnerships both nationally with EngiQueers Canada, and internationally with several partners.

Advocate and represent student voices on a national level

Building upon the relationships which are being strengthened in the above focus, the CFES is becoming increasingly more involved in advocacy efforts related to our stances [Link to Stances] as well as other, pertinent students issues that arise. This also includes creating a long term framework for regularly running a National Student Survey, as was done in 2019 [Link to 2017 report]

Improving our yearly transition

As a national, student organization, the CFES has a weakness due to frequent turnover and change in leadership, which has negatively affected some long-term initiatives. This year, the team is focusing on ensuring that institutional memory is maintained over the years and we are actively building upon previous year's successes, and adequately transitioning our efforts to the future of the CFES.

Going forward, we hope to continue to contribute to projects and initiatives that Engineers Canada is leading, and we are always open to hearing from you on what we can do to support your work. If anyone has any questions or comments regarding anything I've presented here, please don't hesitate to reach out to me at president@cfes.ca. Thank you!

NOTE DE BREFFAGE :

Élection du président élu	7
Objet :	Élection du président élu d'Ingénieurs Canada pour 2019-2020
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Responsabilité
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires et secrétaire du conseil
Présenté par :	Russ Kinghorn, président du Comité sur la gouvernance

Définition du problème/de l'enjeu

- Conformément à la politique, le président sortant, agissant en lieu et place du Comité des candidatures
  - a lancé un appel de mises en candidature à chaque administrateur pour le poste de président élu;
  - a reçu une déclaration d'intérêt et le curriculum vitae de tous les candidats;
  - a confirmé que les administrateurs ont été élus ou mis en candidature pour siéger pendant le mandat requis;
  - a remis au conseil la liste des candidats ainsi que leur curriculum vitae respectif.
- L'information concernant les candidats a été soumise sous pli séparé aux administrateurs seulement.

Mesures proposées

- Le conseil organise l'élection en vue d'occuper les fonctions de président élu conformément à la politique :
  - Il nomme deux scrutateurs, normalement le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le président de l'organisme de réglementation hôte.
  - Il donne l'occasion à chaque candidat de prendre la parole devant le conseil pendant cinq minutes maximum, l'ordre des interventions étant l'ordre alphabétique des noms de famille.
  - Chaque administrateur vote par écrit et remet son bulletin aux scrutateurs.
  - Au cas où il y a deux candidats à un poste, le président en exercice dépose un deuxième bulletin pour un candidat dans une enveloppe cachetée.
  - Si l'un des candidats obtient la majorité des voix, ce candidat est déclaré élu.
  - En cas d'égalité de voix entre les candidats, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée et comptent le vote qu'elle contient.

- Dans le cas où il y a trois candidats ou plus à un poste, le président en exercice et le président sortant déposent chacun un deuxième bulletin de vote pour tous les candidats sauf un dans une enveloppe cachetée.
- Si l'un des candidats obtient la majorité des voix, ce candidat est déclaré élu. Si aucun candidat n'est élu au terme du premier scrutin, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.
- En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs doivent commencer par ouvrir l'enveloppe cachetée du président en exercice et compter les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs doivent ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et compter les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.
- Les scrutateurs donnent le nom du candidat vainqueur au président des élections.
- Le président des élections annonce le candidat vainqueur.
- Une fois les élections terminées, le président des élections demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote.

- Les votes par procuration ne sont pas acceptés.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Aucuns

Répercussions financières

- Aucunes

Avantages

- Continuité au sein du conseil d'Ingénieurs Canada

Consultations

- S./o.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Finalisation de la composition du Comité des ressources humaines (point 8 de l'ordre du jour)
- Mises à jour administratives à faire par le personnel permanent (information sur le site Web, cartes professionnelles, etc.)

Annexes

- Sous pli séparé et à l'intention des administrateurs seulement.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations au Comité des ressources humaines	8
Objet :	Nomination des membres du Comité des ressources humaines pour 2019-2020
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1: Responsabilité Responsabilité du conseil 4 : Politiques du conseil *Mise en œuvre des améliorations de la Gouvernance 2.0*
Motion(s) à examiner :	Que les administrateurs suivants soient nommés membres du Comité des ressources humaines pour 2019-2020 : a) Le président David Lynch b) La présidente sortante Annette Bergeron c) Le président élu d) Dwayne Gelowitz, administrateur représentant l'APEGS e) Jean Boudreau, administratrice représentant l'AIGNB f) Dawn Nedohin-Macek, administratrice représentant Engineers Geoscientists Manitoba (à titre de substitut, dans l'éventualité où l'un ou l'autre des membres précédents serait élu en qualité de président élu)
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires et secrétaire du conseil
Présenté par :	Russ Kinghorn, président du Comité sur la gouvernance

Définition du problème/de l'enjeu

- Au cours de la réunion par téléconférence tenue le 16 avril 2019, le conseil d'Ingénieurs Canada a autorisé la présidente, le président sortant et le président élu à nommer les membres du premier Comité des ressources humaines pour 2019-2020.
- Le mandat du Comité des ressources humaines stipule que ce comité doit être composé de cinq administrateurs au moins, dont le président, le président sortant et le président élu.
- Les noms de trois administrateurs supplémentaires sont proposés, dont un comme substitut au cas où l'administrateur nommé précédemment soit élu président élu.

Action/recommandation proposée

- Approuver la composition du Comité des ressources humaines pour 2019-2020, en amendant la motion afin de finaliser les noms des cinq administrateurs.

Autres options envisagées

- Aucunes

Risques

- Aucuns

Répercussions financières

- Aucunes

Avantages

- Le Comité des ressources humaines peut d'emblée entreprendre son travail de nomination d'administrateurs à tous les autres comités du conseil et autres affectations, de manière à les faire approuver lors de la réunion du conseil de juin à Whitehorse.

Consultation

- Le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé ce processus exceptionnel de sélection des membres du Comité des ressources humaines lors de la réunion tenue le 16 avril 2019.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Comité des ressources humaines doit se réunir pour nommer des administrateurs à tous les autres comités du conseil et autres affectations.
- Le personnel doit mettre à jour l'information affichée sur le site Web.

Annexes

- Aucunes

Présences au conseil - période de mars à mai 2019

	Kathy Baig, ing., FIC, MBA	Annette Bergeron, MBA, FCAE, FEC, P.Eng.	Christian Bellini, FEC, P.Eng.	Jean Boudreau, FEC, P.Eng.	Terry Brookes, FEC, P.Eng.	David W. Brown, P.Eng., BDS, C.E.T., IntPE	Jeff Card, FEC, P.Eng	Louis Champagne, FIC, ing.	Danny Chui, FEC, P.Eng.	Sarah Devereaux, M.Eng. FEC, P.Eng.	Lisa Doig, MBA, FEC, P.Eng.	Justin Dunn, FEC, P.Eng.	Gary Faulkner, PhD, FEC, FGC (Hon.), P.Eng.	Dwayne Gelowitz, FEC, FGC (Hon.), P.Eng.	Sandra Gwozdz, FIC, ing.	Jeff Holm, FEC, P.Eng., FGC (Hon)	Russ Kinghorn, MBA, FEC, P.Eng., IntPE	Carole Lamothe, ing.	David T. Lynch, PhD, P.Eng., FCAE, FEC, FEIC, FCIC, FGC(Hon.)	Dawn Neddohin-Macek, FEC, P.Eng.	Connie Parenteau,FEC,FGC(Hon),P.Eng.	Rakesh Shreewastav, FEC, P.Eng., AVS	Richard Trimble, FEC, P.Eng.	Jim Landrigan, P.Eng.
Réunions du conseil																								
16 avril 2019 (Téléconférence du conseil)	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BCCAG																								
6 et 7 avril 2019 (Réunion et atelier)			✓															✓					
Comité d'Audit																								
20 mars 2019									✓						✗					✓			✓	
Comité exécutif																								
27 mars 2019	✓	✓								✗				✓			✓		✓		✓			✓
Comité des finances																								
26 avril 2019				✓	✓							✓		✓								✓		
Comité sur la gouvernance																								
18 mars 2019		✓						✓		✗	✗					✓	✓							
3 avril 2019		✓/						✓		✓	✓					✓	✓							
Groupe de travail sur le financement																								
6 mars 2019				✓					✓		✓			✓		✓		✓						
4 avril 2019				✗					✓		✓					✓		✗						

Présence requise	✓
Présence non requise	✓
Présence à une partie de la réunion	✓/
Présence requise (absence prévue)	✗